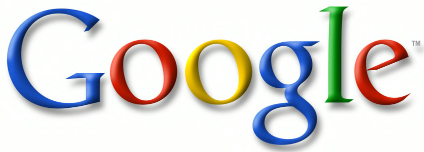
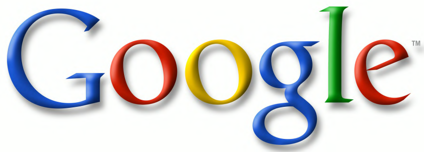
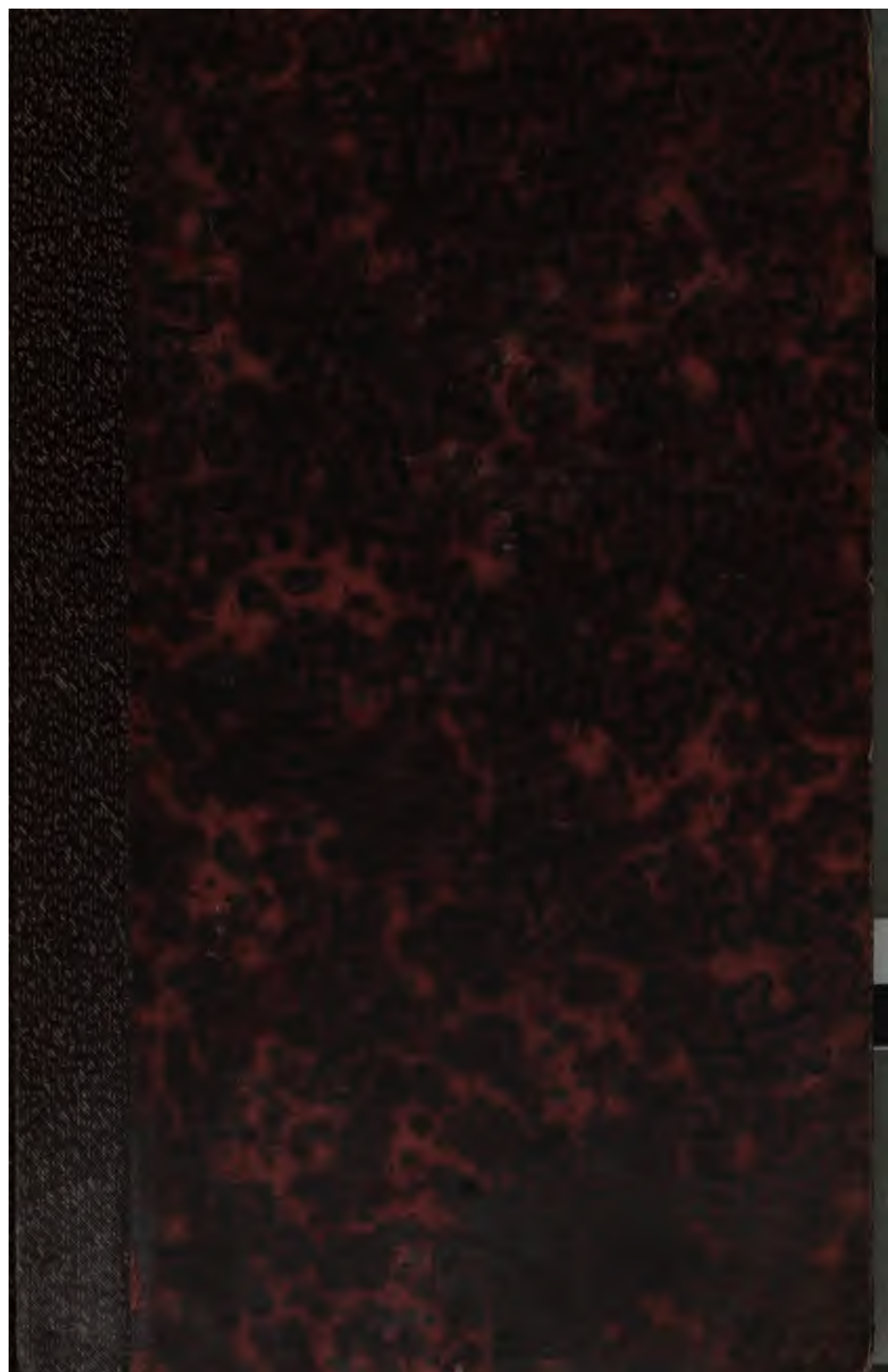
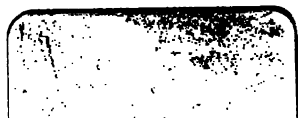



Google




DOMI-
NUS
ILLU.
MINA
TIO
MEA
Taylor Institution
1861





LES

FEMMES CÉLÈBRES

DE 1789 A 1795.

PARIS.—IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LES

FEMMES CÉLÈBRES

DE 1789 A 1795,

ET LEUR INFLUENCE DANS LA RÉVOLUTION,

Pour servir de suite et de complément à toutes les histoires de la révolution française ;

PAR

E. LAIRTULLIER,

AVOCAT.

II

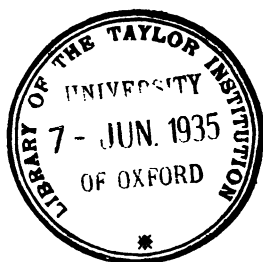
Lucile Desmoulins.
Olympe de Gouges.
Mademoiselle d'Orbe.
Rose Lacombe.
Les Furies de Guillotine.
Mademoiselle Maillard.
Sophie Momoro.
Catherine Théot.
Madame Tallien.
Aspasie Carlemigelli.
Sophie Lapierre.
Marie-Antoinetta.—Madame de Staël.
—Madame de Stainville. — Cécile Renaud, etc.

A PARIS,

CHEZ FRANCE, A LA LIBRAIRIE POLITIQUE,

PLACE DE L'ORATOIRE DU LOUVRE, 6.

1840


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
7 - JUN. 1935
OF OXFORD

LUCILE DESMOULINS.

Lucile fut l'enfant perdu de la révolution : gracieuse, espiègle et naïve, elle crut, pour ainsi dire, pouvoir jouer avec ; et, jeune fille pétulante et légère, lutiner ce monstre gigantesque dont les embrassemens étouffaient. — Elle naquit en 1771, à Paris, d'un ancien commis des finances et d'une des plus belles femmes du temps, dont les traits avec l'âge prirent un caractère imposant et noble, qui lui fit donner par ses enfans le nom de *maman Melpomène*. Le journal de la cour et de la ville, appelé aussi le *Petit Gauthier*, dans son numéro

du 1er janvier 1791, imprima que cette dame avait été la maîtresse de l'abbé Terray, l'ancien ministre des finances, et que Lucile était leur fille (1). Mais ce bruit fut énergiquement démenti, ainsi qu'on peut le voir page 103 de la *Correspondance inédite* de Camille Desmoulins.

Lucile reçut une éducation cultivée; très-jeune encore, elle était excellente musicienne. Le hasard voulut qu'elle et sa mère (Lucile avait à peine douze ans) fussent rencontrées au jardin du Luxembourg, où elles se promenaient le soir fort assidument, par un jeune homme d'une assez modeste apparence, qui ne semblait pas autre chose qu'un étudiant, et qui, en effet, venait d'obtenir son diplôme de maître ès-arts, et postulait celui de bachelier en droit. Ce fut d'abord la beauté de la mère qui frappa celui-ci. Quelques politesses d'usage de la part de l'écolier, l'habitude de se revoir parvinrent à ébaucher la connaissance; et quoique le jeune homme bégayât quelque peu, il fut trouvé aimable et spirituel; insensiblement la liaison se forma. De la conformité entre lui et ces dames dans certaines idées qui commençaient à fermenter alors, et que, malgré le léger défaut dont nous venons de parler, Camille Desmoulins, car c'était lui, exprimait avec chaleur, acheva l'intimité; l'accès de la maison lui

(1) Voyez la note à la fin.

fut ouvert. Il n'avait point encore manifesté ses sentimens, si ce n'est dans les termes de la galanterie ordinaire; et lui-même ne les distinguait que confusément, ou plutôt il s'aperçut bien vite que sa flamme se détournait de son premier objet pour se concentrer toute entière sur la petite Lucile, dont les charmes naissans, l'esprit fin et enjoué et les talens délicieux lui gagnèrent le cœur. Il ne vit plus que sa chère Lucile, et dès lors il employa toutes les ressources de son esprit et de son âme à lui inspirer l'amour qu'elle avait fait naître. Lucile ne resta point insensible, ainsi qu'on peut le voir dans une lettre de son père écrite depuis à celui de Camille : « Ma fille a pris pour votre fils *un attachement égal au sien.* » Et dans une autre lettre de Camille, enfermé au Luxembourg, à sa femme : « Ma destinée ramène dans ma prison mes yeux sur ce jardin où je passai huit années de ma vie à te suivre. Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de *nos amours*. » (*Correspondance*, pages 97 et 214.) Lucile arrivait à l'âge où le sentiment qui pénètre le cœur d'une jeune fille la tourmente doucement et se réfléchit de mille manières dans les rêves de ses nuits. Elle en fit un charmant que sa plume enfantine se plut à retracer avec une naïveté qui ne laisse pas même soupçonner qu'elle en connût ni la cause ni l'effet. Ce manuscrit se trouve en ce moment dans nos mains,

et nous croyons, en le transcrivant, faire plaisir à nos lecteurs. « Un soir, c'était dans l'été, accablée de chaleur, je me traînais du bosquet à la maison, et ne pouvais pas me soutenir ; je me serais laissée aller si chaque arbre ne m'avait pas servi d'appui. J'arrivai donc à mon piano ; il faisait nuit, tout-à-fait nuit ; je cherchai en tâtonnant mon clavier. Voyons, me dis-je, il faut que je touche un air bien gai. J'avais beau faire aller mes doigts bien vite, mon piano ne poussait que des sons étouffés et plaintifs ; je m'abandonnais à cette douce mélancolie ; un coup sourd et éloigné de tonnerre augmenta encore les sons lugubres que je faisais sortir de mes touches. De temps en temps le ciel était en feu. Enfin, accablée de sommeil, je m'endormis, et mes doigts étaient toujours sur le piano. Je dormis long-temps ; je faisais des songes ! ah ! des songes délicieux ! Je rêvais que je voyais une pluie de fleurs sous mes pieds ; je vis un nuage s'y former ; je me sentis soulever ; enfin, ce nuage m'éleva bien haut, mais bien plus haut que l'imagination ne peut se le figurer. Je me trouvais bien heureuse, couchée dans un nuage. Oh ! quel plaisir ! je vis le séjour de l'Éternel. Il n'y avait point ce que l'on m'avait dit que l'on voyait, de l'or, des rubis, des diamans ; il n'y avait rien de tout ce que l'homme désire tant sur la terre et qu'il espère trouver un jour dans le ciel. Je vis un miroir (je nomme ainsi

ce que j'ai vu, car on ne m'en a point appris le nom), je vis un miroir, il était bleu, d'un bleu céleste. Il représentait des choses que je ne puis dire, puisqu'elles sont absolument étrangères à tout ce que nous voyons; mais j'étais heureuse en contemplant ce qui se présentait à mes yeux. J'approchai, je touchai ce miroir; j'éprouvai une sensation qui m'était inconnue; mon âme semblait s'exhaler et je croyais que j'allais en être séparée. Oh! moment plein de jouissance, que vous avez peu duré! je me suis éveillée quand j'étais si heureuse! et au lieu de nuage, je me trouvai la tête sur le piano, et la pluie et le tonnerre allaient toujours leur train. » (15 juillet 1788.)

Mais Camille n'avait nulle fortune, et Lucile était riche. C'était à l'aide d'une bourse qu'il avait fait ses études, comme Robespierre, au collége de Louis-le-Grand. Ce ne fut que le 3 mars 1785 qu'il obtint son grade de licencié, et le 7 du même mois qu'il prêta le serment d'avocat au parlement de Paris. Mais avec une âme aussi peu sordide, avec une candeur comme la sienne, quel que fût son esprit, l'état ne pouvait pas être bien lucratif. Il aima sans espoir, et végéta jusqu'en 89, époque de l'ouverture des États-Généraux; alors un nouvel horizon se révéla pour lui. La politique lui sembla une arène où il aurait plus de succès qu'au barreau, et il s'y jeta corps et âme, tout brûlant de

patriotisme et d'amour. Il répandit une multitude de pamphlets, qui se firent tout de suite remarquer par la vivacité du style et par la verve d'une causerie pleine de malice et de gaieté. Il fréquenta le jardin du Palais-Royal, devenu le rendez-vous des patriotes les plus ardens; et ce fut là que le 12 juillet il fit au peuple cette courte et célèbre harangue qui imprima le premier mouvement à la révolution. Au moment où la nouvelle se répandit que le roi, résistant toujours aux adresses de l'assemblée constituante, qui le sollicitaient d'éloigner les armées d'étrangers, les trains d'artillerie et le sinistre appareil dont il semblait menacer la capitale, venait de renvoyer son ministre Necker qui lui avait fait des représentations dans le même sens, Camille monte sur une table : « Citoyens, il n'y a pas un instant à perdre, j'arrive de Versailles, Necker est renvoyé; ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemy des patriotes. Ce soir, tous les bataillons suisses et allemands sortiront pour nous égorger; il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes et de prendre une cocarde pour nous reconnaître. » Au bruit des applaudissemens, il tire deux pistolets de sa poche, et s'écrie : « Que tous les bons citoyens m'imitent. » Il descend, étouffé d'embrassemens : les uns le serrent contre leur cœur; d'autres le baignent de leurs larmes. « Qu'en signe de ralliement chacun mette comme moi une feuille d'arbre

à son chapeau en guise de cocarde (1). » Aussitôt les arbres sont dépouillés; tout le monde crie aux armes, et Camille marche en tête. Le mouvement d'heure en heure augmente et se fortifie, et deux jours après la Bastille est enlevée.

Alors Camille Desmoulins, déjà soutenu d'une immense popularité, créa son piquant *Journal des Révolutions de France et de Brabant*, dont le succès fut rapide; et il s'ouvrit avec sa plume une carrière quelque peu lucrative. Il alla mettre le tout, gloire et fortune, aux pieds de sa Lucile, dont il avait su captiver les vœux, et dont la main lui fut accordée par ses parens. Camille écrit à son père ce touchant épisode de sa vie : « Aujourd'hui 11 décembre, je me vois enfin au comble de mes vœux. Le bonheur pour moi s'est fait long-temps attendre; mais enfin il est arrivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur la terre. Cette charmante Lucile, dont je vous ai tant parlé, et que j'aime depuis huit ans, enfin ses parens me la donnent, et elle ne me refuse pas. Tout-à-l'heure sa mère vient de m'apprendre cette nouvelle en pleurant de joie. L'inégalité de fortune, M. Duplessis ayant vingt mille livres de rentes, avait jusqu'ici retardé mon bonheur. Le père était ébloui par les

(1) Cette cocarde, dit depuis Mirabeau, devait faire le tour du monde.

offres qu'on lui faisait. Il a congédié un prétendant qui venait avec cent mille francs. Lucile, qui avait déjà refusé vingt-cinq mille livres de rentes, n'a pas eu de peine à lui donner son congé. Vous allez la connaître par ce seul trait. Quand sa mère me l'a donnée, il n'y a qu'un moment, elle m'a conduit dans sa chambre; je me jette aux genoux de Lucile; surpris de l'entendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas en meilleur état que les miens; elle était toute en larmes, elle pleurait même abondamment, et cependant elle riait encore. Jamais je n'ai vu de spectacle aussi ravissant, et je n'aurais pas imaginé que la nature et la sensibilité pussent réunir à ce point ces deux contrastes..... » Et puis, c'est l'avare qui veut enfouir son trésor et le cacher à tous les yeux, pour que l'envie ne puisse y porter atteinte. «De grâce, n'allez pas faire sonner tout cela trop haut, continue-t-il; soyons modestes dans la prospérité... n'attirez pas la haine de nos envieux par ces nouvelles. Comme moi, renfermez votre joie dans votre cœur; ou épanchez-la tout au plus dans le sein de ma chère mère, de ma sœur et de mes frères. Je suis en état maintenant, de venir à votre secours, et c'est là une grande partie de ma joie. » (*Ibidem*, page 96.)

Peu après, la cérémonie fut célébrée, et c'est encore Camille qui en trace le détail à son père : « Enfin j'ai été marié avec Lucile, le mercredi 29

décembre 1790. Mon cher Bérardier (c'était le grand-maître du collége de Louis-le-Grand, son ancien proviseur, pour lequel il avait une telle vénération qu'il ne l'abordait jamais qu'un genou en terre pour lui baiser la main (1)), mon cher Bérardier a fait la célébration à Saint-Sulpice. Il a prononcé un discours touchant et qui nous a bien fait pleurer, Lucile et moi. Nous n'étions pas seuls attendris ; tout le monde avait les larmes aux yeux autour de nous... Nombre de journaux ont parlé de mon alliance ; les patriotes s'en réjouissent ; les aristocrates en enragent et injurient la famille qui m'a honoré de son alliance (2). Mais tous s'accordent à admirer ma femme comme une beauté parfaite, et je vous assure que cette beauté est son moindre mérite. Il y a peu de femmes qui, après avoir été idolâtrées, soutiennent l'épreuve du mariage ; mais plus je connais Lucile, et plus il faut me prosterner devant elle. » (*Ibidem*, pages 101 et suivantes.)

Les témoins de son mariage furent Péthion, Robespierre, Sillery, Brissot et Mercier. Le bon abbé, dans le discours qu'il prononça aux époux, et dont le manuscrit nous a été communiqué, recommanda à son ancien élève de respecter la religion dans ses écrits, en se rappelant avec attendrissement que

(1) Écrit par Madame Duplessis, mère de Lucile.

(2) Voyez la note à la fin.

lui-même lui en avait inculqué les principes : « Si l'on peut, lui dit-il, être assez présomptueux pour se flatter de pouvoir se passer d'elle dans toutes les infortunes inséparables de cette vie, ce serait un meurtre que d'enlever ce secours à tant de malheureux qui n'ont d'autre ressource dans leurs peines que la consolation qu'elle procure, et d'autre espoir que les récompenses qu'elle promet et qu'elle assure. Si ce n'est pas pour vous, ce sera au moins pour les autres que vous respecterez la religion dans vos écrits ; j'en serais volontiers le garant ; j'en contracte même ici pour vous l'engagement au pied des autels, et devant le Dieu qui y réside. Monsieur, vous ne me rendrez point parjure.... Votre patriotisme n'en sera pas moins actif ; il n'en sera que plus épuré, plus ferme, plus vrai. Car si la loi peut forcer à paraître citoyen, la religion oblige à l'être. »

Maxime admirable dans la bouche d'un prêtre de ce temps. Celui-ci méritait la vénération qu'avait pour lui Camille Desmoulins. Il était membre de l'assemblée constituante, et connu pour son dévouement aux nouveaux principes.

Camille ne tarda pas à plaisanter sur le serment que l'on avait exigé de lui. Il en fait le sujet d'une partie de son 50e numéro des *Révolutions de France et de Brabant* du 21 janvier 1791 : « On m'a demandé la déclaration que vient de faire l'assemblée natio-

nale que je *ne toucherais point au spirituel.* C'était gêner un peu la liberté des opinions religieuses et porter atteinte à la déclaration des droits; mais qu'y faire? Je n'étais point venu là pour dire non. C'est ainsi que je me trouvai pris et obligé par serment à ne me mêler dans mes numéros que de la partie politique et démocratique, et à en retrancher l'article théologie. Sans avoir approfondi la question, je me doute bien que ce serment accessoire au principal n'est pas d'obligation étroite comme l'autre. Dans peu je pourrai mettre cette question à l'ordre du jour dans mon conseil de conscience.» M. Barbier se trompe donc complètement, ainsi que l'auteur des aperçus, qui précèdent le *Vieux Cordelier*, édition de Beaudoin, lorsqu'ils disent que ce fut M. de Pansemont, curé de Saint-Sulpice, et non M. Bérardier, qui donna la bénédiction nuptiale. Ils ont été abusés par une brochure intitulée : *Histoire des événemens arrivés sur la paroisse Saint-Sulpice pendant la révolution.*

Le jeune ménage fut, ainsi que l'avait prédit l'excellent abbé, *un nœud tissu de fleurs.* Lucile, quand son mari avait terminé son numéro de journal, voulait qu'on le lui lût; et aux endroits plaisans, c'étaient des éclats de rire et des folies qui animaient encore la verve de Camille. Quelquefois elle le mettait en colère, et au beau milieu de son travail, quand cela ennuyait Lucile, elle lui jouait

un charivari en faisant aller sur son piano les pattes de sa chatte, laquelle se fâchait aussi, et finissait en jurant par lui donner quelque bon coup de griffe. Nous avons une petite pièce de vers écrite de la main de Lucile, adressée à cette chatte, où elle se plaint de ce qu'elle la pique en *ut, ré, mi, fa*, lorsqu'elle lui promène ainsi la patte sur les touches.

Fréron visitait beaucoup Camille et vivait avec lui dans la plus grande familiarité. Il avait pour sa femme la plus tendre amitié. Ce fut au point qu'il voulut que sa fille portât le nom de Lucile, et ses fils celui de Camille. On passait la belle saison à Bourg-la-Reine, dans une maison de campagne de madame Duplessis. Fréron aimait beaucoup à y jouer avec les lapins; et Lucile, pour cela, l'appelait toujours Fréron-Lapin. Camille ne s'offensait point de ce badinage; au contraire, il disait souvent : «*J'aime Lapin parce qu'il aime Rouleau.*» C'est ainsi qu'il appelait sa femme.

Depuis, chargé d'une mission qui faisait une terrible diversion à ces jeux, parti en qualité de commissaire au siége de Toulon livré par trahison aux Anglais, Fréron, dans une lettre qu'il écrit à Lucile, au milieu des violentes préoccupations dont il est agité, trouve quelques momens pour retracer les souvenirs dont le charme ne le quitte même pas en présence de tant d'émotions et sous le feu de la

mitraille. « Ce pauvre Lapin, lui dit-il, a eu bien des aventures ; il a parcouru furieusement de terriers, et il a recueilli d'amples récits pour sa vieillesse. Il a souvent regretté le thym et le serpolet dont vos jolies mains à petits trous se plaisaient à le nourrir dans votre jardin du Bourg-de-l'Égalité. — Au reste, il n'a point été au-dessous de sa mission en exposant sa vie plusieurs fois pour sauver la république, déterminé qu'il est à périr sur les remparts de Toulon ou à les escalader la flamme à la main. En recherchant la gloire d'une belle action, savez-vous ce qui le soutenait, ce qu'il avait toujours sous les yeux? d'abord la patrie, puis vous. Il ne voulait et il ne veut qu'être digne de tous deux. Au milieu des bombes et des boulets, il aurait dit volontiers comme cet ancien preux : « Ah! si ma dame me voyait! » Vous trouverez ce Lapin romanesque, et il ne l'est pas mal. Il se souvient de vos idylles, de vos saules, de vos tombeaux et de vos éclats de rire. Il vous voit, trottant dans votre chambre, courir sur le parquet, vous asseoir une minute à votre piano, des heures entières dans votre fauteuil à rêver, à faire voyager votre imagination ; puis il vous voit faire le café à la chausse, vous démener comme un lutin et jurer à la manière d'un chat en montrant les dents.... Je vous embrasse, divin Rouleau, plus cher que tous les rouleaux d'or qu'on pourrait m'offrir, je vous em-

tant de religions qui partagent les hommes, dans un temps où il ne pouvait pas seulement distinguer sa mère. » (Voyez l'acte de naissance d'Horace, du 8 juillet 1792; *Correspondance*, page 126.)

Des nuages gros d'orages devaient bientôt troubler ces jours si calmes. Lucile semblait en avoir le pressentiment. Une prière écrite de sa main, et qui s'est trouvée dans les papiers de sa mère, exprime de secrètes appréhensions. Elle éprouve le besoin de s'épancher dans le sein de la divinité : « Être des êtres, toi que la terre adore, toi, mon seul espoir, *si tu es*, reçois l'offrande d'un cœur qui t'aime, éclaire mon âme... Je hais le monde... est-ce un mal? Pourquoi souffres-tu qu'il soit si méchant?... O mon Dieu! quand volerai-je dans ton sein? Quand pourrai-je lever une humide paupière sur toi? quand pourrai-je, en contemplant ta gloire, me prosterner à tes pieds, les arroser de mes larmes? Remplie de toi, sans cesse je pense à toi... Es-tu un esprit, es-tu une flamme? Oh qu'elle paraisse et me consume, cette flamme! viens avec moi; ne me quitte plus... je t'adore sans te comprendre; je te prie sans te connaître; tu es dans mon cœur, je le sens et ne puis te deviner; tu es le secret de la nature... Ce bonheur que l'on cherche, où le trouver?... Non, il n'y a point de bonheur sur terre; en vain nous courons après : ce n'est qu'une chimère... »

Qui l'aurait dit, que cette éternelle rieuse de Lucile eût été susceptible de tomber dans un semblable accès de tristesse et de mélancolie? Nous verrons que ses funestes prévisions ne se réalisèrent que trop cruellement.

La nuit du 10 août 1792 lui apprit que ce n'est pas sans de vives alarmes que l'on poursuit la liberté et que l'on en atteint quelque ombre. Lucile avait l'habitude de tenir un petit journal de ce qui lui arrivait. Cette nuit lui inspira des craintes mortelles. « Qu'allons-nous devenir, ô mon pauvre Camille? Je n'ai plus la force de respirer... Mon Dieu, s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi!... Nous voulons être libres : ô Dieu, qu'il en coûte!... Le 8 août, je suis revenue de la campagne; déjà tous les esprits fermentaient bien fort. Le 9, j'eus des Marseillais à dîner; nous nous amusâmes assez. Après le dîner, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleurait; elle était on ne peut plus triste; son petit avait l'air hébété; Danton était résolu; moi, je riais comme une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas lieu : quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur disais, comme si je le savais bien, je leur disais qu'elle aurait lieu. Mais peut-on rire ainsi? me disait madame Danton. Hélas! lui dis-je, cela me présage que je verserai bien des larmes ce soir. Il faisait beau; nous fîmes quelques tours dans la

rue; il y avait assez de monde. Plusieurs sans-culottes passèrent en criant : Vive la nation ! Puis des troupes à cheval; enfin des troupes immenses. La peur me prit; je dis à madame Danton : Allons-nous-en. Elle rit de ma peur; mais à force de lui en dire, elle eut peur aussi. Je dis à sa mère : Adieu; vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin... Arrivés chez madame Danton, nous la trouvâmes fort agitée. Je vis que chacun s'armait. Camille, mon cher Camille, arriva avec un fusil. O Dieu! je m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai avec mes deux mains, et me mis à pleurer. Cependant, ne voulant pas montrer tant de faiblesse et dire tout haut à Camille que je ne voulais pas qu'il se mêlât dans tout cela, je guettai le moment où je pouvais lui parler sans être entendue, et lui dis toutes mes craintes. Il me rassura en me disant qu'il ne quitterait pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'était exposé. Fréron avait l'air d'être déterminé à périr. « Je suis las de la vie, disait-il, je ne cherche qu'à mourir. » Chaque patrouille qui venait, je croyais les voir pour la dernière fois. J'allai me fourrer dans le salon qui était sans lumière, pour ne point voir tous ces apprêts..... Nos patriotes partirent; je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois; et lorsque je voulais parler, je déraisonnais. Danton vint se coucher; il n'avait pas l'air fort empressé, il ne sortit presque point.

Minuit approchait; on vint le chercher plusieurs fois; enfin il partit pour la commune; le tocsin des Cordeliers sonna, il sonna long-temps. Seule, baignée de larmes, à genoux sur la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'écoutais le son de cette fatale cloche... Danton revint. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et de mauvaises nouvelles; je crus m'apercevoir que leur projet était d'aller aux Tuileries; je le leur dis en sanglotant. Je crus que j'allais m'évanouir. Madame Robert demandait son mari à tout le monde. « S'il périt, me dit-elle, je ne lui survivrai pas. Mais ce Danton, lui, ce point de ralliement! Si mon mari périt, je suis femme à le poignarder.... » Camille revint à une heure; il s'endormit sur mon épaule.... Madame Danton semblait se préparer à la mort de son mari. Le matin, on tira le canon. Elle écoute, pâlit, se laisse aller, et s'évanouit... Jeannette criait comme une bique. Elle voulait rosser la M. V. Q., qui disait que c'était Camille qui était la cause de tout cela. Nous entendîmes crier et pleurer dans la rue; nous crûmes que Paris allait être tout en sang... Cependant on vint nous dire que nous étions vainqueurs. Mais les récits étaient cruels. Camille arriva, et me dit que la première tête qu'il avait vue tomber était celle de Sulleau. Robert avait eu sous les yeux l'affreux spectacle des Suisses qu'on massacrait.... Le len-

demain, 11, nous vîmes le convoi des Marseillais.... Le lendemain, 12, en rentrant, j'appris que Danton était ministre.» (*Ibidem*, pages 133 et suivantes.)

Qu'on feuillette les mille histoires de la révolution, et qu'on cherche un récit plus vif, plus animé, et qui fasse mieux comprendre le tableau terrible de tout ce qui se passait au dehors. L'effroi de ces femmes; ces détails d'intérieur si pleins de vérité; le bruit du tocsin et de l'artillerie, mêlé aux cris de la multitude; l'allée et la venue de ces hommes sur qui roulait la destinée de cette épouvantable nuit: tout cela dit d'un style de femme et avec la négligence familière et quelquefois la coquetterie qui en font la grâce, vaut bien mieux, sous la plume naïve de la jeune historienne, que les descriptions les plus travaillées qu'en pourrait faire un ambitieux écrivain.

Le 10 août avança la fortune de Camille Desmoulins, et le logea, comme il le dit, au palais des Maupeou et des Lamoignon, par suite de l'élévation de son ami Danton au ministère de la justice, et en qualité de secrétaire général. « Malgré toutes vos prophéties que je ne ferais jamais rien, écrit-il à son père, je me vois élevé au premier échelon de l'élévation d'un homme de notre robe; et loin d'en être plus vain, je le suis beaucoup moins qu'il y a dix ans, parce que je vaux beaucoup moins qu'alors

par l'imagination, le talent et le patriotisme, que je ne distingue pas de la sensibilité, de l'humanité et de l'amour de ses semblables, que les années refroidissent... La vésicule de vos gens de Guise, si pleins d'envie, de haine et de petites passions, va bien se gonfler de fiel contre moi à la nouvelle de ce qu'ils vont appeler ma fortune, et qui n'a fait que me rendre plus mélancolique, plus soucieux, et me faire sentir plus vivement tous les maux de mes concitoyens et toutes les misères humaines.» (*Ibidem*, page 139.)

Le père lui donne de sages conseils, et lui dit qu'il serait enchanté de sa nouvelle position, *s'il ne la devait pas à une crise qu'il ne voyait pas encore finie, et dont il redoutait toujours les suites ; qu'il préférerait peut-être le voir succéder à la place paisible que lui-même occupait à Guise, plutôt qu'à la tête d'un grand empire déjà bien miné, bien déchiré, bien dégradé, et qui, loin d'être régénéré, sera peut-être, d'un moment à l'autre, ou démembré ou détruit.* (*Ibid*,, pag. 140.) Lorsqu'il s'agit du procès de Louis XVI, il le conjure de ne pas l'exposer à voir son nom sur la liste de ceux qui voteront pour la mort. (Page 160.)

Mais Camille n'en tint compte; et, soit enivrement du succès, soit délire et frénésie, *gagnés par contagion*, il proposa à la convention le projet de décret suivant : «Louis Capet a mérité la mort. Il sera dressé un échafaud sur la place du Carrousel,

où Louis sera conduit ayant un écriteau avec ces mots devant : *Parjure et traître à la nation*, et derrière : *Roi*, afin de montrer à tout le peuple que l'avilissement des nations ne saurait prescrire contre elles le crime de la royauté par un laps de temps, même de mille cinq cents ans. En outre, le caveau des rois, à Saint-Denis, sera désormais la sépulture des brigands, des assassins et des traîtres. »

Le père de Camille fut désolé ; mais que ne pardonne pas un père ? Bientôt ce fils obtint l'honneur le plus éclatant qu'il eût jamais ambitionné : il fut nommé membre de la convention. Accablé de travaux, il aurait bien voulu y faire quelque diversion, aller revoir sa famille pendant quelques jours ; mais Lucile avait toutes les peines du monde à se déplacer. « Elle a tellement peur, écrit Camille à son père, qu'il ne me prenne fantaisie d'aller vous embrasser, qu'elle s'inquièterait si elle me voyait vous écrire, et qu'elle vient lire à chaque instant derrière mon épaule pour savoir ce qui en est. J'imagine que ce qui lui donne cette sollicitude, c'est le souvenir de quelque cousine dont on lui avait parlé (Flore Godard de Wiége, qu'avait beaucoup aimée Camille). (*Ibidem*, pages 170 et suivantes.)

C'est dans cette lettre qu'il se vante d'avoir été le précurseur de la révolution du 31 mai, et d'avoir éventé dans son histoire des brissotins la grande

mine, *qui était un chef-d'œuvre de travail souterrain depuis Amiens jusqu'à Marseille.*

Cependant la fièvre révolutionnaire de Camille commença à se calmer vers le 10 août 1793. Les repentirs viennent; les regrets, les craintes, peut-être les remords, l'assiégent. Il marque toujours à son père le plus vif désir d'aller l'embrasser : « Oh ! que ne puis-je être aussi obscur que je suis connu ! *O ubi campi, Guisiaque!* Où est l'asile, le souterrain qui me cacherait à tous les regards avec mon enfant et mes livres ?... La vie est si mêlée de maux et de biens, et depuis quelques années le mal se déborde tellement autour de moi sans m'atteindre, qu'il me semble toujours que mon tour va arriver d'en être submergé..... Je ne saurais m'empêcher de songer sans cesse que ces hommes qu'on tue par milliers ont des enfans, ont aussi leur père. Au moins je n'ai aucun de ces meurtres à me reprocher, ni aucune de ces guerres contre lesquelles j'ai toujours opiné, ni cette multitude de maux, fruits de l'ignorance et de l'ambition aveugles assises ensemble au gouvernail..... Il y a des momens où je suis tenté de m'écrier comme le lord Falkland (1), et d'aller me faire tuer en Vendée ou aux frontières,

(1) Secrétaire d'état sous Charles Ier, tué à la bataille de Newburg. Le jour où il périt, il s'écria : « Je prévois que beaucoup de maux menacent ma patrie ; mais j'espère en être quitte avant cette nuit. »

pour me délivrer du spectacle de tant de maux et d'une révolution qui ne me paraît pas avoir ramené le sens commun dans le conseil de ceux qui gouvernent la république, et dans lesquels je ne vois guère que l'ambition à la place de l'ambition, et la cupidité à la place de la cupidité. » (*Ibidem*, pages 175 et suivantes.)

Depuis le commencement de 93, Camille faisait paraître un nouveau journal, intitulé le *Vieux Cordelier*, où le sel jaillissait à pleines mains, et que le public s'arrachait. Ce journal, où d'abord Camille ne démentit pas le surnom qu'il avait pris de procureur-général de la lanterne, prit bientôt une nuance plus sombre, et finit par exhaler la haine pour le bourreau et la pitié pour les victimes. On y lut, page 91, n° 5, *que l'échafaud n'est, pour un patriote, que le piédestal d'un Sydney et d'un Jean de Wite; que la guillotine n'est qu'un coup de sabre le plus glorieux de tous pour un député*. Pénétré d'horreur à la vue des scènes qui l'entouraient, il eut le courage d'invoquer un *comité de clémence*.

Ce mot le perdit. Il ajoute : « Voulez-vous que je reconnaisse la liberté, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects. » Camille, toujours franc jusqu'à se compromettre, incapable de déguiser sa pensée, la disait partout. On ne parlait que du Vieux Cor-

delier. Chacun se demandait : « *Avez-vous lu le Vieux Cordelier ?* »

Un jour, deux camarades de collége de Camille (l'un desquels lui devait un asile contre les poursuites révolutionnaires) vinrent, tout effrayés, le conjurer de ne pas se compromettre hors de saison et sans fruit. Mais son parti était pris irrévocablement. Il développa ses moyens, et s'échauffant par degrés : « S'il le faut, je soufflerai sur Robespierre; son orgueil intraitable m'est connu depuis long-temps; je renverserai son échafaudage de gloire et de postérité. » Un jour que Lucile avait invité les condisciples de son mari à prendre un déjeuner modeste, que les mêmes propos revenaient, et qu'on lui recommandait plus que jamais de la prudence, elle se montra aussi décidée que lui : « Laissez-le remplir sa mission, s'écria-t-elle, saisie d'une charmante indignation : il doit sauver son pays; ceux qui s'y opposeront n'auront pas de mon chocolat. » (Voyez le *Vieux Cordelier*, édition de Beaudoin, page 14.)

Enfin le jour vint où Camille fut dénoncé aux Jacobins. Robespierre annonce que s'il a précédemment pris la défense de Camille, l'amitié l'égarait. « Camille, ajoute-t-il, avait promis d'abjurer les hérésies politiques, les propositions erronées, mal sonnantes, qui couvrent toutes les pages du Vieux Cordelier. Enflé par le succès prodigieux de

ses numéros, par les éloges perfides que les aristocrates lui prodiguaient, Camille n'a pas abandonné le sentier que l'erreur lui a tracé; ses écrits sont dangereux; ils alimentent l'espoir de nos ennemis et favorisent la malignité publique : je demande que ses numéros soient brûlés au sein de la société. — Brûler n'est pas répondre! s'écrie Camille. » Robespierre, embarrassé, reste muet quelques secondes; puis, s'animant tout-à-coup : « Eh bien! qu'on ne brûle pas, mais qu'on réponde; qu'on lise sur-le-champ les numéros de Camille. Puisqu'il le veut, qu'il soit couvert d'ignominie; que la société ne retienne pas son indignation, puisqu'il s'obstine à soutenir ses principes dangereux et ses diatribes. L'homme qui tient aussi fortement à des écrits perfides est peut-être plus qu'égaré; s'il eût été de bonne foi, s'il eût écrit dans la simplicité de son cœur, il n'aurait pas osé soutenir plus long-temps des ouvrages proscrits par les patriotes et recherchés par les contre-révolutionnaires. Son courage n'est qu'emprunté; il décèle les hommes cachés sous la dictée desquels il écrit son journal; il décèle que Desmoulin est l'organe d'une faction scélérate, qui a emprunté sa plume pour distiller le poison avec plus d'audace et de sûreté. — Tu me condamnes ici, reprit Camille; mais n'ai-je pas été chez toi? ne t'ai-je pas lu mes numéros, en te conjurant, au nom de l'amitié, de

vouloir bien m'aider de tes conseils? — Tu ne m'as pas montré tous tes numéros; je n'en ai vu qu'un ou deux, s'écrie Robespierre. Comme je n'épouse aucune querelle, je n'ai pas voulu entendre les autres, on aurait dit que je les avais dictés..... Au surplus, que les Jacobins chassent ou non Camille, peu m'importe, ce n'est qu'un individu; mais ce qui m'importe, c'est que la liberté triomphe et que la vérité soit reconnue. » (*Ibidem*, pages 19 et suivantes, et *Correspondance*, pages 13 et 14.)

C'en était fait de Camille : le dieu s'était retiré de lui. Lucile éplorée voit l'abîme; elle ne sait à qui s'adresser; elle compte beaucoup sur Fréron; elle lui écrit : « Revenez, Fréron, revenez bien vite! vous n'avez point de temps à perdre. Ramenez avec vous tous les vieux Cordeliers que vous pourrez rencontrer; nous en avons le plus grand besoin. Plût au ciel qu'ils ne se fussent jamais séparés! Vous ne pouvez avoir une idée de tout ce qui se fait ici; vous ignorez tout; vous n'apercevez qu'une faible lueur dans le lointain, qui ne vous donne qu'une idée bien légère de notre situation. Aussi je ne m'étonne pas que vous reprochiez à Camille son comité de clémence. Ce n'est pas de Toulon qu'il faut le juger. Vous êtes bien heureux là où vous êtes : tout a été au gré de vos désirs; mais nous, calomniés, persécutés par des ignorans, des intrigans, et même des patriotes! Robespierre,

votre boussole, a dénoncé Camille; il a fait lire ses numéros 3 et 4, a demandé qu'ils fussent brûlés, lui qui les avait lus manuscrits! Y concevez-vous quelque chose? Pendant deux séances consécutives, il a tonné contre Camille... Marius (Danton) n'est plus écouté, il perd courage, il devient faible; d'Églantine est arrêté, mis au Luxembourg; on l'accuse de faits graves... Ces monstres-là ont osé reprocher à Camille d'avoir épousé une femme riche... Ah! qu'ils ne parlent jamais de moi, qu'ils ignorent que j'existe, qu'ils me laissent aller vivre au fond d'un désert! Je ne leur demande rien, je leur abandonne tout ce que je possède, pourvu que je ne respire pas le même air qu'eux. Puissé-je les oublier, eux et tous les maux qu'ils nous causent! La vie me devient un pesant fardeau : je ne sais plus penser... bonheur si doux et si pur! hélas! j'en suis privée. Mes yeux se remplissent de larmes; je renferme au fond de mon cœur cette douleur affreuse; je montre à Camille un front serein; j'affecte du courage pour qu'il continue d'en avoir.» (*Histoire des Tribunaux*, pages 283 et suivantes.)

Fréron ne jugea pas l'affaire aussi grave; il le prend même sur le ton d'enjouement que nous avons remarqué dans sa première lettre : «Quand tout le Midi proclame que sans nos mesures, aussi actives que sages et énergiques, tout ce pays était

perdu et donnait la main à Lyon, à Bordeaux et à la Vendée, on nous dénonce, on nous calomnie !... Je remercie ton loup (ton mari) d'avoir pris ma défense ; mais lui, à son tour, le voilà dénoncé !... *On veut nous prendre les uns après les autres, et on garde Robespierre pour le dernier.* Nous voilà tous en butte au plus exécrable système de diffamation. Ames vulgaires, âmes fangeuses, vous nous avez prêté votre bassesse ! vous n'avez pu croire, encore moins atteindre à la hauteur de nos sentimens ; mais la vérité détruira vos infernales machinations; nous ferons notre devoir à travers tous les obstacles et tous les dégoûts ; nous continuerons d'être utiles à la république, de nous dévouer pour son salut ; nous ferons à nos concitoyens l'exposé fidèle de nos travaux, de nos actions, de nos plus secrètes pensées, et nous dirons à nos dénonciateurs : Avez-vous à produire plus de titres que nous à l'estime publique ? Lucile, vous pensez donc à ce pauvre Lapin, qui, exilé loin de vos bruyères, de vos choux, de votre serpolet et du paternel logis, est consumé du chagrin de voir perdus les plus constans efforts pour la gloire et l'affermissement de la république ? Chère Lucile, dis à ton loup mille choses de ma part. Fais-lui mon compliment sur sa réponse fière à Barnave : elle est digne de Brutus, notre éternel modèle. Je suis comme toi : une sombre inquiétude m'agite ;

je vois un vaste complot près d'éclater au sein de la république; je vois la discorde secouer ses torches parmi les patriotes; je vois des ambitieux qui veulent s'emparer du gouvernement, et qui, pour y parvenir, font tout au monde pour noircir et écarter les hommes les plus purs, les hommes à moyens et à caractère. J'en suis la preuve. Robespierre est ma boussole; j'aperçois dans tous les discours qu'il prononce aux Jacobins la vérité de ce que je dis ici; je ne sais pas si Camille voit comme moi; mais il me semble qu'on veut pousser les sociétés populaires au-delà du but, et leur faire faire sans qu'elles s'en doutent la contre-révolution par des mesures ultra-révolutionnaires. Ne viens pas ici, aimable et chère Lucile; c'est un pays affreux, quoi qu'on en dise, un pays barbare, quand on a vécu à Paris. Je n'ai point de *cavernes* à t'offrir, mais beaucoup de cyprès. Dis à ton glouton de mari que les bécassines et les grives y sont meilleures que les habitans. S'il n'y avait pas si loin d'ici à Paris, je lui en enverrais; mais tu recevras des olives et de l'huile. Adieu, chère Lucile; je pars à l'instant pour l'armée : l'attaque générale va commencer; elle aura eu lieu quand tu recevras cette lettre... Adieu encore une fois, folle, cent fois folle, Rouleau chéri, bouli-boula de mon cœur (noms de caresse qu'on lui donnait). Voilà une lettre bien longue; mais je me suis abandonné au

plaisir de causer avec toi, et j'ai pris sur la nuit pour me le procurer. Dis donc à loup-loup de m'écrire ; c'est un paresseux. A l'égard de ta réplique à celle-ci, elle mettra sans doute un an à venir... *Qu'est-ce que ça me fait? Au contraire, c'est clair comme le jour* (phrases de Lucile). Je me rappelle ces phrases inintelligibles ; je me rappelle ce piano, ces airs de tête, ce ton mélancolique brusquement interrompu par de grands éclats de rire. Être indéfinissable, adieu ! J'embrasse toute la garenne et toi, Lucile, avec tendresse et de toute mon âme. Ne m'oublie pas auprès du Lapereau (le petit Horace) et de sa grand' maman Melpomène (madame Duplessis). Nous allons gagner des lauriers ou des saules : prépare, Lucile, celui que tu me destines. » (*Correspondance inédite*, pages 188 et suivantes.)

La pauvre Lucile ne trouva pas la force de répondre. Dans une dernière lettre, Fréron lui reproche son silence ; il partage la douleur que lui cause la dénonciation de Camille, sans paraître y attacher une grande importance, puisqu'il continue son badinage, et termine ainsi : « Adieu, Lucile ! adieu, méchante diablesse ! Votre serpolet est-il cueilli ? je ne tarderai pas, malgré toutes vos injures, à implorer la faveur d'en brouter dans votre main. J'ai demandé un congé d'un mois pour me refaire un peu, car je suis exténué de fatigue. Après, je revole dans le sein de la convention, et

je vais à la dérobée m'ébaudir sur l'herbe dans les allées du bourg de l'Égalité, malgré vos potées d'eau. Vous n'aurez point d'huile ni d'olives, si je n'ai point de réponse de vous. Vous me direz tout ce que vous voudrez ; mais je vous aime et vous embrasse, divin Rouleau, sous le nez de votre jaloux loup-loup. Dis-lui qu'il tienne un peu en bride son imagination relativement à ses comités de clémence. Ce serait un triomphe pour les contre-révolutionnaires. Que sa philanthropie ne l'aveugle pas ; mais qu'il fasse une guerre à outrance à tous les patriotes d'industrie. Adieu encore une fois, le plus joli des Rouleaux. (*Ibidem,* pages 208 et suivantes.)

Mais ce n'était plus le temps de ces jeux. Camille lui-même prévoyait ce qui devait lui arriver. Un jour, son ancien maître de conférences le rencontre rue Saint-Honoré, et lui demande ce qu'il porte. « Des numéros de mon Vieux Cordelier, en voulez-vous ? — Non, non, ça brûle ! — Peureux ! répond Camille : avez-vous oublié ce passage de l'Écriture : *Buvons et mangeons, car nous mourrons demain !* » Camille néanmoins reprenait courage, et dans certains momens il se croyait toujours l'homme de la révolution ; il disait : « Quand il l'a fallu, j'ai exposé ma vie pour elle au Palais-Royal. A cette époque-là on voulait aussi m'inquiéter ; mais la nation marchait avec moi, et j'étais tran-

quille. Je suis sûr encore avec mon Vieux Cordelier de la conduire sur mes pas, de répondre à ses vœux, à ses besoins; l'opinion publique sera encore ma force. N'a-t-on pas entendu la voix éloquente de Phélippeaux? Danton dort; c'est le sommeil du lion : mais il se réveillera pour nous défendre. » (*Ibidem*, page 17.)

Cependant l'orage grondait; Camille s'était fait deux redoutables ennemis : Barrère et Saint-Just. A l'apparition de la loi des suspects, le Vieux Cordelier n'avait pu retenir son indignation; une énergique allusion au règne sombre et soupçonneux de Tibère avait ému les comités de gouvernement. Barrère fut chargé de faire un rapport, où il s'efforça d'en détruire l'effet. Camille persiffla le rapporteur, qui jura de s'en venger, et qui machina la faction des indulgens pour y comprendre Camille (1). Le second ennemi et le plus implacable, ce fut Saint-Just. Camille, dans une lettre au général Vilson, qu'il avait fait imprimer et crier par les rues, avait dit que Saint-Just portait sa tête avec respect comme un saint-sacrement, la regardant comme la pierre angulaire de la république;

(1) Camille, dans son *Vieux Cordelier*, avait reproché à Barrère d'avoir présidé les Feuillans, d'avoir proposé le comité des douze, etc., et l'avait menacé de révéler bien d'autres fautes en fouillant le *vieux sac*, allusion au nom de noblesse de Barrère, *de Vieusac*.

ce dernier avait répondu : Je la lui ferai porter, moi, comme un saint Denis. De plus, Camille avait déterré un poème de Saint-Just, intitulé Organt, qu'il disait avoir échappé même à la loupe microscopique des auteurs du Petit-Almanach des grands hommes, lesquels, bien qu'ils eussent découvert les plus petits cirons en littérature, n'avaient point aperçu le poème en vingt-quatre chants de Saint-Just.

Aussi, ce fut avec une espèce de délectation de rage que celui-ci tonna à la tribune contre ceux qui accusaient le gouvernement d'inhumanité. « Il y a dans l'Europe quatre millions de prisonniers dont vous n'entendez pas les cris, tandis que votre *modération parricide* laisse triompher tous les ennemis de la république. Votre tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an; quel est le tribunal d'Angleterre qui n'en ait fait autant?.... La monarchie, jalouse de son autorité, nageait dans le sang de trente générations... et vous balanceriez à vous montrer sévères contre une poignée de coupables!... *La pitié qu'on fait paraître pour les détenus* est un signe éclatant de trahison dans une république qui ne peut être assise que sur l'insensibilité. »

Dans la nuit du 30 au 31 mars 1794, Camille, au moment où il se couchait, entend à l'extérieur le bruit de la crosse d'un fusil qui tombe sur le

pavé. « On vient m'arrêter ! » s'écria-t-il ; et il se jette dans les bras de sa chère Lucile, qui le presse de toutes ses forces contre son sein. Il court embrasser son petit Horace, qui dormait dans son berceau, et va lui-même ouvrir aux satellites, qui l'arrêtent et le conduisent à la prison du Luxembourg. (*Correspondance*, pages 18 et 19.) Danton et Phélippeaux sont aussi arrêtés... En vain Legendre tâche d'obtenir que Danton soit entendu à la barre de la convention ; Robespierre lui lance un regard menaçant : « Quiconque tremble en ce moment est coupable ; les complices seuls peuvent plaider la cause des traîtres. Que te reste-t-il à dire ? Il est bon que nous connaissions ceux qui ont un intérêt commun avec les conspirateurs que nous avons fait arrêter. » Legendre a la lâcheté de s'excuser d'avoir pris leur défense.

Camille, le lendemain de son arrestation, écrivit une première lettre à Lucile. « Je suis au secret ; mais jamais je n'ai été par la pensée, par l'imagination, plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace. Ma Lucile, mon ange, je vais passer tout le temps de ma prison à t'écrire ; car je n'ai pas besoin de prendre ma plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est toute entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort dans l'attente du tribunal et de la postérité. O ma bonne

Lolotte, parlons d'autre chose. Je me jette à genoux, j'étends les bras pour t'embrasser, je ne trouve plus mon pauvre Loulou. (*Ici on remarque la trace d'une larme.*) Envoie-moi le verre où il y a un C et un D, nos deux noms, et le livre sur l'immortalité de l'âme. J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste que les hommes et que je ne puis manquer de te revoir. Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie, je ne désespère pas encore des hommes et de mon élargissement. Oui, ma bien-aimée, nous pourrons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg. Adieu, Lucile! adieu, Daronne (sa belle-mère). Adieu, Horace! Je ne puis pas vous embrasser, mais aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore contre mon sein. » (*Une seconde larme mouille le papier.*)

Lucile lut cette lettre en sanglotant, et dit à l'ami de Camille qui la lui apportait, et qui tâchait de la consoler : « C'est inutile, je pleure comme une femme, parce que Camille souffre... parce qu'ils le laissent manquer de tout, parce qu'il ne nous voit pas; mais j'aurai le courage d'un homme, je le sauverai... Pourquoi m'ont-ils laissée libre moi? Croient-ils que parce que je ne suis qu'une femme, je n'oserai élever la voix? Ont-ils compté sur mon silence? J'irai aux Jacobins, j'irai chez Robespierre. » (*Ibidem,* page 20.) On dit qu'elle errait à toute

heure autour de la prison de son mari; qu'elle faisait de vaines tentatives, qu'elle voulut exciter un mouvement pour le délivrer.

Elle écrivit à Robespierre : « Est-ce bien toi qui oses nous accuser de projets contre-révolutionnaires, de trahisons envers la patrie, toi qui as tant profité des efforts que nous avons faits uniquement pour elle? Camille a vu naître ton orgueil; il a pressenti la marche que tu voulais suivre; mais il s'est rappelé votre ancienne amitié; et, aussi loin de l'insensibilité de ton Saint-Just que de tes basses jalousies, il a reculé devant l'idée d'accuser un ami de collége, un compagnon de ses travaux. Cette main qui a pressé la tienne a quitté la plume avant le temps, lorsqu'elle ne pouvait plus la tenir pour tracer ton éloge. Et toi, tu l'envoies à la mort! tu as donc compris son silence! il doit t'en remercier; la patrie le lui aurait reproché peut-être; mais grâce à toi, elle n'ignorera pas que Camille Desmoulin fut contre tous le soutien, le défenseur de la république. Mais, Robespierre, pourras-tu bien accomplir les funestes projets que t'ont inspirés, sans doute, les âmes viles qui t'entourent? As-tu oublié ces liaisons que Camille ne se rappelle jamais sans attendrissement? Toi, qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les tiennes; toi, qui as souri à mon fils, et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois, pourrais-tu donc

rejeter ma prière, mépriser mes larmes, fouler aux pieds la justice? Car tu le sais toi-même, nous ne méritons pas le sort qu'on nous prépare, et tu peux le changer. S'il nous frappe, c'est que tu l'auras ordonné. Mais quel est donc le crime de mon Camille?... Je n'ai pas sa plume pour le défendre; mais la voix des bons citoyens et ton cœur, s'il est sensible et juste, seront pour moi. Crois-tu que l'on prendra confiance en toi en te voyant immoler tes amis? Crois-tu que l'on bénira celui qui ne se soucie ni des larmes de la veuve ni de la mort de l'orphelin? Si j'étais la femme de Saint-Just, je lui dirais: « La cause de Camille est la tienne; c'est celle de tous les amis de Robespierre! Le pauvre Camille, dans la simplesse de son cœur, qu'il était loin de se douter du sort qui l'attend aujourd'hui! Il croyait travailler à ta gloire, en te signalant ce qui manque encore à notre république! On l'a sans doute calomnié près de toi, Robespierre, car tu ne saurais le croire coupable: songe qu'il ne t'a jamais demandé la mort de personne; qu'il n'a jamais voulu nuire par ta puissance, et que tu étais son plus ancien, son meilleur ami. Lors même qu'il n'eût pas autant aimé la patrie, qu'il n'eût pas été aussi attaché à la république, je pense que son attachement pour toi lui eût tenu lieu de patriotisme; et tu croirais que pour cela nous méritons la mort! Car le frapper, lui, c'est...» (Cette lettre resta

inachevée et ne fut point portée à Robespierre.)

Cette pauvre Lucile prend tous les tons, la menace, la sensibilité, les caresses, les reproches tendres; mais celui qu'elle voulait implorer *était Oreste!*

Bientôt on procéda à l'interrogatoire des accusés. Fouquier-Tinville portait la parole. C'était par Camille Desmoulins, qu'il disait son parent, qu'il avait obtenu d'être nommé au parquet. (Voyez *Correspondance*, page 145.) Quand vint le tour de Camille et qu'on lui eut demandé son âge, il répondit : « Trente-trois ans, l'âge du sans-culotte Jésus; » voulant faire comprendre que son martyre l'assimilerait au Christ, mort pour avoir, comme lui, prêché l'humanité et anathématisé l'esclavage. On connaît la magnifique réponse de Danton quand on lui demanda son nom et sa demeure. « Ma demeure sera bientôt dans le néant, et mon nom sera inscrit un jour au panthéon de l'histoire. » Camille et Danton voulurent se défendre; la sonnette du président et les clameurs commandées dans la salle couvrirent leur voix.

De retour à sa prison, Camille perd tout espoir. Il écrit sa lettre de mort à sa chère Lucile. C'est un modèle d'éloquence et de sensibilité : « Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort. On n'a pas le sentiment de sa captivité; le ciel a pris pitié de moi. Il n'y a qu'un

moment, je te voyais en songe; je vous embrassais tour à tour, toi, Horace et Daronne. A mon réveil, en ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verroux qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté d'âme. J'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sangloté en criant dans mon tombeau : Lucile! Lucile, ma chère Lucile, où es-tu? Hier au soir, j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fendu quand j'ai aperçu ta mère dans le jardin. Un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux; j'ai joint les mains comme implorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis bien sûr, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur à son mouchoir et à son voile qu'elle a baissé, ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elle s'asseye un peu plus près avec toi, afin que je vous voie mieux... Je t'en conjure, Lolotte, par nos éternelles amours, envoie-moi ton portrait; dans l'horreur de ma prison ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, que celui où je recevrai ton portrait. En attendant, envoie-moi de tes cheveux, que je les mette contre mon cœur! Ma chère Lucile, me voilà revenu au temps de mes premières amours où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : « Hé bien! vous l'avez vue? » lui dis-je; comme je disais autrefois à cet

abbé Landreville; et je me surprenais à le regarder, comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute sa personne quelque chose de toi... » (On l'appelle; il va subir son interrogatoire, après quoi il continue :) « Je vois le sort qui m'attend. Adieu, ma Lucile, ma chère Lolotte, mon bon loup; dis adieu à mon père. Tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes; mes derniers momens ne te déshonoreront pas.... O ma chère Lucile, j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse, pour composer, avec ta mère et mon père et quelques personnes selon notre cœur, un Otaïti. J'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes... Ma Lucile, mon bon Loulou, oh! ne m'appelle point par tes cris; ils me déchireraient au fond du tombeau! Tu diras à Horace, ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurais bien aimé! Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile! Sensible comme je l'étais, la mort qui me délivre de la vue de tant de crimes est-elle donc un si grand malheur? Adieu, Loulou; adieu, ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre. Adieu, Lucile... ma chère Lucile; adieu, Horace; adieu, Annette; adieu, mon

père ; je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile ! je la vois, ma bien-aimée ! ma Lucile ! mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourans ! »

Le procès est repris, mais pour la forme ; et bientôt le *jury est suffisamment éclairé*. C'était fermer la bouche aux accusés. Camille est en fureur ; il déclare aux juges qu'ils sont des bourreaux, des assassins. Danton leur jette des boulettes de pain. Camille déchire en morceaux son acte d'accusation, et les lance à la tête de Fouquier-Tinville. Leur sentence ne tarde pas à leur être prononcée. Camille verse des larmes sur le sort de sa femme et de son Horace. Lorsqu'on vint le garrotter pour le conduire au supplice, il criait en écumant de rage : « Quoi ! assassiné par Robespierre ! » Dans le trajet, il s'écriait sans cesse : « Peuple, pauvre peuple, on te trompe, on immole tes soutiens, tes meilleurs défenseurs ! » La violence de son action avait mis ses habits en lambeaux. Danton, promenant, au contraire, un regard calme et plein de mépris sur la multitude rugissante, disait à Camille : « Reste donc tranquille, et laisse là cette vile canaille ! » Camille, en passant devant la maison de Robespierre, fit entendre cette imprécation : « Tu nous suivras, ta maison sera rasée ; on y sèmera du sel ; » et à la vue de l'échafaud : « Voilà la récompense destinée au premier apôtre de la li-

berté ! Les monstres qui m'assassinent ne me survivront pas long-temps. »

Il mourut en tenant une boucle des cheveux de Lucile dans sa main, le 5 avril 1794.

Malheureuse Lucile ! qui peindrait sa douleur ? Avait-elle réellement agi pour exciter dans les prisons un soulèvement à la faveur duquel elle espérait sauver Camille ? S'était-elle associée dans ce complot avec le général Arthur Dillon, et avait-elle reçu une somme de trois mille francs pour distribuer au peuple, afin de l'animer à la délivrance des prisonniers ? Saint-Just, que rien n'apaise dans le cours de ses vengeances, fait rendre contre elle un décret d'accusation en ce sens ; une lettre du général, surprise chez elle, aurait révélé cette trame ; elle fut arrêtée et mise en jugement.

On va voir comme cette jeune femme, si étourdie, si riante et si gracieuse, va grandir tout-à-coup en présence du malheur et s'élever en proportion de la hauteur des événemens. Elle montrera, faible et charmante créature, plus de courage et de fermeté que son mari. Ce n'est pas un des moindres phénomènes de la révolution, que d'avoir monté les âmes des femmes au plus haut diapason d'héroïsme qu'elles aient jamais fait briller dans toutes les nations du monde, et de leur avoir inspiré un mépris si profond et si peu affecté de la mort.

« Avez-vous reçu une lettre du général Dillon à la veuve de Camille? lui demanda le juge interrogateur en présence du général Arthur Dillon. — Je n'en ai reçu aucune. — Ne vous a-t-il pas envoyé une somme de trois mille francs? — Je n'ai rien reçu. — Général, est-il vrai que vous n'ayez pas écrit à la femme Desmoulins? — Je lui ai adressé une lettre dans laquelle je lui mandais : « Femme vertueuse, ne perds pas courage. Ton affaire et la mienne sont en bon train; bientôt les coupables seront punis, et les innocens triompheront. » — Avez-vous dit que c'était le moment de résister à l'oppression? — J'ai dit que si les journées du mois de septembre se renouvelaient dans les prisons, il était du devoir d'un homme courageux de défendre ses jours, et de demander à être entendu et jugé, avant de se laisser assassiner. — N'avez-vous pas envoyé trois mille francs à la femme Desmoulins? — Ces faits sont faux et controuvés. »

La cause fut entendue, et Lucile condamnée à mort avec le général. Soit que cette jeune infortunée, dit M. des Essarts dans ses *Procès fameux*, tome II, page 188, eût pris la vie en dégoût, soit qu'elle désirât rejoindre son malheureux Camille, et qu'elle ne pût supporter la vie sans la partager avec lui, elle montra pendant l'instruction de son procès une fermeté et un calme étonnans. Souvent on la vit sourire avec cette ingénuité qui n'appar-

tient qu'à l'innocence. Elle attendit avec le plus grand sang-froid le jugement qu'elle savait bien qu'on allait prononcer contre elle. Lorsqu'on en eut fait la lecture, elle s'écria : « J'aurai donc dans quelques instans le bonheur de voir mon cher Camille ! En quittant cette terre où je ne possède plus ce qui m'attachait à la vie, je suis bien moins malheureuse que vous, dit-elle à ses juges ; car vous éprouverez en vivant tous les tourmens du remords que le crime entraîne à sa suite, jusqu'à ce qu'une mort infâme vous arrache l'existence. » (*Ibidem*, page 189.)

Suivant un autre biographe (M. Matton, dans la *Correspondance inédite*), elle aurait dit après la prononciation de son jugement : « Répandre le sang d'une femme ! les lâches !... Mais savez-vous bien que le sang d'une femme a été fatal aux tyrans ? que le sang d'une femme a chassé de Rome pour toujours les Tarquins et les décemvirs ? Réjouis-toi, ô ma patrie ! et reçois avec transport ce présage de ton salut ! la tyrannie qui pèse sur toi va finir. » (Pages 27 et 28.)

Retournée à sa prison, elle fit ses adieux à sa mère, et lui écrivit ces mots : « Bonsoir, ma chère maman ; une larme s'échappe de mes yeux, elle est pour toi. Je vais m'endormir dans le calme de l'innocence. »

On prétend que le jour où elle fut jugée elle

prit le plus grand soin de sa parure. Elle était surtout coiffée avec autant de goût que d'élégance. Un mouchoir de gaze de la plus grande blancheur, placé avec art sur ses beaux cheveux noirs, relevait l'éclat de son teint. En la voyant monter sur la fatale charrette, on eût dit à son air riant qu'elle allait à une fête. Pendant la route, elle s'entretenait avec un jeune homme qui était placé à côté d'elle. Leur conversation était sans doute enjouée; car on les voyait sourire de temps en temps. Arrivée au pied de l'échafaud, elle conserva la même tranquillité; elle y monta toute seule, et reçut, sans avoir l'air d'y faire attention, le coup fatal. (*Procès fameux*, tome II, page 189.)

Et pourtant, lorsqu'elle songeait aux joies au milieu desquelles, la veille encore, elle vivait au sein de son jeune ménage, et à la sanglante catastrophe qui la frappait, il y avait de quoi glacer le sang et faire blanchir les cheveux !

La malheureuse mère qui survécut à tant de ruines, madame Duplessis, avait écrit à Robespierre, lors de l'arrestation de sa fille : « Ce n'est donc pas assez d'avoir assassiné ton meilleur ami, tu veux encore le sang de sa femme ! Ton monstre de Fouquier-Tinville vient d'ordonner de la mener à l'échafaud; deux heures encore, et elle n'existera plus. Robespierre, si tu n'es pas un tigre à face humaine, si le sang de Camille ne t'a pas enivré au

point de perdre tout-à-fait la raison; si tu te rappelles encore nos soirées d'intimité; si tu te rappelles les caresses que tu prodiguais au petit Horace, que tu te plaisais à tenir sur tes genoux; si tu te rappelles que tu devais être mon gendre, épargne une victime innocente; mais si ta fureur est celle du lion, viens nous prendre aussi, moi, Adèle (son autre fille) et Horace; viens nous déchirer de tes mains encore fumantes du sang de Camille. Viens, viens, et qu'un seul tombeau nous réunisse! » (*Correspondance inédite,* page 238.)

La mémoire de Camille fut réhabilitée par un décret du conseil des Cinq-Cents du 7 floréal an 4; et depuis, Louis-Philippe décida que son portrait serait placé dans le musée historique de Versailles.

NOTE. On lit dans la *Jacobinéide*, poème burlesque de Marchant, page 28 : « Lucile Duplessis, actuellement madame Desmoulins, est, suivant la chronique scandaleuse, fille naturelle de l'abbé Terray. Grande, belle et bien faite, elle est le parfait contraste de son mari. Celui-ci voulait l'épouser sur l'autel de la patrie au Champ-de-Mars; mais une pluie abondante qui survint le jour pris pour le mariage le força de se marier tout bonnement à l'église. » On y peint au même endroit Camille Desmoulins comme un malheureux toujours déraisonnant, toujours dénonçant, toujours calomniant, et dont l'âme est renversée sur la figure. « En le lisant, on le juge un forcené, en le voyant un sans-culotte, en l'écoutant un imbécile. »

M. Desmoulins père, dans une lettre à son fils qui menace de se venger de ces outrages, lui donne le conseil de mépriser la *sanie* et la *bave* de ces folliculaires, dont ils finissent par s'empoisonner eux-mêmes. (Voyez *Correspondance inédite*, page 105.)

OLYMPE DE GOUGES.

Celui qui se rappelle avoir vu passer, au commencement de cet ouvrage, la physionomie calme, tranquille et posée, mais fine et expressive, de madame Necker, bien que le plus souvent cachée derrière le rideau et presque inaperçue; et qui jette en ce moment un coup d'œil sur celle de la fougueuse Olympe de Gouges, ne pourra s'empêcher d'admirer leur jeu divers. Madame Necker, pleine goût, de réserve, de justesse et aussi de pénétration vive, tout en ne recevant, comme elle le dit, que des *rayons réfléchis qu'elle trouve plus doux pour sa vue*, fait quelquefois plus avec un

sourire, avec un demi-mot, que l'autre avec sa véhémence, avec ses emportemens toujours effrénés et quelquefois sublimes. L'une est le raffinement de l'esprit le plus exquis, la mesure dans tout, la force dans la retenue; l'autre est l'explosion, le débordement et la provocation même. La première sait qu'on la devinera, parce qu'elle veut qu'on étudie ses impressions, qu'on épie sa pensée; elle ne fait donc pas d'efforts; on écoute un signe, on entend un regard; un mot dit tout. Celle-ci, toute excentrique, a besoin de frapper, d'étonner, d'agir sur les masses par l'éclat de la voix, par la chaleur et la fougue du discours, par la puissance de l'élan et la rapidité des émotions; elle vous fait dévorer indifféremment les phrases les plus barbares et les conceptions les plus informes, à côté des périodes les plus magnifiques et des pages les plus entraînantes. On va en juger.

Marie-Olympe DE GOUGES naquit en 1755 à Montauban, d'une revendeuse à la toilette, selon plusieurs biographes, et d'un père célèbre dans la littérature, s'il faut l'en croire elle-même, mais dont le nom n'a point été révélé. On la prétendit fille de Louis XV (brochure de Léonard Bourdon). « J'avais des droits à la fortune et au nom d'un père célèbre, dit-elle dans son *Testament politique*, je ne suis point, comme on le prétend, la fille d'un roi, mais d'une tête couronnée de lauriers; je suis la

fille d'un homme célèbre, tant par ses vertus que par ses talens littéraires. Il n'eut qu'une erreur dans sa vie, elle fut contre moi, je n'en dirai pas davantage. » (Voyez *Compte moral rendu*, tome II de ses œuvres.)

Son fils, dans une profession de foi que nous aurons l'occasion de citer, dit que du côté de sa mère, ses parens étaient laboureurs et fabricans de toile.

Dès l'âge de quinze ans, elle avait épousé un nommé Aubry, ancien maître traiteur à Paris, qui, ayant amassé quelque fortune, s'était retiré à Montauban, où la beauté de la jeune Olympe l'avait fixé. Restée veuve à seize ans avec un fils, et maîtresse d'une fortune d'environ soixante mille francs, elle vint à Paris dans la fleur de son âge, toute brillante d'imagination et d'attraits. Elle garda toujours, on ne sait trop pourquoi, son nom d'Olympe de Gouges. Il en fallait moins que le prestige d'une capitale enchanteresse pour agir sur cette tête méridionale. Avec ses idées aventureuses et romanesques elle fut bientôt jetée dans un tourbillon de galantes intrigues; elle devint l'âme de toutes les sociétés épicuriennes, et brigua l'honneur d'être nommée la Ninon du dix-huitième siècle. Elle aurait pu obtenir la même célébrité, dit M. Desessarts dans ses *Procès de la Révolution*, si les passions les plus ardentes et les plus impétueuses ne l'avaient pas flétrie de bonne heure.

A cette époque (1771), une jeune reine amoureuse de fêtes était venue ranimer les plaisirs languissans d'une vieille cour usée de débauches. Versailles, Trianon, Marly étaient tour à tour le théâtre où ils se diversifiaient sous mille formes attrayantes. A Paris, on ne parlait non plus que des bals et des fêtes du Colysée, du Vauxhall, et surtout des concerts nocturnes du Palais-Royal, où tout ce qu'il y avait de beautés célèbres se rendait à l'appel d'une musique ravissante dont le jardin retentissait. Là, à la faveur de l'obscurité et sans l'incommodité du masque, dit un chroniqueur du temps, on en avait toute la liberté. On profitait de la facilité de l'incognito pour se livrer aux plus folles extravagances; c'était un pêle-mêle où les rencontres les plus piquantes restaient quelquefois ensevelies dans l'ombre du mystère, et souvent donnaient matière aux anecdotes les plus scandaleuses. (*Espion anglais*, tome II, page 73.) On y renouvelait le jeu du fameux *Décampativos* ou *Roi de la fougère*, qui eut tant de vogue à Versailles, et qui succéda aux délirantes soirées de la terrasse du château. A ce mot *Décampativos*, prononcé avec une emphase bouffonne, vous eussiez vu les couples impatiens prendre leur volée; mais il fallait revenir au bout du quart d'heure, sans quoi le Roi de la fougère prononçait une peine contre les délinquans. (Voyez *Vie de Necker*, par Marat.)

La belle Olympe se précipita à corps perdu dans cette lice ouverte, et céda à l'effervescence de ses passions avec autant de fougue qu'elle montra depuis de courage à les immoler, pour embrasser les principes du républicanisme le plus austère.

Mais elle n'en est point encore arrivée à cette phase orageuse de sa vie, et il faut qu'auparavant un autre démon s'empare d'elle : ce fut celui des lettres. Je puis affirmer, écrit M. Dulaure dans ses *Esquisses*, que madame de Gouges, auteur de romans et de pièces de théâtre, ne savait ni lire ni écrire, et dictait ses productions à ses secrétaires. « On ne m'a rien appris, dit-elle quelque part; élevée dans un pays où l'on parle mal français, je n'en connais pas les principes; je ne sais rien, je fais trophée de mon ignorance; je dicte avec mon âme, jamais avec mon esprit. Le cachet naturel du génie est dans toutes mes productions (1). » Le

(1) Elle est encore plus explicite dans sa pièce du *Mariage de Chérubin*. A la XXVe scène du deuxième acte, Antonio, requis de signer le contrat de Fanchette, dit : « Est-ce que vous ignorez que je ne savons ni lire ni écrire? — FIGARO. Ce n'est pas un grand tort pour un faiseur de salade ; mais pour un faiseur de comédies, c'est un grand malheur. — LE COMTE. Un auteur qui ne sait ni lire ni écrire ! où avez-vous trouvé cela? — FIGARO. Il faut vous dire que cet auteur est une femme. On ne peut pas dire que ce qu'elle fait soit absolument mauvais ; mais on doit lui savoir gré de ses faibles productions, puisque c'est avec son esprit naturel qu'elle compose. — BRID'OISON.

public n'a pas tout-à-fait ratifié la dernière partie de cette opinion; mais nous allons voir que cette femme, dont la vocation était marquée au fort des crises révolutionnaires, dont la nature était toute action et parole, et qui ne semblait faite que pour monter à l'assaut politique, savait aussi, pour nous servir de l'expression de madame Sand, jeter son âme en dehors et la prêter à des héros de drame.

Ce fut donc sans autre secours que son enthousiasme, sans culture préalable et sans étude aucune, qu'elle s'improvisa femme de lettres. Elle crut que la carrière dramatique pourrait lui offrir un vaste champ de gloire.

Parmi les thèses philosophiques d'un haut intérêt que le goût de l'époque mettait à l'ordre du jour, la question de l'esclavage des noirs préoccupait fortement les esprits. La chaleur avec laquelle on la traitait devait faire pressentir qu'on passerait bientôt à celle de l'*esclavage des blancs*. « Le récit des cruautés exercées par des maîtres féroces

Comment peut-elle faire, n'ayant pas le moyen de déposer ses idées sur le papier? — FIGARO. Elle vous apprendrait encore beaucoup de choses que vous ignorez, monsieur le juge : elle fait comme les grands seigneurs, elle se sert de secrétaire. — LE COMTE. N'a-t-elle pas aussi un teinturier? — FIGARO. Non, et c'est en quoi elle diffère des grands seigneurs. Elle demande souvent des avis, et finit toujours par s'en tenir à ses idées, etc. »

sur les malheureux Africains, dit-elle dans sa brochure des *Comédiens démasqués*, avait excité ma sensibilité. Solliciter en leur faveur l'opinion publique, éveiller la bienveillance sur ces déplorables victimes de la cupidité : tel fut le devoir que je m'imposai. Un drame sentimental me sembla très-propre à remplir mes vues; j'imaginai donc le plan de ma pièce intitulée l'*Esclavage des Noirs*. Je la dialoguai. M. Suard y trouva assez d'intérêt dramatique pour la proposer, en 1783, sous l'anonyme, à la Comédie-Française. » Zamire, esclave d'un gouverneur d'une colonie indienne, quoique intentionnellement non coupable, a commis un crime qui doit être puni de mort: Il a tué l'intendant de son maître, et pour éviter son châtiment, il a pris la fuite avec sa chère Mirza, qu'il n'avait arrachée aux obsessions de l'intendant qu'en plongeant son poignard au cœur de celui-ci. Dans l'île où ils se sont réfugiés, la tempête ayant jeté par hasard deux jeunes époux français, Zamire sauve la femme, qui se trouve ensuite la fille du gouverneur. Les deux esclaves ne tardent pas à être découverts; ils rentrent dans les fers pour être envoyés à la mort; mais la jeune femme que Zamire a sauvée, obtient sa grâce et celle de Mirza, qui devait mourir avec lui.

Cette pièce, sur la lecture de Molé, fut reçue à l'unanimité; mais l'auteur, pour la faire jouer,

éprouva mille tribulations. La brochure que nous venons de citer en donne le piquant détail. Après s'être épuisée en cadeaux, en démarches, avoir fait tout ce que peut imaginer *une tendre mère pour le sort de son enfant,* ce ne fut qu'en 1788 qu'elle parvint à la faire représenter, mais sans succès. Elle attribua sa chute à la cabale des colons, qui craignaient une insurrection, et qui empêchaient de transpirer tout ce qui pouvait enflammer l'esprit des nègres déjà disposés à la révolte. Elle alla jusqu'à s'adresser à l'assemblée nationale pour faire reprendre son drame, en offrant d'en employer les produits en dons patriotiques. Plus tard, elle passa en Angleterre pour essayer de l'y faire jouer. (Voyez la *Lettre adressée aux rédacteurs du Fouet national*, n° 14, page 24.)

Dans l'intervalle, elle n'avait pu faire recevoir *Lucinde et Cardenio,* sujet tiré de Michel Cervantes, non plus que *Molière chez Ninon*, qui pourtant avait réuni les suffrages de Palissot, Lemierre et Mercier, et qui depuis fournit à M. Bouilly l'idée de la *Lecture du Tartuffe chez Ninon.*

Elle y fait paraître tour à tour le grand Condé, Molière, la reine Christine, Des Iveteaux et Scarron. Les principales circonstances de la vie de Christine sont enchâssées avec art dans ce drame, à la façon de ces tableaux des grands maîtres, où ils n'ont pas craint de grouper un grand nombre

de personnages et de les mettre en action l'un par l'autre. « Il fallait, dit le *Journal encyclopédique* du mois d'août 1788, une grande souplesse d'esprit pour faire parler Scarron et Christine, Des Iveteaux et Condé. Ce que dit Molière est toujours digne de lui; c'est son sens grave, réfléchi, mêlé de quelques plaisanteries philosophiques. Des Iveteaux est peint avec une telle vérité, qu'on croit l'entendre et le voir avec sa musette et sa pannetière. A côté des traits délicats il y a des traits de force. Il était difficile de mettre Scarron sur la scène, parce qu'il réveille l'idée d'un burlesque proscrit à juste titre. Madame de Gouges a su faire parler ce personnage en lui conservant son caractère, mais en ennoblissant son esprit. Ainsi un peintre habile ne copie pas dans une tête bizarre tout ce qui l'est en effet, mais assez pour la faire reconnaître. Madame Scarron, depuis si célèbre, méritait bien qu'on peignît son attitude et son maintien, pour laisser entrevoir quelque chose de ce caractère, qui depuis a brillé d'un si grand éclat. Le moment où le grand Condé, jetant son chapeau, enlève par humanité Scarron, qui ne pouvait plus marcher, pour le mettre dans une chaise à porteur, est une situation touchante; et quand Scarron, humilié, lui dit : Non; prince, que faites-vous? Condé répond : C'est pour essayer si j'ai perdu mes forces. Ce mot est plein de naturel et

de bonté. Lorsqu'un ordre du roi est intimé à Ninon de se rendre aux Filles Repenties, la chaleur avec laquelle Condé prend sa défense relève infiniment cette scène, et prête à cet orage passager un intérêt nouveau. Le rôle de madame Scarron offre une partie de son caractère dans une demi-teinte qui prête à deviner. Le dénouement est d'un grand intérêt : c'est Ninon qui reconnaît son fils; mais les circonstances qui accompagnent cette reconnaissance décident Ninon à la retraite; tous ses amis en sont affligés; et Scarron s'est fait asseoir en travers de la porte, pour lui barrer le passage au moment qu'elle se retire. Cette pièce épisodique est de la plus grande vérité; elle ne sent l'art en aucune manière; c'est le produit d'un talent naturel qui peint avec franchise. Le comité de la Comédie-Française a eu tort de refuser cette pièce, et n'entend pas ses intérêts. »

On a encore d'Olympe de Gouges le *Mariage inattendu de Chérubin*, pièce en trois actes, en prose, 1785, in-8°, faite en vingt-quatre heures, et que des considérations particulières avaient seules empêchée de paraître sur le Théâtre-Italien; c'est l'auteur elle-même qui le déclare dans sa préface. « Mon premier mouvement, dit-elle, est semblable à une tempête; l'activité de dix secrétaires ne suffirait pas à mon imagination; mais dès que l'explosion est faite, je reste dans un calme profond. Tel est

l'effet qu'éprouvent toutes les personnes vives et sensibles. C'est un de mes premiers ouvrages : je m'en promettais beaucoup de gloire, et encore plus de profit ; mais hélas ! c'est bien le cas de dire :

« Pauvres petits infortunés,
Vous êtes morts avant que d'être nés. »

Elle conserve encore dans cette pièce avec assez de bonheur le cachet du caractère de chaque personnage ; mais ils ont tous vieilli, et la fraîcheur de leur éclat qui a pâli n'est point remplacée, comme dans *la Mère Coupable*, par l'intérêt énergique d'une intrigue mystérieuse et terrible. C'est tout simplement Chérubin devenu grand seigneur, qui se marie avec Fanchette, reconnue fille de don Fernand, grand d'Espagne. *L'Homme généreux*, drame en cinq actes, en prose, 1786, in-8°. Montalais, secrétaire du comte de Saint-Clair, en reçoit beaucoup de présens, et n'en a pas l'air moins malheureux. Dès qu'il a un instant de liberté, il s'échappe pour aller secourir une femme charmante nommée Marianne et un père dans le besoin. Lafontaine, vil confident du prince, calomnie le secrétaire et a des vues criminelles sur la jeune personne. Instruit que le père est sur le point d'être poursuivi pour dettes, il achète la créance et fait continuer les poursuites, en proposant au vieillard de les cesser s'il veut lui livrer sa fille. Marianne, poussée à bout, implore

du secours. Le comte, dont l'appartement est voisin, entend les cris. Malgré les efforts du perfide sycophante, tout se découvre ; Saint-Clair paie les dettes et épouse Marianne. Cette pièce, disent les auteurs des *Annales dramatiques*, offre des caractères assez bien conçus, de l'action, du mouvement, mais un dialogue verbeux et négligé. *Mirabeau aux Champs-Elysées*, drame épisodique joué avec peu de succès au Théâtre-Italien, 1791, in-8°. « Je ne mis, dit l'auteur dans sa préface, que quatre heures à composer cette pièce. Je voulus rendre hommage à la mémoire du grand homme. Ce fut là le premier élan de mon cœur et de mon patriotisme. » Le zèle des comédiens sut y répondre. La pièce fut mise à l'étude et jouée en deux jours. Elle y passe en revue, à son ordinaire, une foule d'illustres personnages, tels que Henri IV, Franklin, Louis XIV, madame de Sévigné, etc. Ces ombres cherchent en vain celle de Démosthènes ; elle est allée s'établir dans l'âme de Mirabeau ; celle de Curtius, c'est le cœur du jeune Desilles qu'elle habite ; celle de Louis XII, la transmigration a eu lieu dans la personne de Louis XVI. Mirabeau reproduit ses propres systèmes, et pose les grands principes de l'ordre social. Madame Deshoulières se plaint de ce que, sur la terre, les femmes ne sont pas, comme aux Champs-Élysées, les égales des hommes. Elle espère que les femmes trouveront

peut-être aussi moyen de régénérer leur empire. Ninon ajoute : Tant qu'on ne fera rien pour élever l'âme des femmes, tant qu'elles ne contribueront pas à se rendre plus utiles ; tant que les hommes ne seront pas assez grands pour s'occuper sérieusement de leur véritable gloire, l'état ne peut prospérer. Enfin on conclut que la seule forme de gouvernement qui convienne à la France est une monarchie sagement limitée. On voit que madame de Gouges, ou le public, n'était point encore à la hauteur des principes qui vont bientôt triompher. Le *Couvent ou les Vœux forcés,* comédie en trois actes, 1792, jouée en deux, au théâtre de la rue de Bondy. Cette pièce réussit ; mais madame de Gouges se plaignit de ce qu'elle avait été annoncée sous le nom du directeur de ce théâtre en même temps que sous le sien, et de ce que ce dernier, pour avoir retranché un acte, prétendit y avoir travaillé. (Préface de *Mirabeau aux Champs-Élysées*). Les *Vivandières ou l'Entrée de Dumouriez à Bruxelles,* pièce de circonstance en quatre actes, représentée, suivant la chronique de Paris, tom. VIII, n° 25, le 24 janvier 1793, au théâtre de la république. Elle y fait l'éloge du fils du duc d'Orléans. Les *Aristocrates et les Démocrates,* comédie-vaudeville la plus gaie de toutes. Une foule d'originaux de l'époque passent en revue. C'est une vieille comtesse qui, à chaque doléance sur la perte de ses titres et de ses

priviléges, ne reçoit pour toute réponse du chevalier du Rocher, nouvellement mis au pas, que ces mots : antique, bouquin ; n'en parlons plus. — Quoi ! il faudra que je renonce à l'illustration de nos ancêtres ! — Vos ancêtres, ils sont morts, n'en parlons plus. — La noblesse se réveillera ; moi-même je parcourrai tout le royaume pour la soulever contre les patriotes. — Restez chez vous, vous ne feriez que de l'eau claire ; n'en parlons plus. — Insolent ! si je faisais venir mes gens, je t'apprendrais à insulter une femme de ma qualité. — Vos gens, votre qualité, tout cela est bien loin, n'en parlons plus. — Vient M. l'Écusson, qui a consumé dix ans de sa vie à dresser un arbre généalogique, et qui se désespère de ce qu'on n'en dresse plus que de la liberté. — Un vieil aveugle que mène son chien, a des idées lumineuses, et trouve le symbole de la première constitution dans le signe de la croix : le père, c'est le roi, le fils, c'est le peuple, le Saint-Esprit, c'est la loi.

Madame de Gouges a encore composé le *Philosophe corrigé ou le Cocu supposé*, comédie dont on ne connaît guère que le titre. Elle parle dans sa brochure, intitulée *Adieux aux Français*, de deux autres pièces de théâtre qu'elle aurait écrites, savoir : le *Marché des noirs*, drame en trois actes, et le *Danger des préjugés ou l'École des hommes*, drame en cinq actes ; mais ils n'ont point été im-

primés. Nous devons dire enfin que c'est à elle qu'on doit la première idée d'un second Théâtre-Français (*Bonheur primitif*, page 70).

En outre elle a publié deux romans, l'un en forme de lettres, intitulé : *Mémoires de madame de Valmont*, et l'autre ayant pour titre : le *Prince philosophe*, conte oriental, 1791, 2 vol. in-12. On y trouve, disent les auteurs de la biographie universelle des contemporains, une grande fécondité d'imagination, mais toujours un style incorrect et rempli de fautes.

Ennuyée de toutes les tracasseries qu'on lui faisait essuyer, elle déclare dans une préface qu'il ne tient à rien qu'elle ne réalise le projet qu'elle a formé de se retirer entièrement de la société pour aller vivre dans la solitude et méditer un plan qu'elle avait conçu en faveur de son sexe : « Malgré ses défauts, je sens, dit-elle, qu'il peut s'élever un jour. Il est prêt à secouer le joug d'un esclavage honteux. Il sent que sa gloire, hélas ! n'a d'empire que sur les faiblesses des hommes dont les désirs sont bientôt remplacés par le mépris. Jadis l'ambition de plaire à notre sexe épurait leur courage ; aujourd'hui ce n'est plus qu'une profane convoitise qui les tient dans une mollesse avilissante. Une révolution se prépare, qui élèvera l'esprit et l'âme de l'un et de l'autre sexe, et tous les deux, à l'avenir, concourront au bien général. » Ce furent ces idées qu'elle

développa et mit en action dans ce roman du *Prince philosophe*. C'est le roman, dit-elle, le plus sage, le plus fou et à la fois le plus moral. Je n'ai mis que cinq jours pour le concevoir et le produire. (*Bonheur primitif*, page 104 et suivantes.)

Toutefois elle voulait faire ses adieux au théâtre par une pièce où elle avait l'intention de traduire sur la scène un grand nombre de ridicules, sans épargner les siens, et qu'elle aurait intitulée : *Madame de Gouges aux enfers*. « J'irai aux enfers, dit-elle, mais je n'irai pas seule ; je forcerai bien de m'y suivre les petites maîtresses aristocrates, les démagogues, les enragés, etc. Il serait fort plaisant que cette farce me couvrît de gloire ; je n'en serais pas surprise. » (*Ibidem*.)

Madame de Gouges ne put échapper à la malignité des auteurs du *Petit Almanach des grandes femmes*, où ils se moquent de ce qu'elle pariait composer un drame en vingt-quatre heures, sur quelque sujet qu'on lui proposât. De mauvais plaisans, ajoutent-ils, disent que c'est encore trop. Cette raillerie et quelques autres la mirent en fureur. Elle déblatéra contre ses critiques dans son *Bonheur primitif*, et s'échauffa jusqu'à leur proposer, nouvelle chevalière d'Éon, un duel en règle au pistolet, à trois pieds dans la terre et à quatre de distance, en leur donnant l'avantage de tirer les

premiers; les menaçant, en cas de refus, de leur faire couper les oreilles (1).

Ce dernier trait commence à la faire connaître.

Nous avons parcouru la vie littéraire d'Olympe de Gouges, qui ne fut, comme on voit, qu'une suite de chagrins et d'orages, mêlés de courts instans de gloire. D'ingénieux aperçus se font toutefois remarquer dans ses compositions, et l'on y trouve souvent le germe des idées les plus heureuses.

Pour elle maintenant va s'ouvrir un plus vaste théâtre.—Laissons-la parler elle-même. « Le temps approche où l'assemblée nationale va porter un

(1) Ce ne fut pas la seule provocation qu'elle se permit; elle en adressa une autre à un colon de Saint-Domingue, qui avait répondu en termes assez peu mesurés au n° 118 de la *Chronique de Paris*, au sujet de la pièce de *l'Esclavage des noirs*. « Venez; une femme vous défie, elle invite votre bravoure à un combat public : venez apprendre comme une femme sait mourir ou donner la mort. (*Départ de M. Necker,* page 34.) Qu'ai-je dit aux colons? ajoute-t-elle. Je les ai exhortés à traiter leurs esclaves avec plus de douceur et de générosité. Mais ils ne veulent pas perdre la plus légère partie de leurs revenus. Voilà le sujet de leurs craintes, de leur rage et de leur barbarie. Il en est de même aujourd'hui des combats impuissans du clergé. S'il avait proposé d'abord les quatre cent millions qu'il offre en ce moment, sans doute ses biens seraient restés sacrés. Si le roi eût fait avec franchise, sans réticence, sans ruse, sans arrière-pensée, et en suivant mes avis, les concessions qu'on lui demandait, il n'en serait pas où il en est. » (*Ibidem.*)

œil sévère sur les abus et rétablir l'homme dans toute la dignité de ses droits. Un aimant patriotique m'attire à Versailles. Quel magnifique avenir pour une âme ardente et civique ! Je brûle de m'élancer dans la carrière des projets d'utilité nationale; et, laissant là comité, tripoteries, rôles, pièces, acteurs et actrices, je ne vois plus que plans de bonheur public ! Le souvenir de six ans de vexation retentit pour la dernière fois dans mon cœur.» (*Les Comédiens démasqués*, page 37.)

Dans l'épître qu'il lui adresse (1792), Dorat-Cubière lui dit, en vers assez médiocres :

De nos législateurs pour suivre la carrière,
N'as-tu pas déserté la scène de Molière,
Où l'aimable Thalie, accueillant tes essais,
Te promettait déjà de glorieux succès?
Déjà tu surmontais les dégoûts, les obstacles
Que t'opposait l'envie, assise à nos spectacles.
Et, telle que la rose, au milieu du printemps,
Qui, des zéphyrs quittée, est en butte aux autans,
N'ai-je pas vu ta muse à travers les orages
Du parterre attentif conquérir les suffrages?
Jadis ton cœur. . . . .
Du fils de Cythérée a connu la puissance;
Tout change avec le temps, et je crois qu'en ce jour
L'amour de la patrie y succède à l'amour.
. . . .
Le plus beau dictateur est un monstre pour toi;
Et fût-il Adonis, Endymion, Alcide,
A tes yeux courroucés il n'offre qu'un perfide.

Oui, le patriotisme a sur tes sentimens
L'empire qu'autrefois obtenaient les amans.

Dans le vaste conflit qui s'engage, que fera-t-elle, pauvre femme déjà battue par toutes sortes de tempêtes ? Elle crut, puisque le principe d'égalité devant la loi venait d'être proclamé sans acception ni limite, que les femmes pouvaient aussi prendre leur part active dans la grande discussion des intérêts de tous, et elle se dit : Et moi aussi, je combattrai de la plume et de la voix ! Dans ce moment, on voyait s'organiser de toutes parts des clubs ou assemblées politiques, où s'agitaient les plus hautes questions d'état, où se prenaient les déterminations les plus décisives, et qui, sans être sanctionnées par aucune loi, s'associaient de fait à l'action gouvernementale. Il s'en répandit dans toute la France ; et il y en avait, dit M. de Montgaillard, jusque dans les villages et les bourgs. Il est certain que ce fut un des plus puissans moyens pour former l'esprit public, et pour le remuer dans les divers sens qu'on désirait lui imprimer. La propagande révolutionnaire ne tarda pas de cette manière à gagner des centres aux extrémités.

Madame de Gouges le vit, et conçut l'idée de doubler ce moyen d'action en créant des sociétés populaires de femmes. Elle fut la première à s'élancer à ces tribunes qu'elle venait d'improviser, et où son enthousiasme s'exhala plus ardent que ja-

mais. « Le danger de la patrie m'entraîne, me transporte au-dessus de moi-même. Je me suis écriée, je me suis élancée, toute faible femme que je suis, et ma voix a retenti à travers le préjugé. » (*Le Cri du Sage*, page 7.) A l'entendre là, dans les autres clubs, et souvent même à l'assemblée nationale, se livrer à ses chaleureuses inspirations, prophétiser l'émancipation humaine, proposer, soutenir et développer les motions les plus audacieuses, et quelquefois s'élever à la hauteur des plus grands maîtres de la parole, vous l'eussiez crue douée d'une nouvelle vie et d'une âme supérieure à la faiblesse d'un sexe qui, jusque là, ne s'était point encore essayé dans les hautes luttes parlementaires.

Plus d'une fois elle surprit les hommes les plus éloquens de l'époque par la richesse de son imagination et la fécondité de ses idées ; et ce fut, à vrai dire, le côté brillant de la célébrité qu'elle ne tarda pas à conquérir.

L'antiquité n'avait pas de femme orateur politique : il était réservé à la révolution d'enfanter cette merveille. Écoutez celle-ci s'indigner de ce que des étrangers se mêlent à nos affaires : « Lorsque l'assemblée nationale a décrété que la qualité de Français serait une condition nécessaire pour l'éligibilité aux emplois publics, c'est qu'elle était convaincue que la nation ne pouvait pas prudemment remettre la direction de ses affaires à un

homme qui n'aurait aucun intérêt à les bien régir, et pourrait en avoir un contraire; c'est qu'elle avait calculé l'influence de l'amour de la patrie, et qu'elle avait senti l'importance de faire valoir cette passion glorieuse. Comment donc se fait-il qu'au mépris de l'esprit qui a dicté ce décret, les nationaux admettent des étrangers dans leurs délibérations? Comment se fait-il qu'on les reçoive dans des clubs, dans des sociétés fraternelles, et que ce soit eux qui proposent et fassent passer les motions les plus incendiaires? (*Pache* et *Marat* étaient Suisses, *Dubuisson* et *Péreyra* Belges, *Dufourny* Italien, *Anacharsis Clootz* Prussien, *Miranda* et *Gusman* Espagnols, les deux frères *Frey* et *Proly* Autrichiens, etc.) Je voudrais bien qu'on me dît quel intérêt si pressant animait cet homme de Neufchâtel qui voulait présenter une pétition à l'assemblée nationale à la tête de six mille personnes? De quel droit cet étranger venait-il influer sur les délibérations des représentans de la nation française? A Athènes, une loi punissait de mort l'étranger qui se mêlait dans les assemblées du peuple, parce qu'il usurpait la souveraineté. En France, la prison devrait être la peine de celui qui s'immisce dans nos affaires politiques. Cela serait d'autant plus nécessaire, qu'il est notoire que Pitt et le roi de Prusse entretiennent des missionnaires dans la capitale, et qu'ils espèrent plus de succès de leur

infâme patriotisme que de la force de leur armée ; qu'il est notoire que des banqueroutiers et des gens repoussés par leurs crimes du sein de toutes les nations se répandent dans Paris pour exciter à la révolte, espérant profiter du désordre pour réparer une fortune délabrée. Ah ! tant que nous écouterons les conseils insidieux de pareils hommes, il n'y aura pas de sûreté pour nous. Ne serait-ce pas une intempérance de révolution que ce mouvement qui nous porte à recevoir les étrangers dans nos discussions politiques ? Ne serait-ce pas un peu de cette vanité française qui, dans l'espoir d'attirer l'admiration, se plonge dans un abîme de malheurs ? On nous a tant répété que notre constitution deviendrait un jour celle de tous les peuples, et que la cocarde nationale ferait le tour du monde ! Sachons jouir sans bruit, n'aspirons pas à la vaine gloire d'établir la liberté universelle ; et, tout en condamnant les missionnaires religieux, n'imitons pas leur exemple par une ardeur inconsidérée de propager nos principes, qui est moins le signe du bonheur que du désir de briller. »

Est-il rien de mieux pensé, de plus rapide et de plus finement exprimé ? Que de prévision ! que de hardiesse et de prudence tout à la fois dans une femme ! Il y en aurait assez pour défrayer l'homme d'état le plus profond et le plus éloquent.

Il n'est point exact, comme l'ont dit plusieurs

biographes, qu'elle ait fait son idole du duc d'Orléans, et qu'elle l'ait prôné partout. Son fils était placé, comme ingénieur, dans un des départemens des apanages de ce prince. Ce fils était l'objet de sa plus vive tendresse : « Mon seul bonheur sur la terre est celui de mon fils (1). » (*Lettre aux représentans de la nation*, p. 3.) Elle avait intérêt à ménager le duc; et toutefois, entraînée par la chaleur de la vérité, elle lui écrit avec cette pénétration de regard qui ne l'abandonne jamais. C'était au moment de son retour d'Angleterre, peu de temps après les troubles d'octobre : « Souvenez-vous, monseigneur, de votre honorable exil; dès ce moment vous fûtes l'idole de la France; votre retour, sans aucun rappel, obscurcit un instant votre gloire. Votre voyage en Angleterre, dans une époque aussi critique pour la nation, faillit vous faire perdre la faveur publique. Souvenez-vous, monseigneur, que le public, qui renferme toutes les classes, est un juge

(1) Elle en fut bien mal récompensée; car ce fils, à la nouvelle de la mort de sa mère, remit entre les mains du représentant du peuple Duroy, à Châlons, sa profession de foi, datée du 17 brumaire an II, dans laquelle il désavoua les écrits d'Olympe de Gouges, approuva le jugement du tribunal révolutionnaire qui la condamnait, déclara qu'il ne la connaissait plus pour avoir été sa mère, et qu'il rayait sur son brevet le nom de cette femme qui ne pouvait que le faire rougir.

Nous nous abstiendrons de qualifier un pareil acte.

sévère..... La France se trouve en ce moment dans une effervescence si alarmante, qu'elle semble vouloir terminer la carrière ouverte par elle avec tant d'éclat en recommençant celle qu'ont enfantée tous les troubles de l'Angleterre. On dirait qu'un Cromwell, caché parmi des Français, n'excite les esprits et ne les porte à la révolte que pour se montrer un jour à nos yeux, tout-puissant! La terreur peut avoir produit ce fantôme, et nous faire redouter de nouveaux fers rivés par la main d'un tyran et d'un usurpateur! Qui peut mieux que vous, monseigneur, rassurer les Français?... Votre palais est le rendez-vous d'une foule d'énergumènes, dont les discours et les violences épouvantent la capitale; l'ouvrier reste sans travail, le pauvre sans pain. C'est à vous de calmer ce peuple agité : appuyez la motion que j'ai faite des dons patriotiques; ouvrez vous-mêmes vos trésors, ramenez l'abondance des blés, et le pain au taux que le malheureux doit le manger..... C'est par là, monseigneur, que vous confondrez l'envie et ses injustes soupçons, que vous jouirez d'une véritable gloire, et que vous mettrez dans le plus beau jour le titre de premier prince du sang. »

Une lettre aussi forte ne pouvait recevoir de réponse. La perte de l'emploi de son fils ne tarda pas à lui en servir.

Elle aurait ardemment désiré que la révolution

pût s'opérer sans déchiremens et sans commotions intestines. La mort de Favras arracha ses larmes : « Depuis huit mois je n'entends parler que de complots, d'ennemis de la patrie; et, pour détruire ces vains fantômes, tous les citoyens, depuis quatre mois, sont jour et nuit en faction. Et quels complots a-t-on déjoués? quel traître a-t-on puni? Comment tout cela s'est-il terminé? par un supplice! Et quel supplice? j'ose le déclarer avec fermeté, honteux à la nation. M. de Favras est la victime d'un héroïsme louable, et qu'on devait respecter. Il croyait son roi en danger, et son projet fut de l'y soustraire. Son attachement inviolable pour son prince, et son zèle peu commun l'ont conduit au supplice. Je le loue, et je ne le blâme que de ne pas s'être montré tout entier dans ses interrogatoires. A sa place j'aurais répondu à mes juges : Dressez vos potences, j'ai voulu sauver mon roi; voilà mon crime, et je m'en fais gloire. Mais ce projet que je méditais en silence, et qui malheureusement n'a point eu d'effet, vous paraît-il plus criminel que celui de ces infâmes brigands qui ont assailli et repoussé les gardes du corps, enfoncé les portes du palais de nos rois, égorgé sans pitié des sentinelles qui devaient mourir à leur poste, violé l'appartement du souverain, et poursuivi la reine jusque dans son lit? Cependant de tels attentats demeurent impunis, et moi... on me mène à la mort! »

C'était en 1790 que madame de Gouges parlait avec cette hardiesse; ce n'est pas la seule fois que nous la verrons mélanger ses opinions démagogiques de réminiscences royalistes.

Lors de l'exil de M. Necker, après la séance royale, madame de Gouges crut la cour perdue; elle lui fit d'énergiques remontrances dans un écrit aussitôt imprimé que conçu; et, surmontant la timidité de son sexe, elle s'élança au château dans la ferme intention de parler au roi en personne. « Il n'y aurait eu que la force, dit-elle, qui aurait pu me faire abandonner mon entreprise; mais ce projet échoua, parce que le roi ne sortit pas de son appartement. » (*Départ de madame Necker*, p. 10 et 11.)

Mais, par un travers d'esprit auquel elle revient dans un grand nombre d'endroits de ses brochures, elle ne voit la possibilité de sauver les finances qu'en rappelant M. de Calonne pour l'adjoindre à M. Necker. En vain elle se fait à elle-même l'objection que le premier n'a paru régulariser cette partie de l'administration qu'en y jetant un plus grand désordre; qu'il n'a payé les créanciers de l'état qu'en l'obérant encore plus, et qu'il ne s'est efforcé d'inspirer la confiance que pour fermer les yeux sur ses dilapidations; qu'il ne s'était maintenu quelque temps à son poste qu'en laissant les courtisans fourrager dans le trésor public pour

mieux y puiser lui-même, et qu'il fut chassé par eux lorsqu'ils n'eurent plus rien à y prendre. Elle s'entêtait et répondait par ce mot connu : «Si M. de Calonne avait bien fait ses affaires, c'était une raison de plus pour le garder, parce que le moment venait où il allait faire les nôtres.» Elle ne donnait pas d'autres raisons : sans M. de Calonne les finances ne pouvaient marcher ; c'était le Newton seul en état d'y porter la lumière et d'en résoudre le mouvement. Au reste, ses opinions sur les hommes et les choses suivaient toujours l'impulsion de sa conscience. « O vérité qui m'as toujours guidée, s'écrie-t-elle avec effusion, ôte-moi les moyens d'écrire si jamais je trahis ma conscience éclairée par tá lumière; mais pardonne-moi si quelquefois, enthousiasmée par les apparences les plus recommandables, j'ai loué ceux qui ne méritaient pas de l'être! Un jour mes confessions montreront au public quel fut mon caractère, quelle fut mon existence. » (*Lettre au peuple*, p. 10.)

D'inexplicables fluctuations d'idées la rejetaient en arrière aussi vite qu'elle s'était précipitée en avant (1). Il lui prenait de saintes terreurs pour le trône et des retours de sensibilité pour le mo-

(1) Elle raconte avec assez de bonhomie qu'on disait d'elle : Si cette femme n'avait pas de fusées dans la tête, elle nous dirait parfois d'excellentes choses.

narque : « Dussé-je me perdre, s'écrie-t-elle d'un ton prophétique, la douleur m'emporte et me jette aux pieds du trône ! Sire, on vous trompe ! Toutes les têtes des citoyens sont exaltées ; la fermentation est à son comble, et les effets en seront affreux et cruels ! (*Broch. pour sauver la patrie*, etc., p. 6 et 7.) Quelle est l'utilité de ces assemblées ? quels y sont les orateurs ? quelle morale le peuple vient-il y puiser ? On apprend au peuple à s'éloigner de ses devoirs ; on l'autorise à tout entreprendre ; sa misère s'augmente avec l'oisiveté... Mais enfin, quand toute ressource leur manquera, que feront-ils ces hommes forts et robustes ? Je le demande aux bons citoyens que cette idée sans doute fait frémir.... Et puis, à quoi ressemblent toutes ces députations vagabondes, qui arrivent à toute heure aux états-généraux ? Quelle loi les autorise ?.... Quelle police permet ces chaires publiques ? » (*Lettre au duc d'Orléans.*) D'autres fois elle implore le retour des princes, et croit que leur éloignement est la cause des troubles (*Ordre national*, p. 7 et 8).

Toujours dans le même sens, elle disait qu'il ne fallait pas que le peuple arrachât avec trop de violence les branches de l'arbre de la monarchie, de peur de tomber avec. « Si vous portez une main trop brusque à la ruche de l'état, c'est une perturbation dont vous n'êtes plus le maître, disait-elle encore ; les abeilles se dispersent et l'essaim ne

produit plus; heureux si sa furie ne se tourne pas contre vous, et s'il ne vous fait pas bientôt sentir ses mortels aiguillons! »

Rien de plus vrai que cette dernière pensée. On ne passe pas tout d'un coup à des institutions démocratiques. La force brutale et soudaine n'en établit tout au plus que le simulacre. De constantes et fortes tendances populaires viendront seules à bout d'extirper, mais insensiblement et à la longue, la plus grande partie des germes aristocratiques dont la société est infectée, germes tenaces et incarnés que la lime du bon sens finira par niveler et détruire.

On lui demandait un jour pourquoi elle ne faisait pas de journal. « Moi, répondit-elle, faire un journal! il serait trop vrai, trop sévère : il ne prendrait pas. — Je vous assure, lui répliqua-t-on, qu'il aurait beaucoup d'influence, et qu'en faisant le bien de votre pays vous gagneriez beaucoup d'argent. — Pour l'argent, quoique j'en sois plus privée que personne, je ne m'en soucie guère; et, si je faisais tant que d'écrire un journal, je prouverais mon désintéressement en ne retirant que mes frais. » Aussitôt on lui offrit plusieurs titres, qui, suivant elle, ne répondaient ni à sa manière d'agir ni à sa manière de voir. « *L'Impatient*, s'écria-t-elle; c'est le seul titre qui convient à l'auteur. La curiosité du public sera piquée à la vue

ses réserves pour y contribuer. (*Lettre au peuple.*)

Madame de Gouges ne se borna pas à écrire, elle offrit à l'assemblée nationale le quart de ses revenus, et le produit d'un drame. (*Lettre aux représentans de la nation*, page 8.)

Elle se félicita bientôt du succès de sa lettre et de l'enthousiasme qu'elle produisit. (*Les Comédiens démasqués*, notes.)

Soit coïncidence, soit rapport de cause et d'effet, on lit dans l'*Histoire de la Révolution*, par deux amis de la liberté, tome I, in-8°, page 314, qu'à cette époque la chaleur du patriotisme semblait redoubler chaque jour; que les dons se multipliaient; que la vaisselle, les bijoux étaient portés à la Monnaie; que quand les premiers objets furent épuisés, on envoya ses boucles; que l'assemblée nationale ayant imité ce généreux exemple, toute la France s'empressa de le suivre, et que l'on ne put, sans être noté d'incivisme, conserver de la vaisselle plate ou des boucles d'argent; qu'enfin des nations étrangères voulurent partager l'honneur de venir au secours d'un pays qui devenait la commune patrie de tous les amis de la liberté; qu'entre autres, les habitans de Neufchâtel firent don à la France du quart de leur revenu, et que cette offrande patriotique fut reçue avec une extrême gratitude.

Madame de Gouges, dans sa brochure, ne paraît pas d'avis de faire frapper la réforme sur la

maison du roi. « Le souverain, dit-elle, doit non seulement inspirer à ses sujets le respect et la vénération par la splendeur qui l'environne, mais encore se montrer aux yeux des peuples étrangers avec un éclat propre à leur donner la plus haute idée des ressources de la nation. (Elle est d'avis que l'on jette aux yeux un peu de poudre politique.) La cour de France a été de tout temps la première cour de l'Europe; si l'on obscurcit trop son luxe, elle n'est plus la cour de France. Tout véritable Français reconnaîtra cette vérité, qu'il entre essentiellement dans la politique de la monarchie de soutenir le trône au point où il s'est élevé. » Elle ne parle pas davantage de réductions dans le traitement des ministres et des grands dignitaires de l'état. Il n'est pas étonnant qu'une femme qui avait été mondaine, et qui subissait encore les dernières influences d'une aristocratie mourante, ait été éblouie de ces idées, et leur paie ce dernier tribut, dans un temps où l'on ne croyait pas qu'elles pussent sympathiser même avec l'apparence d'un régime démocratique.

On comprenait alors l'énorme puissance tirée du contentement de peu, et la grandeur du Fabricius de Virgile : *parvo potens*. Toutes vues de fortune associées aux grands emplois de l'état semblaient mortelles à l'intérêt de ce dernier. L'élévation aux places n'était point une occasion de splendeur,

mais d'abnégation. *L'opulence est une infamie*, disait Saint-Just. Dans beaucoup d'esprits, ce mot laissait de bien loin derrière lui ce qu'avaient pensé de plus complexe et de plus profond Montesquieu et tous les autres. Si les postes éminens n'étaient qu'une rude charge, moins à profit qu'à honneur, ce ne serait point à qui se ruerait dessus pour en faire curée; ce ne serait point une lice ouverte à de misérables cliquetis d'intérêts personnels; une lutte de petites nuances et de pitoyables pointilleries politiques, engagée, pendant que l'état souffre au cœur, bien plutôt pour masquer ses maux et peut-être en profiter, que pour les guérir. Le bon sens des peuples ne se payait plus d'un faste qui n'est bon qu'à faire prendre le change; on sait fort bien quelle est la richesse d'une nation, indépendamment du train de ses princes; et ces hochets-là ne trouvaient plus de dupes; mais une femme, aux yeux de qui la parure est tout, sera la dernière à les répudier.

Au milieu de ses travaux politiques, madame de Gouges essuyait les dégoûts et les tracasseries de toutes sortes qui en sont inséparables. Tantôt on l'accusait d'un républicanisme outré, tantôt d'un royalisme fanatique. Quelques-uns prétendaient qu'elle était vendue au gouvernement. « Hélas! répondait-elle, la preuve que je n'ai jamais fait trafic de mes ouvrages, c'est que j'y ai non seule-

ment perdu mon repos et ma santé, mais encore ruiné ma bourse; et, ce qui est bien plus pour une âme ardente comme la mienne, renoncé aux affections de cœur. Que m'importe? je souffrirai tout; la cause en est noble et belle! » (*Avis pressant*, page 7.)

Lorsqu'elle fit paraître la brochure où elle eut l'audace de demander la suspension des états-généraux pendant six mois, pour que les têtes eussent le temps de se refroidir, et les provinces celui d'envoyer de nouveaux cahiers et d'adoucir la raideur et la sévérité des pouvoirs; surtout lorsqu'elle eut proposé un régent (en 1789, alors que Louis XVI régnait encore), en engageant celui qui se croirait digne de l'être, à se nommer lui-même (*Séance royale*, page 16) elle eut la douleur de voir saisir cet écrit, sans toutefois être elle-même inquiétée. (*Lettre aux représentans de la nation*.)

Cependant rien ne ralentit son ardeur: elle propose l'abolition de la mendicité, et fait un effrayant tableau de l'insalubrité de la maison de refuge de Saint-Denis. Elle offre le produit de ses ouvrages pour contribuer à l'exécution de son projet. (*Bonheur primitif*, page 96.) Enfin elle veut que les femmes obtiennent la décoration de l'ordre national, toutes les fois qu'elles auront bien mérité de la patrie.

Vers le mois de septembre 1789, elle adressa à Mirabeau sa brochure du *Discours de l'aveugle aux Français*, dans laquelle, tout en rendant hommage à son talent d'écrivain, et surtout d'orateur, elle laisse déjà entrevoir des soupçons et des doutes sur sa conduite équivoque et versatile, et l'encourage à persister dans cette voie de régénération qu'il ouvrit à la France l'un des premiers, lui prédisant qu'à ce prix il méritera des statues.

Mirabeau lui répond, le 12 du même mois, la lettre suivante :

« Je suis très-sensible, madame, à l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre ouvrage. Jusqu'ici j'avais cru que les grâces ne se paraient que de fleurs; mais une conception facile, une tête forte, ont élevé vos idées; et votre marche, aussi rapide que la révolution, est marquée comme elle par des succès. Agréez, je vous prie, madame, tous mes remerciemens, etc. » Elle prétendait que Mirabeau disait d'elle : Nous devons à une ignorante de grandes découvertes. (*Esprit français*, page 23.)

Laissons madame de Gouges retracer elle-même la suite de ses travaux. « Lorsque M. Mercier, député à la convention, dit-elle dans son *Compte moral rendu*, me vit lancée dans la dangereuse carrière où tant d'hommes ont trébuché, il trembla pour moi, et me donna le conseil de rétrograder,

et de me retirer quand il en était temps encore. Mais fière et hardie comme Jean-Jacques, je n'en poursuivis pas moins mon entreprise.

» Je publiai mes *Réflexions humaines et patriotiques*, où je peignis avec énergie les misères du peuple. Cet imprimé effraya les riches et la cour. La bienfaisance se répandit sur les pauvres ouvriers sans travail; je proposai les ateliers publics : on les adopta, et je puis me glorifier d'avoir électrisé les cœurs que l'humanité n'avait pas cessé de faire battre encore. Qu'on lise les journaux du temps, et l'on reconnaîtra qu'une femme porta, la première, le charme de l'indépendance, et le flambeau du patriotisme, au sein de la république.

» La révolution s'opère, et je la suis avec la tendresse d'une mère pour un enfant idolâtré. Je vois des trahisons de toute nature, je les démasque : on ne veut pas m'en croire. Je donne cent projets utiles : on les reçoit; mais je suis femme, on ne m'en tient pas compte.

» Louis XVI part pour Varennes: je ne vois plus en lui qu'un traître. On lui pardonne, et, la constitution signée, *on me contraint à lui pardonner aussi*. Je connaissais les vices de cette constitution; j'en avais assuré la marche impossible dans tous mes écrits. Je ne me suis pas trompée; mais je savais respecter les lois qu'elle contenait. Je craignais

qu'une seconde révolution ne produisît une secousse dangereuse, et ne précipitât cette malheureuse patrie dans l'abîme où elle était près de s'engloutir. Relevée par la journée du 10, elle est aujourd'hui au plus haut degré de splendeur qu'elle puisse atteindre.

» Peu de jours après le fameux voyage de Varennes, je publiai mes Adresses au roi, à la reine, au ci-devant prince de Condé, etc. On n'en a pas oublié l'énergie; elles renferment l'exacte relation du sort de Louis Capet. Quelles démarches ne fis-je pas pour que ces adresses fussent mises sous leurs yeux! Je ne tardai pas à être assaillie d'une foule d'émissaires inconnus. Un vieux commandeur de Malte, entre autres, chercha à m'intéresser au sort déplorable, disait-il, de Louis XVI et de sa respectable famille. Ma réponse fut si brève et si démocrate, que je ne lui donnai pas le temps d'achever sa période. « Les rois, lui dis-je, sont des vers rongeurs qui dévorent jusqu'aux os la substance des peuples. » — Aussitôt le ci-devant commandeur prend sa canne et son chapeau, et me dit en sortant : « Je vous croyais royaliste, madame. — Oui, monsieur, je *la* suis, mais dans les principes de la constitution; hors d'elle, je ne connais plus de roi. » Quelques mois après arriva la disgrâce du ministre Duport. Je la lui avais prédite, et je lui avais montré l'abîme sur lequel il échafau-

dait sa fortune et ses dignités. Je lui reprochais d'avoir reçu dans l'antichambre de son maître la députation de l'assemblée nationale. Il osa m'alléguer l'étiquette. A ce mot, je ne me connus plus. « L'étiquette, lui dis-je en colère, à l'égard des représentans du peuple! voilà le véritable souverain, et c'est au roi d'aller au-devant de lui. » Il voulut me persuader que je n'entendais rien en politique. « Anti-philosophe, mauvais citoyen, lui répondis-je, bientôt les effets feront foi qui de vous ou de moi s'y entend le mieux! »

» Dans une autre occasion, je lui dis dans son cabinet, à l'égard de mon fils qu'il promenait depuis dix-huit mois de promesse en promesse : « Mon fils, par ses services, a mérité de l'emploi; et croyez-vous que sa mère ne le lui a pas bien acheté par trente mille livres au moins qu'elle a sacrifiées pour sa patrie? — Ah! s'écriait-il avec le ton de la sensibilité ministérielle, c'est une grande sottise de se ruiner pour des ingrats! Ah! si vous aviez voulu!... si vous vouliez encore!... si vous saviez!... si l'on pouvait compter sur vous!... » Je lui coupai la parole : « Me vendre comme vous aux crimes de la cour! lui dis-je avec fierté. — Ce n'est pas ce que je prétendais, dit-il en se reprenant tout-à-coup. — Tant mieux, repris-je; n'en parlons pas davantage, et brisons là. »

Ces anecdotes, rapportées sans art et dans leur

simplicité bourgeoise, si la narratrice ne se fait pas illusion sur l'étendue de son importance, en donnent une assez haute opinion ; mais ce qu'elle dit de M. Duport Dutertre est peu en harmonie avec les formes sévères de ce ministre.

Voyons donc ces fameuses adresses dont personne, s'il faut l'en croire, n'a oublié l'énergie. Toujours est-il qu'on y trouve une singularité et une liberté d'allure qu'on chercherait vainement ailleurs.

Elle disait au roi : « Vous n'ignorez pas, sire, que depuis deux ans les finances sortent de votre royaume. Le numéraire a complètement disparu; il augmente la circulation chez l'étranger; et nos richesses font fleurir chez lui le commerce et les arts anéantis en France. Le tableau n'est pas assez effrayant : on nous menace encore d'une guerre avec toutes les puissances; et pour qui? pour vous, sire; et par qui cette guerre suscitée? par vos frères, vos parens! Vous frémissez, sire. Il est temps de frémir pour vous, pour votre peuple! Sur quel peuple voulez-vous donc régner? Sur les pyramides des cadavres de vos propres sujets? sur des montagnes de cendres! Roi sans peuple, vous n'accepteriez le secours des puissances étrangères que pour voir dévaster vos états! Chacune déjà se réserve de prendre la province qui peut lui convenir. Voilà, sire voilà les généreux secours qu'on vous pro-

met!.... Sire, il est encore temps de tout réparer : déclarez solennellement aux puissances étrangères que toutes hostilités de leur part et de celle des émigrés vous seront personnelles ; que vous êtes prêt à les repousser, et que vous ordonnez, comme roi des Français, à vos frères, à tous vos parens, de rentrer dans le sein de leur famille, et de venir jouir en paix des bienfaits de nos nouvelles institutions.»

Elle représentait à la reine qu'elle-même s'était en quelque sorte engagée à favoriser la révolution; qu'à l'âge le plus tendre elle avait fait voir une philosophie précoce. « Rappelez-vous, madame, ce temps où, entourée de vos vieilles duchesses, une étiquette tyrannique vous accompagnait partout : vous la fîtes bientôt disparaître; vous avez la première produit la révolution des antiques usages. Que n'avez-vous pu de même alors régénérer la cour! Enfin, nous vous devons, madame, ce premier penchant vers la liberté, et vos efforts, dit-on, ne tendent qu'à nous le faire perdre!»

Elle exhortait le prince de Condé à oublier tout autre intérêt que celui de la France. «Tiens-tu à ta noblesse? vaine fumée qui passe avec nos jours! Est-ce le bien du clergé que tu voudrais rendre? il est déjà mangé et digéré. Dieu, dit-on, l'avait donné; l'enfer l'a repris.... Ne crois pas que la con-

quête de la France soit si facile. L'enthousiasme est général. Un enfant de quinze ans se croit déjà un César. *Pécaire!* à peine peut-il porter son fusil. Oh! vois les maux du pays! La patrie est comme un char attelé de jeunes chevaux fougueux, sur lesquels chacun lance son coup de fouet. Et puis, deviens ce que tu pourras!...» Là-dessus, avec sa facilité naturelle à se mettre en jeu, elle s'assure que si elle eût été choisie ambassadrice pour ramener les princes émigrés, elle eût bien mieux réussi que M. Duveyrier, dont elle raille l'insignifiante mission, et dont elle compare le retour à celui de Louis XVI, lorsqu'il dit à son valet de chambre en rentrant: « Me voilà: tout le monde fait ses farces; je viens aussi de faire les miennes. Il faut convenir pourtant que j'ai fait un fichu voyage. Je n'en suis pas fâché. Cela m'a instruit de ce que je ne savais pas. »

Nous touchons à une des époques les plus brillantes de la vie de notre aventurière politique. Vers le mois de mars 1792, Jacques-Henri Simonneau, maire d'Étampes, prévenu que de grands troubles s'étaient élevés sur la place de cette ville à l'occasion de la rareté des subsistances, et averti que le pillage allait commencer, s'y rendit avec les insignes de ses fonctions, et s'opposa aux excès d'une multitude furieuse qui voulait le forcer à diminuer le prix des grains. « Ma vie est à vous, leur dit-il,

vous pouvez me tuer; mais je ne manquerai pas à mon devoir. La loi me défend ce que vous exigez de moi. » Ces belles paroles n'eurent aucun pouvoir sur la populace effrénée, par qui il fut massacré le 3 mars 1792.

A la nouvelle de l'héroïque dévouement de ce magistrat, madame de Gouges, alors malade au lit, oublia tout pour ne s'occuper que de l'événement qui avait causé une espèce d'exaltation dans les esprits. La première, elle conçoit le projet d'une solennité en l'honneur du maire-martyr. Elle ouvre une souscription en faveur des jeunes filles qui devaient accompagner le cortége; elle se présente à la commune, à l'assemblée nationale : partout elle reçoit un accueil favorable. Il fallait une somme considérable pour le voile et les ceintures des jeunes patriotes : elle va quêtant partout; elle écrit à la reine; elle l'assure que le peuple la verra avec reconnaissance répandre sur des citoyennes indigentes cette bienfaisance qu'une reine peut orner de tant de grâces.... « Il appartient à la beauté décorée du diadème d'encourager les vertus de son sexe.... Puissent les circonstances vous rappeler cette popularité si touchante qui vous distinguait lorsque vous montiez sur le premier trône du monde! Rappelez-vous, madame, qu'à cette époque le peuple français n'était pas seulement asservi, mais qu'il était condamné aux fers des esclaves?

En vain le cultivateur arrosait le champ de ses sueurs et de ses larmes : il nourrissait les hommes, et il manquait lui-même de pain. Les anciennes déprédations de la cour avaient comblé la mesure des calamités publiques; la révolution germait dans toutes les âmes, et le soulèvement général s'est produit comme l'éclair qui brise dans un instant les nuages qui couvrent l'astre du jour! le tonnerre lui succède rapidement, la foudre éclate, et le ciel devient pur et tranquille... Méfiez-vous de cette perfide noblesse qui, depuis quinze ans, n'a cessé de vous livrer à la censure et à la persécution publiques, et de tourner les armes contre son pays et contre vous-même. »

La pauvre reine reçoit les remontrances, et, déjà accoutumée aux humiliations, les dévore, et lui répond par M. Delaporte qu'elle laisse à sa disposition une somme de douze cents livres, et qu'elle charge du surplus messieurs les administrateurs du département (1).

(1) Olympe de Gouges avait aussi écrit à M. Delaporte, intendant de la liste civile, une lettre pleine d'arrogance. « Le bienfait que je demande ne saurait faire tort aux finances; et si elles n'avaient jamais servi qu'à d'aussi nobles emplois, on n'aurait pas tant à se plaindre de la dépravation de la cour. » Cette lettre, s'il faut l'en croire, *inspira une telle frayeur*, qu'on fit offrir une pension et une place chez la reine à madame de Gouges, qui refusa net.

Une pétition est aussitôt adressée à la municipalité, et une seconde à l'assemblée nationale. Seule et sans autre appui que son zèle infatigable, elle vient présenter le projet qu'elle combine de fête en mémoire du maire d'Étampes. « Elle ne sait pas calculer avec les préjugés qui sont attachés à toutes les démarches de son sexe, elle s'est faite homme pour la patrie, et elle en soutiendra le caractère.... Puisse mon vœu, dit-elle, pénétrer le cœur et l'esprit de mes concitoyennes, et montrer aux rebelles coalisés avec l'étranger pour tourner les armes contre leur patrie que les Françaises réunies sauront défendre les lois et la constitution, dussent-elles périr, comme le vertueux magistrat dont nous déplorons la perte, victimes des factieux! Qu'il nous soit donc permis d'assister à la pompe funèbre que je prépare, couvertes de crêpes, à la tête du sarcophage, avec une bannière que nous irons déposer au Panthéon, et sur laquelle on lira cette inscription : *Au maire d'Étampes, les femmes reconnaissantes*. Souvenez-vous que chez les peuples les plus célèbres c'étaient les femmes qui couronnaient les héros, et qui assistaient à la pompe funèbre de ceux qui mouraient, les armes à la main, pour la défense de la patrie. La Grèce avait des sages, la France a des philosophes, des hommes libres. Ouvrez-nous la barrière de l'honneur, et nous vous montrerons le chemin de toutes les vertus. Les femmes, à la

tête de ce cortége national, confondront les partis destructeurs, et les factieux frémiront. Ce tableau sublime apprendra à tous les peuples que les Françaises sont dignes de marcher à côté des Romaines. Laissez-nous jeter des fleurs et brûler des parfums à cette apothéose. Voilà, messieurs, le vœu des Françaises régénérées, et qui veulent mourir ou vivre libres ; nous le jurons ! »

Non contente de ces deux adresses, elle écrivit au président du club des Jacobins une lettre non moins énergique, dans laquelle on voit qu'elle cherche dans ce grand événement une occasion de rapprocher les esprits, et d'étouffer toutes les petites passions dans un mouvement d'expansion générale.

Et puis elle rédige une invitation aux dames françaises : « Mes concitoyennes, ne serait-il pas temps, leur dit-elle, qu'il se fît aussi parmi nous une révolution ? Les femmes seront-elles toujours isolées les unes des autres ? Ne feront-elles jamais corps avec la société que pour médire de leur sexe et faire pitié à l'autre ? Françaises, le moment est venu d'imiter les Romaines et d'abjurer l'aristocratie de la beauté, qui semble encourager celle des ennemis de la patrie !

» Notre règne est comme celui de la rose, il passe rapidement ; mais celui des vertus nous accompagne jusqu'au dernier moment, et nous vivons

dans l'avenir. Mon langage, jadis, aurait paru étrange à mon sexe ; aujourd'hui il doit lui être familier ; les femmes timides doivent s'enhardir ; les mères éclairées doivent encourager leurs jeunes filles, et remplir le vœu que j'ai fait, au nom des femmes, à la mémoire du maire d'Étampes. C'est en vain qu'on aurait voulu me persuader que les Françaises sont incapables de cet héroïsme, et que le nombre des femmes qui assistera à ce cortége ne sera pas considérable. Voudraient-elles, de nos jours, se couvrir d'ignominie, et, à la place de l'inscription que j'ai proposée, voir imprimer celle-ci : *Au maire d'Étampes, une seule femme reconnaissante !* »

Elle leur représente ensuite les troubles de l'état, la subversion des pouvoirs, les révoltes de l'armée, les talens et les arts prêts à rentrer dans les ténèbres, et peut-être le bouleversement du plus beau des royaumes, résultats funestes de l'insubordination aux lois. Si les femmes se lèvent pour venir en pompe honorer celui qui est mort pour le maintien de ces mêmes lois, ne feront-elles pas assez voir qu'elles aussi sont toutes prêtes à les défendre, même au péril de leur vie ?

Enfin, elle fait un appel aux trois généraux Rochambeau, Lukner et Lafayette, pour accompagner le cortége : « Guerriers intrépides, défenseurs d'un peuple libre, vous dont les lauriers ser-

viront un jour de liens fraternels pour unir tous les peuples au char de la liberté, venez : le beau sexe vous prépare des couronnes, etc. »

Voici quelques traits de l'ordre et de la disposition de la fête qu'elle avait imaginée :

Une bannière à laquelle flotteront des rubans tricolores, que tiendront de jeunes personnes, ouvrira la marche ; elle flottera au milieu de cent jeunes femmes, qui porteront des corbeilles de fleurs et des vases remplis de parfums. Une couronne civique, soutenue par des guirlandes de fleurs, sera portée par une jeune fille entourée d'un grand nombre d'autres de son âge.

Un autre groupe de femmes portera trois couronnes de lauriers entrelacées de myrtes, et soutenues par la Renommée, qui tiendra à sa main cette inscription : *Aux trois généraux défenseurs de la liberté !* Ensuite les veuves entoureront le sarcophage. Le cortége marchera sur trois colonnes.

Les jeunes demoiselles seront vêtues de blanc ; voile de linon, couronne blanche, ceinture et souliers blancs.

Les femmes mariées : robe blanche, voile noir, couronne de roses, ceinture tricolore.

De temps en temps éclatera quelque chant martial. Des chœurs seront exécutés par les femmes artistes dramatiques de l'Opéra, de la Comédie Ita-

lienne, du théâtre de la rue Feydeau, sur l'autel de la patrie, et devront respirer le feu du plus pur civisme, et porter à l'âme une émotion propre à calmer les passions factieuses, et à rapprocher les partis divisés. Les jeunes gens devront être animés d'un sentiment belliqueux tempéré par l'amour qu'ils puiseront dans les yeux des jeunes beautés qu'ils accompagneront.

On peut encore ajouter à ce cortége quelques emblèmes : Une femme sous le costume de la Liberté, telle que la dépeint M. David dans son tableau, serait à la tête du peuple, qui ouvrirait la première marche.

Ensuite viendrait Bellone, avec son costume guerrier, à la tête de la garde nationale.

Puis une femme, qui représenterait la Justice, marcherait à la tête du département et de la municipalité, qui précéderait le sarcophage.

Enfin, on verrait arriver la France à la tête de l'assemblée nationale; et si le roi avec le président de l'assemblée pouvaient être à ses côtés, cette cérémonie deviendrait la première du monde.

Tout se passa à peu près conformément à ses vues. La solennité fut décrétée. Elle fut célébrée le 3 juin 1792, suivant le programme dressé par notre infatigable républicaine, que l'on vit marcher à la tête des femmes nombreuses rassemblées à sa voix.

C'est encore le poète Cubière qui nous l'apprend :

.....Il me souvient de cette fête auguste
Où, dans un magistrat honorant l'homme juste,
Le peuple au Champ-de-Mars, dans un ordre nouveau,
Conduisit, l'œil en pleurs, l'ombre de Simonneau ;
Je crois les voir encor ces vierges innocentes
Qui remplissaient les airs de leurs voix gémissantes ;
Tu marchais à leur tête, et comme ta douleur,
Du martyr de la loi déplorant le malheur,
Relevait de ton front la noblesse et les charmes !
Comme il me paraissait embelli par tes larmes !.....

Non contente de ces honneurs rendus au maire patriote, l'assemblée nationale lui fit ériger un monument sur le marché d'Étampes. Sa veuve écrivit, le 31 mars 1792, une lettre dont l'insertion fut ordonnée, et dans laquelle, se rendant l'interprète de ses jeunes enfans, elle refuse noblement la pension que le gouvernement voulait lui faire, et en fait offrande aux enfans de la patrie plus pauvres que les siens.

On voit quel entraînement, quelle impulsion, quel jeu, quel éclat une femme peut donner, quand elle le veut, au prestige de la fantasmagorie politique. Cependant Olympe de Gouges n'avait pas perdu de vue ses systèmes d'amélioration du sort des femmes. La *Déclaration des droits de l'homme*, acceptée récemment par le roi, lui inspira la *Déclaration des droits de la femme*, qu'elle eut bientôt rédigée en dix-septar-

ticles (1), et qu'elle adressa à la reine comme l'autre l'avait été au roi. « Peu faite au langage des cours, lui dit-elle, je vous parlerai avec franchise ; ce n'est point parce que le règne de la liberté semble m'autoriser : je le fis dans un temps où l'aveuglement des despotes punissait une si noble audace. Lorsque la France entière vous accusait, et vous rendait responsable de ses calamités, moi seule, dans un temps de trouble et d'orage, j'ai eu la force de prendre votre défense. Oui, madame, lorsque j'ai vu le glaive levé sur vous, j'ai jeté mes observations entre le glaive et la victime... Mais aujourd'hui, madame, je vous dirai ce que je ne vous aurais pas dit alors. Si l'étranger porte le fer en

(1) Dès le 28 octobre 1789, les femmes avaient adressé une motion à l'assemblée nationale (c'est le *Moniteur* qui la rapporte, n. 99), dans laquelle elles demandaient que l'égalité fût rétablie entre l'homme et la femme : « Depuis le sceptre jusqu'à la houlette, pourquoi les femmes, nées pour répandre des fleurs sur la vie de l'homme, ne reçoivent-elles de lui en échange que des fers, des tourmens et des injustices? N'est-il pas équitable alors, que ses vertus soient à elle, et que ses torts soient les siens? » Elles sollicitaient aussi un décret qui contraignît les hommes à épouser les femmes sans dot : « Alors les femmes apporteront en échange de ce sacrifice, des vertus, un cœur reconnaissant, cette confiance et ce respect dus à l'homme de bien qui sait rendre sa famille heureuse. » Elles demandaient enfin, pour les femmes qui n'ont pas de moyens d'existence, les places qu'elles peuvent remplir, et les emplois qui sont à leur portée.

France, vous n'êtes plus à mes yeux cette reine faussement inculpée, cette reine intéressante ; mais une implacable ennemie des Français. Ah ! madame, par votre titre d'épouse et de mère, employez tout votre crédit pour empêcher cette collision qui vous serait funeste... Vous pouvez vous rattacher une moitié du royaume et le tiers au moins de l'autre, en vous déclarant la protectrice de votre sexe, et en accélérant de tout votre pouvoir l'essor de sa rentrée dans la possession de ses droits. Croyez-moi, notre vie est bien peu de chose, surtout pour une reine, quand cette vie n'est pas embellie par l'amour du peuple et par les charmes éternels de la bienfaisance ! »

Dans le préambule de cette espèce de charte en faveur des femmes, elle se pose en juge sévère de l'homme, que la femme interroge à son tour. « Homme ! qui t'a donné le droit d'opprimer mon sexe ? Parcours avec moi la nature dans toute son étendue, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple du tyrannique empire que tu t'arroges. Jette un coup d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; consulte les élémens, étudie les végétaux ; examine, suis et recherche les rapports des sexes dans la grande administration de la nature : partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent, avec un ensemble harmonieux, à ce chef-d'œuvre immortel. »

Puis, passant à l'objet essentiel, et considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption du gouvernement ; qu'il y a besoin que ces droits naturels, inaliénables et sacrés, soient reconnus et déclarés solennellement, pour être constamment présens à tous les membres du corps social, et rester désormais fondés sur des principes incontestables, elle demande que toutes les femmes soient constituées en assemblée nationale.

« Ce sexe supérieur en bonté, comme il l'est en courage dans les souffrances maternelles, reconnaît donc, dit-elle, et déclare en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivans de la femme et de la citoyenne :

« La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la femme et de l'homme : ces droits sont la liberté, la prospérité, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression.

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, qui n'est que la réunion de la femme et de l'homme. Nul corps, nul indi-

vidu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

« La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose. Ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison... La loi doit être l'expression de la volonté générale; toutes les citoyennes comme tous les citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentans à sa formation. Elle doit être la même pour tous. Toutes les citoyennes et tous les citoyens étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talens......

« La femme a le droit de monter à l'échafaud; elle doit avoir également celui de monter à la tribune.

« La garantie des droits de la femme est pour l'utilité de tous, et non pour l'avantage particulier de celles à qui elle est accordée.

« La femme concourt ainsi que l'homme à l'impôt public; elle a le droit, ainsi que lui, de demander compte à tout agent public de son administration.

« Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la garantie des pouvoirs déter-

minée, n'a point de constitution. La constitution est nulle si la majorité des individus qui composent la nation n'a pas coopéré à sa rédaction.

« Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés, etc. »

Tels sont les principaux articles de cette énergique proclamation, qu'elle termine par un cri de détresse dont le retentissement s'est prolongé jusqu'à nous! « Femmes, réveillez-vous, le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers! le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonge. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. O femmes, femmes! quand cesserez-vous d'être aveugles! Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution? un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Dans les siècles de corruption, vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit. Que vous reste-t-il donc? la conviction des injustices de l'homme... Réunissez-vous sous les étendards de la philosophie; opposez la force de la raison à la force matérielle, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, non pas ramper à vos pieds comme de serviles adorateurs, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être suprême! »

Un style pareil et un ton de cette hauteur ne

sont pas certainement ceux d'une femme vulgaire; et l'on ne saurait méconnaître que, plus d'une fois, elle parle en législatrice. Quoi de plus sublime que ce mot : la femme a le *droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir celui de monter à la tribune !* Voilà l'échafaud érigé en droit; l'idée n'est pas commune; elle est belle et vraie. Les girondins ne semblèrent-ils pas user d'un droit, lorsqu'ils y marchèrent comme des triomphateurs couronnés de maximes philosophiques et accompagnés d'hymnes républicains? Le manifeste de madame de Gouges a devancé, comme on le voit, celui des femmes du progrès de nos jours, qu'on a rencontré dans l'introduction. Il y a beaucoup d'analogie entre les deux; mais nous croyons que pour la hardiesse du jet, madame de Gouges l'emporte.

Il faut l'entendre encore, de la tribune où elle s'est placée, apostropher le roi Frédéric, qu'elle nomme le Don Quichotte du Nord. « J'avais pensé que l'amour de la philosophie était héréditaire dans ta maison, et non celui de la puissance arbitraire des rois. J'avais cru que l'héritier du Salomon du Nord, de l'homme lettré, de l'ami des arts, n'aurait jamais songé à s'opposer à ce qu'un peuple, maître de ses droits, voulût se régénérer, et secouer le joug du despotisme, pour entrer sous le règne de la liberté !... Te voilà donc vaincu, déloyal potentat, triste pourfendeur de géans, petit roitelet

de la terre usurpée!.... Tu ignores peut-être qui je suis pour te parler ainsi? Je suis un de ces êtres courbés depuis des siècles sous le joug des préjugés masculins. C'est te dire assez que je suis femme: mais de ces femmes qui égalent nos grands hommes en vertu et en courage; et si tu avais reçu ces avantages, je te dirais mon égal. Tu es roi, par conséquent petit et médiocre; cependant je veux bien te parler comme à un homme. Dis-moi, si le ciel t'avait fait naître citoyen, de quel œil verrais-tu les crimes des rois? Est-ce sur l'ignorance des hommes, qui les a, depuis tant de siècles, enchaînés aux chars des tyrans, que tu fondes ton pouvoir illusoire? La sottise a disparu, la saine philosophie lui a succédé. Tu n'es plus qu'un vain fantôme. Crois-moi, deviens philosophe. Est-ce pour aggraver les misères incalculables des peuples, et pour affermir la dépravation des cœurs, que, t'éloignant de ton royaume, tu es venu relever un trône écroulé sous les ruines des forfaits? Ne dédaigne pas les conseils d'une femme! Apprends qu'elle eut le courage de défendre son roi au milieu des périls qui le menaçaient, tant qu'elle a dû le croire fidèle à ses sermens..... N'est-il pas absurde, conviens-en avec moi, qu'un seul homme ravage les trésors de la société, et la grève d'impôts pour satisfaire seulement ses passions déréglées? Et quels fruits espères-tu de tes efforts impuissans? Réfléchis un

moment, je t'en conjure; descends de ton ballon gonflé d'orgueil..... A quelle déplorable ineptie les rois sont-ils donc condamnés? Ils apprennent l'histoire, mais une histoire parasite et mensongère, telle que peuvent la fabriquer des instituteurs corrompus, toujours trop soigneux d'écarter leurs élèves du chemin de la vérité, et qui les bercent incessamment dans l'erreur d'une prétendue autorité suprême, qu'ils tirent d'eux-mêmes, et non du peuple. Frédéric, si tu es sage, tu évacueras promptement notre territoire; mais si, nouveau don Quichotte, tu t'obstines à combattre des géans réels, je crains pour toi qu'il ne te reste pas même un moulin à vent pour retraite. Un citoyen qui affecte le pouvoir suprême est pour moi aussi odieux que le tyran lui-même. De même que j'ai poursuivi les trames de la cour, tu me verras acharnée contre ces ennemis du repos public, ces perfides qui abusent de la confiance du peuple, et qui visent à la dictature! A la dictature! bon Dieu! la lie des hommes, l'effroi de l'humanité! Que ne peut-il sortir du sénat français, de cet aréopage moderne, un décret qui chasse du territoire la famille de Louis XVI, en même temps que ces perturbateurs de la société! Que ne puis-je voir cette ménagerie conduite par le féroce Algonquin Marat armé du fouet sanglant des Euménides! Louis XVI mort, Louis XVI vivant m'importune sur le sol rougi du

sang des citoyens. Crois-tu actuellement à ma terreur ? Si Jupiter venait avec sa foudre pour nous asservir, je lui dirais : Je brave ta foudre, tyran, et ma gloire est de m'ensevelir sous les ruines de mon pays !... J'aimais le gouvernement monarchique de la constitution ; mais je sentais que j'étais républicaine..... Rappelle ta raison, ne crois plus à des rêveries mensongères. Retire-toi prudemment. Je te souhaite un bon voyage. »

Peut-on catéchiser les rois avec plus de sarcasme et de vigueur ? La fameuse Leæna n'en dit pas davantage au tyran au nez duquel elle finit par cracher sa langue. En recevant une pareille missive sous le cachet d'une femme, celui-ci ne devait pas s'attendre à un accueil d'une bien grande douceur de la part des hommes.

Comme on a eu l'occasion de le remarquer plus d'une fois, les opinions d'Olympe de Gouges se rapprochaient beaucoup de celles des girondins. Aussi était-elle glorieuse de l'estime que lui accordaient Vergniaud, Condorcet, Brissot et Péthion. Elle parle souvent de ce dernier, dans la société duquel elle était admise.

Elle rapporte que Bernardin de Saint-Pierre, qu'elle voyait beaucoup, et qui se plaisait à sa conversation, lui dit, dans un moment d'expansion : Vous êtes un ange de paix ! — J'accepte ce titre si doux ! s'écrie-t-elle avec transport ; qui peut mieux

l'apprécier que celui qui le donne? Bernardin de Saint-Pierre, dont les écrits respirent l'esprit qui anima notre premier mouvement révolutionnaire, vivait alors dans une retraite champêtre, au milieu d'une île de la rivière d'Essonne, où il rêvait des plans de république.

Olympe de Gouges raconte, d'une manière piquante, comment elle reçut l'illuminisme républicain, et comment, après quelques instans de tâtonnement, il fit clair dans son cerveau : « La lumière vint tout-à-coup frapper mes yeux, et, quel que fût son éclat, je suis restée long-temps dans une telle confusion d'idées, qu'il me fut impossible d'abord de prononcer mon opinion; mais bientôt les ténèbres s'éclaircirent, le jour vint; je sentis que j'étais et que je mourrais libre! Libre, mes concitoyens! mais pour servir ma patrie et pour en faire mon idole jusqu'à mon dernier soupir! (Broch. intit. *Fierté de l'Innocence.*) Qu'il est beau, ajoute-t-elle, de servir la cause du peuple! qu'il est beau de mourir pour elle! (Nous verrons bientôt que ce ne sont point de vaines paroles.) Mais qu'il est affreux de mourir sans emporter l'idée consolante de l'avoir sauvée des piéges qu'on lui a tendus! Hélas! je me suis attachée à détourner l'orage qu'un égarement populaire appelait sur la nation française. Mes écrits sont une prophétie exacte de tout ce qui s'est passé sous nos yeux.

Que de maux j'aurais prévenus si on avait voulu m'écouter! que de sang on aurait épargné si on avait voulu me croire! et nous n'en serions pas moins républicains. Le sang, disent les féroces agitateurs, fait les révolutions. Le sang même des coupables, versé avec cruauté et profusion, souille éternellement les révolutions, bouleverse tout-à-coup les cœurs, les esprits, les opinions, et d'un système de gouvernement, on passe rapidement dans un autre. Les cruautés passées, celles dont on nous menace encore, avaient changé l'esprit public; les bons citoyens comme les mauvais fuyaient la capitale; et la plupart, s'ils avaient osé en convenir, désiraient l'approche de l'étranger, tant la barbarie de l'intérieur rendait celle de l'extérieur préférable! »

Brûlant d'un enthousiasme qu'elle voulait épurer à la flamme du patriotisme et de l'humanité, Olympe de Gouges devait être l'ennemie des Jacobins comme des Feuillans. « Assemblage informe, illégal; despotes, perturbateurs des lois et du repos public, vous n'êtes plus des hommes, vous n'êtes plus Français... L'étranger nous menace! De plus grands ennemis sont au dedans. Ces lions ardens sont dispersés dans les deux partis; ces deux partis règnent aux Jacobins et aux Feuillans... Et vous, rois de la terre, enflés d'un vain orgueil, vous n'êtes plus ces superbes idoles aux yeux des peuples

ignorans; vous n'êtes que des hommes!... Il faut des lois et non des préjugés... Vertu timide, saine Philosophie, auguste Vérité, armez-vous de la hache céleste, et venez abattre les deux hydres qui courent, d'un pas égal, à la destruction de la France. *L'une aiguise ses poignards, l'autre forge ses piques*; et, de ces deux factions, toutes deux ennemies des lois, l'une allume les fureurs de la guerre civile, pour replacer la France sous les fers de l'ancien régime, l'autre propage l'anarchie et s'associe aux brigands qui, après avoir égorgé la nation, s'égorgeront eux-mêmes... Le soleil jacobiniste veut éclipser la lune feuillantine, qui marche, d'un pas lent, à travers les ténèbres et les voies tortueuses des nuages; mais la terre, au moment d'être engloutie par ces deux astres malfaisans, se soulèvera contre eux, échappera à leur sinistre influence, et les plongera dans le néant... Cachez-vous donc, soleil jacobiniste, et vous, lune feuillantine! vos funestes rayons nuisent à la levée de l'astre constitutionnel dont les clartés doivent mettre à couvert indistinctement tous les citoyens des abus de la tyrannie et de l'esclavage... Avec ce langage, je soulève contre moi, je le sais, deux armées d'ennemis; mais le sacrifice de ma vie n'est rien. Une faible femme, quand il s'agit de sauver sa patrie, n'est émue par aucun autre intérêt. Nulle considération ne peut me déterminer à reculer la publication de cet

écrit. S'il me dévoue à la mort, je vole au Panthéon. » (*Grande Éclipse* etc.)

C'est ainsi que madame de Gouges, dans un langage emblématique, poursuivait de front les excès des Jacobins et les projets contre-révolutionnaires des Fenillans. Quelquefois elle s'élevait jusqu'à la prophétie, et il lui est même arrivé de prédire juste, trop juste pour elle-même, puisque la fin prochaine qu'elle prévoyait, arrivait à grands pas. C'est ce pressentiment qui lui faisait dire *qu'elle se redoutait* (*Le Bon Sens*, page 56) dès qu'elle croyait sentir approcher l'esprit de divination. Lorsque Gustave III, à l'instigation de l'impératrice Catherine, voulant s'opposer au mouvement révolutionnaire qui s'opérait en France, fut assassiné dans un bal, au moment où il venait de demander à une nouvelle diète les subsides nécessaires à l'accomplissement de ses projets, ne croirait-on pas entendre la Pythonisse elle-même s'écrier du haut de son trépied : « Le roi de Suède meurt assassiné ; l'insurrection est générale ; un dieu semble conduire ce grand mouvement et frapper à la fois tous les potentats de l'univers ! » (*Ibidem.*)

Vers le même temps elle reçut une lettre de Manuel, alors procureur-syndic de la commune, à qui elle avait envoyé ses écrits. « Un procureur de la commune, lui dit-il, n'a plus de momens à donner ni aux grâces, ni aux muses ; mais il en doit à

une bonne citoyenne qui a servi la patrie de son esprit et de son cœur. Madame de Gouges ne voit pas tout-à-fait la révolution comme les patriotes ; mais ses intentions sont les mêmes. Il est plusieurs chemins qui conduisent à la liberté. Elle en aurait voulu un qui ne fût semé que de fleurs. C'est le goût de son sexe. Madame de Gouges a voulu aussi concourir à la rédemption des noirs. Elle pourra trouver des esclaves qui ne voudront pas de leur liberté. » (28 mars 1792.) Péthion lui avait écrit le même jour à peu près dans le même sens.

Elle leur répond que si, de même que l'auteur du Contrat social, elle a désiré que la révolution se fît sans effusion de sang, c'est qu'elle a craint, comme lui, qu'une goutte épanchée n'en fît verser des torrens.... « Si l'on ne peut se passer d'un roi, que l'on mette sur le trône la plus ancienne famille de laboureurs ! » (*Le Bon Sens*, page 20.)

Elle avait coutume de comparer l'ancien régime à une habile coquette qui cachait avec art les ravages du temps ; « elle voit l'univers à ses pieds et se flatte de ne jamais vieillir ; injuste, despote et pleine de ridicules, ses adorateurs ne lui en sont que plus soumis. Ce n'est pas sur l'amour des hommes qu'elle fonde son empire, mais sur leurs préjugés. »

Voici une anecdote qui la peint d'autant mieux que c'est elle-même qui la raconte. Elle était allée

se promener à la campagne avec son fils; fatiguée au retour, et ne trouvant pas de voiture, une place lui fut offerte par une personne qui revenait alors dans la sienne, et cela avec tant de politesse qu'elle accepta. Son nom fut prononcé au moment où elle montait. « Madame de Gouges, dit un individu assis dans le fond, je la connais beaucoup! et ne s'imaginant pas qu'elle était si près de lui, il ajouta : C'est une femme qui fait le bel-esprit. — Vous la connaissez si bien que cela? lui dit la nouvelle venue. — Certainement; son mari était traiteur; elle n'a pas voulu porter son nom; on ne sait de qui elle est née. Quant à ses ouvrages, pourriez-vous croire qu'elle en ait jamais pensé un mot? Elle ne sait pas même lire; on les lui fait; on affecte même de la négligence et de l'incorrection de style, pour mieux faire croire qu'ils sont d'elle. — Cependant, répondit la vraie madame de Gouges, je l'ai vue composer des pièces de théâtre devant plusieurs personnes, et gagner un pari à ce sujet. — Ah! madame, la pièce était faite; on la lui avait apprise par cœur. — En êtes-vous bien sûr? — Tellement, que je gagerais bien qu'elle ne recommencerait pas devant moi; car je lui en ai déjà fait une. Au reste, je vous en parle savamment, et vous voyez devant vous un de ses fortunés adorateurs. » — Madame de Gouges se contint; mais lorsqu'il fallut descendre, en remerciant son conducteur, elle adressa ce peu de

mots à l'interlocuteur : «Monsieur, j'ai écouté vos sots discours avec le calme d'une philosophe, le courage d'un homme et l'œil d'un observateur : je suis cette même madame de Gouges que vous n'avez jamais connue, et que vous n'êtes pas fait pour connaître; profitez de la leçon que je vous donne; on trouve communément des hommes de votre espèce; mais apprenez qu'il faut des siècles pour produire des femmes de ma trempe.»

Ce ne fut pas tout: elle fit publier un défi, dans les feuilles publiques, à cet individu. Cinquante louis seront déposés de part et d'autre; deux sujets de pièces, non connus à l'avance, seront proposés pour être traités au milieu de l'assemblée des jacobins, ou en présence des commissaires qu'il lui plaira nommer. Celui ou celle qui sera jugé avoir montré le plus de talent sera autorisé à verser les cinquante louis de l'autre aux soldats de Château-Vieux. Madame de Gouges ne demandait qu'un secrétaire qui pût écrire aussi vite que la parole.

Nous ne savons si ce défi eut des suites.

Bien qu'elle destinât cette munificence aux soldats de Château-Vieux, elle était loin d'approuver la fête que l'assemblée législative leur décernait. On sait que ce régiment, composé de Suisses, prit part à l'insurrection des troupes de Nancy contre leurs officiers, qui, tous sortis de familles nobles, n'avaient pu s'empêcher de faire sentir leur

dépit de perdre le privilége aux grades militaires affecté à leur caste, et s'en étaient vengés sur les soldats par toutes sortes de mauvais traitemens, d'actes arbitraires, et même par la retenue de leur paie. Ceux-ci, soutenus par le peuple, s'étaient insurgés, et avaient plus d'une fois, à main armée, forcé leurs chefs à rendre leurs comptes, et même à restituer de fortes sommes. Ces derniers étaient même accusés d'entretenir des intelligences secrètes avec les puissances coalisées contre la France. L'insubordination arriva au point que ce ne fut pas trop du marquis de Bouillé, à la tête de son régiment, pour la comprimer. On connaît l'action héroïque du jeune Desilles, qui se plaça à la bouche d'un canon, et qui aima mieux se faire tuer que de le voir tirer par des Français contre des Français. Mais ce qu'on sait moins, c'est le trait de la femme Hambourg, consigne d'une des portes de la ville. Voyant ses efforts inutiles pour empêcher les soldats de mettre le feu à un canon qu'ils venaient de braquer; au risque de s'exposer à leur furie et d'être déchirée par eux, elle jeta dessus un seau d'eau, à l'instant où la mèche allait toucher l'amorce. On a célébré le courage du jeune Desilles; on n'a rien dit du sien! On fit un carnage affreux des insurgés, et les soldats de Château-Vieux qui échappèrent furent condamnés aux travaux forcés.

Plus tard, lorsque le parti jacobin s'étudia à

couvrir d'opprobre tout ce qui venait de la cour et sentait l'aristocratie, il chercha à rehausser, en revanche, tout ce qui semblait vil et portait un air de bassesse; il ne trouva rien de mieux que de réhabiliter les soldats de Château-Vieux qui avaient fini leur temps au bagne, et de les combler d'honneurs, en haine aussi des fureurs de Bouillé, qui, trop fidèle aux ordres de la cour, s'était porté envers eux à de terribles représailles. Péthion, maire de Paris, autorisa pour eux une fête civique; ils furent placés sur un char énorme, au haut duquel dominait Collot-d'Herbois, entouré de petits drapeaux tricolores; et descendirent à l'assemblée nationale, où plusieurs membres, et entre autres le député Grange-Neuve, se firent gloire de se couvrir de leurs bonnets. De là l'origine du bonnet rouge.

C'étaient ces fêtes et ces honneurs qu'improuvait madame de Gouges: «Qu'on pardonne à ces soldats, disait-elle, il est beau d'avoir brisé leurs fers; ils ont pu avoir été égarés; mais jeter des fleurs sur les assassins du généreux Desilles! c'est trop. Pourquoi des chars? pourquoi des cortéges? Ah! ne prostituez pas ces fêtes solennelles et nationales; réservez-les pour des circonstances plus importantes; craignez de devenir la fable de l'univers, quand vous pouvez en être les modèles. Et pour qui tant de dépense et d'appareil? Pour des étrangers. Que

feriez-vous donc pour le régiment des gardes-françaises, et qu'a-t-on fait pour lui? Nul n'a reçu de grade, nul n'a reçu de récompense. Ils ont servi la révolution, et n'ont assassiné personne; mais ils sont Français, ils versent leur sang pour leur pays, et ne demandent rien. Faut-il que tout soit en émoi pour quarante Suisses qui n'ont donné l'exemple que de l'insubordination? »

Olympe de Gouges ne comprenait pas, ou ne voulait pas comprendre que les solennités du 20 septembre 1790 au champ de la fédération, pour les vainqueurs de Nancy, n'avaient pas été inspirées par le même souffle qui aujourd'hui présidait aux pompes destinées à en immortaliser les vaincus. Elle ne voyait peut-être pas, elle femme, que la constituante ne voulait faire faire de pas à la révolution que ce qu'il en fallait pour livrer le pouvoir et les avantages à une aristocratie bourgeoise, et concentrer dans le tiers-état tout le progrès du mouvement que la gauche voulait faire descendre jusqu'aux intérêts du peuple qu'ils devaient aussi embrasser dans leurs larges ramifications.

Une des brochures les plus piquantes de madame de Gouges, c'est sans doute celle intitulée l'*Esprit français*. «L'esprit fait tout en France; sans esprit on n'y fait rien; la sagesse, la probité, chimères! L'esprit, l'esprit, et puis encore l'esprit! Prenez la monarchie française dans son berceau;

parcourez sa bizarre et superstitieuse histoire; partout vous trouverez les effets merveilleux de l'esprit français, et partout vous verrez que son inconstance et sa frivolité ont altéré le caractère du gouvernement.... L'esprit français, avec ses grâces et son amabilité, devient tout-à-coup législateur; il a parcouru l'ancienne et moderne histoire de tous les peuples; il a cherché dans nos plus grands auteurs les principes d'une douce égalité; il a fait un résumé de tout, en amalgamant les principes de tout. Il a fait une constitution : sera-t-elle stable? Elle ne doit pas l'être plus que son auteur. A-t-elle fait le bien? oui; et le mal, si le pouvoir exécutif avec le législatif ne marchent pas d'un pas égal. L'esprit français a forgé une idole à sa manière, la liberté. Chez toute autre nation, elle serait nommée la licence ou l'envie, peut-être l'esclavage, avec le droit d'égorger les citoyens impunément, suivant que l'opinion du jour prend du crédit; on pourrait aussi appeler cette liberté le hochet du peuple avec lequel l'esprit français s'amuse; l'esprit français despote veut tout ou rien : esclavage ou souveraineté..... Cette constitution est une des grandes merveilles du monde enfantée par l'esprit français, qui de jour en jour se trouve en contradiction avec son propre ouvrage. Que veut-il actuellement? La guerre; la constitution la défend. Mais n'a-t-il pas le droit de changer son

œuvre à son gré, à son caprice? et ne trouverait-il pas moyen de dire qu'elle est au fond la même en la changeant à chaque instant de formes et de principes? Qu'a fait l'esprit français depuis un an? A-t-il prévu l'avenir? pas le moins du monde. Il a suivi sa pente, il a fait des chansons, des bons mots, des satires, des pamphlets, de grandes phrases entortillées, dénuées de logique, des antithèses qui ne présentent aucune opposition frappante; des chutes de discours où l'auditoire ne comprenait rien, mais applaudissait; et surtout des pétitions ampoulées où l'on ne voyait régner que la recherche d'un style brillant, et qui représentaient autant d'opinions et de partis opposés, que de diversités dans les intérêts particuliers de chaque individu. Voilà l'esprit français, tantôt il établit l'inquisition de la parole, tantôt il l'atténue et la révoque. Le changement est son élément. S'il était maître, il finirait de lui-même par demander la contre-révolution. Il est fou de tout; il se fatigue de tout. Le désordre qui se propage, les mauvais choix dans l'administration publique, les nouveaux abus aussi effroyables que les anciens, et la variation perceptible des opinions, tout m'apprend que l'esprit français n'a eu que de l'effervescence, et qu'il n'aura jamais la liberté, tant que cette liberté ne prendra pas une force capable de le maintenir. La révolution a-t-elle changé l'esprit français?

Non, il est parvenu seulement au dernier degré de sa nature. Son triomphe peut devenir contagieux et briser tous les sceptres du monde. Il peut aussi ne frapper que sur lui. Savez-vous le moment où nous avons perdu l'esprit français ? C'est lorsque vous fites promener les têtes sur des piques ; notre caractère si riant et si léger devint tout-à-coup sombre et féroce ; mais nous reprîmes insensiblement notre amabilité et notre gaieté accoutumées; chansons, facéties, pamphlets, recommencèrent de plus belle, et nous soutinrent dans nos misères.... Moi-même, que fais-je en ce moment? ne suis-je pas l'esprit français? perchée en l'air, voltigeant de droite et de gauche, tantôt en haut, tantôt en bas, sautant d'objets en objets ; planant au gré des vents, et me perdant à travers les espaces. Je ne vois plus ni devant ni derrière moi. Je vante, je discrédite sans raison, sans motif; je veux tout entreprendre, et je ne sais rien : et les savans n'en savent pas davantage. »

A travers tout ce chatoiement d'idées et ce jeu d'images vagabondes, brillent des aperçus fins, quelquefois neufs, et toujours pleins d'originalité. Comme elle le dit, le temps commençait où l'esprit, même en France, perdait de son empire; et cédait la place à la sinistre réalité des choses.

Jusqu'ici nous avons beaucoup cité, d'abord, parce que nous croyons que la meilleure manière

de faire connaître le personnage dont on parle, c'est de rapporter de son style; car si *le style est l'homme*, il est encore plus la femme; et ensuite, parce que l'on sera bien aise de trouver des extraits de brochures curieuses, et qu'on chercherait inutilement ailleurs, parce qu'elles sont de la plus grande rareté. Ici l'histoire est dans les écrits.

Le moment approchait où, depuis long-temps impatiente du joug de la royauté, toute idéale qu'elle était, la nation n'en pouvait pas même souffrir l'ombre presque effacée dans la personne de Louis XVI; où, dans la pensée que la révolution serait incomplète tant qu'un trône, quel qu'il fût, serait debout, elle provoquait le jugement de ce successeur de soixante-cinq rois.

Olympe de Gouges sentit alors se réveiller en elle ses anciennes sympathies : « Née Française, les préjugés pour nos rois m'ont long-temps subjuguée, je ne m'en défends pas. » (*Bon Sens*, p. 17.) Elle avait depuis long-temps fait pressentir quelle serait son opinion dans le cas du procès de Louis XVI. « Pour statuer sur le sort du roi, il faut un vœu général, et le jugement doit émaner de la pluralité des voix de la nation entière. » (*Ibid.* p. 21.)

Quoiqu'elle eût prédit l'événement, elle ne le croyait pas si près; et lorsqu'elle vit qu'en réalité le monarque des Français lui-même allait comparaître comme un vil coupable devant ses juges,

cette image la confondit, anéantit la fougue de l'essor qu'elle avait pris, et la remplit d'une sorte de stupeur et d'effroi ; ou plutôt son courage resta le même et ne fit que suivre une autre direction. Ce n'est plus cette ardente républicaine qui flagelle les despotes sans pitié ; c'est le repentir qui vient, s'il en est temps encore, prêter une main secourable à la victime qui va périr.

Elle écrivit donc, le 15 décembre 1792, au président de la convention, une lettre dans laquelle elle s'offrit à défendre Louis XVI, concurremment avec Malesherbes, et au défaut de Target. « Qu'importe le sexe? l'âme fait tout. » Elle croit que Louis a fait des fautes, mais qui tenaient à l'erreur où on l'avait bercé : que le trône était à lui, et qu'il devait se servir de tous les moyens possibles pour le conserver. « C'est l'exil et non la mort qu'il mérite. Rome s'est immortalisée par l'exil de son roi ; l'Angleterre s'est diffamée par le meurtre du sien ».

Déjà Olympe de Gouges avait déplu à quelques hommes influens de la montagne, par ses tendances monarchiques et par quelques propos pleins de hauteur et de mépris. Déjà, à la séance des Jacobins du 28 octobre 1792, Bourdon l'avait dénoncée dans les termes les moins ménagés, comme ayant colporté une pétition tendant à replacer Louis XVI sur le trône ; il la traitait de coquine,

de fille naturelle de Louis XV, etc., et l'accusait d'incivisme (1).

Olympe de Gouges se défendit, en déroulant sa conduite et ses œuvres telles que nous les avons passées en revue. Elle se glorifia d'avoir découvert et proclamé ce que la constitution de la première assemblée avait de défectueux : *la monarchie avilie et pourtant conservée;* ses immenses labeurs, ses veilles, ses sacrifices multipliés pour la chose publique ont épuisé sa santé et sa fortune; *elle était déjà un grand homme, que Marat, Robespierre et Bourdon n'étaient que de vils esclaves, des insectes croupissant dans le bourbier de la corruption.* Elle gémit de ce que les meilleurs citoyens soient exposés, presque sans défense, aux attaques incessantes et

(1) A cette séance, le secrétaire lecteur donne connaissance d'un paragraphe du *Courrier du Midi* conçu en ces termes : « Le roi prend son mal en patience ; il est sûr de sa vie et de sa liberté ; il a dit que puisque le peuple était content de la république, il l'était aussi : déjà plusieurs sections de Paris ont prononcé qu'il n'a encouru que la déchéance, etc. »

Bourdon. « C'est le dernier comble de l'intrigue d'attribuer de pareilles idées à Paris, qui s'est fait écharper le 10 août pour tuer le tyran. Et qui met-on à la tête de l'intrigue? c'est la de Gouges ; cette Olympe de Gouges que vous avez vue placardée dans toutes les rues avant la fin de l'assemblée législative. On a fait une pétition à Fontainebleau. Eh bien ! c'est cette coquine qui est chargée de la colporter. (*Journal des Jacobins*, tome III, page 201.)

même aux poignards des hommes les plus pervers, d'une horde d'ennemis du bien public ! Elle accuse à son tour Bourdon d'avoir voulu diriger contre elle ceux des assassins. Elle termine par dire qu'elle ne demande rien pour tant de services qu'elle a rendus à l'état et au peuple, si *ce n'est de forcer l'imposteur Bourdon à se rétracter publiquement de son atroce calomnie.* (*Compte moral rendu.*)

Elle ne s'en tint pas à cette défense déjà beaucoup trop virulente, elle poussa la témérité jusqu'à attaquer Robespierre lui-même, *le ténébreux et profond Robespierre*, sur qui tous les traits ne faisaient que s'émousser, pour rejaillir et blesser à mort ceux qui les avaient lancés. Et c'est en quittant la scène politique pour reprendre, dit-elle, le masque de Thalie, qu'elle jette les terribles adieux qui doivent la conduire à la mort : « Adieu, Bourdon, Marat, tous les *maringouins* possibles; vous voilà débarrassés d'une sentinelle vigilante, dont l'âme, aussi fière que libre, censurait, par ses vertus, la corruption de la vôtre; bouleversez la France à votre aise, dilapidez ses finances, excitez le meurtre et le pillage; distribuez-vous les places, substituez aux vertus et aux talens les vices, l'insolence et la nullité. » (*Mon dernier mot.*) « Toi, Robespierre, désintéressé, toi, philosophe, toi, ami de tes concitoyens, de l'ordre et de la paix! tu oses le dire? Ah! si cela est, malheur à nous! car quand un

méchant fait le bien, il prépare de grands maux; et j'ai bien peur que cette ritournelle de ton ambition ne nous donne bientôt une musique lugubre..... Vois quelle différence entre nos âmes! la mienne est véritablement républicaine; la tienne ne le fut jamais. Dis-moi, Maximilien, pourquoi redoutais-tu si fort, à la convention, les hommes de lettres? Pourquoi t'a-t-on vu tonner à l'assemblée électorale contre les philosophes, à qui nous devons la destruction des tyrans, la restauration des gouvernemens et les soutiens du monde?..... N'était-ce pas pour finir par dominer sur la convention? Tu te crois un Caton, tu n'en es que la caricature; tu te repais de l'espoir de te faire un nom parmi les plus célèbres usurpateurs. Cromwell caresse ta raison, et Mahomet la subjugue. Et ce misérable Marat, qui vient de sortir triomphant de sa caverne, couvert de l'ignominie générale, et qui secoue de nouveau dans ses feuilles pestilentielles les brandons des furies; ce misérable Marat, dis-je, n'est que le polichinelle de ce projet insensé; mais ce moderne Nostradamus va se voir forcé de nouveau à croupir dans son antre souterrain. O Maximilien! Maximilien! tu proclames la paix à tout le monde, et tu fais la guerre au genre humain!...... Tu te dis l'unique auteur de la révolution; tu n'en fus, tu n'en es, tu n'en seras éternellement que l'opprobre et l'exécration. Ton souffle méphitise l'air

que nous respirons; ta paupière vacillante exprime malgré toi toute la turpitude de ton âme, et chacun de tes cheveux porte un crime. Tu nous parles de tes vertus, et au moment où ta bouche impie a osé proférer ce mot sacré, l'auteur de toutes les vertus n'a pas tonné! Mais quel que soit l'affreux athéisme de ton cœur, tu le connaîtras quand sa main invisible lancera la foudre sur ta tête coupable! »

C'était le 5 novembre 1792 que madame de Gouges écrivait en ces termes à Robespierre. Le même jour elle faisait placarder une affiche où elle l'accablait de nouvelles imprécations, l'accusait de vouloir assassiner Rolland, Péthion, Vergniaud et tous les girondins, ces *flambeaux de la république et du patriotisme*, de vouloir se frayer un chemin sur des monceaux de morts, et monter par les échelons du meurtre et de l'assassinat au rang suprême! « Grossier et vil conspirateur! son sceptre sera la fleur de lis de la peine de gêne, et son trône l'échafaud! » Elle finit par lui jeter le gant du civisme : « Trace sur cette affiche le jour, l'heure, le lieu du combat, je m'y rendrai. »

Elle avait, cette première fois, déguisé son nom sous celui de Polyme, en y ajoutant cette indication énigmatique : « Je suis un animal sans pareil, je ne suis ni homme ni femme, j'ai tout le courage de l'un, et quelquefois les faiblesses de l'autre. Dans

mes discours on trouve toutes les vertus de l'égalité, dans ma physionomie les traits de la liberté, et dans mon nom quelque chose de céleste [Olympe, anagramme de Polyme]. (Voyez brochure intitulée : *Pronostic sur M. Robespierre*, par un animal amphibie.)

Mais dans sa brochure ayant pour titre : *Réponse à la justification de Robespierre*, elle lui dit en termes formels : « C'est moi, Maximilien, qui suis l'auteur de ton *Pronostic* ; moi, te dis-je, Olympe de Gouges, plus homme que femme ! Tu donnerais, dis-tu, ta vie pour concourir à la gloire et au bonheur de notre commune patrie ? eh bien ! voyons : tu connais le trait de ce jeune Romain qui se précipita dans un gouffre au milieu du forum, pour calmer les passions et rétablir la paix dans la république. Nous n'avons ici ni gouffre entr'ouvert ni bourreaux, hormis tes massacreurs, qui voulussent se charger de cette expédition. Robespierre, auras-tu le courage de m'imiter ? précipitons-nous dans la Seine. Tu as besoin d'un bain pour laver les taches dont tu t'es couvert depuis le 10. Ta mort calmera les esprits, et le sacrifice d'une vie pure désarmera le ciel. Je suis utile à mon pays, tu le sais ; mais ton trépas le délivrera du plus grand des fléaux, et peut-être ne l'aurai-je jamais mieux servi !.... » La folle !

Dès ce moment la perte d'Olympe fut jurée. Elle

le dit dans la *Dédicace de ses OEuvres à Philippe Égalité* (1) : « Mes jours sont menacés : je m'adresse à toi pour les protéger ; et cependant je ne crains pas la mort, tu le sais ; mais je veux mourir glorieusement ; et, si je le puis, je servirai encore ma patrie dans mes derniers momens. »

Remplie des pressentimens les plus funestes, elle fit son testament politique, le 4 juin 1793 ; et elle l'adressa aux Jacobins, à la commune, et à toutes les sections de Paris : « O Providence! je t'invoque, les hommes ne sont plus en état de m'entendre! accélère le terme de mes jours! mes yeux fatigués du douloureux spectacle de leurs dissensions, de leurs trames criminelles, n'en peuvent plus soutenir l'horreur..... Si, pour accomplir tes terribles vengeances, il te faut encore un sang pur et sans tache, dans cette grande proscription, prends celui d'une femme, prends le mien..... La fortune du monde entier, l'univers asservi à mes pieds, les poignards de tous les assassins levés sur ma tête, rien ne pourrait éteindre cet amour civique qui brûle dans mon âme..... Hommes égarés par des passions délirantes, qu'avez-vous fait? quels maux n'avez-vous pas amassés sur la France! Vous avez pensé que pour sauver la chose publique, il ne s'a-

(1) Elle s'y plaint d'être suivie par des troupes de coupe-jarrets auxquels elle est désignée. (*Ibidem*. page 8.)

gissait que d'une grande proscription; que les départemens pénétrés de terreur adopteraient ces horribles mesures..... Et vous, nobles victimes du 31 mai, vous que la France réclame, sur lesquels gémit la majorité des citoyens, et qu'aucun d'eux n'ose défendre, tout m'annonce que c'est dans la même mort qui vous attend que je trouverai la récompense de mon courage et de mes vertus. »

Une fois en chemin, Olympe de Gouges ne s'arrêtait plus; après avoir attaqué Robespierre et Marat d'une manière aussi injurieuse, elle leur jeta au visage une nouvelle brochure intitulée : *les Trois Urnes ou le Salut de la Patrie*, dans laquelle tout ce que l'outrage peut accumuler de plus acerbe et de plus violent fut prodigué à pleines mains.

Cette fois elle fut arrêtée et traduite, par un ordre des administrateurs de la police en date du 25 juillet 1793, dans la maison d'arrêt de l'Abbaye.

A son interrogatoire, elle déclara être femme de lettres, âgée de trente-huit ans, et demeurer à Paris, rue du Harlay.

Elle fut accusée d'avoir composé un ouvrage contraire au vœu manifesté par la nation entière, et aux lois portées contre quiconque proposerait une autre forme de gouvernement que celle d'une république une et indivisible.

Le 6 août suivant, il fut procédé à l'instruction de son procès.

Elle écrivit de la Petite-Force, où elle était enfermée, et à la date de l'an II de la république (22 septembre 1793 vieux style), une lettre inédite signée d'elle, et dont nous devons la communication à M. le colonel Maurin, amateur aussi éclairé qu'affable et bienveillant; elle est adressée aux quarante-huit sections de Paris : « Citoyens, c'est au nom des lois républicaines que le poignard des haines me poursuit; citoyens qui composez les quarante-huit sections de Paris, vous connaissez tous mon amour pour la patrie et pour la liberté, acceptez l'édition entière de mes œuvres, et qu'il me soit permis de demander que chaque exemplaire reste déposé dans la section, pour que tous les membres qui la composent et la composeront puissent éternellement rendre compte de cet amour pour la liberté dont j'ai électrisé la première votre sexe et le mien. Vous êtes trop éclairés et trop justes pour me faire un crime de l'engouement que j'ai partagé avec vous pour l'infâme Dumouriez. Lisez l'ouvrage, ne vous arrêtez pas au titre, et si je mérite quelque estime des citoyens qui composent les sections, je leur demanderai pour toute récompense de mes travaux patriotiques, d'envoyer une députation à la barre du sénat pour réclamer justice d'un semblable traitement, et le maintien des lois. »

Elle ne reçut point de réponse, et les quarante-

huit sections furent sourdes. Enfin, le 2 novembre, l'accusateur public Fouquier-Tinville exposa que de l'examen des pièces et de l'interrogatoire de la prévenue, il résultait, qu'Olympe de Gouges a composé et fait imprimer des ouvrages qui ne peuvent être considérés que comme un attentat à la souveraineté du peuple, puisqu'ils tendent à mettre en question ce sur quoi il a formellement exprimé son vœu; que dans son écrit intitulé : *les Trois Urnes ou le Salut de la Patrie*, on retrouve les projets de la faction liberticide qui voulut porter au peuple la sanction du jugement du tyran condamné par le peuple lui-même; que l'auteur de cet ouvrage provoquait ouvertement à la guerre civile, et cherchait à armer les citoyens les uns contre les autres, en proposant la réunion des assemblées primaires pour délibérer et émettre leur vœu, soit sur le gouvernement monarchique, que la souveraineté nationale avait aboli et proscrit, soit sur celui républicain un et indivisible, qu'elle avait choisi et établi par l'organe de ses représentans; soit enfin sur celui fédératif, qui serait la source de maux incalculables, et qui détruirait infailliblement la liberté; que l'on n'entend pas sans la plus violente indignation la femme de Gouges dire à des hommes qui, depuis quatre ans, n'ont cessé de faire les plus grands sacrifices pour la liberté; qui ont renversé, le 10 août 1792, et le trône et l'autel; qui ont su

braver les armes et déjouer les complots du despote, de ses esclaves et des traîtres qui avaient surpris la confiance publique ; à des hommes qui ont soumis la tyrannie au glaive vengeur de la loi, que *Louis Capet règne encore parmi eux ;* que l'on ne peut se tromper sur les intentions perfides de cette femme criminelle, et sur ses moteurs cachés, lorsqu'on la voit, dans tous ses ouvrages, dont elle est au moins le prête-nom, calomnier et verser le fiel à longs traits sur les plus chauds amis du peuple et sur ses plus intrépides défenseurs ; lorsque dans un manuscrit saisi chez elle, auquel elle n'a mis un titre patriotique que pour faire plus librement circuler ses poisons, elle met dans la bouche du monstre qui surpassa les Messaline et les Médicis, ces expressions impies : « Les faiseurs d'affiches, ces barbouilleurs de papier, ne valent pas un Marat, un Robespierre ; sous le précieux langage du patriotisme, ils renversent tout au nom du peuple ; ils servent en apparence la propagande, et jamais chefs de factions n'ont mieux servi la cause des rois ; ils mènent de front deux partis qui vont d'un pas rapide au même but. J'aime ces hommes entreprenans, ils possèdent l'art difficile de tromper profondément les faibles humains ; ils ont bien senti dès l'origine qu'il fallait se frayer un chemin opposé ; Calonne, applaudis-toi, c'est ton ouvrage ! » Qu'enfin on ne peut voir dans l'ouvrage en ques-

tion qu'une provocation au rétablissement de la royauté de la part d'une femme qui, dans l'un de ses écrits, avoue que le gouvernement monarchique lui paraît le plus propre à l'esprit français; qui, dans celui dont il s'agit, met en fait que le vœu pour la république n'a point été librement prononcé; qui, dans un autre enfin, ne craint pas de parodier le traître Isnard, et d'appliquer à la France entière ce que celui-ci avait restreint à la seule ville de Paris, tant calomniée par les partisans de la royauté et par ceux du fédéralisme; que ladite Olympe de Gouges, après avoir fait distribuer quelques exemplaires de son ouvrage intitulé *les Trois Urnes*, n'a été arrêtée dans la distribution d'un plus grand nombre, ainsi que dans l'affiche dudit ouvrage, que par le refus de l'afficheur et par sa prompte arrestation; qu'elle a adressé cet ouvrage à son fils, employé dans l'armée de la Vendée comme officier d'état-major; qu'elle a, dans d'autres ouvrages manuscrits et imprimés, notamment dans le manuscrit intitulé : *la France sauvée ou le Tyran détrôné*, ainsi que dans l'affiche intitulée : *Olympe de Gouges au tribunal révolutionnaire*, cherché à avilir les autorités constituées, calomnié les amis et les défenseurs du peuple et de la liberté, et cherché à semer la défiance entre les représentans et les représentés, ce qui est contraire aux lois, et notamment à celle du 4 décembre dernier.»

Les témoins furent entendus au nombre de trois seulement, parmi lesquels l'afficheur dont il vient d'être parlé, et qui déposa qu'ayant été appelé pour placarder un certain nombre d'exemplaires d'un imprimé ayant pour titre *les Trois Urnes*, il s'y était refusé lorsqu'il eut pris connaissance des principes contenus en cet écrit.

L'accusée, interpellée dans quel temps elle avait composé cet écrit, répondit que c'était dans le courant de mai dernier, ajoutant que le motif qui l'y avait engagée était que, voyant des orages s'élever dans un grand nombre de départemens, et notamment à Bordeaux, Lyon, Marseille, etc., elle s'était mis dans la tête de réunir tous les partis en les laissant chacun libre dans le choix du gouvernement qui lui conviendrait le mieux; qu'au surplus, ses intentions avaient prouvé qu'elle n'avait eu en vue que le bonheur de son pays.

Interpellée comment il se fait qu'elle, accusée, qui se disait si bonne patriote, avait pu développer dans le mois de juin ces moyens qu'elle appelle *conciliateurs*, puisque, le peuple, à cette époque, était fortement prononcé pour le gouvernement républicain un et indivisible, elle répondit que c'était aussi celui pour lequel elle avait voté de préférence; que depuis long-temps elle n'avait professé que des sentimens républicains ainsi que les jurés pour-

raient s'en convaincre par son ouvrage intitulé : *de l'Esclavage des noirs.*

Le substitut de l'accusateur public fit ensuite lecture d'une lettre écrite par l'accusée à Hérault-Séchelles, dans laquelle se trouvent des principes de fédéralisme.

Elle répondit à ce fait, que ses intentions, ainsi qu'elle l'avait déjà dit, avaient été pures ; qu'elle désirerait pouvoir montrer son cœur aux juges, afin qu'ils fussent à même de juger de son amour pour la liberté.

Pourquoi, lui demanda le président, avez-vous mis dans la bouche du personnage qui devait dans votre pièce, intitulée *la France sauvée,* représenter la femme Capet, des déclamations injurieuses et perfides contre les défenseurs des droits du peuple? — J'ai fait tenir à la femme Capet le langage qui lui convenait.

L'accusée fut ensuite sommée de répondre sur diverses phrases de placards intitulés : *Olympe de Gouges, défenseur de Louis Capet; Olympe de Gouges au tribunal révolutionnaire,* etc. ; elle ne répondit que par des phrases oratoires, et persista à dire qu'elle était et qu'elle aurait toujours été bonne citoyenne.

On lui demanda enfin de s'exprimer et de répondre avec précision sur ses sentimens à l'égard des représentans du peuple qu'elle avait injuriés et

calomniés dans ses écrits; à quoi elle répondit qu'elle n'en avait pas changé, qu'elle avait toujours la même opinion sur leur compte, c'est-à-dire qu'elle les avait regardés et qu'elle les regardait encore comme des ambitieux.

Dans sa défense, elle allégua, entre autres moyens, qu'elle s'était ruinée pour propager les principes de la révolution, et qu'elle était la fondatrice des sociétés populaires de son sexe.

Pendant que l'accusateur public faisait le résumé des charges dirigées contre elle, dit M. Desessarts dans ses *Procès fameux*, on la voyait tantôt hausser les épaules, puis joindre les mains et élever les yeux vers le ciel; puis par des gestes expressifs, manifester tout-à-coup le plus grand étonnement, puis regarder l'auditoire et sourire aux spectateurs.

Voici le jugement qui fut rendu contre elle :

Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, portant : 1° qu'il est constant qu'il existe au procès des écrits tendant au rétablissement d'un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple; 2° que Marie-Olympe de Gouges est convaincue d'être l'auteur de ces écrits, la condamne à la peine de mort, conformément à l'article premier de la loi du 29 mars dernier, ainsi conçu: « Quiconque sera convaincu d'avoir composé ou imprimé des ouvrages ou écrits qui provoquent la dissolution

de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sera traduit devant le tribunal révolutionnaire et puni de mort; déclare ses biens acquis à la république, conformément à l'article 2 du titre II de la loi du 10 mars aussi dernier, dont il a été fait lecture (*Bulletins du tribunal révolutionnaire*, tome 2, numéro 67).

Avant le prononcé du jugement, le président l'interpelle de déclarer si elle a quelques observations à faire sur l'application de la loi. « Aucune, répondit-elle; mais mes ennemis n'auront pas la gloire de voir couler mon sang; je suis enceinte, et je donnerai à la république un citoyen ou une citoyenne. »

On lit dans les mémoires de Sanson, tome II, page 116, qu'au moment où elle fit cette déclaration, il s'éleva dans l'auditoire des éclats de rire, auxquels Fouquier-Tinville et son substitut Naulin ne rougirent pas de s'associer. Toutefois le tribunal ne put s'empêcher d'ordonner, « qu'elle serait, par les chirurgiens, médecins et matronnes assermentés du tribunal, vue et visitée, à l'effet de constater la sincérité de sa déclaration, pour, sur leur rapport affirmé et déposé, être par le tribunal prononcé ce que de droit. »

Le lendemain, les citoyens Thery et Naury, et la citoyenne Paquin, veuve Proux, matronne, après

avoir procédé à la visite, remirent au tribunal un rapport duquel il résulte, *que dans le cas où la grossesse serait réelle, elle était trop récente pour qu'il fût possible de la constater.*

Ce fut sur le vu d'une pareille pièce, qui ne contredisait en rien la déclaration de l'accusée, que la chambre du conseil ordonna qu'il serait procédé et passé outre au jugement prononcé la veille.

A trois heures le bourreau vint la chercher, elle était instruite de son sort, et ne paraissait point abattue; quand on lui eut coupé les cheveux, elle demanda un miroir. Grâce à Dieu, s'écria-t-elle en s'y regardant, mon visage ne me jouera pas de mauvais tour, je ne suis pas trop pâle. (*Mémoires de Sanson, ibidem.*)

Les apprêts terminés, elle monta courageusement dans la fatale charrette. Pendant tout le trajet elle ne rompit que deux fois le silence : une fois par cette exclamation : *Fatal désir de la renommée!* une autre fois par celle-ci : *J'ai voulu être quelque chose!* Arrivée au pied de l'échafaud, elle dit encore : *Ils vont être contens, ils auront détruit l'arbre et la branche!* Puis en montant les marches, elle regarda le peuple, et s'écria : *Enfans de la patrie, vous vengerez ma mort!*

Ce fut sans contredit une des femmes les plus spirituelles, les plus éloquentes et les plus coura-

geuses que la France ait produites. Certes, elle n'offre pas une des études les moins intéressantes de la révolution; on n'en verra pas sans curiosité les reflets rayonner et agir sur cette organisation de femme si mobile, mais toujours si fière, si généreuse, et quelquefois si sublime. Sa tête la menait plus vite que son cœur. Un mélange de regret pour *ses tant doux souvenirs* durant un régime et des mœurs qui en encadraient le fond, tempérait quelque peu, et quoi qu'elle en eût, l'âpreté et l'abrupte abnégation du nouveau baptême républicain. C'est ce qui donne le mot de ses étranges vacillations. Sans études d'enfance, sans réflexions bien arrêtées, elle n'avait pas, comme madame Rolland, de principes fixes, auxquels elle pût se rattacher invariablement; la spontanéité, l'élan, n'en demandez pas plus; à l'essor d'une belle idée, rien n'était comme elle ému, saisi, passionné. On aurait dit que mille semences de républicanisme et de liberté n'avaient long-temps sommeillé dans son âme que pour éclore et faire explosion au grand jour qui devait y pénétrer en même temps qu'il brillait sur notre horizon politique. Peut-être, si elle fût restée dans le mouvement auquel son enthousiasme semblait appartenir, eût-elle obtenu d'importantes concessions en faveur des femmes. On aurait fini par rendre hommage à ses talens et à l'impulsion utile en résultats qu'on leur devait, et par leur

donner la récompense des honneurs et des marques distinctives refusés à son sexe.

Elle offre en elle la plus vive expression du principe monarchique aux prises avec le principe républicain. On les voit se débattre dans son âme.

Il l'attaque, il le presse, il cède, il se défend ;
Tantôt fort, tantôt faible, et tantôt triomphant.

Voici comment on la juge dans un journal de l'époque intitulé: *La Feuille du salut public:* « Olympe de Gouges, née avec une imagination exaltée, prit son délire pour une inspiration de la nature. Elle voulut être *homme d'état*. Elle adopta les projets des perfides qui voulaient diviser la France. Il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe. »

LISTE DES OUVRAGES D'OLYMPE DE GOUGES.

PIÈCES DRAMATIQUES.

L'Esclavage des Nègres ou *l'Heureux Naufrage,* drame en trois actes, in-8°, 1789.

Le Mariage de Chérubin, comédie en trois actes, in-8°, 1785.

Lucinde et *Cardenio*, non imprimée.

Molière chez Ninon ou *le Siècle des grands hommes,* pièce épisodique en prose et en cinq actes, in-8°, 1787.

L'Homme généreux.

Le Philosophe corrigé ou *le Cocu supposé,* comédie, in-8°, 1788.

Mirabeau aux Champs-Elysées ou *l'Ombre de Mirabeau*, drame épisodique, in-8°, 1791.

Le Couvent ou *les Vœux forcés*, comédie en trois actes, in-8°, 1792.

Les Vivandières ou *l'Entrée du Dumouriez à Bruxelles*, pièce épisodique en quatre actes, in-8°, 1792.

La France sauvée ou *le Tyran détrôné*, drame en cinq actes, non imprimé.

Le Marché des Noirs, comédie en trois actes, in-8°.

Le Danger du Préjugé ou *l'Ecole des Hommes*, drame en cinq actes.

Une brochure intitulée : *Les Comédiens démasqués* ou *Madame de Gouges ruinée par la Comédie française, pour se faire jouer.*

BROCHURES POLITIQUES.

Lettre au peuple, au sujet d'une caisse patriotique.

Remarques patriotiques.

Le Bonheur primitif de l'homme ou *les Rêveries patriotiques.*

Dialogues allégoriques entre la France et la vérité.

Le Cri du sage, par une femme.

Avis pressant ou *Réponse à mes calomniateurs.*

Pour sauver la patrie il faut respecter les trois ordres.

Mes Vœux sont remplis ou *le Vœu patriotique* de madame de Gouges.

Lettre au duc d'Orléans.

Discours de l'aveugle aux Français.

L'Ordre national ou *le comte d'Artois inspiré par Mentor*, 1789.

Séance royale, 1789.

Lettre aux représentans de la nation, 1789.

Départ de M. Necker et de madame de Gouges ou *les Adieux de madame de Gouges* aux Français et à M. Necker, 1790.

Observations sur les étrangers.

OEuvres de la citoyenne de Gouges dédiées à Philippe, 1793,

Dernier Mot à mes chers amis.

Adresse au Don Quichotte du nord, 1792.

Réponse à la justification de Max. Robespierre, 5 novembre 1792.

Grande Eclipse du soleil jacobinite et de la lune feuillantine par la liberté, avril et mai l'an IV de son nom.

Le Bonheur français, dédié aux jacobins, 1792.

L'Esprit français ou *Problème à résoudre* sur le labyrinthe des divers complots, mars 1792.

Les Droits de la femme à la reine.

Adresse au roi, à la reine, etc.

Lettres à la reine, aux généraux, etc., avec la description de la fête du 3 juin 1792.

Avis pressant à la Convention, par une vraie Républicaine.

Lettres d'Olympe de Gouges, au président de la Convention, où elle demande à défendre Louis XVI.

Testament politique d'Olympe de Gouges, 4 juin 1793, (l'an Ier.)

Les Trois Urnes ou *le Salut de la patrie*, 1793.

Olympe de Gouges devant le tribunal révolutionnaire, 1793.

Mme de Gouges a encore composé deux romans, savoir :

Mémoires de madame de Valmont, en forme de lettres.

Le Prince philosophe, conte oriental, 2 vol. in-12, 1791.

MADEMOISELLE D'ORBE.

Voici une femme dont l'outre-cuidance ne recula pas devant un éloge à faire du géant de la révolution; qui osa mesurer les hauteurs de ce génie incommensurable, et décrire le vol de cet aigle perce-nue; en un mot qui se chargea, en sa qualité de présidente de la société des amies de la constitution de Saint-Dominique, du discours à prononcer à ce club, au sujet de l'anniversaire de la mort d'*Honoré Riquetti de Mirabeau !*

C'était bien le cas de dire : *Comment est mort cet homme qui sauvait Israël?* Non pas tout-à-fait, comme dans le sens de l'Écriture, s'il était possible

qu'il fût mort, mais de quelle manière il était mort? mort à quarante-deux ans, cet homme d'une force athlétique et d'une si prodigieuse puissance! Frappé mortellement le lendemain du jour où, à cinq reprises différentes, il s'était élancé comme un lion à cette tribune, que sa fougueuse éloquence remuait, agitait et gouvernait avec tant d'empire! Tombé comme le redoutable Leycester, au milieu de son triomphe!

Quels bruits ne répandit-on pas? Le premier fut celui du poison. Ces *trente*, à qui il avait imposé silence avec tant de hauteur, n'auraient-ils pas, pour se venger, voulu l'y condamner lui-même éternellement? (On se rappelle ce mot célèbre, adressé par Mirabeau à l'extrême gauche : « Silence aux trente. ») Quelque potion n'aurait-elle pas été mêlée, durant cette orgie de la veille, dans le vin si délicieux qui lui fut versé à diverses reprises, par la belle actrice qui lui servait d'échanson? ou plutôt, déjà épuisé par des veilles, des travaux et des excès de tout genre, n'a-t-il pas lui-même, dans cette nuit de surexcitation et d'ébats effrénés, préparé l'aconit qui le tua (1)? Enfin sa mort n'au-

(1) Le dernier numéro du journal de l'*Apocalypse*, contient une apologie fort piquante de la belle Coulon, qui était l'actrice dont il s'agit, et dont les charmes avaient encouru l'accusation d'homicide involontaire. Elle raconte au journaliste Suleau les circonstances de cette nuit si délicieuse et si fatale, et

rait-elle été, en définitive, que l'effet nécessaire d'un concours de causes naturelles, plutôt que la suite d'un traitement erroné de son médecin Cabanis, qui se serait mépris sur la nature du mal, ainsi que le prétendent plusieurs biographes?

Voilà les questions que l'on se fit long-temps.

Les soupçons d'une mort violente planèrent quelques jours sur la faction avide de précipiter la révolution dans ses plus extrêmes conséquences, et qui voyait dans Mirabeau un obstacle d'autant plus à craindre, que, dès le mois de mai 1790, on l'accusait de s'être vendu à la cour, dont il favorisait les projets. Plus d'une fois cette faction avait fait annoncer dans les rues la *grande conspiration de Mirabeau!* et à plusieurs séances de l'assemblée, on l'avait désigné par ces mots : *Catilina est à nos portes;* et l'on avait crié : *Au traître! à la vénalité!* lorsqu'il avait voulu soutenir l'émigration ou le *veto;* et les auteurs des *Actes des apôtres* publiaient partout son portrait avec cette inscription :

Vendidit hic auro patriam...
... Fixit leges pretio atque refixit. VIRG. ÆN.

Aujourd'hui l'opinion d'une mort sinistre n'est plus admise. Toujours est-il que cet événement jeta l'agitation dans tous les esprits, et produisit

cherche à se justifier d'un crime qu'elle n'aurait pas suffisamment provoqué.

une commotion générale. Le roi surtout regretta vivement cet homme *qui sauvait* véritablement *Israël*. « Le monarque, dit M. de Bouillé, privé de l'appui de ce député, fut obligé d'en revenir à son premier projet d'évasion; et Mirabeau *lui-même*, *en mourant, dit qu'il emportait le deuil de la monarchie; que bientôt les factieux s'en partageraient les lambeaux; et que s'il avait vécu, il en aurait rassemblé les pièces éparses.* » En effet, les plans étaient arrêtés, et l'on trouva, après le 10 août, dans l'armoire de fer, un compte-rendu des moyens employés par l'intendant de la liste civile pour l'attacher aux intérêts du roi, et une lettre du même, d'où il résultait que Mirabeau s'était mis à prix.

Mais est-il bien sûr qu'il serait venu à bout de sauver le trône, et d'arrêter tout seul l'effroyable débordement qui l'entraînait? Ce n'est pas l'avis de M. le comte de Maistre. On lit dans ses excellentes observations sur la France, page 15 : « Des factieux moins brillans et en effet plus habiles que lui se servaient de son influence pour leur profit; il tonnait à la tribune, et il était leur dupe... Lorsqu'il avait voulu, dans le moment de sa plus grande puissance, viser seulement au ministère, ses subalternes l'avaient repoussé comme un enfant. » La justesse de ces idées se vérifie lorsqu'on se rappelle la lutte qu'il eut à soutenir dans son procès contre le célèbre Portalis, qui le fit tomber dans le

piége, et où l'on vit le taureau furieux, piqué par le taon, prêter lui-même le flanc, et, dans sa rage maladroite, servir si bien son propre ennemi.

Ne disons pas avec M. Thiers qu'il *fut regretté de tous les partis, qui tous espéraient en lui*. La gauche, loin de là, le considérait comme un traître. Tous allèrent à ses funérailles à cause du prestige de son talent prodigieux; mais elles furent une fête dans le cœur de plus d'un de ceux qui y assistèrent. Ce n'est pas entendre la révolution que de croire qu'on la faisait dépendre d'un seul homme, et qu'on voulut rendre Mirabeau dépositaire unique de ses immenses destins. C'était quelque chose encore de plus haut que cela.

Il n'aurait pas fallu non plus lui attribuer ce mot à son domestique : « *Soutiens cette tête, la plus forte de France.* » (*Idem*, tome I, page 302.) Mot bouffi d'orgueil et d'une jactance ridicule, adressé à un valet. Il gâte la grandeur que Mirabeau conserva surtout à ses derniers momens. MM. Peuchet et Cabanis ont raison de déclarer que jamais il n'a rien dit de semblable.

Quant à mademoiselle d'Orbe, elle considère principalement, dans son éloge funèbre de Mirabeau, ce que son sexe a gagné à l'ère nouvelle de liberté dont elle croit que ce dernier est l'auteur. « En citoyenne libre, je suivrai, dit-elle, les sentimens de mon cœur pour vous retracer ses bienfaits

envers les femmes, et la reconnaissance que nous lui devons. Avant la révolution, nous étions restées dans l'oubli, réduites aux occupations de notre ménage et à l'éducation de nos enfans; nous étions privées des bienfaits des lois. Nous demeurions dans une avilissante obscurité, en supportant avec peine le sentiment de notre dégradation. Mirabeau fit connaître le bonheur de la liberté, et recouvra les droits de l'homme égarés. Au même instant, le bandeau qui nous cachait la vérité se leva. Nous sommes devenues, à la parole de ce grand homme, des citoyennes libres, etc. »

Mirabeau n'était cependant pas disposé à faire beaucoup en faveur des droits des femmes. Il était de ceux qui les veulent pour leur plaisir et leur utilité. Rien de plus. Il les confine, comme les autres, sous le toit paternel. « La femme, dit-il dans son grand travail sur l'éducation publique (pages 39 et suivantes), doit régner dans l'intérieur de sa maison; mais elle ne doit régner que là. Sa juridiction n'en est pas pour cela moins étendue; son époux la considère autant qu'il la chérit; il la consulte dans les occasions les plus difficiles; ses enfans ont pour elle la soumission la plus tendre et la plus religieuse; elle maintient la paix parmi ses proches et ses voisins; elle verse autour d'elle les avis salutaires avec les aumônes et les consolations, etc. Ainsi, *en interdisant aux femmes l'entrée des assem-*

blées publiques, où leur présence occasionne des désordres de plus d'un genre, en les écartant des fonctions politiques qui ne leur conviennent sous aucun rapport, je regrette beaucoup qu'on ne les ait point admises au conseil de famille, dont elles me paraissaient devoir être l'âme, et que l'on n'ait pas saisi cette occasion pour établir les différences sociales des hommes et des femmes dans un ordre de choses conforme à l'admirable plan de l'auteur de l'univers... » Plus loin Mirabeau promet de nouvelles vues pour amalgamer et fondre plus rapidement les habitudes des deux sexes dans l'esprit des lois nouvelles, et pour diriger vers le patriotisme l'influence de *celui des deux qui restera toujours,* dit-il, *en possession d'attacher un attrait puissant aux goûts qu'il inspire et qu'il partage.* »

Mirabeau avait l'air, comme on voit, de faire une belle part aux femmes; mais le seigneur savait leur dorer la pilule, et tout en les flattant, comme dit un vieux poète grec :

Le Dieu leur retranchait la moitié de leur âme.

ROSE LACOMBE.

Encore une émule des Thalestris et des Penthésilée ! un de ces noms qu'on ne prononce pas sans avoir en même temps devant les yeux quelque héroïne assise sur l'affût d'un canon, la pique ou le sabre à la main, quelque matamore femelle à dire aux tyrans, comme Thomyris au roi des Perses, en lui plongeant la tête dans une outre pleine de sang : *Rassasie-toi, barbare !* Une femme enfin qui certes aurait mérité pour elle-même le surnom d'*Éorpates*, c'est-à-dire avide du sang des hommes, qu'Hérodote prétend avoir été donné aux amazones.

De notre temps, qu'une femme se sente l'humeur tant soit peu guerroyante, à peine le préjugé lui permettra-t-il, comme à la comtesse de Saint-Balmont, de proposer un rendez-vous d'honneur sous le déguisement et sous le nom d'un cavalier, pour venger un outrage les armes à la main. Mais alors, de combien peu de chance une héroïne aurait été favorisée si elle n'eût pas trouvé sous sa main quelque bouche de canon à braquer, ou quelque bon coup d'estoc à distribuer! Il est certain que c'était une *faculté* de plus dont le champ s'ouvrait aux dames. Or, précisément, la liberté est en raison composée de celles qu'on peut déployer à loisir.

Rose Lacombe était fort jolie, assure un témoin oculaire (l'auteur de l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire*, tome II, page 130). On ne sait quel fut son pays. Vouée au théâtre de bonne heure, elle s'était acquis dans les provinces une assez brillante réputation, lorsqu'elle vint à Paris, à peine âgée de vingt-deux ans, en 1789, au fort de la tourmente révolutionnaire. Notre jeune aventurière y fut saisie de l'apparition d'un drame réel, auquel nul de ceux où elle avait figuré n'était comparable, d'un drame où le souffle populaire détrônait les rois, renversait les châteaux forts, et faisait un décombre de priviléges, de titres et de préjugés, à ne plus s'y reconnaître. Là le peuple avait pour

lui les augures, et le pouvoir des rois commençait à chanceler. Là plus de théâtre, plus de tréteaux, plus de toile; l'action se passait en plein air; y prenait un rôle qui voulait; Rose Lacombe eut bientôt choisi le sien. Elle fut le Collot-d'Herbois des femmes : autant en avait fait ce dernier. La sanglante tragédie qui se jouait allait fort bien à ces héros de théâtre; le réel était pour eux comme une hallucination à laquelle ils aimaient à se livrer, où ils se faisaient encore illusion. C'est ainsi qu'on nous peint Néron, effrayant de vérité, lorsque, rêvant déjà ses projets parricides, il jouait le rôle d'Oreste, armé du poignard qui devait immoler sa mère, et que, dans un moment où son instinct l'emporte, il va tout de bon commettre le crime.

C'était encore aux journées des 5 et 6 octobre, où les écluses de la révolution avaient lâché un si prodigieux débordement de femmes, journées de saturnales androgynes, où les Gorgones des halles, les myriades de grisettes, de marchandes, de filles de boutique, de portières, d'actrices, semblables à des nuées de sauterelles tombées du ciel, ou à des essaims de fourmis sortis de terre, abondaient par les rues ou par les voies publiques, affectant des fantaisies de reines et allant dicter des lois au trône; où enfin le coup le plus décisif peut-être au milieu de ces phases ardentes fut frappé par des femmes : « Les hommes n'allaient pas assez vite. » Elles pri-

rent l'initiative, et le roi fut bientôt à Paris.

Dès huit heures du matin une cohorte de ces guêpes fond sur l'Hôtel-de-Ville en menaçant d'y mettre le feu. On leur dit que l'abbé Lefebvre a la clef des salles où les armes sont enfermées. Elles se jettent sur lui; et, comme il refuse de la leur remettre, les unes lui ont bientôt passé la corde au cou, tandis que d'autres traversent les corridors, armées de flambeaux, pour incendier les papiers. Heureusement que les meneurs, avertis de la fausse direction que prenait la bagarre, arrivent à heure, et parviennent à faire entendre raison à ces furieuses, et à détourner leur rage vers le véritable but, c'est-à-dire à Versailles. L'abbé Lefebvre est délivré; on court à Versailles.

Dans cette grande mêlée, que de scènes palpitantes, quelquefois burlesques et souvent épouvantables! On avait bien vu dans l'occasion quelques femmes éparses suivre le mouvement; mais des femmes en masse l'imprimer, le soutenir et le gouverner! c'était un spectacle tout nouveau (1).

(1) On prétend que des hommes se travestirent en femmes du peuple pour se mêler dans leurs rangs, et qu'on reconnut même des personnages de distinction (notamment le duc d'Aiguillon) déguisés en poissardes. Voici comment le désigne une brochure injurieuse, intitulée les *Trois Régicides*, page 23. « Cet homme si gros et de si méchante mine, qui a l'air d'un portefaix, est le vignerot, ci-devant duc d'Aiguillon : c'est un

Que de traits de courage, que de saillies héroïques, ensevelis dans l'ombre ou seulement révélés dans les procédures qui suivirent, et qui s'efforcèrent, mais en vain, de convertir leur gloire en crime! Bien que Rose Lacombe fût là, son nom ne se trouve consigné nulle part. Seulement, dit le marquis de Ferrière (*Mémoires*, tome I, page 302), une femme fut aperçue, les yeux hagards, le visage troublé, un poignard à la main, s'informant avec mystère si l'appartement de la reine est aussi bien gardé qu'on l'assure, et s'il n'est aucun moyen d'y pénétrer; et sur la réponse négative, roulant des yeux sanguinaires, brandissant son poignard, sautant par-dessus les bancs, frappant et réveillant plusieurs de ses compagnes que l'ivresse avait assoupies. Une autre femme (*ibidem*), habillée en poissarde, s'était approchée du baron de Batz, et l'avait averti que la milice de Paris et les gens du faubourg Saint-Antoine arrivaient; que si La Fayette avait refusé de marcher, il aurait été pendu; et lui montrant sa main légèrement meurtrie: « Un garde du corps, ajouta-t-elle, m'a frappée du pommeau de son sabre... je serai vengée.... la

homme de la plus basse naissance; aussi a-t-il les inclinations d'un crocheteur. Il est aussi stupide que méchant, et n'est sorti de son obscurité que pour avoir été reconnu déguisé en poissarde, le 6 octobre 1789, confondu avec les assassins qui assiégeaient le palais de nos rois. »

meurtrissure de ma main sera lavée dans le sang... » Elle parla ensuite de sa loge à l'Opéra, de son carrosse et de ses gens; elle finit en ajoutant qu'elle avait reçu plusieurs fois un prince du sang chez elle. Laquelle de ces femmes est la comédienne Rose Lacombe?

Pareilles à ces esprits de l'abîme que nous peignent Milton et Klopstock, pouvant revêtir à leur gré les formes de l'un et de l'autre sexe, et troublant sous des noms inconnus les sphères où ils se portent, Rose Lacombe et ses compagnes ne cessèrent de jeter l'épouvante dans les hautes régions de la cour, où elles osèrent pour la première fois frayer un chemin au peuple (1).

On fait mention d'une douce et belle jeune fille qui se trouva mêlée au milieu de ces forcenées comme un contraste, et qui fit partie de la députation de femmes que Mounier conduisit au roi. Leur présidente, la demoiselle *Françoise Roulin*, devait porter la parole; mais un Suisse, furieux de voir le palais de son maître envahi par des femmes, la frappa violemment et la mit hors d'état de parler. Ce fut la jeune *Louise Chably*, vice-présidente, qui dut prendre sa place. Arrivée près du roi, dont la bienveillante bonté contrastait avec la

(1) Rose Lacombe, dit la *Gazette française*, se montra dans ces journées presque égale à Théroigne de Méricourt. (Voyez l'article *Théroigne*.)

brutale impatience de ses gardes, l'émotion dont elle ne fut pas maîtresse lui permit à peine de s'exprimer, et elle finit par se jeter aux pieds du prince, dont elle voulut baiser la main; mais Louis XVI, la relevant aussitôt, lui dit : « Venez, vous êtes assez jolie pour qu'on vous embrasse. » (4e *Événement du* 5 *octobre* 1789, page 3.) (1).

(1) C'était vraiment une exubérance d'héroïsme chez le beau sexe à passer toute croyance. Les femmes Lavarenne et Tournay renversaient tout ce qui se rencontrait sur leur passage, faisaient un carnage de Suisses épouvantable, et méritaient que la commune leur décernât des médailles. (*Mémoires de Bailly*, 3e v. page 415.) Manuel écrivait dans sa lettre sur les événemens du 20 juin 1792 : *Le moment est venu où les femmes doivent être des héros*. La sœur du général Anselme voulut lui servir d'aide de camp, et fit des prodiges au siége de Nice. L'auteur de l'*Histoire des Jacobins*, page 54, vante une demoiselle *Monique* pour sa bravoure dans les émeutes et son énergie dans les clubs, et ne craint pas de lui donner l'épithète de *célèbre*. A la séance des Jacobins du 6 mars 1792, des femmes demandent à s'armer de piques pour voler à la défense de la constitution. Celles qui ne font pas le coup de main proposent des prix de valeur pour le plus beau trait de courage dans chaque section; telle fut la citoyenne Bidaut. Nous avons un rapport des commissaires nommés pour la distribution de ces prix, où de jeunes filles proposent de planter, d'arroser et de cultiver de leurs mains l'arbre de la liberté, et jurent de croître à l'amour de la patrie, à mesure que ses rameaux s'étendront sur son sol. La récompense, qui était un couteau de chasse ciselé, enrichi d'or, à figures et à lame dorée, donné par la citoyenne

De retour à Paris, Rose fonda un club de femmes qui tint ses séances dans le charnier de l'église Saint-Eustache (*Histoire secrète du tribunal révolutionnaire*); il prit le nom de *Société de femmes révolutionnaires*. Elle y provoqua un projet d'adresse à la commune, tendant à obtenir un arrêté qui accordât des marques distinctives aux femmes des 5 et 6 octobre.

Cette adresse fut prise en considération : une commission fut nommée pour faire un rapport sur

Bidaut, est adjugée au citoyen Bourgeois, pour avoir, *nouvel Horatius Coclès*, avec quatre camarades, arrêté plus de six cents Vendéens à la tête du pont de Saint-Maurille pendant qu'on le coupait ; manœuvre qui sauva la ville d'Angers. Bourgeois reçoit ce fer aimanté de républicanisme et d'enthousiasme, et fait serment de ne le teindre que du sang des ennemis de la France. Copie du rapport est remise à la citoyenne Bidaut, en témoignage de remerciemens authentiques. Dans le *Courrier des départemens*, par Gorsas, on trouve beaucoup d'exemples de femmes qui, dans les provinces comme à Paris, se dévouent à la révolution. A l'époque de septembre 1791, on y décrit un banquet civique donné à Chantilly aux jeunes réquisitionnaires enrôlés pour la défense de nos frontières. Le matin leurs mères éplorées ne voulaient pas les laisser partir ; à la fin du banquet un discours patriotique, prononcé par un des convives, électrise leurs âmes, et elles sont les premières à presser leur départ, en s'écriant qu'il vaut mieux mourir libres que de vivre sous des tyrans. Qu'on ne dise donc plus, comme M. L'Herminier, que les femmes se sont tenues à l'écart de la révolution, et qu'elles en ont eu peur.

son contenu. Un projet d'arrêté fut rédigé par suite, et présenté à la séance de la commune de Paris, en date du 6 nivôse an II. Voici comment le *Journal des Jacobins* rapporte ce qui se passa; on ne sera pas fâché de le trouver ici. C'est dans ces feuilles du temps que l'histoire est vivante; elles seules, par leur style et leur allure, nous initient dans le remue-ménage révolutionnaire et dans le tracas républicain.

COMMUNE DE PARIS.

Séance du 6 nivôse an II.

Le secrétaire-greffier lit un projet d'arrêté dans lequel il demande que les citoyennes qui ont été à Versailles dans les fameuses journées des 5 et 6 octobre aient une place dans les cérémonies publiques. Pacquotte l'appuie, en disant que ces citoyennes ont déployé une grande énergie dans ces circonstances périlleuses, et que sans elles la chose publique aurait été perdue. (Les tribunes murmurent.) L'agent national prend la parole, et dit qu'il ne faut pas s'étonner qu'il y ait eu des femmes qui aient montré de l'héroïsme dans les combats. Il cite le trait célèbre de Jeanne Hachette, qui sauva la ville de Beauvais; il ajoute que ce ne sont pas seulement les citoyennes qui sont allées à Versailles, qui ont contribué aux grands événemens

de ce temps-là, mais que toutes les citoyennes de Paris *les ont partagés*. (Les tribunes applaudissent.) Vialard renchérit sur l'opinion de l'agent national; il fait un éloge pompeux du courage et du patriotisme des citoyennes qui sont allées à Versailles; il dit que non seulement elles ont affronté la pluie, mais encore les coups de sabre et de fusil. Il ajoute qu'on ne pourrait sans la plus grande ingratitude refuser leur demande. — Le conseil arrête que les citoyennes patriotes des 5 et 6 octobre auront une place marquée dans les cérémonies civiques, et qu'elles seront précédées d'une bannière portant l'inscription qu'on lit sur l'arc de triomphe du boulevart : *Ainsi qu'une vile proie, elles ont chassé le tyran devant elles*; et de l'autre : *Femmes des* 5 *et* 6 *octobre*; qu'elles y assisteront avec leurs époux et leurs enfans, *et qu'elles tricoteront*. (*Journal des Jacobins*, tome V, n° 498.)

Chaumette fut le rédacteur de la commission; on le reconnaît à l'ironie du mot qui termine l'arrêté; ce qui n'empêcha pas son exécution, et qu'on ne vît dans la suite flotter avec orgueil la bannière des femmes décorées de ces nouveaux insignes.

Jusqu'au 10 août 1792, Rose se contenta de présider en bonnet rouge le club dont elle était aussi l'orateur ordinaire. Elle vécut de la vie de ces temps, en donnant à ses passions tout l'essor qu'elles pouvaient prendre. Mais quand il fut question d'atta-

quer la royauté jusque dans son sanctuaire, et d'engager la terrible lutte qui devait terminer entre elle et le peuple toute rivalité par le triomphe de l'une ou de l'autre, Rose Lacombe se dresse de toute sa hauteur, déclare qu'il faut en finir avec le trône, s'arme du sabre et du fusil, et s'élance à côté du général Westermann et à la tête du bataillon marseillais (1), à l'assaut des Tuileries. Rien n'égale son intrépidité; elle se montre toujours en avant et aux postes les plus périlleux, reçoit une blessure au poignet, et fait briller tant de bravoure, que, d'un vote unanime, les Marseillais lui décernent une couronne civique, qu'elle déposa depuis dans le sein de l'assemblée législative, comme si elle eût voulu donner à entendre que c'était cette dernière qui l'avait méritée, et qui, par des ressorts couverts, avait forcé le roi à descendre du trône. (Voyez *Biographie des Fem-*

(1) Ce sont les Marseillais qui ont le plus contribué aux événemens du 10 août. Voyez ce qu'en dit Robespierre, page 571 de son *Défenseur de la constitution:* « On distinguait l'immortel bataillon de Marseille, célèbre par des victoires remportées sur les tyrans du Midi. Cette légion, également imposante par le nombre, par la diversité infinie des armes, et surtout par le sentiment sublime de la liberté qui respirait sur les visages, présentait un spectacle qu'aucune langue ne peut rendre, et dont ceux qui n'ont vu que les événemens du 14 juillet 1789 ne peuvent se former qu'une idée imparfaite. »

mes, et le *Moniteur* du 27 août 1792, n° 240.)

Maintenant faut-il encore dérouler cet affligeant septembre, l'éternel cauchemar des antirépublicains et leur banal épouvantail? (Voyez la note à la fin de l'article.) Rose en fut l'une des plus terribles héroïnes. L'Abbaye, Saint-Firmin, la Conciergerie et Bicêtre, furent tour à tour le théâtre de ses fureurs.

Donnons ici un aperçu de l'état de la France au moment de l'invasion du terrorisme, on sera moins étonné peut-être du parti redoutable que prit alors le génie révolutionnaire : la fortune publique dilapidée, prête à s'évanouir; un papier discrédité, qui tombait de jour en jour; nos armées sans approvisionnemens, presque entièrement dégarnies, conduites par des chefs peu sûrs et battues partout; les ennemis de la France maîtres de nos meilleures places fortes, et l'Europe entière menaçant de nous envahir; le découragement dans presque tous les états, et la famine imminente; l'instabilité des vues du gouvernement; le conseil exécutif, ce centre de l'action administrative, resté sans force ou corrompu; l'agent de l'étranger répandu partout et semant ses perfidies sous le masque du plus chaud patriotisme, portant l'esprit de trahison dans les branches les plus essentielles de l'administration publique, relâchant tous les ressorts, dissolvant tous les nœuds; au dehors la coalition,

au dedans la désorganisation. Il ne restait qu'à tendre le cou, et, d'un pas rétrograde de trois années qui valaient trois siècles, à rentrer dans les limbes de la légitimité et dans le maillot de la monarchie, ou à se voir écraser sans résistance par cinq cent mille hommes prêts à fondre sur la France. Ce n'était pas là le compte des lions rugissans de 92. Il fallait, dans leurs vues, frapper les esprits d'un grand effroi. Leur tête monstrueuse enfanta donc la terreur, et l'opposa, comme le taureau brûlant de Phalaris, emblème de l'inexorable nécessité, à tous ceux qui ne voudraient pas de la révolution. Ce fut l'œuvre des membres les plus énergiques des différens comités de la convention; et là, commença le gouvernement révolutionnaire, ce règne de fer de dix-huit mois, qui, par une conception gigantesque, sut parer à tous les maux et sauver le pays d'un effroyable abîme. Dès lors la convention absorba tous les pouvoirs dont elle devint le centre; elle fut investie d'une étendue de puissance égale à l'excès du désordre à réparer, à l'immensité des obstacles à franchir. La justice et la terreur furent à l'ordre du jour, et ce cri retentit d'un bout de la France à l'autre, comme la trompette de l'ange exterminateur. « Rigueur inflexible contre les traîtres ! dit Saint-Just; point de pardon à ceux qui tenteraient d'arrêter la marche de la révolution ! Faut-il détourner son

char, dans la crainte que sa marche rapide n'écrase quelques têtes innocentes? »

Ce que ce système opéra tient du prodige. Tout fut comprimé à l'aspect des coups terribles frappés d'une extrémité du royaume à l'autre. D'un mot ce gouvernement pouvait ou créer ou détruire; il mit la France entière en réquisition; il licencia sans crainte et sans secousse une armée redoutable; il restreignit les assemblées de section; les Jacobins mêmes, jadis si fiers, si turbulens, et surtout si puissans par leurs affiliations, demeurèrent frappés de stupeur; il accoutuma l'opinion à ne voir qu'en lui le salut de la république; et tout pliait devant ses inflexibles volontés. Jamais puissance dans le monde ne fut accompagnée d'une pareille force morale; la grandeur du but qu'on voulait atteindre couvrait de son prestige l'atrocité des moyens, et la compassion ne trouvait plus de place, même dans les cœurs généreux. On cite le fameux Renaudin, l'un des plus impitoyables jurés du tribunal révolutionnaire, pour avoir été d'un naturel sensible et bon.

D'innombrables armées s'élancent comme par enchantement, et sont jetées dans la balance des destins de l'Europe. Un comité plein de génie et d'une prodigieuse activité pourvoit à sa solde et à son approvisionnement; partout les ennemis succombent ou sont neutralisés à force d'argent ou

d'intrigues diplomatiques. Les limites de notre territoire sont reconquises. Une marine miraculeuse s'élève et s'organise; et l'État, qui paraissait, dans son épuisement, prêt à se dissoudre, reprend une vigueur nouvelle et se relève plus imposant que jamais. Aussi quel enthousiasme n'inspiraient pas ces éloquens rapports qui, du haut de la tribune de la convention, allaient porter avec la rapidité de l'éclair, dans toutes les parties de la France, les tableaux les plus animés des périls qu'elle courait, échauffaient les cœurs par l'expression sublime et toujours passionnée du patriotisme qui seul pouvait la sauver, en les ralliant à la cause publique, entraînaient les esprits par le ton austère ou solennel du républicanisme, ou les exaltaient par le récit de nos victoires ou de nos succès!

M. de Châteaubriand lui-même n'a pu retenir son cri d'admiration pour les prodiges qu'enfanta cette combinaison effroyablement conservatrice. (Voyez l'*Essai sur les Révolutions*, chapitre XIII, pages 38 et suiv.) Nos expressions, qu'on aurait tort de prendre pour l'apologie de tant de cruautés, n'ont pas, à beaucoup près, le feu de celles du noble pair.

Mais pourquoi ces massacres de septembre? Pour l'honneur du peuple français et de l'humanité, dit Garat (séance du 22 octobre 1792), il faut signaler toutes les circonstances qui rejettent les événe-

mens de septembre sur les ennemis de la liberté, qui les ont rendus *nécessaires*. « Les Girondins, pour échapper à l'ennemi coalisé, que rien ne pouvait, selon eux, empêcher d'être à Paris avant six semaines (*Mémoires de Barbaroux*, page 37; *Mémoires de Durand-Maillane*, page 47), méditaient de transporter la convention dans les provinces méridionales, et de porter dans le Midi, disaient-ils, la *statue de la liberté*. Seul dans le conseil des ministres, Danton s'y oppose : Paris représente la France; et céder ce point aux ennemis, c'est leur abandonner la révolution. »

La Vendée se soulève de nouveau; Longwy s'était lâchement rendue; Soissons manquait d'armes et de munitions. La Fayette avait abandonné l'armée. Verdun était la seule place forte qui restât entre l'ennemi et Paris; on redoutait les trahisons. Tous les jours on découvrait dans les pièces saisies au château le secret des nombreuses complicités de la bourgeoisie avec le parti royaliste; il y avait à Paris, à la solde de la cour, un corps de trente mille hommes, enregistrés, divisés par brigades et sous la direction d'un comité central. (*Rapport de Bazire* du 6 novembre.) Au 10 août, tous les chevaliers du poignard s'étaient échappés par la galerie du Louvre, que le peuple avait oublié de faire garder... (*Récit de Péthion*.) Les tribunaux avaient acquitté les embaucheurs de ces troupes,

Dangremont et Dassonville, sur le motif absurde que, bien que convaincus d'avoir coopéré à des levées d'hommes *armés pour allumer la guerre civile*, ils ne l'étaient pas de l'avoir fait *à dessein de nuire*. Même décision à l'égard de Montmorin, aussi convaincu d'avoir dressé un plan de conspiration dont *l'effet a éclaté le 10 août*, mais absous comme *n'ayant pas agi méchamment*. La colère du peuple n'avait pu y tenir, et avait fait explosion. Carra et même Gorsas, bien que girondins, traçaient chaque jour d'effrayans tableaux des trahisons de l'intérieur et des menaces du dehors. Une affiche de Rolland, du 1er septembre, disait que les royalistes arrêtaient la circulation des grains et mettaient de faux assignats en circulation. On croyait déjà Paris abandonné et livré au massacre.

Le 1er septembre, le bruit se répand que les prisonniers vont être délivrés (un grand nombre de suspects avaient été arrêtés, sur la motion de Danton du 28 août); que le feu va être mis aux quatre coins de Paris, et que tous les patriotes vont être massacrés. On tire le canon d'alarme; on fait un appel aux citoyens. Un immense drapeau noir enveloppe l'Hôtel-de-Ville et porte ces mots : *La patrie est en danger*. Vergniaud annonce que l'ennemi fait des progrès, et va fondre sur Paris; Rolland, qu'une vaste conspiration vient d'être découverte dans le Morbihan; Lebrun, que la Russie se joint

auxautres puissances, et qu'elle couvre de ses flottes la mer Noire, pour se rendre par les Dardanelles dans la Méditerranée. On décrète une levée en masse et la fermeture des barrières. (*Procès-verbal de la Commune* du 2 septembre.) Un effroi universel se répand parmi le peuple; chacun se dit : Si nous marchons à l'ennemi, nos femmes et nos enfans vont être égorgés, nos biens vont être pillés par les traîtres qui restent derrière nous, et ce cri spontané part : *Exterminons les traîtres !* (*La Vérité toute entière,* par Méhée.) Les sections Poissonnière, du Luxembourg, des Thermes, des Postes, des Quinze-Vingts, et beaucoup d'autres encore, délibèrent pour immoler les détenus. (Maton de la Varenne, *Histoire particulière,* page 310.) Péthion, dans un discours du 27 octobre, dit : Que dès le 23 août une section s'était déjà rendue en députation au conseil de la commune, et avait déclaré qu'elle forcerait les prisons et ferait justice elle-même, si l'on tardait encore à juger les coupables. Et le peuple, car c'était lui tout entier, se porte aux prisons sans que le conseil général de la commune prenne d'autre mesure pour l'arrêter dans ses sanglantes exécutions, que de nommer des commissaires *à l'effet de protéger les prisonniers détenus pour dettes, pour mois de nourrice ou pour des causes civiles.* (*Procès-verbal des Séances.*) Ce conseil semble donc autoriser ce qui se passe; seulement, pour y mettre quelque régu-

larité, il prend un arrêté par lequel il est enjoint au peuple de *juger* les prisonniers. (*Maton de la Varenne*, page 429.)

Ce terrible peuple ne se montra pourtant pas tout-à-fait immiséricordieux. Sicard, Cazotte, Sombreuil, Saint-Meard, mesdames de Tourzel et sa fille, de Saint-Brice, de Navarre, de Septeuil, la princesse de Tarente, la marquise de Fausse-Landry, attestent sa pitié, ainsi que la joie presque folle qui éclatait à l'acquittement d'un prisonnier. Quant à la malheureuse princesse de Lamballe, elle dut sa perte à des lettres trouvées dans son bonnet lors de son premier interrogatoire, et dont l'une était de la reine. Suivant Weber (*Mémoires*), ces lettres étaient telles qu'elles ne pouvaient lui laisser aucune espérance de salut.

L'assemblée nationale ne fit aucun acte de répression, et laissa faire. Bazire disait : Le bruit se répand que l'on égorge dans les prisons, et l'on se demande si de tels ennemis de la liberté, qui depuis quatre ans ont attiré sur leur malheureuse patrie les fléaux de la famine, des dissensions intérieures et la guerre, méritent qu'on aille exposer sa vie pour les défendre, et s'il est prudent de conserver des hommes aussi dangereux lorsque l'ennemi s'avance. (*Rapport.*) Le comité de surveillance, loin d'opposer une digue à la colère du peuple, écrivit la fameuse circulaire du 3 septembre aux départe-

mens, pour leur donner avis que Paris venait d'immoler les traîtres avant de marcher à l'ennemi, et pour les inviter à prendre cette *mesure indispensable de salut public.*

De tout cela, il faut induire que le gouvernement lui-même s'associa aux journées de septembre, que l'opinion publique les jugeait nécessaires, et qu'on doit en rejeter le crime sur la loi impérieuse du salut de tous, seule justification possible pour alléger la conscience de la nation du remords d'un tel forfait. « Ce terrible événement, a dit Napoléon, était dans la force des choses et dans l'esprit des hommes. Ce n'est point un acte de pure scélératesse. Les Prussiens entraient; avant de courir à eux, on a voulu faire main basse sur leurs auxiliaires dans Paris. » (*Mémorial*, tome xv, page 15.)

Nous voilà bien loin de Rose Lacombe; nous allons y revenir pour ne plus la quitter. Elle était parvenue à frayer avec les coryphées du parti démagogique. Armée du double sceptre de la parole et du glaive, elle avait franchi l'apogée de gloire que peut ambitionner un cœur féminin. Ce fut avec l'aplomb et la fierté que lui donnait une si grande illustration, qu'on la vit se présenter, le 26 août 1793, à la tête d'une députation de la société dite des *Républicaines révolutionnaires*, pour dénoncer à la barre de la Convention nationale

les nobles en place et les administrateurs suspects. Son discours a été conservé; nous en citerons quelques passages, suivant notre méthode, pour mettre à même le lecteur, par cet échantillon, de juger du talent oratoire de cette intrépide harangueuse : « Citoyens législateurs, justement indignées des prévarications sans nombre qui ont lieu dans toutes les administrations, et surtout dans le ministère de l'intérieur, nous venons provoquer votre sévérité et réclamer l'exécution des lois constitutionnelles. Nous ne l'avons pas demandée à si grands cris, cette constitution, pour qu'elle pût être impunément violée. Faites voir que vous voulez sauver la patrie, par la destitution de tous les nobles. Ce n'est pas assez d'avoir donné des lois au peuple, il faut qu'il en sente les heureux effets; il doit voir avec indignation, ce peuple, que des hommes s'engraissent de son sang, tandis qu'il périt de misère. Nous ne croyons plus à la vertu de ces hommes qui ne se sont couverts du manteau du patriotisme que pour se livrer impunément à l'injustice et au brigandage. Voulez-vous que nous croyions que les nobles n'ont pas de défenseurs parmi vous? destituez-les tous des places qu'ils occupent; ne dites pas que ce serait désorganiser nos armées en les privant de chefs expérimentés; plus ils ont de talens, plus ils sont dangereux. Mettez à leur place ces braves militaires que l'intrigue aj usqu'ici sup-

plantés. Si, sous le règne du despotisme, le crime avait la préférence, sous celui de la liberté, le mérite seul doit être honoré. Vous avez décrété que les hommes suspects seraient mis en arrestation; mais n'est-ce pas une loi dérisoire, lorsque les hommes suspects sont ceux-là mêmes qui sont chargés de la faire exécuter? Est-ce ainsi que l'on se joue du peuple? Voilà donc la récompense des maux qu'il a soufferts pour la liberté! Non, il ne sera pas dit que le peuple sera obligé de se faire justice lui-même. Vous avez décrété la destitution de tous les administrateurs traîtres à leurs devoirs, décrétez la destitution de tous les ci-devant nobles; décrétez la levée des hommes en masse, et vous aurez sauvé la patrie! » (Voyez *Moniteur*, an 1er, n° 240).

Il y avait quelque audace dans une femme à venir régenter cette redoutable convention qui faisait tout trembler, à lui faire des remontrances, à l'accuser ainsi de lenteur et d'indulgence. On passa à l'ordre du jour sur cette motion; mais elle fut entendue jusqu'au bout.

Ce fut à peu près dans ce temps-là, et à l'occasion de l'attentat de Charlotte Corday, qu'un des plus chauds partisans de Marat, étant venu fulminer à la tribune de l'assemblée contre cette héroïne, se laissa emporter à la chaleur de son zèle, et engloba toutes les femmes dans ses imprécations.

Rose Lacombe n'attendit pas plus tard que le lendemain pour se mettre de nouveau à la tête d'une députation de la société des femmes républicaines, et pour venir prendre en ces mots la défense de son sexe : « Législateurs, on est venu surprendre hier votre religion. Des intrigans, des calomniateurs, ne pouvant nous trouver des crimes, ont osé nous assimiler à des Médicis, à une Élisabeth d'Angleterre, à une Antoinette de France, à une Charlotte Corday! Ah! sans doute, la nature a produit un monstre qui nous a privés de l'ami du peuple; mais nous, sommes-nous responsables de ce crime? Charlotte était-elle de notre société? Ah! nous sommes plus généreuses que les hommes! notre sexe n'a enfanté qu'un monstre, tandis que, depuis quatre ans, nous sommes trahis, assassinés par les monstres sans nombre qu'a produits le vôtre. Nos droits sont ceux du peuple; et si on nous opprime, nous saurons opposer la résistance à l'oppression! » (*Voyez* Séance de la Convention nationale du 16 octobre 1793.)

On put remarquer à quelques murmures que cette arrogante Vespérie n'eut pas tout le succès que Rose en attendait; et il fut facile de prévoir dès lors la chute prochaine des sociétés de femmes, que ses témérités et ses insultantes bravades contribuèrent le plus à accélérer; c'est ce que la suite du récit fera connaître.

Une puissance que chez les femmes rien ne balance, sembla prendre plaisir à venger les nobles de la violente sortie à laquelle Rose venait de se laisser entraîner contre eux. L'amour, qui ne s'arrête guère aux distinctions politiques, vint blesser, en faveur de l'un d'eux, l'impitoyable cœur de notre fougueuse républicaine, et détruire d'un trait l'édifice entier de toutes ses théories démocratiques. Le jeune Rey, le neveu de l'ancien maire de Toulouse de ce nom, alors détenu avec ce dernier en qualité d'ex-noble, et comme ayant exercé avec son oncle des persécutions contre les patriotes de cette ville, opéra ce miracle. Rose le vit, et Rose fut à lui. Elle n'était pas plus modérée dans son amour que dans sa haine. Qui croirait qu'elle eut l'inconcevable audace de mander chez elle le député Bazire, de le sommer de lui rendre compte des motifs de la détention de son amant, et de le menacer de la vengeance des femmes révolutionnaires, s'il ne se hâtait, conjointement avec le comité, de donner l'ordre de son élargissement?

Bazire n'avait pas fait grande attention aux menaces de Rose, et n'avait pas cru devoir en faire son rapport à la convention. Outrée de cet oubli méprisant, elle revint à la charge, se rendit elle-même chez ce député, et lui parla avec un tel emportement, que, pour prévenir l'esclandre à laquelle il prévoyait que les femmes, à son insti-

gation, pouvaient se porter, il pensa qu'il était de son devoir d'en faire aux Jacobins l'objet d'une dénonciation. En conséquence, à la séance de ce club du 16 septembre 1793, il déclara ce qui s'était passé entre elle et lui, ajoutant qu'elle s'était permis *les propos les plus feuillans ; qu'elle avait prétendu qu'on ne devait pas tenir ainsi des hommes en prison ; que, révolution ou non révolution, il fallait les interroger dans les vingt-quatre heures, les mettre en liberté s'ils étaient innocens, ou les envoyer promptement à la guillotine s'ils étaient coupables*.

Ce ne fut pas tout : à la même séance, un autre membre ajouta aux inculpations dirigées par Bazire contre Rose Lacombe; il l'accusa de donner retraite à un noble, ainsi que de loger chez elle et de vivre habituellement avec le jeune Leclerc, auteur d'un journal royaliste, qu'on avait chassé des Cordeliers, et qui était signalé pour avoir écrit que, si on voulait l'arrêter, il poignarderait, et celui qui lancerait le mandat d'arrêt, et celui qui l'exécuterait; d'avoir, en outre, écrit une lettre menaçante à la citoyenne Gobin, parce que celle-ci avait dénoncé ce Leclerc comme ayant outragé les mânes de Marat : bien plus, elle aurait, avec d'autres femmes, calomnié *la vertu même* dans la personne de Robespierre, ce *zélé défenseur de la patrie*, qu'elle aurait osé appeler *monsieur*; et se serait efforcée de ternir l'inaltérable réputation de ce puissant trium-

vir. Bazire alors, tout en reconnaissant *les services importans rendus par la société des républicaines révolutionnaires*, conclut à ce que des mesures soient prises pour qu'au moyen d'un scrutin épuratoire, cette société chasse de son sein toutes celles qui se sont rendues coupables de manœuvres contre la liberté, ou dont le patriotisme est suspect.

Chabot à ce moment prend la parole : « Il est temps de dire toute la vérité au sujet de ces femmes révolutionnaires prétendues; je vais vous dévoiler les intrigues qui les agitent; je suis sûr qu'elles vous surprendront. Je sais à quoi l'on s'expose en aigrissant une femme, à plus forte raison un grand nombre; mais je ne crains ni leurs intrigues, ni leurs propos, ni leurs menaces. Il y a quelques jours que je fus arrêté par le chef de ces femmes, la citoyenne Lacombe, qui me demanda ce que nous voulions faire du ci-devant maire de Toulouse. Je répondis que j'étais étonné qu'elle sollicitât en faveur d'un ex-noble, d'un homme qui avait fait emprisonner des patriotes. Elle me répondit qu'il donnait du pain aux pauvres. — Eh mais, répliquai-je, c'est ainsi qu'on fait la contre-révolution. Enfin elle me menaça de toute l'animadversion des femmes révolutionnaires si je ne donnais, conjointement avec le comité de sûreté générale, l'ordre de son élargissement. — J'avoue que là *se lâchèrent de gros mots*, et je me retirai.

— Le lendemain elle vint chez moi, encore pour me répéter la même chose. Madame Lacombe, car ce n'est pas une citoyenne, m'avoua que ce n'était pas M. Rey, mais son neveu, qui l'avait touchée. (On applaudit.) Moi, qu'on accuse de me laisser mener par des femmes, lui dis-je alors, je ne ferai jamais ce que vous font faire des hommes; et toutes les femmes de la terre ne tireront jamais rien de moi de contraire au bien public. — C'est parce que j'aime les femmes, que je ne veux pas qu'elles fassent corps à part, et qu'elles calomnient la vertu même. Elles ont osé attaquer Robespierre et l'appeler *monsieur*. Je demande que vous preniez envers ces femmes révolutionnaires des mesures violentes propres à réprimer cette manie insensée qui les a saisies; je demande qu'elles se purgent de toutes les intrigantes qu'elles ont dans leur sein, et qu'elles y soient invitées par une lettre. »

Un autre membre : « Hier, comme vous savez, on célébra, à la section de la Montagne, l'inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat; une femme parla, et dit d'excellentes choses; mais ensuite elle a attaqué les autorités constitutionnelles, et a tiré à boulets rouges sur les Jacobins et sur la convention. Elle est fort dangereuse, parce qu'elle est fort éloquente. »

A ces mots, Rose paraît, coiffée du rouge éleuthère, et s'élance à la tribune pour ré-

pondre; mais l'assemblée s'agite, et le tumulte force le président à se couvrir. Ce n'est que lorsque le calme est rétabli que l'assemblée décrète : 1° Qu'il sera écrit à la société des citoyennes révolutionnaires pour l'engager à se purger, par un scrutin épuratoire, de toutes les intrigantes qu'elle renferme; 2° que le comité de sûreté générale serait invité à faire arrêter toutes les femmes suspectes; 3° et qu'il serait nommé des commissaires chargés de dénoncer au comité de sûreté générale Rose Lacombe et Leclerc. (Voyez *Journal de la Montagne*, page 760, tome Ier; et *Gazette française*, par Cérisier, page 1341.)

Il paraît que cette dernière disposition n'eut pas de suite à l'égard de Rose Lacombe; et, bien que la feuille de *Salut public* et la *Gazette française*, après elle, eussent annoncé son arrestation, elle était toujours demeurée libre. C'est ce que prouve la lettre gaillarde qu'elle écrivit à ce dernier journal le 25 septembre suivant, où elle termine ainsi : « Je vous ferai voir que mes bras sont aussi libres que mon corps, car ils se font une fête de vous distribuer une volée de coups de canne, si dans la feuille de demain vous ne vous rétractez pas; et je suis de parole. Rose Lacombe, *présidente*. »

Mais, hélas! si pour elle-même l'arrêté n'eut pas de résultats bien fâcheux, il en eut de terribles pour ses malheureux amans; l'infortunée Rose ne

put, malgré toute l'influence qui lui restait encore, les arracher à la hache révolutionnaire, qui sembla trancher avec leurs jours la plus grande partie de la trame de son existence, ou du moins qui n'y laissa plus que le découragement et l'horreur.

Dès lors l'agitation de son esprit, portée à son comble, eut le pouvoir de remuer toutes les sociétés de femmes, sur lesquelles sa turbulence ne tarda pas à attirer la foudre qui devait les frapper du coup mortel. Dès le 28 brumaire 1793, elle avait excité une troupe de femmes, coiffées de bonnets rouges, à forcer l'entrée de la séance du conseil général de la commune. De violens troubles s'élevèrent à leur vue; on demanda leur rappel à l'ordre. Le président se couvrit, et quelque silence ayant succédé, le procureur-général Chaumette, dit Anaxagoras, croyant saisir la pensée de Robespierre, fit entendre l'improvisation suivante : « Je requiers mention civique au procès-verbal des murmures qui viennent d'éclater; c'est un hommage aux mœurs, c'est un affermissement de la république! Eh quoi! des êtres dégradés, qui veulent franchir et violer les lois de la nature, entreront dans les lieux commis à la garde des citoyens, et cette sentinelle vigilante ne ferait pas son devoir! Citoyens, vous faites ici un grand acte de raison : l'enceinte où délibèrent les magistrats du peuple

doit être interdite à tout individu qui outrage la nation! — Non, s'écrie un membre du conseil, la loi leur permet d'entrer! — Qu'on lise la loi, répond Chaumette; la loi ordonne de respecter les mœurs et de les faire respecter : or ici je les vois méprisées. Et depuis quand est-il permis aux femmes d'abjurer leur sexe, de se faire hommes? Depuis quand est-il d'usage de voir les femmes abandonner les soins pieux de leur ménage, le berceau de leurs enfans, pour venir sur la place publique, dans la tribune aux harangues, à la barre du sénat, dans les rangs de nos armées, remplir des devoirs que la nature a départis à l'homme seul? A qui donc cette mère commune a-t-elle confié les soins domestiques? Est-ce à nous? nous a-t-elle donné des mamelles pour allaiter nos enfans? a-t-elle assez assoupli nos muscles pour nous rendre propres aux soins de la hutte, de la cabane et du ménage? Non; elle a dit à l'homme : Sois homme! les courses, la chasse, le labourage, les soins politiques, les fatigues de toute espèce, voilà ton apanage. Elle a dit à la femme : Sois femme! les soins dus à l'enfance, les détails du ménage, les douces inquiétudes de la maternité, voilà tes travaux. Mais tes occupations assidues méritent une récompense : eh bien! tu l'auras; et tu seras la divinité du sanctuaire domestique; tu régneras sur ce qui t'entoure par le charme invincible de la

beauté, des grâces et de la vertu! Femmes imprudentes, qui voulez devenir des hommes! n'êtes-vous pas assez bien partagées? que vous faut-il de plus? Vous dominez sur tous nos sens; le législateur, le magistrat sont à vos pieds; votre despotisme est le seul que nos forces ne puissent abattre, puisqu'il est celui de l'amour, et par conséquent celui de la nature. Au nom de cette même nature, restez ce que vous êtes; et, loin de nous envier les périls d'une vie orageuse, contentez-vous de nous les faire oublier, au sein de nos familles, en reposant nos yeux sur le spectacle enchanteur de nos enfans heureux par vos tendres soins! (Ici les femmes quittent leurs bonnets rouges et remettent leurs coiffes.) Ah! je le vois, continue l'orateur, vous ne voulez pas imiter ces femmes hardies qui ne rougissent plus; je rends hommage à votre sensibilité; mais je dois vous faire voir l'abîme où vous plongeait un instant d'erreur. Rappelez-vous ces femmes audacieuses, payées par les puissances étrangères, qui nous donnèrent le bizarre spectacle d'un vêtement de soie avec un bonnet de laine sur la tête, et qui, pendant le jugement des traîtres à la patrie, excitaient des troubles funestes dans les marchés de Paris. Rappelez-vous cette femme hautaine d'un époux sot et perfide, la Rolland, qui se crut propre à gouverner la république, et qui concourut à sa perte. Rappelez-vous cette virago, cette

femme homme, l'impudente Olympe de Gouges, qui, la première, institua des sociétés de femmes, voulut politiquer, et commit des crimes. Tous ces êtres immoraux ont été anéantis sous le fer des lois, et vous voudriez les imiter! Nous voulons que les femmes soient respectées, c'est pourquoi nous les forcerons à se respecter elles-mêmes. Que diraient des magistrats à une femme qui se plaindrait des atteintes d'un jeune étourdi, lorsqu'il alléguerait pour sa défense : J'ai vu une femme avec les allures d'un homme; je n'ai plus en elle respecté son sexe, j'en ai agi librement? Sentez-vous où nous mènerait un pareil bouleversement dans les mœurs et les habitudes? Et nous, magistrats du peuple, nous, qui n'avons cessé de travailler à l'établissement de la république, ne lâchons pas le gouvernement des mains. Sous le règne de la monarchie, les femmes étaient tout, parce que les hommes n'étaient rien : témoin Jeanne d'Arc, qui ne fut quelque chose que parce que Charles VII n'était pas un homme, et que ses sujets étaient au-dessous de rien. — Autant nous vénérons la mère de famille qui met son bonheur à élever, à soigner ses enfans, à filer les habits de son mari et alléger ses fatigues par l'accomplissement des devoirs domestiques, autant nous devons mépriser, conspuer la femme sans vergogne qui endosse la tunique virile, et fait le dégoûtant échange des charmes que lui donne la na-

ture contre une pique et un bonnet rouge. — Je requiers que le conseil ne reçoive plus de députation de femmes, qu'après un arrêté pris à cet effet, sans préjudice aux droits qu'ont les citoyennes d'apporter aux magistrats leurs demandes et leurs plaintes individuelles. »

La proposition de Chaumette est adoptée.

Il est facile de voir qu'en invoquant ces lieux communs, où règne toutefois une rare vigueur et une singulière intelligence des sympathies populaires, le moderne Anaxogoras n'envisageait que la moitié de la question. Changer complètement le rôle des femmes, les faire tout quitter pour absorber leur existence dans les intérêts de l'état, serait absurde ; mais le serait-il qu'elles y prissent la part que leur permettent les soins de la famille ? Le serait-il qu'elles recueillissent au moins une légère teinture des affaires du pays, pour s'en pénétrer et en communiquer les premiers reflets à leurs enfans ? Chaumette leur donne l'empire des grâces, de la jeunesse et de la beauté. Bagatelles ! et si tous ces avantages leur manquent ? que devient l'argument ?

Rose Lacombe avait semblé prendre le rôle de la Praxagora des harangueuses d'Aristophane, de cette assembleuse de femmes, qui veut faire passer dans leurs mains le gouvernement de la république, sous prétexte qu'il marche aussi mal que le *Boiteux Æsimus*, et que les hommes n'entendent rien à le

conduire. Chaque jour elle excitait quelque tumulte, soit au Palais-Royal, soit au Charnier des Innocens. La plupart du temps, c'était à l'occasion de quelque partie de costume. Des femmes en pantalon rouge et en cocarde frappaient celles qui n'en avaient pas, ou leur infligeaient un châtiment honteux. Enfin un dernier attroupement féminin parut si nombreux, si pétulant et si effréné, qu'il éveilla l'attention du comité de sûreté générale. A la convention, Amar prit la parole au nom de ce comité: « Je vous dénonce, dit-il, un rassemblement de plus de six mille femmes, soi-disant jacobines et d'une prétendue *société révolutionnaire.* Plusieurs d'elles, sans doute, n'ont été égarées que par un excès de patriotisme; mais d'autres ne sont que les instrumens des ennemis de la chose publique, et n'ont pris le masque d'un patriotisme exagéré que pour exciter un mouvement sectionnaire et une espèce de contre-révolution.

» Les femmes, continue l'orateur, doivent-elles exercer les droits politiques et s'immiscer dans les affaires du gouvernement? » Il décide qu'elles n'ont ni l'étendue ni l'application d'esprit nécessaires : « Les droits politiques du citoyen sont de discerner et de faire prendre des résolutions relatives aux intérêts de l'état, par des délibérations comparées, et de résister à l'oppression. Les femmes ont-elles la force morale et physique qu'exige l'exercice de

l'un et de l'autre de ces droits ? L'opinion universelle repousse cette idée. — Les femmes doivent-elles se réunir en association politique ? Le but des associations populaires est celui-ci : Dévoiler les manœuvres des ennemis de la chose publique ; surveiller et les citoyens comme individus et les fonctionnaires publics, même le corps législatif ; exciter le zèle des uns et des autres par l'exemple des vertus républicaines ; l'éclairer par des discussions publiques ou approfondies sur le défaut ou la réformation des lois politiques. Les femmes peuvent-elles se dévouer à ces utiles et pénibles fonctions ? » — Décidé que non, attendu la différence de force et de conformation, et par conséquent de destination. — « Sans doute, il est nécessaire qu'elles s'instruisent elles-mêmes dans les principes de la liberté, pour la faire chérir à leurs enfans ; elles peuvent assister aux délibérations des sections, aux discussions des assemblées populaires ; mais, faites pour adoucir les mœurs de l'homme, doivent-elles prendre une part active à des discussions dont la chaleur est incompatible avec la douceur et la modération qui font le charme de leur sexe ? »

« Et puis la pudeur des femmes, continue Amar, leur permet-elle de se montrer en public, de lutter avec les hommes, et de discuter à la face du peuple sur des questions d'où dépend le salut de la république ? Si chez les anciens peuples leur timidité

naturelle leur défendait de paraître hors de leur famille, voulez-vous que dans la république française on les voie venir au barreau, à la tribune, aux assemblées politiques, comme l'homme, abandonnant et la retenue, source des vertus de ce sexe, et le soin de leur famille? Elles ont plus d'un autre moyen de rendre des services à la patrie : elles peuvent éclairer leurs époux, leur communiquer des réflexions précieuses, fruit du calme d'une vie sédentaire; employer à fortifier en eux l'amour de la patrie, tout ce que l'amour privé leur donne d'empire; et l'homme, édifié par des discussions familières et paisibles au milieu de son ménage, rapportera dans la société les idées utiles que lui aura données une femme honnête... En outre, si nous considérons que l'éducation politique des hommes est à son aurore, que tous les principes ne sont pas développés, et que nous balbutions encore le mot liberté, à plus forte raison les femmes, dont l'éducation morale est presque nulle, sont-elles moins éclairées dans les principes. Ajoutons que les femmes sont disposées, par leur organisation, à une exaltation qui serait funeste dans les affaires publiques, et que les intérêts de l'état seraient bientôt sacrifiés à tout ce que la vivacité des passions peut produire d'égarement et de désordre. Livrées à la chaleur des débats publics, elles inculqueraient à leurs enfans, non l'amour

de la patrie, mais la haine et les préventions! »

Voilà pour le coup la lutte bien engagée avec les femmes. Amar, quoique moins tranchant et moins exclusif que Chaumette, puisqu'il leur permet de s'instruire des principes de liberté pour les faire chérir à leurs enfans, et de les discuter dans le sein du foyer domestique, leur interdit néanmoins : 1° de s'immiscer aux affaires publiques; 2° de se rassembler en associations politiques; 3° et de prendre part aux discussions des assemblées populaires.

Un seul membre prend la parole en faveur du beau sexe; c'est le député Charlier: il soutient leurs droits avec chaleur, et déclare qu'il ignore sur quoi l'on se fonde pour leur retirer celui de s'assembler. « A moins que l'on ne constate, comme dans un ancien concile, que les femmes ne fassent pas partie du genre humain, s'écrie-t-il, on ne saurait leur ôter ce droit commun à tout être pensant. »

Bazire se retranche sur ce que le gouvernement, s'étant déclaré révolutionnaire, peut prendre toutes les mesures que commande le salut public. « *Vous avez jeté pour un instant, dit-il, le voile sur les principes, dans la crainte de l'abus qu'on en pourrait faire pour nous mener à la contre-révolution*: il est donc uniquement question de savoir si les sociétés de femmes sont dangereuses. L'expérience a prouvé, ces jours passés, combien elles sont funestes à la tran-

quillité publique. Cela posé, *qu'on ne me parle plus de principes*. Je demande que, *révolutionnairement*, et par forme de mesure de sûreté publique, ces associations soient interdites, au moins pendant la révolution. » C'était à peu près le raisonnement de Robespierre dans le procès de Louis XVI, lorsque l'on discutait la compétence : « Il ne s'agit pas d'un jugement, mais d'une mesure de sûreté générale, disait-il (1). »

En conséquence, décret ou plutôt boutade, qui défend les clubs et les sociétés populaires de femmes, sous quelque dénomination que ce soit, et qui, en même temps, clôt pour toujours, hélas ! leur règne éphémère dans la courte période républicaine !

Par là Rose retombe de la réalité dans la fiction. Il ne lui reste plus qu'à reprendre ses rôles d'emprunt, qu'à échanger la pique ou le sabre du septembriseur pour le casaquin de Dorine ou le manteau d'Hermione. Mais elle était de ces femmes à vouloir l'empire ou le néant. Ce fut ce dernier qui

(1) Un autre juge de Louis XVI se plaça encore à une plus grande hauteur. Un de ses amis lui témoignait sa surprise de ce qu'il avait voté pour la mort, lorsque, la veille, il avait dit qu'il le croyait innocent. — Oui, certes, et je le crois encore. — Malheureux ! et tu l'as condamné ! — Eh ! penses-tu donc que le sang de la victime que nous immolons à la patrie puisse être trop pur ? (*Fastes de l'anarchie*, par M. A. Jouffroy, tome II, page 5.)

lui échut. Elle tomba dans l'un de ses abîmes les plus profonds.

Un soir, dit Villate, je descends dans la galerie du Luxembourg pour acheter, comme de coutume tous les soirs, une bougie. Je trouve une marchande gracieuse, accorte, tirée à quatre épingles, et fort habile à offrir et à débiter, du fond de son échoppe, les petits articles de son commerce. Qui croirait que c'était là cette célèbre Rose Lacombe, cette altière présidente de la société fraternelle des amazones révolutionnaires, cette actrice renommée qu'on rencontrait la tête haute, le regard fier, la démarche imposante, comme si elle eût toujours été prête à monter en scène pour jouer son rôle? On a vu la cuisinière de Menzikoff devenir impératrice de Russie; c'est ici Rhodogune devenue boutiquière. (*Mystère de la mère de Dieu*, page 40.)

Elle continua à vivre misérablement de son chétif négoce, jusqu'à l'époque où, le directoire étant venu s'installer dans le salon du Luxembourg, l'échoppe et la pauvre Rose furent obligées de déguerpir, sans qu'on ait pu découvrir ce qu'elles devinrent. Son éclat fut de bien peu de durée, et confirme la tristesse de ce mot : *Sunt rosæ mundi breves.*

Avant de terminer cet article, nous tracerons un court historique des clubs de femmes. Le premier qui fut institué reçut le nom de *société fraternelle :* c'était une succursale de la société mère des Jacobins, qui

séance de la convention du 7 novembre de l'an II, une députation de *citoyennes* vint-elle se plaindre et s'efforça-t-elle de réclamer contre la sévérité de la mesure qui fermait leur club, en alléguant que la loi qui leur défendait de s'assembler avait été surprise par un faux rapport. —On passa à l'ordre du jour, aux applaudissemens de toute la salle, et les femmes pétitionnaires furent obligées de quitter la barre, et de sortir avec précipitation.

Les femmes de la Société fraternelle prirent bien garde d'être confondues avec celles de ce dernier club; et la citoyenne Boudroy, tenant le café des Bains Chinois, boulevard Choiseul, et membre de la première société, écrivit au *Moniteur* une lettre dans laquelle elle avait le soin de prémunir le public contre cette erreur.

Enfin, une *société fraternelle des deux sexes* fut fondée aussi en 1793; elle n'était pas vue d'un bon œil par l'extrême gauche; elle se fit remarquer par son adhésion à la pétition des quarante-huit sections de Paris sur les subsistances. Un de ses orateurs fut arrêté par ordre de la convention au mois de septembre 1793.

Il faut noter que la société fraternelle des femmes, séante aux Jacobins, ne prit fin qu'après le 9 thermidor. Les réactionnaires qui avaient chassé à coups de cannes et de cravaches les hommes de ce club,

en usèrent encore plus ignominieusement avec les femmes.

Les clubs tenaient sans cesse le peuple en haleine. Il était fier d'y aller faire acte de souveraineté; après le club des jacobins et des cordeliers, l'un des plus exagérés était celui des *Enragés* ; il siégeait dans l'enceinte du Palais-Royal. On lui donnait le mot d'ordre quand il y avait quelque coup de main à faire. Son habitude était de brûler, avec des cérémonies burlesques, les actes de l'autorité qui ne lui plaisaient pas. Ses principaux chefs étaient Maillard, Voidel, Saint-Hurugue, Santerre, Henriot, Payan et Lazouski; on les appelait *casse-cous*. Dans les grandes occasions ils conduisaient en personne les têtes de colonnes de la populace; ils passaient pour les plus grands désorganisateurs.

L'auteur de l'*Histoire des Jacobins* parle d'une assemblée occulte, qu'il nomme *convention secrétissime*, qui aurait tout dirigé après le 31 mai, et qui, sur la proposition de Jean de Bry, aurait organisé la *légion tyrannicide*, composée de douze cents assassins *pour expédier les rois :* 100,000 francs de récompense promis à ceux qui apporteraient les têtes de François II, de Frédéric-Guillaume, du duc de Brunswick *et de toutes les bêtes sauvages qui leur ressemblent*. On a voulu organiser, dit M. Delisle de Salle, un bataillon d'assassins, à l'exemple du *Vieux de la montagne*. (*Continuation de l'His-*

toire de Bertrand de Molleville, Introduction, page 8.) Tallien avait institué le club des *Enfans rouges*. Il était destiné à former l'éducation républicaine des enfans de douze à vingt ans, de leur expliquer les principes révolutionnaires, et de leur faire comprendre les décrets de l'assemblée.

NOTE.

Il faut bien se garder de croire que les pages les plus sanglantes de nos annales soient remplies par les journées de septembre. Les scènes de la Saint-Barthélemy offrirent de bien plus épouvantables boucheries; et encore pour cause pie! Les massacres des Armagnacs par les Bourguignons semblent calqués sur ceux des prisons en 1792, et il ne s'agissait que d'un intérêt privé! Laissons parler le vieil historien de ces querelles antiques, et nous croirons plus d'une fois qu'il avait vu celles des temps modernes.

> L'an mille quatre cent et treze
> Bouchiers, tueurs et escorcheurs,
> Par une entreprinse mauvaise,
> A Paris firent les seigneurs.
> Et, pour venir à leur approche,
> Prindrent le commun de la ville:
> Un nommé Symonet Caboche
> Et le sire de Jacqueville.
> C'étaient deux grands paillards ribauds,
> Nourris d'ordure et villenie.
> Houilliers, assommeurs de pourceaulx
> *Gens à sang*, plains de félonnye.

Si furent esleuz capitaines
Parmi la ville de Paris.
Et avoient pour leurs chevetaines (1)
Grants tas de coquins langaris (2).
Meschans, malotrus et oiseulx,
Gens de basse condition
Si s'allièrent avec eulx,
Pour faire une commotion.
Quand tels bouchiers et escorcheur
Se virent en autorité,
Ils vouldrent être gouverneurs
Et qu'on leur fit à voulenté.
Tellement que nulz si n'osoient
Contr'eux parler ne murmurer;
Car incontinent les fesoient
Mourir, frapper et martyrer.
Il ne falloit que dire ung mot
Ou avoir quelque brin de haine,
Qu'ils ne vous eussent tout-à-cop
Fait là mourir de mort soubdaine.
Prindrent dames et damoiselles
De la royne, et gens de la ville;
Bourgeoises, meschines (3), *pucelles,*
Par une façon horde et vile.
Aux uns feirent couper les têtes;
Autres tuer légièrement;
Et les assommoient comme bêtes,
Sans savoir pourquoi ne comment.
Es maisons pillèrent, robbèrent;
Mirent sus tailles impossibles;
Et les gens de bien fort grevèrent
En fesant excès moult terribles.
Ceux qui étoient morts en prison,

(1) Chefs.
(2) Bavards.
(3) Jeunes suivantes.

Si fesoient encores porter
A la justice sans rayson
Pour tous morts décapiter.
Vifs et morts se menoient ensemble
Décoller et mourir à tort.
Dont il n'est dur cœur qui ne tremble
De voir le vif auprès du mort.

. . . .

L'en fit parmi Paris crier
Que ceulx qu'on doutoit du parti,
Si se vinssent justifier,
Pour remède y être imparti.
Les gens mussés en leurs maisons
Cuidans être ouys en justice,
Si se vindrent rendre ès prisons
Où l'en leur fist grand injustice.
Car combien qu'ils n'eussent mefaict,
Néanmoins pour les abrégier
Et afin d'avoir plutost faict,
L'en les fit tous à mort jugier.

. . . .

Là furent ung tas de bourreaux
Porteurs de grève et d'affresture,
Qui tuoient gens sur les carreaux
Par une mort cruelle et dure.
L'en venoit lors tâter le ventre
Pour voir s'on étoit Armignac :
Et s'on rougissoit, tantôt fendre
Illec la tête ou l'estomac.
Si en eut que morts tuez,
Officiers et gens de ville,
Marchands, bourgeois, que de nayéz
Environ trois ou quatre mille.
Jà Dieu ne plaise, droit ou tort,
Son peuple ainsi souffrir pugnir,
Car il vaudroit mieux être mort
Que de veoir tel tems revenir.

. . . .
Vrai fut que cette truandaille
Maintes gens, brigans de villaige,
Coquins et grant tas de herpaille
Qui firent le meurtre et oultraige.
Après leur accomplissement
De la mauldite occision,
Moururent trestous meschamment
En leur damp et et confusion.
Entre eulx mêmes se divisèrent
Pour le butin et la finance;
Et puis après s'entretuèrent :
Meurtre requiert toujours vengeance.
(**Martial d'Auvergne**, ***Vigiles de Charles VII.***)

Ne retrouve-t-on pas là, mot pour mot, tout ce qui s'est pratiqué quatre siècles plus tard? *Ce tas de bourreaux qui tuaient gens sur carreaux*, ne sont-ce pas nos égorgeurs des prisons? *Ces assommeurs de pourceaulx esluz capitaines,* n'est-ce pas l'ivrogne Henriot? Ceux qu'on faisait *tous morts décapiter,* n'est-ce pas Valazé et Bonbon dont on envoya les cadavres à l'échafaud? (Voyez le numéro du 12 vendémiaire an v, du journal des *Hommes libres.*) *Il ne fallait que dire un mot :* n'est-ce pas le régime de la loi des suspects? Et n'y a-t-il pas une identité parfaite entre la fin misérable de *cette truandaille*, et celle de nos plus forcenés anarchistes?

LES FURIES DE GUILLOTINE.

« Ce serait, dit M. Réal dans son *Journal de l'opposition* (n° 4, page 18), une histoire bien piquante, que celle de ces infatigables tricoteuses qui, depuis le 6 octobre, ont pris tant de part à la révolution. » En parcourant les degrés qui se pressent dans l'échelle si vaste de la dégénération humaine, l'œil ne mesure pas sans effroi l'incommensurable distance qui sépare des femmes semblables d'un autre ordre de femmes, telles que, Charlotte Corday, Lucile Desmoulins, ou madame Rolland ! Il n'y a pas si loin des abîmes de l'enfer aux demeures célestes. Qui dirait ce qu'il a fallu

franchir de scrupules, braver de remords, et fouler aux pieds de pudeur native, pour arriver à cet excès de dépravation et d'horreur? Des femmes vouées, corps et âme, à l'instrument de supplice, en doubler l'atrocité par leurs démoniaques vociférations; lancer de sinistres sarcasmes au sang qui va jaillir, et de sardoniques éclats de rire à la vie qui va cesser; se cramponner à la planche fatale, pour mieux savourer la livide pâleur, le mystérieux frisson et l'agonie du mourant; gourmander le lâche exécuteur, dont elles prendraient la place avec délices; trépigner de joie au moment du sanglant holocauste; haleter d'impatience après la victime, qui va, dans leur affreux langage, *faire le saut de carpe*, ou *éternuer dans le sac;* et danser de hideuses carmagnoles en réjouissance, au pied même de l'échafaud!

Le coin de cruauté que recèle trop souvent l'âme humaine s'est débordé chez elles, pour envahir, comme dans des flots d'un poison dévorant, l'intelligence entière. Ces femmes ont été jeunes filles, peut-être belles, susceptibles d'amour; mais tout cela a été brutalement refoulé au flétrissant contact du monde. Le cœur s'est par gradation endurci, desséché, bronzé; il a aspiré jusqu'à l'ivresse la dérision amère, la sauvage et poignante ironie, le mépris de toutes choses, et surtout de ce qui ressemble à des affections humaines. Cet état de rage,

qu'enfante le sentiment de l'opprobre, y a succédé, et a crié vengeance! Un orage de menaces, de malédictions et de révoltes, s'est amoncelé, toujours prêt à crever sur ce qui est bon et honnête, à vomir l'outrage sur la vertu, à bafouer la pudeur, et à poursuivre l'innocence de hurlemens et de boue; femmes antipathiques au monde, parce qu'il est perdu pour elles, et déjà faites par anticipation aux habitudes de l'enfer!

Dans un recueil de poésies d'une énergie un peu cynique, intitulé *la République*, ou *le Livre de sang*, voici l'image qu'on trace d'elles, sous la forme allégorique, et par allusion sans doute à la fontaine-statue, aux mamelles jaillissantes, qu'on voyait sur la place de la Bastille. (Voyez *le Père Duchêne*, n° 280, page 6.)

De ces effrayante femelles
Les intarissables mamelles,
Comme de publiques gamelles,
Offrent à boire à tout passant ;
Et la liqueur qui toujours coule,
Et dont l'abominable foule
Avec avidité se saoule,
Ce n'est pas du lait, mais du sang.

L'idée de faire intervenir les femmes à travers le soulèvement populaire et le tourbillon démagogique, vint d'une tête d'où partaient ordinairement des traits de lumière et des combinaisons de haute

portée. Mirabeau, lors des événemens des 5 et 6 octobre, quand déjà l'orage grondait sur le château, avait dit dans un cabinet de lecture à Versailles *que l'insurrection ne serait possible que si les femmes s'en mêlaient et se mettaient à la tête* ; propos visiblement tenu pour être redit et colporté à Paris ; aussi fut-il saisi avec ardeur. Maillard fit procéder à une espèce d'accaparement de femmes ; et l'on sait le reste. Voilà l'origine de l'emploi des femmes, et du rôle actif qu'elles ont joué dans les formidables scènes qui suivirent. (*Histoire générale et impartiale des erreurs*, etc., par Prud'homme, tome I, page 61.)

Ne fut-ce qu'un simple caprice, un jeu de l'imagination du comte, qui voulait distraire par la variété du spectacle, ou étonner par la nouveauté du fait ? espérait-il déconcerter, étourdir, stupéfier par cette explosion de femmes inattendue ? ou plutôt, ne les lançait-il en avant, au milieu de la mêlée, que pour couvrir sous l'apparence d'une folle échauffourée, et sous l'égide de leur sexe, de plus sinistres et de plus dangereux projets ?

Depuis lors, cette classe de femmes, qui avait commencé à faire pressentir sa fatale présence à l'occasion du supplice de l'infortuné Chatel, maire de Saint-Denis, dont elles furent les plus inexorables et les plus cruels bourreaux, apparut de plus en plus forcenée, jusqu'à s'enorgueillir de l'affreux

surnom qu'on lui donna de *furies de guillotine*. A ce titre, on les poussait à dessein pour exalter le peuple, qui murmurait déjà à la vue des sanglantes exécutions recommencées chaque jour, et qui avait besoin de ces cris de rage pour soutenir son délire amorti et son adhésion chancelante. Cela s'était vu surtout au supplice de la Dubarry ; lorsque, sur le cou de la Phryné, il s'était agi de faire succéder au baiser royal le fatal baiser de la faux révolutionnaire, ce furent des résistances, un désespoir, et de si lamentables angoisses, que la foule s'apitoya. On avait donc besoin de l'étourdir et de la prémunir contre sa propre faiblesse et sa dangereuse commisération : or, rien de mieux pour cela que nos hurleuses. Un jour, l'abbé Maury, à la tribune, abasourdi, las de se voir interrompu sans cesse par leurs criailleries, se tourna vers le président, et lui dit en désignant ces femmes : « Monsieur le président, faites taire ce tas de *sans-culottes*. » Le mot resta, et fut appliqué depuis aux révolutionnaires les plus turbulens et les plus enragés.

Mercier, dans son *Nouveau Tableau de Paris*, trace en peu de mots l'historique des tricoteuses. (Voyez tome II chapitre 45.) Il les donne comme *les femelles* des hommes des 2 et 3 septembre ; il nous fait entendre leurs redoutables hourras du haut des tribunes des comités de salut public et de sû-

reté générale, ces deux terribles pouvoirs qui, armés du droit inquisitorial de lancer des mandats d'arrêt, disposaient à leur gré de la liberté individuelle, dont on accusait le second de tenir vingt mille espions à ses ordres, et qui parvinrent presque à concentrer en eux l'action gouvernementale. Aux dénonciations qui, tous les jours, retentissaient contre les personnages environnés de la plus haute faveur populaire, on sentait qu'il devenait souvent opportun de joindre les salves frénétiques de bravos de ces femmes qui venaient toujours à bout de ramener la multitude à leur aigre diapason. Le même écrivain les transporte plus tard aux journées de prairial, charge les fureurs de leurs imprécations, et dirige les couteaux de leurs mains homicides contre les conventionnels eux-mêmes. Fidèles à la terreur, elles s'unissent à la commune et à la crête de la montagne, pour favoriser la réaction qui faillit renverser le parti thermidorien. Ce sera là que nous verrons figurer la turbulente Aspasie, cette sinistre énergumène que posséda si énergiquement le démon révolutionnaire, et qui, dans les emportemens de ses fougueux instincts, semblait pressentir l'évanouissement prochain et la future extravasion de l'œuvre républicaine déjà à moitié avortée.

Ces politiques Aëllos, ou plutôt les ombres d'elles-mêmes, ne se firent plus voir que pour harceler

de leurs croassemens injurieux les chars dorés qui transportaient les cinq directeurs du palais des Tuileries à celui de l'Institut, et pour répandre le reste de leur fiel à maudire la constitution de 1795 et le nouveau gouvernement; et puis elles disparurent pour ne plus revenir, et retournèrent se perdre où vont toutes choses, où va la douce colombe, où va l'orfraie immonde; sans doute dans le grand cloaque général où les vents et les tourbillons emportent les miasmes et les croupissemens que charie le fleuve des sociétés humaines.

Le mot de *tricoteuses de Robespierre* est venu de l'opinion où l'on était que cet habile démocrate les favorisait en secret, et que c'était particulièrement pour lui plaire qu'elles assistaient assidument aux séances de l'assemblée nationale et à celles des Jacobins, des Cordeliers et des autres grands clubs, toutes fières du décret qui leur avait donné le droit de s'y asseoir. (Voyez l'article *Rose Lacombe.*) Toujours les mesures les plus extrêmes, les motions les plus violentes rencontrèrent en elles un puissant auxiliaire. On sait quel parti la Montagne tira d'elles; les discours des Girondins, de la Plaine et du Marais, étaient voués d'avance à leurs murmures et à leurs bruyantes improbations, et ceux de la gauche couverts de leurs cris d'enthousiasme. Robespierre était leur dieu; il connaissait l'art de se ménager ces actifs instrumens de succès, qui plus d'une

fois, il faut en convenir, aidèrent à ses triomphes.

Ces terribles femmes s'arrogèrent fort souvent le droit de correction sur les personnes de leur sexe. Quelque malencontreuse piétonne, connue pour *feuillantine,* ou manquant soit de cocarde tricolore (1), soit de tout autre ajustement républicain, venait-elle à passer près de ces groupes vengeurs, elle subissait sans miséricorde, et publiquement, l'ignominie du châtiment que le bourreau de Rome infligeait aux vestales pour avoir, elles aussi, laissé mourir le feu sacré; de celui que Henri II, roi d'Angleterre, et Louis VIII, roi de France, reçurent des mains des chanoines et du légat du pape; de celui enfin qui pourtant venait d'être abrogé par l'article 35 du code pénal, du 25 septembre 1791; qu'elle fût noble ou roturière, une partie de ses charmes payait pour le reste. Les *flagelleuses*, sans égard aux supplications et aux larmes, procédaient à leur office impudique, et

(1) Voici ce qu'on lit dans la *Gazette Française* du 20 septembre 1793, n° 629 : L'arrêté de la commune qui ordonne aux femmes de porter la cocarde tricolore s'exécute avec assez d'empressement ; toutes nos petites maîtresses paraissent maintenant en public décorées de ce signe sacré de la liberté, et nous ne doutons pas que leur ingénieuse élégance n'en fasse bientôt un objet de coquetterie.

traitaient comme esclaves celles qui hésitaient à porter les insignes de la liberté. (Voyez *le Père Duchêne*, n° 285 des fourneaux, et lettres boug... patriotiques, 66 et 67.)

Nous avons vu comment la malheureuse Théroigne, dans une circonstance à peu près semblable, laissa aux mains de ces implacables Euménides et son orgueil et sa raison. Une de leurs plus déplorables expéditions fut celle de l'hospice des sœurs de la charité. Parmi ces filles vertueuses, plusieurs ayant été dénoncées comme suspectes d'aristocratie, on sollicita contre elles aux Jacobins un décret d'expulsion ; et pour les mieux accabler, une voix les accusa de receler au milieu d'elles un prêtre insermenté, qui, le matin même, avait célébré une messe des morts pour le repos de *l'âme du tyran*. Il n'en fallut pas davantage ; nos Tisiphones crièrent haro ! et les voilà parties pour arracher du sanctuaire de secours et de consolations les pieuses recluses qui se vouaient au soulagement de la maladie et de la souffrance. Elles eurent la barbarie de les entraîner sur la place du Parvis ; et là, après les avoir traitées d'*aristocrates*, de *calotines*, elles les fustigèrent publiquement. On prétend qu'elles en firent une maladie, que quelques-unes en moururent, et que l'une d'elles, ayant voulu se sauver, fut rattrapée sur le pont de l'Hôtel-Dieu, et jetée dans la Seine.

MADEMOISELLE MAILLARD.

L'une des plus belles actrices qui aient brillé sur la scène de l'Opéra; elle débuta toute jeune, le 17 mai 1782, par le rôle de Colette, dans *le Devin du village,* où elle déploya, disent les auteurs des *Annales dramatiques*, une grande intelligence et une rare sensibilité, unies à beaucoup d'étendue et de pureté dans la voix : « On n'avait pas vu de tête plus admirable et de plus magnifique stature. »

On trouve dans une brochure intitulée *l'Espion des théâtres,* page 115, qu'elle avait commencé par prendre des leçons de danse au magasin de l'Opéra; qu'elle avait joué quelque temps au petit théâtre

des comédiens du bois de Boulogne, avec le plus grand succès ; et que, dans la suite, le prince de Soubise, ce vieux satrape à talons rouges, la fit venir aux petits soupers de son fameux boudoir de Pantin, que, suivant les rites surannés de l'époque, il appelait son *temple de l'Amour*. On y respirait une atmosphère ambrée ; mille glaces y répétaient mille tableaux licencieux, où tout l'Olympe amoureux semblait descendre.

Là se réunissaient les Saint-Huberti, les Laprairie, les Guimard, les Coulon, et autres célèbres impures ; les chants les plus suaves, les danses les plus voluptueuses, étaient toujours suivis d'un festin exquis, assaisonné des saillies étincelantes des Sophie Arnoult, des Champfort, des Laclos et des Champcenetz. Mademoiselle Maillard dut l'origine de son illustration galante à la réputation qu'elle se fit dans ces glissantes et folles orgies.

Cela ne l'empêcha pas de représenter en 1793 la déesse de la Raison.

A cette époque, la religion avait reçu de rudes atteintes, depuis le jour où, par la constitution civile du clergé, la direction des cultes fut associée et fondue avec celle de l'état, dont elle commença à dépendre. Dès lors, chaque ministre des autels dut prêter serment à la loi nouvelle ; ceux qui s'y refusaient perdaient, sinon leurs traitemens, du moins leurs fonctions. Plusieurs de ces réfractai-

res, emportés par un zèle apostolique outré, jetaient feu et flamme, et se répandaient en fanatiques invectives contre des institutions qui anéantissaient le pouvoir spirituel de l'Église. De là les persécutions sans fin qu'ils attirèrent non seulement sur eux-mêmes, mais encore sur le dogme. A force de turbulence et d'excès, ils contraignirent la convention à fulminer contre eux le décret fatal de déportation. Partout *on ouvrit les yeux sur les coutumes superstitieuses dans les liens desquelles on s'étonnait d'avoir vécu ;* et les esprits furent saisis de la même ardeur de s'en affranchir qu'ils l'avaient été de briser les chaînes politiques dont le poids les avait si long-temps opprimés. Les ecclésiastiques assermentés furent environnés, au contraire, d'honneurs et de protection ; le mariage leur fut permis. Peu à peu, les pratiques religieuses et la sévérité des formes extérieures du culte se relâchèrent, ou devinrent des objets de dérision. Bien plus, à l'exemple de l'évêque de Paris, Gobel, un grand nombre de prêtres abjurèrent, en reconnaissant *qu'ils avaient été des dupes, ou qu'ils avaient voulu en faire ;* et crurent ne pas pouvoir rendre un plus éclatant hommage à la vérité et à la raison qu'en protestant *contre l'erreur et le fanatisme qui, depuis tant de siècles, garrottaient le genre humain.*

Toutes les sections de Paris se rendirent à la barre de la convention, ou à l'Hôtel-de-Ville, pour

faire entendre de pareilles protestations, et toutes les communes de la république les imitèrent. Ce mouvement une fois donné, Chaumette, procureur de la commune, L'huillier, Hébert, Pache et Momoro conçurent le projet de substituer formellement le culte de la Raison au culte catholique.

Sur le réquisitoire du premier, il fut arrêté que l'église métropolitaine de Notre-Dame serait convertie en *temple de la Raison*, et que, tous les jours de décade, une fête y serait célébrée en l'honneur de cette divinité philosophique, dont les emblèmes remplacèrent les attributs du catholicisme, qui en furent enlevés.

Mademoiselle Maillard fut choisie, comme nous l'avons dit, pour figurer la nouvelle idole. Voici le détail de la fête.

Dans la nef, s'élevait majestueusement sur la cime d'une montagne, un temple d'une architecture très-simple, sur la façade duquel étaient inscrits ces mots : *A la philosophie*. Devant la porte de ce temple, étaient placés les bustes des philosophes les plus célèbres ; vers le milieu de la hauteur du rocher, on voyait luire le flambeau de la vérité sur l'autel de la Raison.

Au bruit d'une musique républicaine, qui était placée au pied de la montagne, descendaient deux rangées de jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de chêne, qui venaient se croiser devant l'au-

tel de la Raison ; chacune d'elles se courbait devant son flambeau, et remontait ensuite dans la même direction sur le sommet de la montagne. La Liberté sortait alors du temple de la Philosophie, et venait sur un trône de verdure recevoir l'hommage des républicains et des républicaines, qui chantaient un hymne en son honneur, en tendant les bras vers elles ; la Liberté descendait ensuite pour rentrer dans le temple, mais elle s'arrêtait un instant, et se retournait en jetant encore un regard de bienveillance sur ses amis. Dès qu'elle était rentrée, tous exprimaient par des chants d'allégresse l'enthousiasme qu'elle avait excité, et promettaient de ne jamais cesser de lui être unis.

A l'issue de cette fête, le peuple et les corps constitués qui y avaient assisté se rendaient à la convention et obtenaient d'être admis dans son sein. Un peuple immense défilait dans la salle ; les hommes étaient tous coiffés du bonnet rouge. On portait sur des piques des mitres, des étoles, des chasubles, *et autres dépouilles de la superstition*. Des enfans, dont les pères étaient morts pour la défense de la patrie, chantaient un hymne à la liberté, qu'on répétait en chœur ; une musique guerrière faisait retentir la salle d'airs patriotiques ; à ses accords se mêlaient les cris prolongés de : Vive la république ! vive la liberté ! vive la Montagne ! Tous les députés se levaient, se mêlaient avec le peuple ;

on agitait en l'air les chapeaux, les bonnets, et les cris de : Vive la liberté ! recommençaient.

Alors un cortége de femmes paraissait ; elles étaient vêtues de blanc, la tête ceinte de guirlandes de roses ; à leur suite, quatre hommes portaient sur une estrade une femme superbe ; le bonnet rouge est sur sa tête, sur ses épaules flotte un manteau bleu ; elle tient une pique à la main : c'est la déesse de la Raison ; on la dépose vis-à-vis le président. Les femmes qui l'accompagnent se rangent sur deux lignes ; le peuple remplit la salle ; la musique fait de nouveau entendre des airs civiques ; l'enthousiasme transporte tous les cœurs. Chaumette prend la parole :

« Vous l'avez vu, le fanatisme a lâché prise ; le fanatisme a cédé la place à la raison, dont l'éclat n'a pu être soutenu par ses yeux louches ; il s'est enfin enfui ; nous nous sommes emparés de ses temples, nous les avons régénérés ; aujourd'hui tout le peuple de Paris s'est transporté sous les voûtes gothiques où l'erreur et le mensonge ont si long-temps retenti ; aujourd'hui, pour la première fois peut-être, ces voûtes ont servi d'écho à la raison. Les Français ont sacrifié à leur idole chérie : la liberté ! C'est pour elle que les vœux les plus ardens ont été poussés jusqu'au ciel ; nous avons crié vive la Montagne ! La Montagne nous a entendus, car dans le même temps vous décrétiez que la con-

vention allait se joindre à nous dans le temple de la raison. »

« Nous n'avons pas pris, pour représenter cette divinité, de froides idoles inanimées, mais un chef-d'œuvre de la nature (il montre mademoiselle Maillard) : cette image sacrée a enflammé tous les cœurs. Un seul cri, un seul vœu a été prononcé : plus de prêtres ; plus d'autres dieux que ceux que la nature nous offre, que la liberté ! Nous, ses magistrats, avons recueilli ses vœux, nous les apportons du temple de la raison dans celui de la loi. Nous vous demandons que la ci-devant église métropolitaine soit désormais consacrée à la raison. Le fanatisme l'a abandonnée ; les êtres raisonnables s'en sont emparés ; consacrez leur propriété ! »

Cette proposition est accueillie par les plus vifs applaudissemens, et il est décrété que l'église métropolitaine de Paris sera désormais le temple de la Raison. Chaumette conduit la femme, image de la déesse adorée, à côté du président, qui lui donne le baiser fraternel. La convention entière se lève, se range parmi le peuple ; tous sortent de la salle au milieu des transports et des acclamations d'une joie universelle, et se rendent au temple de la Raison, où un hymne chanté en son honneur termine cette mémorable journée.

Voici maintenant comment, dans son langage

grotesque, s'exprime le père Duchesne, dont la *grande joie* ne peut se contenir, en voyant que *les cagots sont obligés de se cacher dans leurs caves, pour y réciter leurs pantenôtres et leurs orémus, vexés qu'ils sont de ce que les Français ne veulent plus avoir d'autre dieu que la Liberté.*

« Ah ! le beau jour ! ah ! la bonne fête que nous avons célébrée à la dernière décade ! quel spectacle de voir tous ces enfans de la liberté se précipiter dans la ci-devant cathédrale, pour purifier le temple de la sottise, et le consacrer à la vérité, à la raison ! Ces voûtes, où l'on n'avait jamais entendu que le croassement du corbeau de l'église ; où l'on n'avait jusque alors chanté que des psaumes et des litanies, ont retenti du bruit des chansons patriotiques ; à la place de cet autel, où des prêtres menteurs persuadaient à des imbéciles que le Dieu du ciel descendait par leur ordre, en marmotant quelques mots de latin, et passait tout entier, comme une muscade, dans un petit morceau de croquet ; à la place de cet autel, ou plutôt de ces tréteaux de charlatans, on avait construit le trône de la Liberté ; on n'y plaça pas une statue morte, mais une image vivante de cette divinité, un chef-d'œuvre de la nature, comme l'a dit mon compère Chaumette. Une femme charmante, belle comme la déesse qu'elle représentait, était assise au haut d'une montagne, un bonnet rouge sur la tête, tenant une

pique à la main; elle était entourée de toutes les jolies damnées de l'Opéra, qui, à leur tour, ont excommunié la calotte en chantant mieux que des anges des hymnes patriotiques. Les patriotes enchantés criaient bravo à plein gosier; tous juraient de ne reconnaître pour divinité que la patrie, et de mourir pour elle. »

« Après avoir ainsi purifié le temple de la jonglerie, les sans-culottes firent une procession civique à la convention. Des canonniers ouvraient la marche, en portant au bout d'une pique, en guise de bannière, la dépouille du prince de la calotte, c'est-à-dire la chappe cousue d'or et la mitre de l'archevêque. Les membres de l'autorité constituée défilaient avec les ministres, tous coiffés de bonnets rouges, en faisant retentir l'air des cris de : Vive la liberté! vive l'égalité! vive la république! vive la raison! Quatre lurons de la halle portaient sur son trône la divinité chérie. Il fallait entendre les applaudissemens de la convention quand ce cortége défila dans son sein. La divinité fut placée auprès du président, c'est-à-dire de son grand-prêtre; quand on est si près du bonheur, on ne peut s'empêcher de donner quelque signe de vie. Le brave Laloi, au nom de tout le peuple français, donna à la divinité la plus douce accolade, en signe du respect et de l'amour constant que les républicains auront toujours pour elle. La convention décréta,

que le peuple de Paris et ses autorités constituées avaient bien mérité de la république en donnant ce grand exemple à l'univers. Elle voulut rendre le premier hommage au temple de la Raison; elle reconduisit la Liberté dans son sanctuaire. Toutes les rues étaient garnies d'une foule immense, qui était aux nues de voir ce grand spectacle. Les bigots enrageaient contre leur bon Dieu; quelques-uns l'accusaient de devenir sans-culotte, car il faisait le plus beau temps du monde. Pour combler la joie publique, l'égorgeur du Champ-de-Mars, le traître Bailly, venait d'être condamné par le tribunal révolutionnaire, tant il est vrai qu'un bonheur n'arrive jamais sans l'autre, f...... »

De ces deux descriptions rapportées dans un langage différent, le lecteur aura le choix; l'allure de la seconde, d'une scandaleuse effronterie, rend les choses beaucoup plus vivement, et donne quelque idée de l'en-train de la fête. Cette feuille d'Hébert semblait avoir pris à tâche de vulgariser le matérialisme, et de rendre l'athéisme populaire. Elle infiltrait dans les rangs de la Courtille, du port au Blé, ou du faubourg Saint-Antoine, tout le fin de la politique et toute la quintessence de la philosophie, à la faveur de la verve saisissante, mais basse et ordurière, dont elle était ordinairement affublée; la multitude se saturait avidement de ces nouveaux sucs mis ainsi à sa portée; on vit

le faubourg Saint-Marceau devenir sceptique, et la place Maubert athée.

Quant à Chaumette, il chercha parfois à poétiser la révolution, et à la parer de riantes images. Il avait voulu que la dernière demeure des morts ne fût plus attristée de cyprès, ni d'autres arbres lugubres ; mais qu'au contraire, la sombre influence en fût égayée par des fleurs et des plantes odorantes, au milieu desquelles s'élèverait la statue symbolique du Sommeil. « Je croirai respirer l'âme de de mon père dans le parfum d'une fleur sortie de sa tombe, disait-il. » Ce fut lui qui fit instituer de nouvelles cérémonies funèbres, et décréter l'égalité des sépultures ; il fit arrêter encore par le conseil général de la commune que désormais on graverait ces mots à l'entrée des cimetières : « L'homme juste ne meurt jamais, il vit dans la mémoire de ses concitoyens. » En choisissant, pour représenter la déesse de la Raison une prêtresse du plaisir telle que la belle Maillard, il dépouillait son culte des formes austères dont il semblait qu'on eût voulu mal à propos le hérisser, et avec lesquelles on en faisait plutôt un épouvantail qu'un objet de séduction ; il laissait entrevoir la volupté qui réside en effet dans la plus juste appréciation des choses, et dans le discernement des meilleures résolutions, à quoi l'on peut résumer ce qu'on appelle la raison, suivant cette haute maxime de philosophie : La vo-

lupté est dans le sentiment du bien. Ce fougueux magistrat, fatigué sans doute des scènes de carnage que ne cessaient d'enfanter ses sinistres provocations, aimait à se réfugier, quand il le pouvait, dans ces gracieuses théories; c'était la Caprée intellectuelle de ce nouveau Tibère.

Robespierre, tout puissant qu'il était, n'avait pu arrêter ce débordement de licence, et réprimer dans leur premier élan ces orgies théosophiques; mais il voyait bien que si l'on dégageait le peuple de toute espèce de frein, il ne voudrait bientôt plus même de celui de la loi; et d'ailleurs, ses idées républicaines, toujours renfermées dans des principes austères, répugnaient à ces pompes théâtrales et à ces modernes panathénées. Comme il savait bien qu'en France le sérieux d'une idée se maintient difficilement, et que la raillerie est tout à côté, il attendit que ces bacchanales se discréditassent par leurs excès mêmes, et qu'elles dégénérassent, comme cela ne manqua pas d'arriver, en mascarades extravagantes et ridicules. Ce fut alors qu'à la séance du club des Jacobins, du 1er frimaire an II, il prit la parole en ces termes : « Que des citoyens animés par un zèle pur viennent déposer sur l'autel de la patrie les monumens inutiles et pompeux de la superstition pour les faire servir à son triomphe, la patrie et la raison sourient à ces offrandes; que d'autres renoncent à telles ou telles cérémonies, et

adoptent sur toutes ces choses l'opinion qui leur paraît la plus conforme à la vérité, la raison et la philosophie peuvent applaudir à leur conduite. Mais de quel droit l'aristocratie et l'hypocrisie viendraient-elles ici mêler leur influence à celle du civisme et de la vertu? De quel droit des hommes inconnus jusqu'ici dans la carrière de la révolution viendraient-ils, au milieu de tous ces événemens, chercher les moyens d'usurper une fausse popularité, d'entraîner les patriotes mêmes à de fausses mesures, et de jeter parmi nous le trouble et la discorde? De quel droit viendraient-ils troubler la liberté, et attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau? De quel droit feraient-ils dégénérer les hommages solennels rendus à la vérité pure en des farces éternelles et ridicules? Pourquoi leur permettrait-on de se jouer ainsi de la dignité du peuple, et d'attacher les grelots de la folie au sceptre même de la philosophie? On a supposé qu'en accueillant les offrandes civiques, la convention avait proscrit le culte catholique: non, la convention n'a jamais pris cette résolution téméraire, elle ne la prendra jamais. Son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et de réprimer en même temps tous ceux qui en abuseraient pour troubler l'ordre public. Elle ne permettra pas qu'on persécute les ministres paisibles du culte, et elle les punira avec sévérité toutes les fois qu'ils

oseront se prévaloir de leurs fonctions pour tromper les citoyens, et pour armer les préjugés ou le royalisme contre la république. On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe; ils la diront plus long-temps, si on les empêche de la dire. Les plus fanatiques sont ceux qui les en empêchent. »

« Il est des hommes qui veulent aller plus loin; qui, sous le prétexte de détruire la superstition, veulent faire une sorte de religion de l'athéisme lui-même. Tout philosophe, tout individu peut adopter là-dessus l'opinion qui lui plaira; quiconque voudrait lui en faire un crime est un insensé; mais l'homme public, mais le législateur serait cent fois plus insensé, qui adopterait un pareil système. La convention nationale l'abhorre... elle se charge non seulement de faire respecter les droits, mais encore le caractère du peuple français. Ce n'est pas en vain qu'elle a proclamé la déclaration des droits de l'homme en présence de l'Être-Suprême. L'athéisme est aristocratique. L'idée d'un grand être qui veille sur l'innocence opprimée, et qui punit le crime triomphant, est toute populaire. (Vifs applaudissemens.) Le peuple, les malheureux m'applaudissent; si je trouvais des censeurs, ce serait parmi les riches et parmi les coupables. »

« Je parle dans une tribune où l'impudent Guadet osa me faire un crime d'avoir osé prononcer

le mot de providence. Et dans quel temps? lorsque, le cœur ulcéré du tableau des crimes dont nous étions les témoins et les victimes; lorsque, versant des larmes amères et impuissantes sur la misère du peuple éternellement trahi, éternellement opprimé, je cherchais à m'élever au-dessus de la tourbe impure des conspirateurs dont j'étais environné, en invoquant contre eux la vengeance céleste au défaut de la foudre populaire! Ce sentiment est gravé dans tous les cœurs sensibles et purs; il anima dans tous les temps les plus magnanimes défenseurs de la liberté. Aussi long-temps qu'il existera des tyrans, il sera une consolation douce aux cœurs des opprimés; et si jamais la tyrannie pouvait renaître parmi nous, quelle est l'âme énergique et vertueuse qui n'appellerait point en secret de son triomphe à cette éternelle justice qui semble avoir écrit dans tous les cœurs l'arrêt de mort de tous les tyrans? Il me semble du moins que le dernier martyre de la liberté exhalerait son âme avec un sentiment plus doux en se reposant sur cette idée consolatrice. Ce sentiment est celui de l'Europe et de l'univers; c'est celui du peuple français. Ce peuple n'est attaché ni aux prêtres, ni à la superstition, ni aux cérémonies religieuses; il ne l'est qu'au culte en lui-même, c'est-à-dire à l'idée d'une puissance incompréhensible, l'effroi du crime et le soutien de la vertu, à qui il se plaît à rendre des homma-

ges qui sont autant d'anathèmes contre l'injustice et contre le crime triomphant. »

« Si le philosophe peut attacher sa moralité à d'autres bases, gardons-nous bien néanmoins de blesser cet instinct sacré et ce sentiment universel des peuples. Quel est le génie qui puisse en un instant remplacer par ses inventions, cette grande idée protectrice de l'ordre social et de toutes les vertus privées? »

« Ne voyez-vous pas le piége que nous tendent les ennemis de la république et les lâches émissaires des tyrans étrangers? En présentant comme l'opinion générale les travaux de quelques individus et leurs propres extravagances, ils voudraient nous rendre odieux à tous les peuples, pour affermir les trônes chancelans des scélérats qui les oppriment. Les lâches ne veulent que vous calomnier aux yeux de l'Europe, et repousser de vous ceux que la morale et l'intérêt commun attiraient vers la cause sublime et sainte que nous défendons. »

Ce discours excita des applaudissemens frénétiques, et ce fut comme un coup de foudre qui glaça d'épouvante, et qui arrêta le mouvement sacrilége où le peuple s'était précipité.

Chaumette, comme le prêtre Mathan en présence de l'illuminé Joad, ne fit que balbutier, et se sentit troublé, au point que lui-même proposa et obtint l'arrêté qui rendit en France la liberté des

cultes; et les fêtes de la Raison ne tardèrent pas à être abolies.

Dès lors notre double idole, la charmante Maillard, perdit, sinon la plus douce, du moins la plus belle partie de sa divinité. Elle cessa d'être l'emblème de la Raison; cette fière et sublime déesse disparut en elle, pour ne plus laisser voir et entendre que la ravissante virtuose, dont la présence embellit encore long-temps notre scène lyrique, dans des rôles moins imposans, et sans doute mieux compris par elle, que celui qu'on l'avait un moment forcée de jouer.

SOPHIE MOMORO.

Autre déesse de la Raison, à quelques variantes près. Elle était petite-fille du graveur Fournier. Elle se fit remarquer par la beauté de sa taille, ainsi que par la fraîcheur et l'éclat de son teint. Elle fut mariée, ou simplement unie, au célèbre Momoro, cet infatigable partisan de la loi agraire, qui eut le malheur d'être enveloppé dans la conspiration dite des Hébertistes, dont les fauteurs se perdirent pour vouloir exagérer la révolution même dans ses plus énergiques hyperboles, soit en excitant le peuple aux mesures atroces, soit en le poussant à la démoralisation, à la haine des prê-

tres et des rois, à l'anarchie et à l'irréligion. Momoro fut enchanté que la belle Sophie, sa femme ou sa maîtresse, comme on voudra, fût choisie par le club des Jacobins et des Cordeliers qui composaient les membres de la commune de Paris, pour figurer, à l'autel de l'église Saint-André-des-Arts, la déesse à laquelle la France de 93 sembla vouloir, pour un moment, vouer un culte exclusif.

Les dispositions furent à peu près les mêmes que celles dont nous avons donné la description à l'article de mademoiselle Maillard. La verve des poètes s'évertua, et l'orchestre de l'Opéra accompagna à grands chœurs l'hymne suivant, qui est devenu de la plus grande rareté.

A tant de siècles d'imposture
Succède un jour de vérité ;
De l'erreur la cohorte impure
Rampe aux pieds de la Liberté. (*Bis.*)
Sur les ruines du despotisme
Nos mains ont placé ses autels ;
Français, dressons-en d'immortels
Sur les débris du fanatisme.
Offrons à la raison notre hommage et nos vœux,
Un peuple qui l'invoque est digne d'être heureux.

Au gré du trône et de l'Eglise,
Trop long-temps nos faibles aïeux
Ont courbé leur tête soumise
Sous le poids d'un joug odieux. (*Bis.*)

Français, sous ta main triomphante
Déjà le trône est abattu ;
Aujourd'hui devant la vertu
L'erreur chassée est impuissante.
Offrons à la raison, etc.

Bientôt dans l'Europe éclairée
Par le flambeau de la raison,
Martyrs d'une cause sacrée,
Nous verrons bénir votre nom.
Chaque moment à votre gloire
Ajoute des succès nouveaux ;
Le monde, heureux par vos travaux,
En conservera la mémoire.
Offrons à la raison, etc.

Bientôt la déesse parut dans un costume entièrement diaphane; elle était portée sur un palanquin. Deux cents jeunes et jolies filles vêtues de blanc, la gorge fort découverte et couronnées de chêne, défilèrent devant elle. Le reste se passa comme on l'a déjà vu, excepté qu'il y eut une scène pathétique de réconciliation entre les ministres catholiques et les ministres protestans, qui fraternisèrent et se donnèrent l'accolade au milieu des applaudissemens et des cris de joie de la multitude. La fête se prolongea dans la nuit, et se termina par un banquet civique, où tous les rangs se confondirent et partagèrent la commune allégresse.

Sophie, hélas! vit ses honneurs s'éclipser rapidement; elle fut impliquée, on ne sait comment, dans le procès de son mari, et jetée dans la prison dite de Port-Libre, au mois de ventose an II. La sensation que son arrivée produisit sur les autres prisonniers est décrite par l'un d'eux, le sieur Coittant, qui s'amusait à tracer un journal des événemens de chaque jour. Il la peint accablée de tristesse et témoignant les craintes les plus vives sur le sort de son mari. « Nous ignorions qu'elle avait figuré la déesse de la Raison, dit ce chroniqueur; cette circonstance, quand on la sut, lui attira force railleries, qu'elle feignit d'accepter de bonne grâce. » Il paraît qu'à ce moment elle fut trouvée bien déchue de sa première beauté, car on ajoute en parlant d'elle : « Cette déesse est très-terrestre; des traits passables, des dents affreuses, une tournure gauche. » (Voyez *Histoire des Prisons*, par Nougaret, tome II, page 272.)

Elle ne put contenir sa douleur lorsqu'elle apprit la condamnation de son mari, avec Hébert, Chaumette, Vincent et Ronsin. « La déesse de la Raison n'a pas été du tout raisonnable pendant la journée, continue l'impitoyable railleur. » (*Ibidem*, p. 279.)

Enfin, peu de temps après, le 8 prairial suivant, elle obtint, à son grand étonnement, sa liberté. « Elle était si étonnée de son bonheur, qu'elle avait

peine à le croire ; la bonne femme s'est mise à pleurer en sortant. » (*Ibidem*, page 314.)

Voilà tout ce qu'on a pu recueillir de Sophie Momoro. Le reste de son existence, enfoui dans la plus ténébreuse obscurité, a complètement échappé aux regards scrutateurs de l'histoire.

Pour en finir avec les déesses de la Raison, il n'est pas hors de propos de dire deux mots de la belle demoiselle Aubry, danseuse figurante à l'Opéra, qui fut tirée de ce lieu de féeries pour venir aussi, dans un temple sacré, prêter ses formes et ses traits charmans à l'emblème sévère auquel les iconologues donnent pour attributs *un lion sous le joug, avec un olivier derrière*; image des passions que la *raison* doit combattre, et dont la défaite peut seule procurer la *paix* de l'âme. Or, nous le demandons, était-ce bien à l'Opéra qu'on devait aller chercher des sujets pour représenter ce type austère, et ce rigide fantôme de raison, à l'aspect duquel tout sensualisme est mis en déroute, et qu'une impénétrable égide préserve des faiblesses humaines? C'était montrer beaucoup moins l'abri que l'écueil ; et de semblables déesses avec les tissus légers qui rendaient leurs charmes mille fois plus séduisans, bien loin de convertir leurs adorateurs au culte de la raison, la leur aurait bien plutôt fait perdre.

Non contente du rôle auguste qu'elle jouait dans les chœurs des basiliques, mademoiselle Aubry

remplissait encore au théâtre celui de la *Gloire*. Mais elle eut l'occasion de connaître combien le premier est moins dangereux que l'autre ; car un jour que, dans celui-ci, elle s'était élevée, plus brillante que jamais, au milieu des nuages qu'elle éclairait de ses auréoles, elle fit une chute et se cassa le bras. On ouvrit une souscription en sa faveur, et l'Opéra lui fit une pension.

NOTE.

L'abjuration du culte est une des parties les plus curieuses de l'histoire dont nous nous occupons ; c'est une saturnale au milieu des temples chrétiens. Comme les détails ne se trouvent reproduits nulle part, et que la mémoire commence bientôt à s'en perdre, nous en rapporterons ici quelques-uns.

Le 19 brumaire 1793, au conseil général de la commune, plusieurs ci-devant prêtres et moines déposent leurs brevets sacerdotaux. Dans le nombre, on remarque Vandesteen, Belge, qui renonce à sa qualité de prêtre et demande au conseil le baptême civique, et Cournand, professeur au collége de France, qui est le premier prêtre qui se soit marié. — Le conseil charge Dorat-Cubière, secrétaire greffier, et Charles Villète, interprète de la commune, de convertir le pape et les cardinaux. Ils traduiront, à cet effet, en italien, tous les procès-verbaux qui constatent l'abjuration des prêtres et leur déprêtrisation, afin d'envoyer ces actes à sa sainteté et à leurs éminences.

La section de la maison commune vient en masse annoncer

qu'elle ne reconnaît d'autre culte que celui de la Liberté et de la Raison.

Un membre de la société populaire de la section de Bonne-Nouvelle informe le conseil que cette section est dans l'intention de faire enlever les images, les saints, les confessionaux, etc., qui sont dans l'église de son arrondissement, et que les ci-devant saints seront remplacés par les bustes de Marat, Lepelletier, Challier, etc. Le conseil applaudit à ce triomphe de la philosophie, et, sur la motion d'un membre, autorise le comité révolutionnaire de chaque section qui fera de semblables déclaration, à s'emparer de tout l'actif et mobilier qui se trouvera dans chaque église, et qui n'a pas été porté à la monnaie, ou mis à la disposition de la république...

« L'un des événemens les plus remarquables de notre révolution, écrivait-on dans les journaux, et qui fera sans doute l'étonnement de la postérité, c'est l'explosion subite de l'esprit philosophique. Dégagé des liens qui le tenaient comprimé, il s'élève d'un vol hardi, dissipe en un clin-d'œil les ténèbres épaisses qui depuis tant de siècles nous dérobaient la vérité, et balaie devant lui la superstition et l'erreur, comme le vent du nord chasse la poussière... Déjà nous avons vu l'évêque de Paris et son clergé venir déclarer dans le sein de la convention qu'ils ne veulent plus faire le métier de charlatans. Plusieurs prêtres avaient déjà fait le même aveu. L'abbé Syeyès, sur les traces de ses collègues, vient aussi de renoncer à la prêtrise, et de déposer sur l'autel de la patrie une pension de 10,000 francs dont il jouissait pour plusieurs bénéfices. »

« Appelons les prêtres, dit Léonard Bourdon, à la tribune des Jacobins, et sommons-les de déclarer s'ils sont des imbéciles ou des fripons. Ils sont des fripons s'ils nous enseignent des choses qu'ils ne croient pas ; ils sont des imbéciles s'ils nous enseignent des choses évidemment contraires au sens commun. »

Dans le département de la Charente-Inférieure, huit prêtres assermentés, attachés de cœur et d'affection à toutes les lois de la république, reconnaissant l'évidence des vérités philosophiques qui ont donné naissance à ce régime destructeur de toutes les tyrannies, et voulant donner une preuve non équivoque de leur patriotisme, de leur amour pour la liberté et l'égalité, et du désir dont ils sont ardemment animés de concourir d'une manière franche et ferme au bonheur de tous les hommes, de quelque nation qu'ils puissent être, promirent et firent en chaire, en présence du peuple et dans le temple de la vérité, autrefois l'église paroissiale de la ville, le serment de n'être désormais que des prédicateurs de morale, de n'enseigner d'autres maximes que celles de la droite raison, de ne développer d'autres principes que ceux de la saine philosophie, et de n'apprendre à tous les hommes, de quelque pays qu'ils puissent être, qu'à s'entre-aimer, à s'entre-secourir, et à défendre leur liberté contre les tyrans politiques et religieux de toute espèce.

En conséquence, les représentans du peuple, Lequinio et Laignelot, considérant que la section Française, toujours généreuse et juste, ne peut refuser leur subsistance à des citoyens qui, d'abord égarés par les circonstances et les vices de l'ancien régime, et ayant appris une profession qui ne reposait que sur l'ignorance du peuple et le besoin de soutenir le despotisme du trône, en trompant les hommes faibles et sans lumières, se trouvent maintenant hors d'état de se créer un nouveau moyen d'existence; désirant d'ailleurs récompenser les citoyens vertueux qui, les premiers, ont secoué le joug de la superstition et de la domination papale; arrêtèrent qu'ils jouiraient leur vie durant d'une pension de 1,200 francs.

Le 22 brumaire, au conseil général de la commune, les membres du comité révolutionnaire de la section se présentent, la tête couverte d'une mitre, le corps affublé d'une cha-

sable, portant dans leurs mains des calices, des ciboires, des saints-sacremens, des crosses d'évêques, des croix, des bannières, etc.

Hébert informe le conseil que la section de l'Arsenal lui a envoyé des reliques avec leurs étiquettes; ce sont des muscades faites avec de la poix résine, un morceau de la robe de la Vierge, un bout de la verge de Moïse, une phalange du doigt de saint Jacques, etc.

La section des Champs-Élysées déclare qu'elle a renoncé, à l'unanimité au culte catholique.

Plusieurs ci-devant prêtres déposent leurs brevets de prêtrise, en avouant qu'ils n'ont été que les organes de l'imposture, des arlequins, des pierrots, qui endormaient les hommes pour vivre à leurs dépens; ils protestent qu'ils ne veulent plus d'autre religion que celle de la nature, et d'autre évangile que celui de la raison.

La société populaire de la section du Muséum entre en criant : Vive la raison! et, portant au bout d'un bâton les restes d'un livre encore fumant, elle annonce que les Bréviaires, les Missels, les Heures, les Oraisons de sainte Brigitte, l'Ancien et le Nouveau Testament, etc., ont expié dans un grand feu sur la place du temple de la Raison les sottises qu'ils ont fait commettre à l'espèce humaine.

Hébert ajoute que la section de Bonne-Nouvelle a fait abattre son clocher; il propose, en conséquence, qu'on fasse abattre tous les clochers de Paris, parce qu'ils semblent contrarier les principes de l'égalité. Le conseil adopte le principe, et renvoie cet arrêté au département.

Une nombreuse députation des habitans de Franciade (ci-devant Saint-Denis), escortée du maire, prêtre nouvellement marié, apporte à la convention, vers la fin du même mois, les images des saints et des rois qui étaient dans son église, et qui

sont tous en argent ou en vermeil. « Un miracle, dit l'orateur, fit voyager la tête du saint que nous vous apportons de Montmartre à Saint-Denis ; un autre miracle plus grand, plus authentique, le miracle de la révolution, le miracle de la régénération des opinions, vous ramène cette tête à Paris. Le saint, dit la légende, baisait respectueusement sa tête à chaque pause. Nous n'avons pas été tentés d'en faire autant. L'or et l'argent qui accompagnent ce crâne vont contribuer à affermir l'empire de la raison et de la liberté. Les trésors amassés depuis plusieurs siècles par l'orgueil des rois, la stupidité et la crédulité des dévots trompés, et par le charlatanisme des prêtres trompeurs, semblent avoir été réservés par la Providence pour cette glorieuse époque... A vous, jadis l'instrument du fanatisme, saintes, saints bienheureux de toute espèce ! montrez-vous enfin patriotes ! levez-vous en masse, marchez au secours de la patrie, partez pour la Monnaie ; et puissions-nous, par votre secours, obtenir dans cette vie le bonheur que vous nous promettiez pour une autre ! »

« Le fanatisme, est-il dit dans le rapport d'une autre séance de la convention, abandonne les lieux où son empire paraissait le mieux affermi. Le département du Gers vient d'abjurer le catholicisme. Deux séances de la société populaire d'Auch ont suffi pour dessiller les yeux du peuple. Les prêtres ont reconnu et avoué publiquement qu'ils n'ont été jusqu'à ce jour que des bateleurs et des charlatans. Le département de l'Ain va suivre son exemple : déjà son évêque a renoncé *à son métier*. A Strasbourg, un ci-devant vicaire de l'évêque a renoncé à son traitement de 1,200 francs ; et il s'est associé une femme vertueuse, qui, pour la première fois, lui a fait trouver le bonheur. Enfin il n'est presque pas une partie de la république où les ministres des autels n'abjurent leurs erreurs. »

Le 25 brumaire, la section de l'Homme armé déclare à Paris

qu'elle ne reconnaît d'autre culte que celui de la vérité et de la raison, d'autre fanatisme que celui de la liberté et de l'égalité, d'autre dogme que celui de la fraternité et des lois républicaines décrétées depuis le 31 mai 1793.

Celle de la Réunion annonce qu'elle fera un feu de joie de tous les confessionaux, de tous les livres qui servaient au culte catholique, et qu'elle fera fermer l'église de Saint-Merry. Celle de Guillaume Tell renonce pour toujours au culte de l'erreur et du mensonge.

Celle de Mutius Scévola abjure le culte romain.

Celle des Piques n'adorera que le Dieu de l'égalité et de la liberté. Celle de l'Arsenal abdique aussi le culte papiste.

Plusieurs ci-devant prêtres déposent les patentes qui les autorisaient à *empoisonner l'esprit public.*

Offrandes d'effets d'or et d'argent dont le fanatisme et l'ignorance ont été dépouillés dans un grand nombre de communes.

« Paris, enfin, pour la première fois depuis une longue succession de siècles, n'a point eu de messe le dimanche, et ses habitans en général s'en sont très-gaiement passés. » (28 brumaire; journaux du temps.)

« Quel spectacle enchanteur offre aux yeux des patriotes cette immense cité, s'écrie un écrivain de l'époque, depuis que le glaive de la loi frappe la tête des traîtres, des conspirateurs, et qu'on a séquestré de la société les citoyens sur qui planait la suspicion? avec eux ont disparu la crainte, les agitations, les alarmes, et nous jouissons du calme le plus profond! »

« La liberté, dégagée des entraves qui arrêtaient sa marche, lève son front majestueux, et enfante chaque jour de nouveaux prodiges. Le plus admirable, sans doute, c'est la victoire de cette divinité chérie sur le fanatisme, monstre hideux dont le flambeau, pris sur les autels, aveuglait les Français, loin de les

éclairer ; les yeux ouverts, enfin, ils rient maintenant de leurs vieilles erreurs, et foulent aux pieds ce qu'ils ont adoré. » (*Gazette Française*, 2e année, page 1381.)

Enfin, au mois de novembre 1793, la convention rendit une déclaration portant qu'il n'y avait pas de Dieu. Telle est l'analyse des circonstances qui ont accompagné cette ère de délire et d'impiété.

CATHERINE THÉOT.

Catherine Théot fut comme le dernier souffle et l'expression agonisante de cette merveilleuse secte d'illuminés dont la superstition et les extravagantes croyances survécurent à l'incrédulité railleuse du milieu du dix-huitième siècle et exterminatrice de sa fin.

A l'invasion intellectuelle de la philosophie succéda la réaction des théosophes et des visionnaires, qui, parce que la première, avec la clarté du raisonnement, avait jeté le doute sur les doctrines qui semblaient le plus fortement et le mieux établies, voulut, elle, donner une créance aveugle aux plus

bizarres fantaisies, et prit pour articles de foi les imaginations les plus folles et les lubies les plus déréglées. Le bon sens devint nul, la science chimérique, l'expérience inutile; on aimait mieux le surnaturel, l'absurde, le fantasque, et l'impossible, que le simple, le raisonnable et le vrai. Les merveilles des sciences occultes, les mystérieuses rêveries d'une nouvelle église, l'alchimie de l'âme, le désir insatiable de pénétrer les choses cachées, qui sait, peut-être l'avenir lui-même? voilà ce qui fanatisait les têtes. Les miracles de Cagliostro, le somnambulisme de Barbarin, toutes les extravagances des confréries dogmatisantes trouvaient des adeptes parmi les gens les plus éclairés; d'Espreménil lui-même, cet énergique orateur, cet intrépide champion de la liberté des parlemens, se montra l'un des plus fervens; chaque loge d'illuminés avait son hiérophante, ses initiés, ses missionnaires et ses apôtres.

Qui croirait qu'un siècle en possession des plus imposantes vérités qui aient été révélées au genre humain, un siècle que le génie des Kepler, des Newton et de tant de savans illustres, avait porté à l'apogée de l'intelligence humaine, se soit ravalé au point de se rendre le jouet des misérables fantasmagories enfantées par les vapeurs sorties du cerveau en délire de quelques thaumaturges, ait consenti à s'agenouiller devant les tréteaux des jongleries

religieuses ou cabalistiques, et à troquer le flambeau brillant et majestueux de la philosophie pour les ténèbres de l'illuminisme? qui croirait qu'il ait pu encore se trouver des esprits assez faibles pour se prêter aux épreuves de l'initiation, et pour se laisser prendre à leur grossier charlatanisme (1)?

(1) Rien d'horrible et de barbare comme ce qui s'y passait? Le récipiendaire était conduit, à travers un sentier ténébreux, dans une salle immense, dont la voûte, le parquet et les murs étaient couverts d'un drap noir parsemé de flammes rouges et de couleuvres menaçantes. Trois lampes sépulcrales jetaient de temps en temps des lueurs mourantes, et laissaient à peine distinguer, dans cette lugubre enceinte, les débris des morts soutenus par des crêpes funèbres. Un monceau de squelettes formait dans le milieu un espèce d'autel, au pied duquel étaient placés des livres ouverts, dont les uns renfermaient des menaces contre les parjures, les autres l'histoire funeste des vengeances de l'esprit invisible, d'autres la formule des invocations infernales. Des fantômes apparaissaient, traînant des voiles mortuaires, et bientôt s'abîmaient dans les souterrains, sans laisser de trace après eux qu'une vapeur fétide. Ensuite deux hommes qu'on aurait pris pour les ministres de la mort, ceignaient le front pâle du catéchumène d'un ruban chargé de caractères argentés, entremêlés de la figure de Notre-Dame de Lorette. On le dépouillait de ses habits, qu'on déposait sur un bûcher. Un esprit vêtu de blanc traçait sur son corps nu des croix de sang. Cinq fantômes armés d'un glaive, et le visage voilé, s'approchaient de lui, s'agenouillaient, et restaient en prières pendant une heure, les mains en croix sur la poitrine et la face contre terre. Alors des cris plaintifs se faisaient entendre; le bûcher s'allumait, les vête-

M. l'abbé Barruel, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, donne aux confréries d'illuminés une influence illimitée; il les voit éten-

mens étaient consumés, et il en sortait une figure colossale et presque transparente, à l'aspect de laquelle les cinq fantômes entraient dans d'horribles convulsions. Une voix tremblante perçait la voûte, et prononçait la formule de cet exécrable serment : « Au nom du fils crucifié, jurez de briser les liens charnels qui vous attachent encore à père, mère, frères, sœurs, époux, parens, amis, maîtresses, rois, chefs, bienfaiteurs, et tout être quelconque à qui vous aurez promis foi, obéissance, gratitude ou service. Maudissez le lieu qui vous vit naître, pour exister dans une autre sphère où vous n'arriverez qu'après avoir abjuré ce globe empesté, vil rebut des cieux. De ce moment, vous êtes affranchi du prétendu serment fait à la patrie et aux lois.... Honorez et respectez l'*aqua Tophana* comme un moyen sûr, prompt et nécessaire, de purger le globe par la mort ou par l'hébétation de ceux qui cherchent à avilir la vérité, ou à l'arracher de nos mains. Fuyez l'Espagne, fuyez Naples, fuyez toute terre maudite; fuyez la tentation de révéler ce que vous entendrez ; car le tonnerre n'est pas plus prompt que le couteau qui vous atteindra en quelque lieu que vous soyez. » Le patient répétait ces terribles paroles ; on plaçait devant lui sept candélabres garnis de sept cierges noirs, et à ses pieds un vase plein de sang humain, dont il était forcé de boire la moitié d'un verre. L'horreur lui faisait découler du front une sueur froide ; préparé à ces épreuves par des jeûnes austères, il était rare qu'il ne tombât pas en défaillance. Il ne reprenait ses esprits que le cerveau déplorablement frappé de ces ineffaçables impressions.

dre leurs ramifications d'une extrémité du monde à l'autre. Ce sont elles qui conçurent le premier plan d'une révolution dont le vaste système devait embrasser l'univers, et dont la France ne devait servir que de théâtre pour une première explosion. Les propagandistes travaillaient les peuples sous toutes les zones, et des émissaires étaient répandus dans les quatre parties du monde et surtout dans les capitales. Les voyages de l'illuminé *Campe* à Paris, et les relations qu'il entretenait avec *Mirabeau* et *d'Orléans*, n'avaient pas d'autre objet. *Mirabeau* avait pour adepte enrôleur en Allemagne le célèbre *Mauvillon*, le même qui, dans une lettre interceptée et conservée dans les archives de Brunswick, écrivait à l'illuminé *Cuhn*, au mois de juin 1791 : « Les affaires de la révolution vont toujours mieux en France ; j'espère que, dans peu, cette flamme prendra aussi partout, et que l'embrasement pourra devenir général ; alors notre ordre pourra faire de grandes choses. » (Tome V, pages 225 et 226.) En Angleterre s'était formée la légion dite de *Jourdan-Coupe-tête*. A Édimbourg et à Dublin, la secte avait aussi des sociétés conspiratrices et correspondantes, sous la direction des adeptes *Downie* et *Wath*, jetant partout la semence de cet arbre qui ne fleurit qu'arrosé du sang d'*Abiram*; saluant dans leurs orgies *le peuple souverain* ; se préparant à réformer la constitution et à lui substituer

celle de *Thomas Payne*, de *Sieyès* et des *Pantarques*; ne respirant que les massacres, les déportations, l'exil et le pillage des possessions des lords, des trésors de la Banque, des magasins du riche commerçant; distribuant aux légions du continent les sophismes et les blasphèmes de la sédition; soufflant aux matelots, jusque dans les flottes, tous les parjures et toutes les trahisons; promettant en Irlande, à un peuple égaré, l'indépendance de ses autels et de ses lois; parlant le même langage à la Corse, au Brabant, à la Savoie, à la Hollande et à l'Italie; adressant de toutes parts leurs félicitations aux Jacobins législateurs de France.

Jusque dans les colonies, le prosélytisme avait pénétré. *David Lean*, avait parcouru le Canada, déguisé en marchand, à la tête d'une conspiration qui devait livrer Québec aux Jacobins, et qui avait pour affilié, à Philadelphie, l'émissaire *Adet*, alors ministre des Pantarques aux États-Unis. (Pages 267 et suivantes.)

En Hollande, *Paulus* publie ses traités *sur l'Egalité*; en Angleterre, *Payne* ses *Droits de l'homme*; en Allemagne, *Campe* son *Citoyen français*, et *Philon-Kaigge* sa *Profession de foi politique*; en Italie, *Gorani*, à Paris, *Nimis*, *Dorsch* et *Blau* se mettent à la tête de ces arsenaux de feuilles incendiaires qui se distribuent à la populace, se jettent furtivement dans les chaumières, et vont au loin porter l'en-

thousiasme de la révolution. *Custine*, au moyen de ses intelligences avec les illuminés *Stam* et *Bœhmer*, se rend maître, sans coup férir, sans canon de siége et sans moyen d'attaque, des inaccessibles remparts de Mayence. *Dumourier* s'empare de la Belgique, grâce aux intrigues de *Vander-Noot* et de *Noël* qui fascinent le peuple, en peignant la révolution française sous des couleurs séduisantes. La Hollande tombe de la même manière aux mains de *Pichegru*. L'Europe fut étonnée de voir ses forteresses redoutables s'ouvrir d'elles-mêmes aux vainqueurs *Carmagnols*. En vain les Anglais, forcés d'abandonner la Belgique, se replient pour soutenir au moins la liberté de cette république, leur ancienne alliée; les frères de Paris font la loi dans *Amsterdam* ; ils correspondent avec le clubiste *Frésine* et le commissaire *Aiglam*, l'intendant des arsenaux souterrains. Ils ont pour eux l'autorité du bourgmestre *Dedelle*, les trésors du juif *Sportas*, et l'éloquence des orateurs des halles, *Termache* et *Mullner*. Tout s'organise si bien, que le général français, au lieu d'avoir des soldats à combattre, ne rencontre que des adeptes à embrasser. Figuera, le boulevart de l'Espagne, est livré à la France par la trahison de l'illuminé *Reddeléon*. Un instant le brave *Riccardo* rappelle aux Castillans leur antique valeur; l'aqua Tofana (le poison) en fait justice, et l'Espagne reste sans défense. —

D'un autre côté, le propagandiste *Ségre* agite le Portugal et le met à deux doigts de sa perte. — Rome est en proie aux adeptes *Kadosch*, jurant haine aux rois et aux papes. *Cérutti*, leur coryphée, disait au secrétaire du nonce : « Embaumez votre pape et conservez-le bien, car vous n'en aurez plus d'autre. » — Des frères s'introduisent dans l'ordre des chevaliers de Malte, parviennent à les convertir à la secte, et nous rendent bientôt maîtres de cette île, que toutes les flottes combinées auraient assiégée en vain. — L'apostolat perce jusqu'au sein de l'empire ottoman, parcourt la Perse, les Indes, les Échelles du Levant et le Nil; *Mouradgea, d'Hodson, Ruffin* et *Lesseps*, tous versés dans les langues orientales, lui servent d'interprètes ardens pour infiltrer ses dogmes dangereux dans les cours qui semblaient en être le plus invinciblement préservées. — En Amérique, au nord comme au midi, le poison des mêmes doctrines enivre soit les nègres de Saint-Domingue, soit l'habitant de Boston. — En Suisse, Lucerne avait *Psiffer* à la tête de ses loges; Berne, *Weiss*, et Bâle, le tribun *Osch*. Le Pantarque *Rewbel* envoyait de Paris à Berne les auxiliaires *Maingaud, Mangourit* et *Guyot*. — En Suède, la main d'*Ankarstroëm*, l'assassin de Gustave III, ne fut-elle pas dirigée par cette immense et fatale influence? lui qui arrivait du grand club parisien, et à qui celui des Jacobins décerna des

statues? Portées comme un fléau sur les ailes des vents, les légions triomphatrices ne s'arrêtent point devant les glaces de la Russie; elles tiennent leurs conciliabules jusque dans l'hôtel même du chevalier *Charles Whitworth*, ambassadeur d'Angleterre, présidées par *Genet*, leur agent, et protégées secrètement par le seigneur de *Bossi*, secrétaire de la légation et chargé d'affaires du roi de Sardaigne. Ils ont enrôlé tout ce qui se trouve de réfugiés, de maîtres de langues, de banqueroutiers, de crocheteurs, de cuisiniers et de coiffeurs, et les ont disposés à la révolution des piques. Enfin, en Pologne, *Lamarre* et *Castella* sont découverts avec des missions secrètes dont l'ordre les avait chargés; *Cambon*, le trésorier de la révolution, avouait dans un discours qu'il en coûtait à la France plus de soixante millions pour aider les frères à Varsovie.

La Vistule leur était de la plus grande importance, et s'ils s'en rendaient maîtres, ils tenaient en échec les trois puissances les plus redoutables de la coalition des princes. (*Ibidem, passim.*)

Sans accepter entièrement le gigantesque système auquel se laisse entraîner ce fougueux ecclésiastique, on ne peut s'empêcher d'admirer la richesse des faits, et l'air de hardie conviction qui règne dans son ouvrage; du reste, la vogue immense qu'il a obtenue en Europe, lors de son apparition, justifie quelque peu son mérite. M. Mou-

nier, qui s'occupe à le combattre, dans l'opuscule réimprimé en 1822, reconnaît la marche rétrograde qui se faisait sentir dans les idées d'un grand nombre d'esprits éclairés qui, lassés, pour ainsi dire, de ne rien croire, cherchaient des prodiges à tout prix. Des cercles se formaient à Paris dans la plus haute société, où l'on ouvrait une oreille crédule à tout ce qu'il y avait de plus surnaturel et de plus incroyable; ces cercles avaient ailleurs et dans toutes les classes de nombreux imitateurs; les Jansénistes rétablissaient ce qu'ils appelaient *l'œuvre;* ils crucifiaient les femmes et les frappaient avec des bûches énormes, sans leur faire le moindre mal. Le curé *Bonjour* perçait avec des clous les pieds et les mains de sa servante, ou lui traversait la langue avec un canif. (1788.) De beaux esprits affectaient pour la philosophie tout le dédain qu'ils avait eu pour la superstition : ils supposaient avoir découvert, par un effort de génie supérieur encore à tout ce qui avait précédé, des raisons particulières pour réciter leur rosaire et gagner des indulgences.

Revenons maintenant à Catherine Théot. Elle naquit en 1725, à Baranton, petit village du diocèse d'Avranches. Dans sa jeunesse, elle vint à Paris chercher des moyens d'existence qui lui manquaient dans son pays; elle servit plusieurs maîtres, et fit des ménages au couvent des Miramions, jusqu'en février 1779, époque à laquelle se révéla

en elle le don des visions et l'esprit de prophétie. Dès lors elle quitta le service pour débiter publiquement ses rêveries, et fut recueillie chez une veuve Mathieu, rue de la Tixeranderie. Tantôt elle se croyait une nouvelle Ève, tantôt la mère de Dieu; enfin, un messie, appelé à regénérer le genre humain. Ses extravagances firent du bruit et éveillèrent l'attention de la police, qui crut devoir prendre des mesures pour en réprimer le scandale. Elle fut enfermée, dès le mois d'avril suivant, à la Bastille, où on lui fit subir un interrogatoire qui nous a été conservé. On y voit que le commissaire de police Chesnon, l'ayant requise de prêter serment de dire la vérité, sa réponse fut que Dieu a dit : *Si vous êtes appelé devant les juges, vous répondrez : Cela est, ou : Cela n'est pas*; et elle ne voulut pas prêter serment. — Qui lui a fait croire qu'elle était la sainte Vierge? — C'est Dieu qui m'a dit que j'étais la Vierge qui recevrait le petit Jésus qui viendrait du ciel en terre, apporté par un ange, pour mettre la paix sur toute la terre et recevoir toutes les nations. — Que deviendra la sainte Vierge qui a enfanté notre Sauveur? — La sainte Vierge et le Sauveur dont nous parlons ne sont que figures. — Depuis quand s'est-elle abstenue, elle Théot, de communier? — Il y a dix ans, parce que Dieu m'a fait remise de mes péchés et m'a accordé sa grâce depuis ce temps, ainsi que la connaissance de ses

mystères, que je suis seule chargée d'accomplir. — Quel usage faisait-elle du cilice de crin, de la ceinture, des jarretières, des bracelets de fer et de la discipline trouvés dans ses effets? Avait-elle été assez grande pécheresse pour être obligée de se servir d'instrumens de si dures pénitences? — Ce n'était pas pour moi, c'était pour toutes les nations, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les sauver toutes. — Comment expliquait-elle une estampe trouvée chez elle et représentant la Religion et la Justice? — C'est le triomphe de la religion qui doit s'accomplir incessamment; et c'est Dieu qui m'a conduite sur le quai des Théatins, où j'ai trouvé cette estampe, que j'ai achetée deux sous. — Se proposait-elle de chercher du service dans une autre maison? — Si toutes les choses que Dieu m'a révélées s'accomplissent, je n'aurai plus besoin de servir, parce que tout le monde, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, aura soin de moi.

Après cinq semaines de séminaire à la Bastille, elle fut transférée à l'hôpital, d'où elle ne sortit qu'en 1782. (Voyez brochure intitulée : *Vie privée de Catherine Théot.*) On n'en parla plus jusqu'en 1794, où elle joua un rôle mystérieux et dont le sens n'est pas encore bien éclairci. Elle avait fait connaissance avec dom Gerle, ex-chartreux, ancien membre de l'assemblée constituante, homme de mérite, mais chez qui les austérités et la soli-

tude du cloître avaient exalté et perdu l'imagination. Il crut voir dans Catherine les signes de la prédestination et les stigmates de la femme élue. Dom Gerle, dès l'origine de la révolution, en avait chaudement embrassé les principes, et s'était follement persuadé qu'on leur devrait la renaissance de l'église primitive. Il avait fait la motion de proclamer le catholicisme, culte dominant, et avait défendu la constitution civile du clergé. C'était dans un galetas de la rue Contrescarpe qu'ils se livraient à leurs pratiques superstitieuses. Dans la crainte d'être inquiété, dom Gerle avait eu l'adresse de se faire délivrer un certificat de civisme, signé de la main de Robespierre lui-même, que le langage brillant de l'illuminé avait séduit. A ce moyen, ils eurent la facilité de vaquer paisiblement à leurs pieux mystères, jusqu'au jour mémorable de la fête de l'Être suprême. On sait combien, à cette occasion, Robespierre excita de jalousie et de haine dans l'âme de ses collègues au comité de sûreté générale, en se posant comme le grand pontife, et en les tenant à distance respectueuse. Il eut à dévorer leurs sarcasmes (1), et dès ce moment ils médité-

(1) Voyez-vous ce b..... là? disaient-ils, ce n'est pas assez qu'il soit le maître, il faut encore qu'il soit le Dieu. Barrère ajoutait : Il crut avoir mis la main sur l'empire le jour où il présida la fête de l'Être suprême.

rent la vengeance qui les conduisit presque tous à une perte commune.

Quelques-uns de leurs affidés eurent vent que, dans les réunions mystiques de la rue Contrescarpe, on prophétisait l'apparition d'un nouveau messie, qui devait, au milieu des bouleversemens, communiquer la vie éternelle aux élus de Dieu et exterminer leurs ennemis; que dom Gerle était l'un de ses deux prophètes, et Robespierre l'autre. Il n'en fallut pas davantage; on se mit à la piste, et Sénart fut l'agent préposé pour procéder aux investigations et faire son rapport.

Catherine Théot nous est représentée comme une femme grande, sèche et presque diaphane (voyez Villate, troisième volume des *Causes secrètes*, page 17), constitution ordinaire des femmes à révélations; et nous ne savons pourquoi c'est une grosse femme, avec des formes communes et des traits insignifians, qu'on rencontre dans la gravure jointe à l'histoire de M. Thiers. Catherine se disait la nouvelle Ève, née pour la rédemption du genre humain, celle du Christ n'étant que figurée. Elle promettait l'immortalité du corps comme celle de l'âme. Elle devait elle-même vieillir jusqu'à soixante-dix ans, pour rajeunir ensuite, éclatante de fraîcheur et de beauté, dans l'opération miraculeuse de l'enfantement du Verbe divin destiné au salut du monde. La terre devait trembler trois fois, les

idoles et les temples devaient être renversés, les trônes des rois mis en poudre; un mur d'airain devait s'élever, dans cette nuit bienheureuse, entre l'homme et la femme; les enfans devaient tressaillir dans le sein de leur mère; au lever de l'aurore, la terre aurait paru riante de fleurs, de fruits et de moissons, comme le paradis terrestre de nos premiers pères. «Un trône sera miraculeusement érigé pour elle près du Panthéon, au-dessus duquel s'arrêtera une étoile resplendissante. Théot sera la pierre angulaire du royaume de Dieu sur la terre. C'est elle qui choisira les élus, et qui commandera aux soldats du Dieu des armées. La population du globe sera réduite à cent quarante mille élus; immortels comme elle, ils chanteront ses louanges, et jouiront sans fin, dans un nouvel Éden, de l'éclat radieux de son éternelle virginité.»

Voici comment Sénart, dans ses *Mémoires*, rapporte les circonstances de son introduction et de son initiation. « Arrivé avec mon conducteur (l'agent secret déjà initié) au logement de Catherine, une femme paraît; ils s'entredonnent des signes sur le front, et le frère est reconnu; et elle dit : « Entrez, frère. » Un homme vêtu d'une robe blanche se présente; les signes recommencent, et l'on nous dit : « Frères et amis, asseyez-vous. » Le frère passe dans une pièce voisine et revient peu après avec une femme qui me dit : « Venez, homme

mortel, vers l'immortalité. La mère de Dieu vous permet d'entrer. » Je suis introduit : une femme arrive, et, quoique ce fût en plein jour, elle allume un réverbère à trois branches, place dessous une chaise, un fauteuil et met un livre sur ce fauteuil. On regarde à la pendule et l'on dit : « L'heure s'avance, la mère de Dieu va paraître pour recevoir ses enfans. » Entre alors une autre femme, désignée sous le nom d'*Éclaireuse* : elle nous dit : « Enfans de Dieu, préparez-vous à chanter la gloire de l'Être suprême ; qu'on dispose les lieux en face de nous. » — Aussitôt, au fond de la salle, on découvre un fauteuil blanc, élevé au-dessus de trois petits gradins ; à droite un fauteuil bleu ; à gauche un fauteuil cramoisi. On sonne, et, d'une alcôve fermée par deux rideaux, sort une vieille femme dont la tête et les mains étaient dans un perpétuel mouvement. La mère de Dieu s'étant assise sur le grand fauteuil blanc, les deux femmes qui la conduisaient se mirent à genoux, baisèrent ses pantoufles et ses deux mains et se relevèrent en s'écriant : « Gloire à la mère de Dieu ! » On lui apporta une aiguière ; elle se lava les mains et se les essuya avec un linge fort blanc. Une foule de femmes, de filles, d'hommes de tout âge, entrent et se placent sur des siéges disposés en cercle, au milieu desquels je me trouvai. — La mère de Dieu dit alors : « Enfans de Dieu, votre mère est au milieu de vous ; je vais purifier les pro-

fanes. » Chacun prend place et vient s'agenouiller et baiser le front de la mère de Dieu, qui mettait la main sur la tête, en disant : « Amis de mon fils, je vous chéris tous. » Survient dom Gerle ; aussitôt qu'il paraît, chacun s'incline, reste courbé quelques instans, puis se relève. Dom Gerle s'agenouille, baise la joue de la mère de Dieu, qui lui dit : « Prophète de Dieu, prenez séance. » Il s'assied à sa gauche sur le fauteuil cramoisi, et dit en levant la main droite : « Amis de Dieu, réunissons-nous. » Alors l'éclaireuse prend le livre posé sur le fauteuil, et se place dans celui qui se trouve au milieu des récipiendaires, près de Gerle. Plus bas, sur un autre siége, était une belle femme blonde que l'on nommait la *Chanteuse* ; et de l'autre côté, près du fauteuil bleu et en face, une superbe femme brune, jeune, fraîche, désignée sous le nom de la *Colombe*. » Villate suppose que, par un escamotage digne de ces liturgies, l'Éclaireuse devait être habilement substituée à la vieille Catherine lorsque la mort surprendrait celle-ci, et que la Colombe succéderait ainsi à l'Éclaireuse ; voilà comment devait s'opérer le rajeunissement annoncé. (*Ibidem*, page 23.) Gerle fit une inclination à l'Éclaireuse ; celle-ci répondit par une autre, et dit : « Frères et sœurs, assistez ; » et se retournant vers nous autres récipiendaires, elle ajouta : « Et vous, profanes, disposez-vous à la grâce de Dieu ; levez la main

droite et répondez : Jurez-vous, promettez-vous de répandre jusqu'à la dernière goutte de votre sang, pour soutenir et défendre, soit l'arme à la main, soit par tous les genres de mort possible, la cause et la gloire de l'Être suprême ? »

« Je lève la main en disant : Je le jure. — Jurez-vous obéissance et respect à la mère de Dieu ici présente ? — Je le jure. — Promettez-vous soumission aux prophètes de Dieu et à leurs ministres? —Oui. » Alors l'Éclaireuse ouvre le livre et fait lecture de l'Apocalypse; elle dit : « Les sept sceaux de Dieu sont mis sur l'évangile de la vérité, cinq sont levés; Dieu a promis de se révéler à notre mère à la levée du sixième; quand le septième se lèvera, prenez courage ; en quelque lieu que vous soyez, quelque chose que vous voyiez, la terre sera purifiée ; tous les mortels périront ; mais les élus de la mère de Dieu ne mourront pas, et ceux qui seront frappés d'un accident quelconque ressusciteront pour ne jamais mourir. — Le premier sceau de l'évangile fut l'annonce du Verbe; le second fut la séparation de tous les cultes ; le troisième fut la révolution ; le quatrième la mort des rois; le cinquième la réunion des peuples ; le sixième le grand combat de l'ange exterminateur ; le septième sera la résurrection de tous les élus de la mère de Dieu, au-dessus de tous les peuples de la terre, et le bonheur général surveillé par les prophètes et leurs mi-

nistres. » — Gerle pendant ce temps examinait notre contenance; il remplissait le rôle d'hiérophante; il expliquait aux *pauvres d'esprit*, affluens autour du trépied de la pythonisse, les paroles saintes coulées de sa bouche. (Villate.) L'Éclaireuse nous lut l'évangile de minuit à Noël, et nous débita un sermon dont le texte roulait sur ces divers points : que Dieu avait pour mère Catherine Théot; que le Verbe de Dieu était son fils; qu'elle répandait la parole de Dieu, et qu'elle en recevait des révélations. Cela fini, Gerle lève les mains au ciel; alors on nous conduit à la mère de Dieu; Gerle m'impose les mains; je m'agenouille, et Catherine Théot me dit : « Mon fils, je vous reçois au nombre de mes élus, vous serez immortel. » Puis, elle me baisa le front, les oreilles, les joues, les yeux, le menton, et prononça les mots sacramentels en me passant la langue sur les lèvres : *Diffusa est gratia in labiis tuis*; la grâce est répandue sur tes lèvres. » Je rendis à la mère de Dieu les mêmes signes; alors elle me dit : « Fils de Dieu, élu de la mère de Dieu, tu as reçu les sept dons, tu es immortel. » Elle me fit avec le pouce un signe en forme d'équerre, une barre au-dessus des sourcils, et une autre se relevant du côté droit et se réunissant en pointe à celle du côté gauche. Pareils signes sur le front pour les hommes, sur le cœur pour les femmes, et du pied gauche, si on est examiné ou

gêné, indiquaient les élus dans tous les coins de la terre. Je me plaçai au milieu des frères ; l'autre récipiendaire fut reçu de la même manière ; nos siéges furent enlevés ; je reçus le baiser fraternel de tous les frères et sœurs, et la chanteuse entonna avec la Colombe des cantiques dont chacun répétait le refrain, sur l'air de Charmante Gabrielle.

Au seul Être suprême
Élevons tous nos cœurs,
Pour qu'il daigne lui-même
Dissiper nos malheurs.
Pour son nom, pour sa gloire,
  Formons des vœux ;
Aux champs de la victoire
  Courons heureux.

Marchons, frappons sans grâce
Tout profane insolent,
Quiconque avec audace
Serait récalcitrant.
Mère de Dieu, puissante,
  Soutenez-nous ;
Phalange combattante,
  Entendons-nous.

Alors arriva une sœur, qui annonça à l'assemblée que, dans des cabarets voisins, il y avait des gens armés, qui buvaient à la santé de la mère de Dieu ; qu'une forte patrouille était placée dans une ruelle, près de la maison, et une autre en station dans le

bas de la rue. Gerle s'écria : « Nous sommes trahis ! » J'ouvris une fenêtre, et, au risque d'être poignardé, je donnai le signal, et à l'instant accoururent tous les observateurs et la force armée. La porte fut enfoncée, et l'attroupement saisi. J'interrogeai à part chacun de ceux qui le composaient ; la vieille Catherine persista à dire qu'elle était la mère de Dieu ; qu'elle avait des révélations ; qu'elle avait passé à travers les murs de la Bastille et les portes de la Salpêtrière ; qu'elle devait régner sur toute la terre ; qu'elle frapperait de mort ses ennemis ; que ses élus ne mourraient point, ou que, s'ils étaient atteints dans le combat pour elle, ils ressusciteraient pour ne jamais mourir ; qu'elle allait purifier la terre par le fer et le feu ; que le second déluge qui surviendrait serait un déluge de sang ; que tout profane, soit roi, soit prince, soit sujet, que la convention elle-même seraient purifiés, et que tout serait soumis à elle. — Je l'arrêtai, ainsi que dom Gerle, Madeleine Amblard veuve Godefroy, l'éclaireuse (1), la jeune Rose, dite la Colombe, faisant l'office de chanteuse. »

(1) Celle qui instruisait les catéchumènes, qui les préparait à l'initiation des sept dons ; qui semblait être honorée du vicariat de la prophétesse, et d'une confiance telle, que, si la mère du Verbe pouvait être mortelle, à celle-ci reviendrait le dévolu de la maternité.

Sénart ajoute que dans ses perquisitions il trouva une lettre écrite à Robespierre au nom de la mère de Dieu, dans laquelle elle l'appelait son premier prophète, son ministre chéri, et le félicitait sur les honneurs qu'il rendait à l'Être suprême son fils, en l'encourageant à établir une loi religieusement et constitutionnellement dominante, à s'élever un trône par les mains des illuminés, et à le cimenter par le sang des non croyans. Elle le gratifiait des titres les plus flatteurs, tels que: ***Fils de l'Être suprême, oint du Seigneur, Verbe de l'Eternel, vengeur céleste, rédempteur du genre humain, messie désigné par les prophètes.*** (Villate, pages 57 et 62.)

Peu de jours après, on arrêta le prophète Élie, l'un des affiliés à cette congrégation. Un livre de carton vert, écrit à la main, contenant les secrets des prophètes, fut saisi chez lui. Un de ces secrets était de se rendre invisible en tuant un de ses semblables, et surtout les profanes députés à la convention nationale; un autre consistait à ressusciter les élus des prophètes par des prières et par quelques cérémonies très-simples.

Chez dom Gerle on trouva l'estampe allégorique des mystères représentant divers emblèmes : la figure triangulaire de la Divinité à la manière des Hébreux, la croix sur laquelle est mort Jésus de Nazareth, surmontée, dans un nuage, d'un pé-

lican répandant son sang de sa poitrine qu'il dilacère avec son bec; sur cette croix, ces mots écrits : *Pone me ut sigillum super cor tuum*; appliquez-moi comme un cachet sur votre cœur. Autour, les sept dons du Saint-Esprit figurés en ovale; et dans l'intérieur, le jardin d'Éden planté de l'arbre de vie, de celui de la science du bien et du mal. Ces sept dons du Saint-Esprit étaient figurés par les sept baisers que se faisait donner la mère de Dieu, symboles eux-mêmes des sept sceaux de l'Apocalypse, des sept plaies d'Égypte, des sept sacremens, des sept allégresses, des sept douleurs de la Vierge, et des cent quarante mille élus auxquels sera réduite la population du globe, nombre qui n'est que la multiplication de celui de sept fois vingt; car, dit Barrère dans son rapport, tout va par sept dans le jargon mystique des prédications et des oracles.

Il paraît que dom Gerle, dont la tête était farcie des sombres visions d'Ézéchiel et d'Isaïe, se chargeait d'appliquer aux événemens de la révolution les figures de l'Apocalypse et le sens le plus hyperbolique de l'Écriture. Il déclara dans ses interrogatoires qu'il avait reconnu Catherine comme inspirée par Dieu lui-même, et que les saintes Écritures confirmaient la vérité de tout ce qu'elle disait. On découvrit encore dans ses papiers des lettres mystiques de quelque nouvelle Marie à la Coque,

ainsi conçues : « O Gerle, cher fils Gerle, chéri de Dieu, digne amour du Seigneur, c'est sur ta tête, sur ce front paisible, où doit être posé le diadème digne de ta candeur. Vis à jamais, cher frère, dans le cœur de tes deux petites sœurs... Elles t'engagent à venir déjeuner avec elles demain, jour de décadi... Mille choses agréables au cher fils, de la part de ses deux Colombes. »

Et puis c'étaient des strophes de vers de sa composition, et des passages latins tirés d'Isaïe, annonçant la chute prochaine du gouvernement et des gens en place. Voici l'une des strophes :

O Paris, ville très-heureuse
Entre les cités d'ici-bas,
Lève-toi, ne sois plus peureuse ;
La vérité guide tes pas.
De l'ennemi *la tête altière*
Doit dans peu tomber sous nos coups ;
Tu le sais, la nature entière
N'attend son salut que de nous.
Vérité, montre-toi, viens changer notre sort.
Viens pour anéantir l'empire de la mort.

Sur une feuille détachée :

Ni culte, ni prêtre, ni roi ;
Car la nouvelle Ève, c'est toi.

Un nommé Quesvremont, dit Lamotte, ancien

médecin du duc d'Orléans, et disciple de Mesmer, faisait partie de la bande. On fouilla dans ses paperasses, et l'on en déchiffra un grand nombre remplies de ces pieux logogriphes, tous propres à faire fermenter les cerveaux brûlés et les têtes incandescentes : « A la Pentecôte ou aux environs, frappera enfin le coup céleste et vengeur, depuis longtemps différé, sur la partie enragée des chefs de la nation :

Et seront terrassés ces Titans orgueilleux,
Osant dans leur fureur escalader les cieux. »

Enfin, la marquise de Chastenois fut signalée comme l'âme de ce nouveau culte. Mais à la mysticité elle mêlait la magie et les opérations cabalistiques. Ainsi, parmi ses reliques, le livre des Clavicules du rabbin Salomon s'ouvrait à côté d'une médaille de la Vierge, d'une autre de Michel archange terrassant Lucifer, et du portrait de Marie-Antoinette. Une amulette en carton, et de forme triangulaire, avec une gloire au milieu, laissait flotter ses nœuds de faveurs de nuances diverses sur les prophéties de Michel Nostradamus, marquées par des onglets aux endroits qui pouvaient s'appliquer à la révolution actuelle. Des liasses de cahiers contenaient des formules d'invocations et de prières cabalistiques, et la copie de l'Enchiridion envoyé d'Italie à l'empereur Charlemagne,

espèce d'Agrippa avec lequel on voit le diable, d'après les procédés que l'on indique; enfin, une grande quantité de lettres reçues de Londres ou de Genève, toutes respirant, s'il faut en croire le rapport, l'enthousiasme le plus aveugle en faveur des prêtres et des rois.

Sénart, dans ses *Mémoires* (page 186), prétend que le nombre des disciples de Théot était inconcevable; qu'ils étaient répandus partout; que souvent, dans les rues, il faisait le signe des initiés et qu'on lui répondait. La secte avait des ramifications jusqu'en Autriche. Les adeptes y avaient une telle foi, que les uns assuraient avoir recouvré la vue, d'autres la parole; à celui-ci, la mère de Dieu avait rendu l'usage d'une jambe ou d'un bras paralysé; tel autre avait été guéri d'une lèpre ou d'un mal incurable : une femme prétendait avoir vu Dieu, comme un homme vêtu d'une robe blanche, murmurer quelques mots à l'oreille de Théot; celle-ci l'avait aperçu, à la lueur d'un éclair, voltiger sur son tablier. Marie Amblard lors de son arrestation, loin de déplorer son malheur, s'enorgueillissait d'être détenue de compagnie avec Catherine Théot. Non seulement tout Paris, mais la France entière, retentissait du bruit de ses miracles, dit Villate, page 44 : des familles entières lui avaient apporté leurs enfans nouveau-nés; beaucoup de militaires s'étaient fait initier avant

d'aller rejoindre leurs drapeaux. On voyait chaque jour, groupé autour de la vieille pagode, un essaim prodigieux de bigotes, de demi-savans, de médecins, d'hommes de loi, de capitalistes oisifs, de mesmériens, d'illuminés, de cagots atrabilaires et vaporeux, quelques-uns en correspondance avec les émigrés de Londres.

Tel fut le canevas de fantasmagorie mystique sur lequel le président des Jacobins Vadier, aidé de la plume élégante de Barrère, broda son rapport, qu'on appelait dans ce temps-là une *carmagnole* de Barrère, et dont le ton visiblement emphatique, s'efforce de suppléer par l'enflure du style à la maigreur du sujet. On en jugera par le début : « C'est au moment où la république française s'élève majestueusement sur les débris de la royauté, où la vertu succède au crime, et la morale publique au règne passager des factions ; c'est lorsque les soldats de la liberté franchissent les Alpes et les Pyrénées au pas de charge, volent au-devant des escadrons ennemis, et les renversent à la baïonnette ; c'est lorsque le génie révolutionnaire frappe de sa massue les conspirateurs et les traîtres, et que les trônes ébranlés ne laissent aux tyrans d'autre perspective que l'échafaud ; enfin, c'est au moment où le peuple français rend grâces de tant de bienfaits à l'Être suprême, et proclame le principe consolateur de l'immortalité de l'âme ;

c'est dans ce moment que des hommes pervers conspirent dans l'ombre, qu'ils méditent froidement les assassinats, et calculent toutes les chances que peuvent enfanter les fléaux et les calamités publiques. Le plus redoutable de leurs ateliers est celui sans doute où s'aiguisent les poignards de la superstition, où s'allument les torches du fanatismes, etc. » Le nom de Théot que portait Catherine fut changé à dessein en celui de Théos, qui signifie en grec divinité, pour en imposer encore par le prestige du nom.

Ce rapport avait été discuté au comité de salut public avant d'être soumis à la convention, et Robespierre s'était fortement opposé à ce qu'il y fût donné suite : il avait jeté le ridicule le plus amer sur l'importance qu'on donnait à de pitoyables jongleries, auxquelles, disait-il, on ne s'efforçait d'imprimer l'apparence de conspirations imaginaires que pour en masquer de réelles ; et piqué au vif l'irascible Vadier, qui s'était pris d'un amour de père pour un rapport dont il ne prenait pas garde qu'il n'était que l'éditeur responsable. Cependant Robespierre, pour la première fois, eut le dessous ; le rapport fit fortune, excita, à plusieurs reprises, le rire et les applaudissemens, et il fut arrêté qu'il serait lu à la convention ; ce qui fut fait le 2 messidor an II, jour auquel il fut rendu un décret portant que Catherine Théot, dom Gerle, Marie

Amblard, etc., seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire, pour y être jugés sur les faits de conspiration qui leur étaient imputés.

On rattachait cette conspiration aux manœuvres de Pitt, qui venait de faire passer sur nos côtes une cargaison de poignards destinés pour Paris, et qui avait établi pour signes de ralliement les crucifix, les sacrés-cœurs et les rosaires, *signes qu'on trouvait dans les poches des émigrés, sur la poitrine des brigands de la Vendée, et dont les emblèmes encombraient les galetas de la prétendue mère de Dieu.* « Pourrait-il exister de frein contre des fanatiques qui auraient la folie de croire à l'immortalité du corps? il n'est point de barrière, point de lien moral ni civil capable de contenir l'audace de pareils maniaques... on ne saurait porter assez d'attention à déraciner les germes de la gangrène contagieuse du fanatisme; c'est à elle qu'on doit les troubles de Nîmes et de Montauban, de la Lozère et d'Avignon, d'Arles et du camp de Jalès; ce n'est jamais qu'au nom du ciel que la guerre civile a pris naissance, et que la superstition a ensanglanté la terre. Voici les anneaux de cette dangereuse chaîne : Dom Gerle était l'ami du traître Gobel; celui-ci tenait à Chaumette et, par voie de suite, à Danton; le mesmérien Quesvremont est l'ami de Bergasse, l'illuminé, lequel avait à sa suite une espèce de prophétesse qu'il endormait pour obtenir des prédictions sur les évé-

nemens politiques, et entretenait des liaisons avec l'anglomane Mounier et l'emphatique Lally-Tolendal, possédé lui-même d'anglicisme et rêvant la trinité des pouvoirs. Les cabinets étrangers, tels que celui de Vienne et de Pétersbourg, ne sont-ils pas entichés d'illuminisme? Frédéric-Guillaume plus qu'eux tous? Toute composition, toute demi-mesure, tout acte de clémence envers des prêtres convaincus de fanatisme, est une barbarie, un crime de lèse-humanité envers le peuple. La gloire et la puissance du peuple français sont à un si haut degré, qu'il ne sera plus possible d'altérer son bonheur autrement que par des mouvemens intestins. Ceux-ci ne peuvent être durables que lorsque le fanatisme les alimente; c'est donc ce dernier monstre qu'il s'agit de terrasser et de poursuivre jusque dans les derniers replis où il enveloppe sa tête hideuse. Il est évident que les prévenus ont agi dans des vues contre-révolutionnaires, que leur secte n'est point circonscrite dans un galetas, et que l'on a suffisamment acquis la preuve de ses ramifications sur tous les points de la république. On ne saurait donc, à leur égard, trop tôt ni trop sévir.»

Tel fut l'esprit de l'accusation portée contre Catherine Théot et ses complices. Depuis ce temps Robespierre, contrarié, cessa de paraître au comité de sûreté générale et même à la convention, et fit

sa fameuse retraite de quarante-cinq jours, qui eut des suites si graves en politique.

On n'osait pas encore l'impliquer dans le procès; on ne parlait même pas de la lettre que lui adressait Catherine. (Lettre manifestement controuvée, et qui n'était point écrite de la main de celle-ci, ainsi que le prouve son premier interrogatoire où elle *déclare ne savoir signer.*) On la réservait pour frapper le grand coup avec le certificat de dom Gerle, au moment où Robespierre, attaqué de toutes parts, ne se serait pas attendu à une pareille accusation, et n'aurait pas eu le temps de se préparer à en démontrer la fausseté.

Faut-il rejeter toute adhésion de sa part à ces dévotes intrigues? ou doit-on au contraire admettre qu'il y ait trempé, qu'il en ait été le moteur principal, et que ses résistances à en poursuivre les auteurs en soient la preuve? Dire qu'il ait voulu se servir de cette énergumène surannée pour établir une religion nouvelle, une autorité pontificale, dont sa déclaration de la reconnaissance de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme n'aurait été que l'introduction, ce serait peu connaître la profonde habileté de ce hardi démagogue, et lui prêter de bien petites vues, eu égard aux terribles moyens qu'il était dans l'habitude d'employer. Mais Robespierre, idolâtre de la popularité, ne négligeait pas celle qu'on se procure par les femmes. Il est

avéré qu'il se laissait avec complaisance préconiser et prôner par elles. Les tribunes des Jacobins et de la convention étaient assiégées de femmes engouées de son éloquence, dites les *tricoteuses de Robespierre*. Une vieille baronne (madame de Chalabre), espèce de coryphée continuellement chez lui, dit Villate (*ibidem*, page 59), donnait le ton à la coterie. Quand, sur l'accusation de Louvet, Robespierre débita sa défense à la convention, les tribunes étaient remplies d'une foule prodigieuse de femmes extasiées, applaudissant avec les transports de la dévotion. (*Ibidem.*) « *Avez-vous vu Robespierre avec toutes ses dévotes?* » disait, à cette occasion, Manuel à Rabaud Saint-Étienne.

Or dom Gerle avait un libre accès chez Robespierre. Il avait obtenu de lui une faveur qui ne se donnait pas, ou du moins qu'il n'était pas permis à un simple député de délivrer. Robespierre savait combien les liturgies symboliques de la mère de Dieu avaient conquis de prosélytes parmi les femmes, et de quelle vogue immense elles jouissaient dans Paris ; il ne serait donc pas étonnant qu'il se fût prêté à l'enthousiasme que cette prophétesse avait conçu pour lui, et qu'il eût eu la faiblesse de profiter de ce moyen d'exalter son nom, et de le rendre presque l'objet d'un culte.

On ne saurait nier qu'une sorte de dépit l'animais lorsque, dans son fameux discours prononcé

le 8 thermidor à la convention, la veille de sa chute, il revenait sur le rapport de Vadier. « On n'oublia rien pour effacer les impressions salutaires qu'avait produites la fête de l'Être suprême. La première tentative fut le rapport de Vadier, rapport où une conspiration politique, profonde, a été déguisée sous le récit d'une farce mystique et sous d'inépuisables traits de sarcasmes indécens et puériles. »

Aussi, le lendemain, au moment où Robespierre, accablé sous le nombre, n'eut pas même la faculté de répondre à ses accusateurs, Vadier donna-t-il l'essor aux bouillons de son courroux, et s'écria-t-il : « Si ce tyran s'adresse particulièrement à moi, c'est que j'ai fait sur le fanatisme un rapport qui ne lui a pas plu. En voici la raison : il y avait sous les matelas de la mère de Dieu une lettre adressée à Robespierre, qui lui annonçait que sa mission était prédite dans Ézéchiel ; que c'était à lui qu'on devrait le rétablissement de la religion qu'il débarrassait des prêtres. On lui faisait l'honneur d'un culte nouveau ; dans les documens que j'ai reçus depuis se trouve une lettre d'un nommé Chesnon, notaire à Genève, qui est à la tête des illuminés ; il propose à Robespierre une constitution surnaturelle. » Etc.

Au reste, ce procès de Catherine Théot, si emphatiquement annoncé, fut aussitôt abandonné, ou

plutôt indéfiniment ajourné. Cinq semaines après son arrestation, elle mourut à la Conciergerie, c'est-à-dire le 15 fructidor an II. (Voyez *l'Indépendant, n°* 335, par Leclerc des Vosges.) Et dom Gerle, oublié, eut encore à subir une longue détention. M. Guillon, dans son *Parallèle des révolutions*, p. 311, observe que la révolution anglicane eut aussi ses illuminés. Élisabeth Berthon, célèbre convulsionnaire du temps, se fit connaître sous le nom de *la religieuse de Kent*. (Burnet.) Elle tombait dans des extases qui lui procuraient d'étranges révélations et lui faisaient entendre une harmonie céleste. D'illustres personnages, et même des évêques, la regardèrent comme une nouvelle prophétesse. Diéring fit un livre de ses révélations, et le pieux Sanders l'appela la *Sainte-Vierge de Kent*.

MADAME TALLIEN.

(THÉRÉSIA CABARRUS.)

A ce nom s'éveillent toutes les idées de beautés que rêve l'imagination dans ses plus séduisantes fantaisies de femmes. Née sous le soleil d'Espagne, et des amours d'abord clandestins du comte de Cabarrus avec la belle Galabert, elle apporta en France un essor de passions que semble, pour l'ordinaire, y refuser le climat. Certes, elle mérita qu'il lui fût beaucoup remis, car elle aima beaucoup. Elle manifesta dès l'enfance le goût le plus vif pour tous les arts brillans. Son père, appelé à de hautes faveurs à la cour de Charles III, roi d'Espagne, avait amassé une fortune considérable ;

il passait pour l'un des plus habiles financiers du royaume. C'était un descendant de l'un de ces capitaines qui donnèrent leur nom à la baie de Cabarrus dans l'île Royale, à une demi-lieue de Louisbourg. Il avait été consulté sur les moyens de subvenir aux frais de la guerre, à laquelle la Péninsule s'associait comme la France, pour soutenir la cause de l'indépendance américaine. Ce fut à lui que l'on dut la création des billets royaux ou Valès, espèce de papier-monnaie portant intérêt, qui eurent le plus grand succès, et furent même préférés d'abord à la monnaie effective, sur laquelle ils gagnaient une prime. Il conçut ensuite le plan de la banque de Saint-Charles, qui fut fondée le 2 juin 1782, et dont il fut nommé directeur. Elle fut chargée d'acquitter toutes les obligations du trésor, et de pourvoir aux services de l'armée de l'intérieur et de l'étranger, moyennant une commission d'un sixième pour cent qu'on lui alloua sur tous ces services. Le célèbre comte de Mirabeau attaqua étourdiment le système de cette banque, en le comparant à celui de Law, et n'épargna pas même la personne de son auteur, à qui il prodigua, on ne sait pourquoi, les épithètes d'intrigant, d'agioteur et d'aventurier.

Le comte de Cabarrus avait eu l'occasion de venir plusieurs fois à Paris, autant par goût que pour remplir diverses missions auprès du gouvernement

français. Une brochure publiée le 27 juin 1785 en sa faveur contre Mirabeau nous apprend qu'à cette époque sa femme s'y trouvait avec sa fille Thérésia.

Ce fut lors de ces fréquens voyages que M. Devin, marquis de Fontenay, conseiller à la troisième chambre des enquêtes du parlement de Paris, rencontra dans un cercle la jeune Espagnole qui devait un jour exercer tant d'influence sur l'avenir de notre pays, et qu'il en devint éperdument épris. Elle avait à peine seize ans. Il eut le bonheur d'obtenir sa main.

Elle fit bientôt l'ornement de la société du Marais. Elle recevait dans ses salons le général La Fayette, les trois frères Lameth, Favières, ex-conseiller au parlement, depuis, auteur de *Lisbeth*, d'*Aline, reine de Golconde*, et d'autres ouvrages dramatiques.

Un premier malheur ne tarda pas à la frapper. Son père subissait à ce moment les inconstances de la haute fortune : il trouva, à la mort de Charles III, un implacable ennemi, dans le nouveau ministre Lléréna ; il fut arrêté le 21 juin 1790, et détenu avec une extrême rigueur. « Donnez-moi donc vos gardes nationales, que j'aille à la délivrance de mon père ! » disait Thérésia à La Fayette dans un moment de boutade ! Elle n'en eut pas besoin ; le

comte d'Obranda ayant succédé à Lléréna, Cabarrus rentra en grâce.

Mais le mariage de Thérésia n'était pas heureux. Le marquis de Fontenay dissipa presque toute sa dot; et le temps était venu où il ne faisait pas bon pour les nobles de rester en France : il émigra comme les autres, après avoir consenti le divorce d'accord avec sa femme.

Elle était loin de partager, comme son mari, les idées de l'aristocratie, et sa jeune ferveur, prompte à recevoir le prestige de tout ce qui exalte la pensée, s'était tournée vers celui dont rayonnait le merveilleux, avénement du peuple, et l'inauguration imprévue de son règne. Elle ne vit bientôt plus que vertus civiques, récompenses patriotiques accordées à l'élan républicain, couronnes de chêne décernées à quiconque avait bien mérité du pays, noms inscrits sur les colonnes (décret sur la proposition de Lakanal), sociétés de bienfaisance, de bonnes mœurs et de secours fraternels, associations de femmes pour mettre en pratique toutes les vertus, partout l'oubli de soi-même et de tout intérêt personnel pour le bien général, le sentiment de liberté suppléant à tout le reste. Ceux qui contestent dans madame de Fontenay cette sorte d'enthousiasme (et ce sont presque tous ses biographes, par une galanterie entendue à leur manière) se gardent bien de parler de la lettre qu'elle adressa

à la convention le 5 floréal an II, et dans laquelle se fait sentir, à tous mots, l'empreinte d'une âme franchement républicaine.

Comme elle est un modèle tout à la fois de style et de pensée, nous allons la rapporter ici. « Citoyens représentans, écrit-elle, lorsque la morale est plus que jamais à l'ordre du jour de vos grandes délibérations; lorsque chacune des factions que vous terrassez vous ramène avec une force nouvelle à cette vérité si féconde, que la vertu est la vie des républiques, et que les bonnes mœurs doivent maintenir ce que les institutions populaires ont créé, n'a-t-on pas raison de croire que votre attention va se porter avec un pressant intérêt vers la portion du genre humain qui exerce une si grande influence?

» Malheur, sans doute, aux femmes, qui, méconnaissant la belle destination à laquelle elles sont appelées, affecteraient, pour s'affranchir de leurs devoirs, l'absurde ambition de s'approprier ceux des hommes, et perdraient ainsi les vertus de leur sexe sans acquérir celles du vôtre!

» Mais ne serait-ce pas aussi un malheur si, privées, au nom de la nature, de l'exercice de ces droits politiques, d'où naissent et les résolutions fortes et les combinaisons sociales, elles se croyaient fondées à se regarder comme étrangères à ce qu

doit en assurer le maintien, et même à ce qui peut en préparer l'existence?

» Ah! dans une république, tout, sans doute, doit être républicain, et nul être doué de raison ne peut sans honte s'exiler par son vœu de l'honorable emploi de servir la patrie. Les compagnes de l'homme ne doivent pas, il est vrai, en être les rivales, car elles en sont les consolatrices et souvent les appuis; mais il est d'intéressantes fonctions que la nature semble leur avoir départies, et dont, j'en suis certaine, vous ne vous offenserez pas, si elles se plaisent à vous en entretenir.

» Pardonnez toutefois, législateurs, si elles vous parlent par ma voix de leurs destinées et de leurs devoirs; nulle d'entre elles n'a le ridicule orgueil de prétendre vous les faire connaître. Mais peut-être leur sied-il bien de vous dire qu'elles les sentent vivement; qu'elles sont pressées d'impatience de les voir convertis par vous en décrets bienfaiteurs pour l'humanité; qu'enfin elles sont prêtes pour l'instant précis où, au nom de la patrie, vous les appellerez dans vos belles institutions.

» Vous leur permettrez sûrement d'espérer qu'elles occuperont une place dans l'instruction publique; car pourraient-elle se résoudre à croire qu'elles ne seraient comptées pour rien dans les soins particuliers que vous réservez à l'enfance? Pourraient-elles penser que vous ne leur conférez pas surtout

l'éducation de leurs jeunes compagnes que le malheur aura privées de l'instruction maternelle?

» Ce n'est pas à vous qu'on aura à reprocher un jour d'avoir méconnu la pudeur et sa vertueuse influence : et qui peut enseigner la pudeur, si ce n'est la voix d'une femme? qui peut la persuader, si ce n'est son exemple?

» Mais ce que je viens aujourd'hui particulièrement réclamer en leur nom avec la plus forte confiance, c'est l'honorable avantage d'être appelées toutes dans les asiles sacrés du malheur et des souffrances, pour y prodiguer leurs soins et leurs plus douces consolations.

» Craindrais-je de m'abuser, citoyens représentans, lorsque je pense que là doit être le véritable apprentissage de la vie d'une femme; que c'est dans cette école que les filles, avant de devenir épouses, doivent aller développer, éclairer leurs premiers sentimens, et s'instruire, par la pratique de la bienfaisance, à tous les détails des devoirs qu'elles auront bientôt à remplir envers leurs enfans, leurs époux, leurs parens; que là leur sensibilité, sans rien perdre de ce qui peut en faire le charme, prendra un caractère et plus auguste et plus pur; que la compassion, ce germe inné de toutes les vertus, ne sera plus en elles une émotion passagère et stérile, mais un sentiment profond et courageusement actif; qu'elles y apprendront sur-

tout à vaincre ou plutôt à ignorer à jamais les dégoûts impies pour les infirmités de la vieillesse; e qu'ainsi leur délicatesse, loin d'être, comme par le passé, un obstacle à leur vertu, ne sera qu'un nouveau moyen de la rendre et plus utile et plus aimable?

» Et qui ignore combien leur présence est douce aux malheureux? Qu'il soit permis à une femme de le dire : les hommes sont destinés à des actions fortes, à d'énergiques vertus; mais, auprès des malades, leurs soins les plus tendres sont brusques et précipités; leur voix radoucie est encore trop rude; leurs attentions mêmes sont distraites, leur patience a l'air trop pénible. Ils semblent, en quelque sorte, fuir l'infortuné qu'ils soulagent.

» Les femmes, au contraire, lorsqu'elles soignent un malade, semblent ne plus exister que pour lui; tout en elles porte allégeance et soulagement; elles trouvent bien qu'on se plaigne; elles sont là pour vous consoler; leur voix seule est consolatrice, leur regard est sensible, leurs mouvemens sont doux, leurs mains semblent attentives aux plus légères douleurs, leurs promesses donnent de la confiance, leurs paroles font naître l'espoir; enfin, lorsqu'elles s'éloignent du malheureux, tout lui persuade que c'est pour lui qu'elles s'en vont, que c'est pour lui qu'elles s'empresseront de reparaître.

» Si ces réflexions, même reportées vers les in-

stitutions vicieuses de l'ancien régime, ont encore de la jeunesse, quelle force n'acquerront-elles pas lorsqu'à votre voix, une généreuse émulation s'emparant des femmes, elles brigueront toutes de s'élancer dans cette carrière *purifiée par la liberté et le saint amour de la patrie?* lorsqu'au nom de cette patrie, vous promettrez les plus belles récompenses de l'opinion à celles qui auront montré un zèle plus héroïquement sensible; et que, dirigeant vous-même ce mouvement général des âmes vers l'humanité, vous confierez plus spécialement à la jeunesse l'honneur de servir ce qu'il y a de plus sacré sur la terre après la vertu, l'infortune? Qui ne sait, en effet, que les soins attentifs d'une jeune personne ont quelque chose de plus attachant, de plus pur, de plus religieux, de plus respectueux pour le malheur?

» Ordonnez donc, citoyens représentans, nos cœurs vous en conjurent, ordonnez que toutes les jeunes filles, avant de prendre un époux, iront passer quelque temps dans les asiles de la pauvreté et de la douleur, pour y secourir les malheureux et s'y exercer, sous les lois d'un régime organisé par vous, à toutes les vertus que la société a le droit d'attendre d'elles.

» Et combien, d'une telle institution, rejailliront d'avantages sur la société entière! Qui peut calculer l'influence qui en résultera sur les habitudes,

d'instruction et de salut publics. Voilà donc soudainement, et comme par un coup de baguette magique républicaine, cette belle marquise, cette reine des salons, partout idolâtrée, cette femme de plaisirs, de modes et de fêtes, transformée en citoyenne, en femme des pauvres, en dame de charité, en garde-malade, en austère institutrice, le tout au service de la convention, et cela à vingt ans et dans tout l'éclat d'une adorable beauté!

Si nous n'avions pas cette preuve irrécusable des sentimens dont elle était animée, le biographe Prudhomme, qui vivait dans ces temps-là, et qui en prenait bonne note, nous attesterait qu'elle était fort liée avec les Girondins, et que ce ne fut qu'après leur désastre complet qu'elle-même se trouvant compromise, songea à quitter Paris, et partit en effet pour Bordeaux, dans le dessein d'aller rejoindre son père, alors devenu grand d'Espagne et comblé d'honneurs. (*Biographie.*)

Mais, soit trop grande précipitation, soit qu'elle fût dans l'impossibilité de faire mieux, ses papiers n'étaient point en règle; elle fut arrêtée et jetée en prison à Bordeaux.

Cette ville était alors le théâtre des rigueurs de la Montagne, qui poursuivait avec acharnement les restes de la faction girondine, réfugiés dans ses murs. Là régnait celui qui, l'un des premiers, avait appelé la foudre sur la tête de cette faction, le fa-

rouche proconsul Tallien, l'un des provocateurs des journées des 31 mai et 2 juin, et que, dans cette mission due à ses antécédens, les comités de Paris avaient chargé des plus terribles mesures. Il s'était logé sur la place où l'échafaud dressé présentait chaque jour à sa vue le spectacle des sanglantes exécutions qu'il avait lui-même ordonnées. La faux moissonna d'abord les rangs politiques; elle plana ensuite sur les riches négocians. Dans une représentation, acteurs et spectateurs, signalés comme suspects, furent dévoués au supplice. La famine s'étant déclarée dans la ville, la cause en fut attribuée aux accapareurs, et servit de prétexte à un redoublement de sévérité. Madame de Fontanay sans doute allait périr.

Il lui vint dans l'esprit d'écrire à Tallien pour réclamer sa liberté ou l'intéresser à son sort. Il l'avait vue plusieurs fois, lorsqu'elle allait visiter madame Charles Lameth, du temps qu'il était secrétaire d'Alexandre. (*Mémorial de Vasselin*, tome III, page 129.) Il était très-bel homme, âgé de vingt-quatre ans, plein de feu et fort éloquent. Il alla la voir; cette fois ce ne fut plus le courroux d'Armide que la vue de Renaud suffit pour amollir, mais celui du farouche inquisiteur qu'un seul regard de l'enchanteresse eut le pouvoir d'enchaîner. Ce regard changea le cœur de Tallien, et bientôt la face entière de la révolution. Madame de Fontenay

ordées de Saint-Just et de Lebas. Tallien fut dénoncé et rappelé à Paris, sous le poids de l'accusation d'avoir comprimé le cours du terrorisme. Madame de Fontenay ne tarda pas à l'y suivre; mais elle avait été signalée comme l'instigatrice du système de modérantisme qui venait de paralyser à Bordeaux le mouvement révolutionnaire; et ce furent particulièrement les satellites de Robespierre, entre lequel et Tallien vivaient toujours d'anciennes haines, qui tinrent l'œil ouvert sur elle, et qui l'arrêtèrent à son arrivée dans la capitale. Les Bordelais, dit le marquis de Paroy, auraient dû lui ériger une statue pour les grands services qu'elle leur avait rendus, et elle ne recueillit que l'ingratitude dans le champ immense de ses bienfaits. Une fille de madame de Genlis, madame de Valence, et beaucoup d'autres personnes, lui durent la vie. « J'ai été témoin, ajoute-t-il, de tout le bien qu'elle a fait, je l'ai vue tourmentée de tout celui qu'elle ne pouvait faire. »

Voici comment se fit cette arrestation, suivant le récit de M. Taschereau-Fargues : « Jamais victime, dit-il, ne fut poursuivie par Robespierre avec plus d'acharnement. Il était question de la faire arrêter et juger à Bordeaux par la commission militaire. Elle avait à Paris un ami qui était aussi le mien ; je lui fis part de ce qui se tramait contre elle ; il lui écrivit, l'engagea de partir sur-

le-champ, de s'arrêter dans quelque ville sur les bords de la Loire, et que là nous irions la joindre, afin de nous concerter ensemble. Dix jours après cette lettre, elle arrive à Fontenay-aux-Roses ; nous nous rendons près d'elle : je ne l'avais jamais vue, et mes démarches en sa faveur n'avaient d'autre but que d'obliger mon ami ; mais aussitôt qu'elle m'eut raconté ses malheurs, le sentiment qui me faisait agir se porta volontairement vers elle, et je lui promis de ne rien négliger pour la soustraire à ses persécuteurs. »

« Le lendemain, elle vint à Paris, et se rendit chez mon ami ; le danger croissait. On écrit de Bordeaux qu'elle en est partie, que toute recherche est du temps perdu. Les émissaires de Robespierre, Lavalette et Boulanger se mirent en campagne ; nous sommes observés de près. Il ne restait d'autre parti à prendre que de fuir pour essayer de se cacher à Versailles ; mais Boulanger arrive au moment où elle entre chez mon ami. L'ordre porte d'arrêter la citoyenne Cabarrus-Fontenay et tous ceux qui se trouveraient avec elle. Mon ami et sa femme furent donc compris dans l'arrestation, et ce fut avec grande peine que, s'étant réclamés de moi, on consentit à les laisser chez eux avec deux gardiens. Grand bruit chez la famille Duplay : cette maison leur appartenait ; je l'avais fait louer à mon ami ; la citoyenne Cabarrus-Fontenay s'y était d'a-

bord réfugiée : donc j'étais un conspirateur. Quelle nuit affreuse ! Vers minuit la principale victime est arrêtée à Versailles, conduite à la section des Champs-Élysées, et de là à la Force. Cependant mon ami et son épouse couraient les mêmes périls que la citoyenne Cabarrus. Elle est interrogée par Coffinal : j'intercède auprès de Boulanger et de Lavalette ; je fais agir l'ex-fermier-général Verdun ; il va trouver Coffinal, et obtient de lui qu'elle ne sera point encore mise en cause. Gagner du temps, c'était tout... Le lendemain, je rencontre le représentant Tallien se promenant aux Champs-Élysées, triste et abattu ; je vais à lui : « Tu n'as rien à craindre, lui dis-je, pour la citoyenne Cabarrus, ton amie ne sera point encore aujourd'hui traduite au tribunal révolutionnaire. » (Brochure intitulée : *Taschereau Fargues à Robespierre* (1).)

(1) Le rapport de Boulanger fournit quelques détails d'un assez vif intérêt sur l'arrestation de madame Tallien, dont le mandat fut dans la suite accusé d'illégalité, par Saladin, comme n'ayant été signé que d'un seul membre du comité de salut public (de Robespierre). Billaud-Varenne répondit que cela suffisait, suivant la loi du 17 septembre, *la femme Cabarrus* étant étrangère et née dans un pays en guerre avec la France. (Voyez *Moniteur*, an II, 89.) Ce fut dans la nuit du 11 au 12 prairial que madame Tallien fut arrêtée à Fontenay-aux-Roses, ainsi que sa femme de chambre et un jeune homme nommé Guery, avec qui elle allait se rendre à Versailles. Boulanger dit

Quoi qu'il en soit, elle fut plongée dans un cachot, seule, couchée sur de la paille que même on ne changeait pas, privée de jour et presque de nourriture; elle s'attendait à chaque instant au sort fatal qui la menaçait. Les efforts de Tallien pour la sauver ne servent qu'à serrer ses liens. En vain il la réclame, déclarant que c'était sa femme; disant qu'il répondait d'elle, et qu'il avait donné assez de gages à la révolution pour qu'elle lui fût rendue sur-le-champ : rien ne réussit. On touchait à l'époque du 9 thermidor; madame de Beauhar-

que, depuis quinze mois qu'elle était divorcée, on l'avait vue successivement à Boulogne sur mer, à Paris, à Bordeaux, aux eaux sur la frontière d'Espagne, puis à Bordeaux, où son mari vint la trouver; et que, sur ses treize mois de différens séjours, il y en a trois dont elle ne rend aucun compte. « A Bordeaux elle est tantôt liée avec le citoyen Tallien; tantôt on la voit acquérir une association de salpêtre avec un enfant de quatorze ans, dont elle dit à peine connaître le père. Chassée de Bordeaux, elle arrive à Orléans, et bientôt à Fontenay-aux-Roses, propriété de son mari, où l'on retrouve fréquemment Tallien avec elle; il la suit à Paris où on les retrouve ensemble chez Méon, restaurateur, etc. Elle loge chez Gibert, notaire, rue Honoré, et puis, à diverses reprises, chez le citoyen Demousseau, maison de Duplay aux Champs-Élysées, et puis à Chaillot. Demousseau confesse que lui-même a désiré le voyage de Versailles, espérant que d'anciennes liaisons projetées entre Félix Lepelletier et la *comtesse* Fontenay pourront se renouveler et détruire les inconvéniens de celles avec Tallien. »

nais avait aussi été incarcérée, et les deux prisonnières eurent l'occasion de se voir et de former une liaison qui devint dans la suite de plus en plus intime.

Enfin, le 7 thermidor, madame de Fontenay écrivit à Tallien : « L'administrateur de la police sort d'ici ; il est venu m'annoncer que demain je monterai au tribunal, c'est-à-dire sur l'échafaud ; cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit : Robespierre n'existait plus, et les prisons étaient ouvertes... Mais, grâce à votre insigne lâcheté, il ne se trouvera bientôt plus personne en France capable de réaliser mon rêve. »

Cet énergique avertissement eut son effet. Tallien répond : « Soyez, madame, aussi prudente que j'aurai de courage, et calmez votre tête. »

Il tint parole : déjà il avait ourdi, avec plusieurs de ses collègues, la fameuse conspiration qui tendait à renverser Robespierre. Le 9 thermidor, il monte à la tribune, accuse le tyran, et brandit un poignard ! Il triomphe, et Robespierre n'est plus. Ce fut donc aux charmes et au courage de cette femme qu'on dut en partie l'une de nos plus décisives révolutions. Tallien n'eût pas montré cette énergie sans l'amour violent qui l'inspirait. Il obtint sa récompense, et sa belle madame de Fontenay l'épousa le 26 décembre 1794.

Cependant, qui le croira? même après cette

journée, Tallien eut à se justifier dans le sein de la convention et à la tribune des Jabobins de son modérantisme à Bordeaux. Carrier l'accusa de s'être concilié les scélérats de cette ville par son indulgence, et d'y avoir protégé les aristocrates et les accapareurs; presque en même temps, observe M. Villenave, dans les *Débats conventionnels* sur Collot-d'Herbois, Billaud et Barrère, on lui reprochait d'avoir, avant sa liaison avec madame de Fontenay, ordonné l'arrestation de quatre-vingt-six acteurs du théâtre de Bordeaux, et celle de deux mille spectateurs suspects d'aristocratie.

On l'entendit lui-même, à la même époque, faire à la tribune des Jacobins l'éloge de Jourdan-Coupe-tête. En provoquant l'examen de sa conduite, il déclare son mariage avec madame de Fontenay; et Collot-d'Herbois déroule devant la convention, comme chefs d'accusation, les actes d'humanité auxquels cette dame s'était livrée en arrachant au supplice des victimes qui y étaient déjà dévouées. Mais Tallien sortit heureusement de ces nouveaux périls, et tous les torts qu'on lui imputa s'évanouirent devant le coup d'état auquel il avait si intrépidement prêté la main.

Le domicile des deux époux avait été fixé à Chaillot. Le nouveau salon de madame Tallien ne tarda pas à devenir célèbre. Ce fut le rendez-vous le plus couru de tout ce qu'il y avait d'hommes influens

à la tête du gouvernement. On donna à celle qui y présidait le nom de *Notre-Dame-de-bon-secours*, comme depuis à madame de Beauharnais, son amie, celui de *Notre-Dame-des-Victoires*. Tallien commença à se montrer alors opposé aux partisans du terrorisme et des mesures révolutionnaires. Il s'éleva avec force contre un orateur qui demandait qu'on mît la mort à l'ordre du jour; il fit rapporter le décret qui avait déclaré Bordeaux en état de rébellion; il appuya la mise en liberté de madame de Tourzel contre Billaud qui s'y opposait. Il fut accusé par Duhem de vouloir la ruine des Jacobins, après en avoir été *le meneur*. En effet, il s'était mis avec Fréron à la tête du parti des indulgens, qu'on appelait *la jeunesse dorée* de Tallien et de Fréron. Mais bientôt ce parti se crut assez fort pour pouvoir tout changer, et n'épargna même pas ses chefs. Tallien vit que rien n'était oublié de sa vie passée; qu'on recommençait, dit M. Villenave, à lui imputer les journées de septembre; qu'on l'appelait encore le spoliateur de Bordeaux, etc. Tous les anciens révolutionnaires qui désiraient marcher avec lui dans des voies plus humaines virent qu'ils préparaient leur propre perte et qu'ils y laisseraient leurs têtes. Telle fut la cause de la réaction qui s'opéra. Tallien fit tout-à-coup volte-face et sembla revenir avec Fréron, son collègue, à ses anciens erremens. C'est ce dont on peut se convaincre en

parcourant les journaux qu'ils rédigèrent: *l'Ami du citoyen*, et *l'Orateur du peuple*. Tallien redevint plus d'une fois à la tribune l'homme de 92 et de 93. Le règne de la terreur sembla renaître. Deux mois après le 9 thermidor, le 21 septembre 1794, Marat fut solennellement transporté au Panthéon.

Dès lors la désunion se mit entre les époux. Décidément madame Tallien avait résolu de rappeler à Paris l'élégance des mœurs indigènes qu'avait si fort contrariée la rudesse des habitudes révolutionnaires, pour lesquelles son penchant s'était tourné en aversion. Il tardait aux femmes qui avaient passé le dernier hiver dans la tristesse et dans l'effroi d'égayer celui-ci par des fêtes, des concerts, des festins et des bals, et de faire succéder la richesse et l'éclat des parures à la négligence, et même à la malpropreté, dont on avait fait parade pendant la terreur. Elles adoptèrent le costume grec, marchèrent les jambes nues, et seulement ornées de cothurnes, avec des diamans et des émeraudes aux doigts des pieds. Une tunique drapée à l'antique dessinait la taille, et laissait presque à nu la gorge et les bras. La mode reprit son empire. Les jeunes gens portaient les cheveux en cadenette à la guise des militaires, des habits à collets noirs ou verts, et des cravates énormes, suivant l'usage des chouans, et pour montrer leur sympa-

thie avec ces derniers. Les mains dans les poches d'un pantalon qui montait jusqu'aux aisselles, ils avaient assez l'air d'une autruche; ils affectaient de ne pas prononcer l'*r* en parlant, ce qui leur avait fait donner le nom d'incroyables; ils se faisaient couper les cheveux à la victime, et ils saluaient en inclinant la tête une fois et brusquement, comme lorsqu'elle tombe, par allusion à cette sorte de supplice presque passée en habitude.

Madame Tallien était l'âme des réunions du beau monde; elle se faisait admirer, par sa beauté et la magnificence de sa toilette, aux fameux concerts de Feydeau, où brillait le chanteur Garat. Sans cesse elle sollicitait des grâces, et cherchait à ramener les esprits en les flattant, en les caressant, en les environnant de séductions. Son sourire si charmant, et que vante particulièrement madame de Genlis dans ses *Mémoires* (volume v), lui était d'un grand secours. Elle s'entourait aussi de femmes aimables, qui l'aidaient dans ses plans, et parmi lesquelles figurait sa nouvelle amie, la jeune comtesse de Beauharnais. Elles ne paraissaient toutes les deux respirer que le plaisir. Il reste une lettre de cette dernière, où elle lui donne rendez-vous à l'hôtel Thélusson, pour une soirée magnifique. Elle la prévient d'y venir avec son dessous de robe fleur de pêcher; il faut que leurs toilettes soient les mê-

mes : elle aura, elle, un mouchoir rouge noué à la créole, avec trois crochets aux tempes. « Ce qui est naturel pour vous est bien hardi pour moi, lui dit-elle, vous plus jeune, peut-être pas plus jolie, mais incomparablement plus fraîche. Il s'agit d'éclipser et de désespérer des rivales. C'est un coup de parti, » etc. (*Mémoires et corresp. de Joséphine*, page 170.) Chez elle de farouches révolutionnaires se trouvaient souvent assis à table à côté d'hommes qu'ils auraient, six mois auparavant, peut-être, envoyés à l'échafaud comme aristocrates, spéculateurs enrichis, ou dilapidateurs de la fortune publique. Ils en venaient insensiblement à perdre l'énergie sauvage de leur langage, et à se plier au bel-esprit et aux manières façonnées d'une société si nouvelle pour eux. Ceux dont l'âpre caractère ne pouvait s'y assouplir n'étaient pas toujours à l'épreuve d'une flatterie délicate ; et tel membre d'un comité, sollicité adroitement dans un dîner, dit M. Thiers, accordait un service ou laissait influencer son vote. Il y en eut un grand nombre que la pente rapide des plaisirs fit glisser insensiblement vers l'indifférence des opinions et l'oubli des principes et des mœurs.

Mais le parti que rien n'avait pu convertir et qui était demeuré fidèle à la révolution déclamait dans les clubs et dans les tribunes contre *la Cabarrus et la foule d'intrigans et de fournisseurs*

qu'elle traînait à sa suite (1). Dans de telles circonstances, il ne faut pas s'étonner de la mésintelli-

(1) Voici un portrait peu flatteur que fait de madame Tallien un journal du parti dont nous parlons :

Thérésia Cabarrus prétend n'avoir que vingt-trois ans ; ses ennemis lui en prêtent vingt-huit ou vingt-neuf : quoique je ne sois pas des amis de Thérésia, je serais tenté pour cette fois d'être de son avis.

C'est une belle femme que cette Thérésia ; et quelle preuve plus sûre que l'obstination de nos dames de la rue Feydeau à dire qu'elle est laide, et que celle de nos plus aimables *chouans* à la trouver charmante, même depuis le 13 vendémiaire, en dépit de toutes les mauvaises plaisanteries de la haine et de l'envie sur son nez, qui, dans le fait, n'est pas très-beau? Mais, à cela près de ce vilain nez, sa figure ne mérite que des éloges, et l'on doit admirer la richesse de sa taille et la beauté de son bras, qui n'a d'autre tort que de se faire voir trop souvent. Ici doivent s'arrêter mes pinceaux ; ceux qui voudront en savoir davantage peuvent s'adresser en Allemagne à M. de Fontenay, ci-devant conseiller au parlement de Paris ; en Suisse, à MM. de Lameth ; en Angleterre, à M. d'Aiguillon ; et en France à M. Félix Lepelletier de Saint-Fargeau, dit Blondinet, frère du Panthéonisé.

Quant au caractère de Thérésia, il n'est pas tel que bien des gens l'ont cru et le croient encore. Sa coëxistence avec Tallien est une monstruosité qui rappelle l'amitié du lion et du chien de la Ménagerie. Le principal mobile de sa conduite est une envie démesurée de paraître et de faire parler d'elle ; elle a de la reconnaissance pour ceux qui la louent en public. Si elle osait, elle remercierait également ceux qui, en la dénigrant, lui donnent de la célébrité ; et Duhem n'a peut-être pas de meilleur ami qu'elle,

gence qui régnait entre elle et Tallien, dont les opinions étaient redevenues aussi forcenées que jamais. Le triomphe qu'il obtint à la convention lorsqu'à l'anniversaire du 9 thermidor il fit la

depuis qu'à la tribune de la convention il s'est avisé de l'honorer de ses injures. C'est à cette manie de briller qu'il faut s'en prendre de la médiocrité en tout genre qui est le partage de madame Tallien. Elle sait tout et ne sait rien. Si vous voulez, elle va vous parler anglais, italien, espagnol; mais fussiez-vous natif de Londres ou de Naples, je vous défie de rien comprendre à ce baragouin qu'elle appelle langue anglaise, langue italienne. Dans un concert elle est bonne à tout; elle chante, touche le piano, pince la harpe, et l'on est tout étonné à la fin de ce qu'une femme avec tant de talens ait trouvé le secret d'ennuyer tout le monde.

Pluribus intentus minor ad singula sensus.

Ce qu'on peut traduire en français par ce proverbe:

On ne peut courir deux lièvres à la fois.

Avant de finir cette esquisse, je veux citer une anecdote que je tiens de bon lieu. Un certain soir madame Tallien, après avoir brillé tour à tour auprès d'une harpe et d'un piano, voulant prouver à ses convives qu'elle n'était étrangère à aucune sorte de talens, se mit à déclamer quelques vers du rôle d'Agrippine dans *Britannicus*. — Ma foi, ma bonne amie, lui dit Merlin de Thionville, vous avez appris le rôle d'Agrippine comme moi celui de Brutus, par instinct. — Cette saillie fit rire tout le monde; madame Tallien eut le bon esprit de faire comme tout le monde. (*Tableau de Paris*, 8 mars 1796, — 18 ventôse, an IV, n° 125, article *Variétés*.)

lecture de son rapport sur la victoire de Quiberon, que le général Hoche et lui avaient remportée sur les Anglais, les émigrés et les chouans coalisés, n'en fut point un dans l'esprit de madame Tallien, qui en accueillit la nouvelle avec la plus grande froideur.

Vers le 13 vendémiaire, il circula des bruits de conciliabules nocturnes, où s'agitaient de graves questions sur la décadence imminente de la république et sur le besoin d'une monarchie. On soupçonna madame Tallien de n'y être pas étrangère. Ses relations avec l'ambassadeur d'Espagne, le marquis *del Campo*, le luxe qu'elle affichait, sa correspondance active avec son père rétabli naguère dans tous ses biens, firent conjecturer que le ministre espagnol négociait pour son maître, avec elle, Barras et le chef de l'armée d'Italie, la couronne de France. Ce qui accréditait cette opinion, c'était l'émigration des frères de Louis XVI, leur isolement, leur vie errante et vagabonde, et la paix avec l'Espagne. Ce royaume, comme chacun sait, avait été légué par testament au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, par le roi Charles II, d'après les suggestions du pape Innocent XII, qui craignait l'agrandissement de la maison d'Autriche, dont il cherchait à contrebalancer la puissance. A la paix d'Utrecht, à la vérité, on avait exigé du successeur de Charles qu'il renonçât à la couronne de France. Mais lors-

qu'à l'assemblée constituante on eut débattu la question de savoir si la branche qui règne en Espagne succéderait à Louis, dans le cas où il ne laisserait aucun descendant, bien que le roi d'Espagne eût renoncé formellement à la couronne de France, il fut décidé, le 17 septembre 1789, sur l'amendement de Target, *qu'on n'entendait rien préjuger sur l'effet des renonciations;* et que, dans le cas où il en serait besoin, il y serait statué par une convention nationale. Le cas était donc réservé; et tout donnait à penser qu'une intrigue se nouait en effet pour appeler au trône le roi d'Espagne. Cette intrigue n'eut pas de suite, et madame Tallien parut dès lors se borner à en suivre de moins élevées, et se rabattre sur celles des boudoirs et des salons.

Parmi ceux que madame Tallien se plaisait à obliger, elle eut encore le chagrin de compter un ingrat. Peu de temps après le siége de Toulon, un jeune militaire disgracié se fit présenter à elle par un homme de confiance nommé Baptiste, qui la servait. Il lui exposa sa misère, et lui montra son habit percé par le coude : « Le citoyen Tallien, dit-il, est maître de tout : s'il pouvait me faire donner du drap du *maximum ?* » Madame Tallien lui dit qu'elle y penserait ; et en effet, quelques jours après, Baptiste aperçut des hauteurs de Chaillot le jeune officier qui s'avançait. Il en avertit sa maîtresse,

qui, lui remettant un coupon de drap : « Porte-le, lui dit-elle, à ton protégé. » C'était Bonaparte ! Il parut bientôt avec un habit neuf, et fut admis dans les salons de Chaillot, où il vit pour la première fois madame de Beauharnais, dont il eut dans la suite le bonheur d'obtenir la main. On verra quel souvenir il conserva d'un pareil service. Peut-être cette circonstance, toute futile qu'elle paraît en elle-même, devint-elle la cause d'un événement auquel on ne s'attendait guère, et peut-être est-ce à madame Tallien que l'on doit l'élévation de Napoléon, comme c'est à elle que l'on doit la chute de Robespierre. Sans ce coupon de drap, Bonaparte aurait-il eu accès chez madame Tallien ? aurait-il connu madame de Beauharnais ? se serait-il lié avec Barras ? serait-il devenu général, et puis empereur ? On a vu d'aussi grands effets dériver d'aussi petites causes.

Le directoire avait succédé à la convention. Les cercles de madame Tallien avaient plus de vogue que jamais ; rien n'égalait le faste de ses appartemens et le luxe de sa mise. Il régnait chez elle une magnificence vraiment princière. Barras y trônait et s'y était rendu plus maître que Tallien lui-même. Celui-ci était toujours en butte aux haines et aux reproches ; on continuait à scruter sa vie passée, soit à la tribune, soit dans les journaux. Il était loin de trouver un dédommagement dans

la tendresse de sa femme, et elle lui donnait peut-être le droit de se plaindre qu'elle oubliait trop ce qu'il avait fait pour elle. La soif insatiable des plaisirs avait tellement envahi la société, qu'ils étaient devenus un despotisme de mœurs, auquel il ne fallait pas songer à s'opposer. Tallien rentrait chez lui triste, sombre et dévoré de soucis. Repoussé de toutes parts, abreuvé de dégoûts, il crut que ce qu'il y avait de mieux à faire était de suivre la bannière qui, sous les ordres de Bonaparte, flottait vers l'Orient. (Mai 1798.) Par un revirement de fortune rapide, de protecteur qu'il était, il devint protégé. Mais le général en usa fort mesquinement, et il se crut quitte envers Tallien en lui accordant un emploi subalterne dans le contrôle. Voilà pour le mari.

Quant à madame Tallien, Bonaparte n'était pas tranquille sur l'intimité qui régnait entre elle et Joséphine. Un soir qu'il était seul au Caire avec son valet de chambre, et qu'il méditait déjà son retour en France, il lui dit : « Lefebvre, que fait à présent à Paris madame Bonaparte ? — Général, elle pleure ! — Tu n'es qu'un sot : elle va tous les jours se promener au bois de Boulogne sur un cheval blanc, en mauvaise compagnie. »

A propos de ces courses de chevaux, on trouve dans le *Moniteur* une anecdote où madame Tallien donne une nouvelle preuve de son humanité.

Dans une course au chemin de la *Révolte*, près du bois de Boulogne, où l'*Othello* gagna à son maître un pari de 12,000 fr., lit-on dans ce journal officiel, un individu trop avancé dans l'avenue, n'ayant pas eu le temps de se retirer, fut heurté avec une telle violence qu'il tomba le crâne brisé. Madame Visconti, épouse de l'ambassadeur cisalpin, et madame Tallien, se trouvaient présentes; la première descendit de sa voiture, y fit placer ce malheureux, qu'elle ordonna de conduire chez un chirurgien à Clichy; madame Tallien fit une quête parmi les nombreux assistans, et recueillit une forte somme qui lui fut remise. (*Moniteur*, an VI, 240.)

Revenons à Bonaparte. Débarqué à Fréjus, et bientôt dans les murs de la capitale, il vole chez madame Tallien, qui, d'un coup d'œil, pénètre les préventions dont il est agité. Elle s'applique donc à lui vanter l'excellente conduite de Joséphine pendant sa longue absence, plaide pour son amie avec tant de charme et de chaleur, que les soupçons de Bonaparte s'évanouissent, et qu'il va sur-le-champ trouver sa femme, qu'il embrasse, mais à qui il impose la condition de cesser de voir madame Tallien.

Après le 18 brumaire, lorsqu'il eut une cour, il refusa de l'y recevoir, malgré les vives instances qu'elle lui fit. Au fameux bal de Mareschaldi (en 1802), madame Tallien, voulant tenter un der-

nier effort, obtint du premier consul par Baptiste un rendez-vous. Elle devait porter un ruban vert, et accepter le bras d'un domino qui en aurait un semblable. On vit bientôt les deux dominos en rubans verts se promener ensemble : l'un se plaint amèrement ; l'autre s'excuse ; là doléances réitérées ; ici refus opiniâtres, dont on explique les motifs. Bref, représentations inutiles.

Quand Napoléon fut empereur, les relations continuèrent avec une sorte de bienveillance, mais les portes des Tuileries restèrent toujours fermées à madame Tallien.

Madame Tallien n'excitait pas que des sympathies : on prétend que sur une promenade publique ses nudités attroupèrent la populace, qui, souvent plus scrupuleuse et plus morale que le beau monde, et qui n'aime ni les divorces ni les apostasies, loin de s'enflammer à cette vue, se scandalisa. Déjà les injures grondaient et les pierres pleuvaient. Madame Tallien aurait essuyé un mauvais parti, si, par bonheur, elle n'eût aperçu un député de sa connaissance qui passait en voiture, et qui eut le temps de la soustraire au danger. Dans un petit journal du temps, intitulé *Critique du Salon*, et rédigé par M. Villiers et Capelle, on lit, n° 224, que le portrait en pied de madame Tallien avait été exposé au Louvre, et qu'on l'avait représentée dans la prison de la princesse de Lam-

balle, tenant à la main des cheveux de la victime, à laquelle son air de triomphe semblait insulter. C'était une sanglante allusion à un mot qui fit quelque bruit : on a vu plus haut qu'on lui avait donné le surnom de *Notre-Dame-de-bon-secours ;* le comte de Valence était l'auteur de cette galanterie. Par un jeu de mot cruel, et qui faisait faussement remonter plus haut ses liaisons avec le septembriseur Tallien, on objecta qu'il valait mieux l'appeler *Notre-Dame-de-septembre.*

On attribue surtout à ce mot connu la répugnance que Napoléon manifesta constamment à la recevoir.

Madame Tallien accueillit le retour de son mari par une demande en divorce qu'elle eut le crédit d'obtenir, et qui fut prononcé le 8 avril 1802 (1). Pendant le séjour de Tallien en Égypte, où il était resté trois ans, elle avait eu deux enfans : Clémence-Isaure-Thérésia Cabarrus (depuis madame

(1) Tallien était parti en l'an VI pour l'Égypte, et ne revint en France qu'en l'an IX, après avoir été arrêté en route par les Anglais, qui le firent prisonnier. A son arrivée à Paris, des amis de haute considération l'avertirent que sa femme, pendant son absence avait eu deux enfans. Ils le prévinrent qu'elle le recevrait fort mal. Il hésita, en conséquence, à retourner chez elle. Des personnages puissans intervinrent et négocièrent le divorce. (Voyez *la Gazette des Tribunaux,* novembre 1835.)

Devaux), et Jules-Adolphe-Édouard Cabarrus. Enfin, pendant la procédure en divorce, un troisième enfant vint au monde : Clarisse-Gabrielle-Thérésia Cabarrus (depuis madame Brunetière). Ils ne furent inscrits tous les trois sur les registres de l'état civil que sous le nom de leur mère.

Ses deux premiers maris vivaient encore lorsque, le 18 juillet 1805, elle épousa le comte Joseph de Caraman. Elle avait eu un fils de M. de Fontenay, et une fille de Tallien, Thérésia-Rose-Thermidor, qui épousa le comte de Narbonne Pelet. Ce dernier mariage ne tarda pas à conférer à l'heureuse madame de Caraman le titre de princesse de Chimay; car, la même année, le prince de Chimay, dont le comte de Caraman se trouvait héritier, mourut à Florence, et lui laissa sa fortune et ses fiefs.

Lors du voyage que les deux époux firent en Toscane pour recueillir la succession, madame de Caraman désira être présentée à la reine d'Étrurie. On vanta à la jeune majesté les services importans que cette dame avait rendus dans les plus mauvais jours de la révolution, et les nombreuses victimes qu'elle avait arrachées au supplice. Elle obtint de paraître à la cour de la nouvelle reine. Sa toilette fut éblouissante; elle était parée d'une superbe robe de velours brodé à Lyon et à formes sévères. Son costume, dit M. Villenave, de qui nous empruntons ces détails, fut trouvé si remarquable,

que les Italiens avouèrent qu'ils n'avaient jamais rien vu de si magnifique, et que les dessins de la broderie furent copiés. Sur le bruit de l'accueil qu'on lui avait fait à Florence, Joseph Bonaparte, alors roi des Deux-Siciles, la reçut à la cour de Naples, bien qu'il n'ignorât pas les préventions de son frère contre elle.

Madame de Caraman, qui, depuis sa haute fortune, semblait ne vouloir plus frayer qu'avec les souverainetés, se trouvait assez mal en cour de Rome, à cause de ses deux divorces. Elle voulut en 1814 s'y faire reconnaître comme épouse légitime de M. de Caraman; mais son premier mari vivant encore, il fut décidé qu'elle ne pouvait être, aux yeux de l'église, que madame de Fontenay. La mort de ce dernier, arrivée en 1815, leva ce premier obstacle; le mariage avec Tallien n'en fit point un second; et, par la raison qu'il n'avait été contracté que civilement et sans bénédictions ecclésiastiques, les théologiens déclarèrent que l'Église ne reconnaissait pas madame Tallien, et que le premier et seul valable mari étant mort, il ne restait plus que madame de Caraman devenue épouse légitime du comte Joseph; décision qui, en voulant tout rajuster, n'avait que le petit inconvénient d'atteindre et convaincre madame Tallien de bigamie, pour le moins. Il serait difficile aux plus subtils casuistes de sortir de là.

Cela n'empêcha pas que, de retour à Paris sous la restauration, elle n'ouvrît sa belle maison, rue de Babylone, dont les soirées devinrent à la mode: on donnait bals, concerts et comédies; les étrangers les plus distingués et leurs femmes y affluaient; mais, dit toujours M. Villenave, on n'y rencontrait aucune dame du noble faubourg qu'elle habitait. Propriétaire de la principauté de Chimay, le comte n'osait en prendre le titre. On consulta encore les casuistes : grand nombre furent d'avis que cette nouvelle prétention, qui viendrait comme en sursaut, au bout de tant d'années, ne pourrait que donner matière à la raillerie et aux quolibets; mais d'autres plus habiles glissèrent le conseil de faire graver des cartes au nom de M. et madame la princesse de Chimay, de les faire jeter aux portes des personnes anciennes et nouvelles qu'on voulait recevoir, garantissant qu'on n'en parlerait tout au plus que huit jours, et que, le lundi suivant, ils seraient pour tout le monde M. et madame la princesse de Chimay. C'était connaître parfaitement l'esprit et le laisser-aller des sociétés de France. L'effet suivit la prédiction, et ce qui trancha tout-à-fait la question, ce fut l'investiture accordée par le roi des Pays-Bas au comte de Caraman de l'une des grandes charges de la cour, héréditaire dans la maison des princes de Chimay.

Mais toujours grand mécompte au sujet de cette

maudite cour que tant d'honneurs et de grandeurs ne pouvaient ouvrir à l'ancienne madame Tallien : ni celle des Tuileries ni même celle de Bruxelles ne voulut l'admettre. Elles furent inexorables. Que faire? on prit le bon parti : ce fut de se créer à soi-même une petite cour à Chimay, où l'on se consola des tribulations de tant de refus *au sein des arts et de l'amitié*. De célèbres artistes y trouvèrent un asile et du plaisir. On rapporte que le compositeur Cherubini, frappé de mélancolie, et ayant renoncé à la musique pour se livrer à la peinture et à l'étude des fleurs, seul remède qui pût soulager son mal, reçut une invitation de madame Tallien, et que le séjour de Chimay eut tant de charmes pour lui, que, comme Jean-Jacques auprès de madame de Larnage, il oublia ses vapeurs et sentit se réveiller en lui le goût de la vie et l'ardeur du talent; qu'il composa une messe à trois voix en jouant des poules au billard; qu'il en écrivit la partition au milieu des billes et de la conversation, ne déposant sa plume que quand il était appelé pour jouer à son tour; que cette messe fut exécutée à Chimay avec le plus grand succès, et qu'on dut à madame Tallien la résurrection de l'un de nos plus grands harmonistes.

Des nuages lointains vinrent quelque peu rembrunir un si bel horizon : la princesse de Chimay (nous ne l'appellerons plus désormais que de ce

nom) apprit en 1829 qu'on voulait publier à Paris les Mémoires de sa vie ; son fils Édouard l'en avait instruite : on y promettait le scandale à forte dose. M. de la Touche avait écrit son roman de *Fragoletta*, où il ne se borne pas toujours à peindre en buste cette reine du directoire. Là-dessus, madame de Chimay écrivit de Bruxelles à son fils une lettre publiée dans la *Revue rétrospective* du 30 novembre 1835, pages 319-320, et dans laquelle son indignation s'exprime en termes pleins de convenance et de dignité : « Je te remercie du fond du cœur, mon ami, de vouloir empêcher la publication des Mémoires dont je suis menacée. Quand on est assez lâche et assez vil pour spéculer sur le scandale, et attaquer une femme, une mère de famille, on n'est accessible à aucun sentiment, à aucune crainte, et il faut que la victime se résigne. Ne crois donc pas, mon ami, que tu puisses obtenir le sacrifice de ce que de pareils êtres appellent une spéculation. Non seulement je n'ai point écrit de Mémoires, mais je n'en écrirai même pas. Je ne voudrais faire à personne le mal que l'on m'a fait ; et des lettres adressées dans un temps qui n'est plus, publiées maintenant, me vengeraient trop cruellement. J'ai vécu jusqu'à ce jour sans avoir fait répandre une larme, sans avoir éprouvé un sentiment de haine ou le désir de me venger. Je veux mourir telle que j'ai vécu. Je méprise les

gens qui calomnient pour vivre, et je plains ceux qui s'amusent d'un genre d'ouvrages qui portent le désespoir et souvent la désunion dans le sein d'une famille, qui, sans la calomnie, aurait vécu heureuse. Je n'ai point lu *Fragoletta*, et je ne lis des Mémoires que lorsqu'on m'assure que les contemporains y sont bien traités. Quant aux Mémoires dont on me menace, personne ne croira qu'aimée et estimée dans ce pays-ci, y jouissant d'une position honorable, je veuille troubler la tranquillité de mon intérieur pour faire parler de moi. Je dois à M. de Chimay de me laisser calomnier sans me plaindre; et quelles que soient les attaques, on n'obtiendra que mon mépris et celui des gens de bien. »

Nous ne sachions pas que ces Mémoires aient jamais paru. Le reste de la vie de madame Tallien s'écoula dans une douce obscurité. « Des services rendus, des malheurs soulagés, la passion du bien qui honore tant l'humanité, doivent, dit M. de Villenave, couvrir des irrégularités ou des fautes qu'une extraordinaire beauté, les malheurs du temps, et aussi les mauvaises mœurs qui régnaient sous le directoire, ne permirent pas d'éviter. Elle devint mère de plusieurs enfans qui furent élevés avec soin. Une maladie de foie abrégea ses dernières années. La religion la consola dans ses longues souffrances; elle mourut à Chimay le 15 jan-

vier 1835, ayant conservé jusque dans les derniers temps une grande partie de sa beauté. »

Sa tombe eut à gémir d'un procès débattu entre ses nombreux enfans. Trois d'entre eux, dont deux nés pendant son mariage avec Tallien, et le troisième conçu avant le divorce, demandèrent la rectification de leur acte de naissance, où ils n'étaient portés que sous le nom de Cabarrus, fils de mademoiselle Cabarrus non mariée, s'étant abstenus, sans doute pour ne pas affliger leur mère, de réclamer de son vivant. Mais les trois jeunes princes de Chimay, leurs frères utérins, intervinrent avec leur père, le comte Joseph, pour s'opposer à cette rectification, sous le prétexte que ce n'était, pour les premiers, qu'un moyen de *se créer des successibilités futures et des parentés exploitables*. De telles imputations furent vivement repoussées par le ministère public, dont l'énergique réquisitoire censura les trois jeunes princes ; et le jugement du 27 septembre 1835 les flétrit pour avoir formé une demande dont le succès aurait eu pour résultat de déshonorer la mémoire de leur mère; et, attendu que Tallien était mort sans avoir désavoué les enfans dont il s'agit, et qu'il était établi officiellement par le *Moniteur* que, pendant l'expédition d'Égypte, il avait fait plusieurs voyages en Europe, et qu'ainsi le rapprochement des époux avait été possible, le tribunal ordonne la

rectification. Tel fut le procès des sept enfans d'une femme célèbre, dont l'histoire de notre temps s'empâre, non pas sous les titres fastueux de marquise de Fontenay, ou de princesse de Chimay, mais bien sous le nom beaucoup plus national de madame Tallien, qui lui reste en dépit des décisions de Loyola, et dont elle n'a pu elle-même effacer l'indélébile popularité.

NOTE.

Madame de Fontenay aimait beaucoup à faire des harangues. Une autre fois, s'il faut en croire madame d'Abrantès, elle s'amusa à composer un sermon sur des matières abstraites, qu'elle récita dans l'église des Récollets à Bordeaux, en habit d'amazone, gros bleu, boutons jaunes, collet et paremens de velours rouge, ses beaux cheveux noirs coupés à la Titus, et bouclés tout autour de la tête, bonnet en velours écarlate, bordé de fourrure et un peu de côté. Elle était ravissante. Selon la même narration, deux généraux se battirent pour elle, et la chance tourna en faveur du vaincu. La blessure qui n'avait fait qu'effleurer le cœur du beau Lam...th traversa celui de sa belle idole. Il fut heureux. Son rival, qui avait brûlé de feux illicites (les mêmes que ceux de la sœur de René), alla se faire tuer à l'armée. (*Mém.*, t. II, p. 45 et 46.)

ASPASIE CARLEMIGELLI.

Aspasie n'est qu'une transparence d'impressions révolutionnaires, une fibre qu'on fit mouvoir, un clavier qui rendit les sons; elle ne fut rien par elle-même; elle fut quelque chose comme jouet d'un souffle ou reflet d'un incendie.

Elle naquit à Paris en 1778, fille d'un coureur de la maison du prince de Condé. Ses premières années furent exaspérées par les mauvais traitemens que lui infligea sa mère, et qui lui inspirèrent contre elle une telle aversion, qu'elle n'en parlait jamais qu'avec des mouvemens convulsifs.

Elle eut une existence affreuse. Ses parens, dès

l'enfance, l'abandonnèrent. Réduite pour vivre à l'état de domesticité, elle conçut de bonne heure une passion tellement violente, que sa raison en fut troublée, et qu'elle en fit une maladie mortelle. On la crut folle, et les médicamens qu'on lui donna achevèrent de jeter le désordre dans ses idées. Une sorte d'esprit de vertige dont on dit que toutes les actions de sa vie furent empreintes s'empara d'elle; elle fut renfermée à l'hospice des aliénées.

Voilà comment les abords de la vie se montrèrent à cette misérable fille.

Quelquefois une malheureuse s'exhale en plaintes si amères contre l'excès des maux qui l'accablent, et se révolte avec tant de fureur, à la vue des misères dont le sort la menace, qu'on lui croit le cerveau dérangé, et qu'on ne daigne pas prendre la peine de vérifier si c'est douleur ou démence.

Les symptômes chez Aspasies, dit l'auteur des *Procès fameux*, se montrèrent rarement, et n'inspirèrent aucune crainte. Dans les *plus fortes crises, elle conservait une espèce de bon sens, et les médecins qui la traitaient furent tellement rassurés, qu'ils lui confièrent la garde des autres aliénées*. Cela touche de bien près à l'état de raison.

Il paraît qu'elle obtint sa liberté; mais ce fut pour la perdre de nouveau, en 1793, convaincue d'avoir tenu des propos *inciviques*. Elle fut bientôt relâchée; mais on lui avait volé le portefeuille où

se trouvait le peu qu'elle possédait. Lasse d'une vie qui lui était odieuse, elle alla par les rues dans la nuit en poussant les cris de *vive le roi!* Elle ne put réussir à se faire condamner; elle fut acquittée à la chambre du conseil.

Dénuée de tout secours, n'en pouvant obtenir aucun de sa mère, ce fut contre celle-ci que se tourna sa rage aveugle; elle la dénonça comme contre-révolutionnaire, au risque des suites terribles qui pouvaient en résulter; mais, après des visites et des perquisitions, il fut reconnu que rien n'était fondé, et qu'Aspasie n'avait été poussée que par le sentiment d'une atroce vengeance. Cette fois au moins, ces terribles juges ne se rendirent pas complices d'un crime affreux, et, grâce à leur mansuétude, la vie d'Aspasie n'en fut pas souillée. On a de fortes raisons de croire que, dès lors, elle se rejeta avec frénésie du côté des chefs du terrorisme, qui semblaient ne lui offrir que douceur, défense et protection, tandis qu'elle n'avait trouvé dans la société, et parmi sa propre famille, que persécution et que haine. Elle devint, à n'en pas douter, fanatique de Robespierre, dont la chute laissa dans son esprit des traces qui devaient, plus tard, faire explosion. Suivons les événemens jusqu'à sa réapparition au milieu des scènes révolutionnaires.

Ceux qui firent le 9 thermidor n'avaient certes

pas l'idée de se détruire eux-mêmes, et de renverser le système de gouvernement qu'ils avaient contribué à fonder. C'était seulement un homme de moins qu'ils voulaient, un homme dont l'austérité les faisait trembler, et dont l'œil, sévère pour autrui comme pour lui-même, allait révéler leurs turpitudes et perdre leurs espérances. Mais ils n'avaient pas vu que la réaction était là, et qu'elle s'efforcerait de faire prendre Robespierre pour toute la montagne; comme si, lui croulé, elle l'était aussi, et comme si dès lors les choses devaient prendre une face nouvelle.

Tout fut démembré pièce à pièce. Le tribunal révolutionnaire fut recomposé; sur la proposition de Dubois-Crancé, on décréta que les comités le seraient par quart tous les ans; la loi fatale du 22 prairial, ainsi que celle qui donnait aux comités le droit d'arrêter un député sans décret préalable, sont rapportées; on dénonce comme complices de Robespierre Fouquier-Tinville, Lavicomterie, Jagot, David, Rossignol, Maignet, Carrier, Collot-d'Herbois, Joseph Lebon, Barrère, Billaud-Varenne, Vadier, Amar et Vouland. Les comités sont chargés de présenter un mode d'épuration du club des Jacobins. Un décret défend toute affiliation et correspondance entre les sociétés populaires, et brise ainsi toute la force du faisceau républicain. Bien plus, la *jeunesse dorée* enfonce

les portes de la salle où les Jacobins tenaient leurs séances, brise les fenêtres, met les bancs en pièces, flagelle les femmes, frappe de ses cannes le chef de la société, et les expulse avec ignominie; et lorsqu'ils vont porter leurs plaintes d'une pareille violence à la convention, elle reste sourde, et décrète, sur la proposition de Rewbel, la fermeture de leur club.

Les soixante-treize députés incarcérés depuis un an pour avoir protesté contre les journées des 31 mai et 2 juin sont rappelés dans le sein de la convention, ainsi que les députés girondins qui s'étaient soustraits par la fuite au décret de proscription. On conçoit la force que cette réintégration donne à la faction thermidorienne. Sur le rapport de Saladin, l'arrestation provisoire de Billaud-Varenne, de Barrère, de Collot-d'Herbois et de Vadier est ordonnée.

A Paris les Jacobins se voyaient traqués comme des bêtes fauves; on les sifflait au théâtre, on les humiliait dans les promenades; partout on les accablait d'affronts, et la nuit leur offrait à peine un asile. Dans les provinces on allait plus loin, et pour punir leurs sanglantes fureurs, on en exerçait contre eux sans jugement de plus épouvantables encore. Des bandes connues sous le nom de *compagnie de Jésus* et de *compagnie du soleil*, commettaient partout impunément le pillage et

les assassinats; Lyon, tout le Midi retentissaient d'égorgemens et de massacres au nom du nouveau système de modération.

Un des actes les plus tranchans fut la dépanthéonisation de Marat. Son buste fut enlevé de partout; et les jeunes gens le traînèrent dans les égouts, *digne tabernacle d'un tel dieu,* dit un auteur thermidorien. (*Histoire de la Révolution française,* par Deux Amis de la liberté, tome XIII, page 86.)

Le jugement de Billaud-Varenne et de ses trois co-accusés restait toujours en suspens. S'ils périssaient, tous ceux qui avaient trempé dans les mesures révolutionnaires devaient trembler pour leurs jours, et bien des existences se trouvaient compromises. Carnot prit courageusement leur défense, et demanda à partager leur sort, puisqu'il avait été comme eux du comité de salut public, et que leur responsabilité devenait indivisible; il dit « que les moyens violens avaient été employés comme les seuls qui pussent sauver la chose publique, et nullement dans l'intérêt de leurs auteurs; qu'on avait à lutter contre les ennemis intérieurs et contre l'envahissement des puissances coalisées; que la convention avait sanctionné tout ce qu'avaient fait les membres accusés par elle aujourd'hui, et qu'elle ne pouvait, dans un temps, condamner ce qu'elle avait approuvé et légitimé dans un autre. »

Le peuple voyait la révolution lui échapper ; il retombait dans l'abîme qu'il venait de gravir si laborieusement ; nul ne pouvait prévoir où allait conduire une si déplorable anarchie. Il n'y avait plus de gouvernement. République infortunée! l'un tirait à droite ; l'autre tirait à gauche. « *Alcibiade montrait la Sicile ; Cléon, l'île de Sphactérie : Hyperbolus, des régions enchantées : Venez ici, belle nymphe, et vous verrez des merveilles.* » (*Maxime de Tyr,* dissert. 13.) Nous étions vraiment à Athènes.

Le peuple n'avait pourtant pas tout-à-fait désappris le chemin de la liberté. Billaud-Varenne avait dit : « le Lion n'est pas mort quand il sommeille, et à son réveil il extermine ses ennemis ! » La dépréciation des assignats, suite inévitable d'un pareil chaos, jointe à la rareté et à la cherté du pain, que peu de bourses avaient le moyen de payer, jeta la famine. Les souteneurs n'avaient plus leurs quarante sous par jour: « *Du vivant de Robespierre on ne mourait pas de faim*, disait-on. » Une insurrection s'ourdit. Ce furent encore les femmes que l'on poussa en avant. L'attroupement se forma rue du Vert-Bois ; on battit le rappel ; on enfonça les portes du comité de la section des Gravilliers ; un président fut nommé, des bureaux composés, et l'on proclama l'article de la Déclaration des droits de l'homme, portant que l'in-

surrection pour le peuple est le plus saint des devoirs, lorsqu'il est opprimé. On se porte à la convention. Une femme prend hardiment la parole, et se plaint de ce qu'on n'a délivré qu'une demi-livre de pain, au lieu d'une livre. Ce premier mouvement est réprimé. Un second s'organise le 12 germinal (1er avril 1795). On s'avance de nouveau vers la convention ; on y pénètre, et on demande à grands cris du pain et la Constitution de 93 (inexécutée). Les montagnards qui étaient restés à la convention applaudissent. L'un d'eux, Huguet, ancien évêque constitutionnel de Montpellier, prend la parole, demande la liberté des patriotes incarcérés, la reprise des mesures révolutionnaires et du pain pour le peuple, qu'il adjure de ne point se relâcher de ses droits. Cette seconde insurrection n'a pour résultat que de faire condamner Collot-d'Herbois et ses trois complices seulement, à la déportation, de provoquer un décret d'arrestation contre Huguet, Léonard-Bourdon, Duhem, Choudieu, Châles et Foussedoire, six des plus fougueux montagnards, et le décret de restitution, en faveur des parens des condamnés, des biens confisqués sur ces derniers au profit de la république. Bientôt Carrier, le noyeur de Nantes, est condamné à mort, Joseph Lebon, le bourreau d'Arras, et Fouquier-Tinville, celui de toute la France, subissaient le même sort. La réac-

tion sévit à Lyon avec de nouvelles fureurs. Le royalisme releva la tête.

Alors enfin un troisième plan d'insurrection est dressé et rendu public. Ses dispositions formidables ne vont pas moins qu'à reconstituer le gouvernement et à convoquer les assemblées primaires pour nommer une nouvelle convention. Les meneurs sont des représentans de la plus haute énergie. D'innombrables groupes de femmes se déchaînent des faubourgs Saint-Antoine, Saint-Jacques et Saint-Marceau. Le tocsin avait sonné pendant toute la nuit qui avait précédé le 1er prairial. De son côté, la convention avait fait battre le rappel, et s'était rendue à son poste.

Donnant un libre essor aux accès d'une rage si long-temps concentrée, Aspasie, au milieu de la lutte qui se préparait, vint étonner les plus audacieux. On lui avait désigné Boissy-d'Anglas comme un affameur public. Plusieurs fois elle avait pénétré chez lui dans l'intention de le poignarder ; sa bonne étoile avait voulu qu'elle ne l'y rencontrât jamais. Elle le trouvera à la convention : elle y arrive au moment où la masse du peuple, comme un bélier foudroyant, s'était frayé le passage jusque dans l'hémicycle, au moment où le brave Féraud s'était couché en travers, en déclarant qu'on n'entrerait qu'en lui passant sur le corps. Rien n'arrête les furieux, qui le foulent aux pieds, et qui, excités par

les cris d'Aspasie, dirigent déjà leurs piques vers Boissy-d'Anglas qui présidait. Féraud se relève, et veut lui faire un rempart de son corps. On lui tire un coup de pistolet qui lui fracasse l'épaule. Il tombe, Aspasie s'élance, trépigne sur lui avec ses galoches, et l'assomme de coups, secondée qu'elle est par la foule, qui emporte le cadavre, lui tranche la tête, et la rapporte sanglante au bout d'une pique pour la présenter à Boissy-d'Anglas. Celui-ci, qui s'était couvert à l'aspect de l'émeute, se découvre et s'incline à cette horrible vue. Tant de grandeur ne peut désarmer Aspasie; elle redouble ses cris, et souffle sa rage aux compagnes qui l'entourent et qui encombrent les tribunes. Camboulas, en costume de représentant, conjure les révoltés de respecter le sanctuaire des lois; il découvre sa poitrine aux plus furieux, et leur dit : « S'il vous faut une victime parmi les représentans du peuple, prenez mon sang, mais épargnez celui de mes collègues. » A ce dévouement héroïque, on répond par des rugissemens. Aspasie se précipite, un couteau à la main, et c'en était fait de lui, si un officier de la section de la Butte-des-Moulins, ne se fût jeté au-devant du coup, et ne l'eût soustrait à ce danger.

On sait quelle fut l'issue de cette journée. Le tumulte s'étant apaisé, Romme, l'un des plus redoutables montagnards, relit l'un après l'autre les

articles du plan d'insurrection. On les fait mettre aux voix, et le peuple crie toujours : *Adopté, adopté !* On décrète ainsi : 1° la liberté des patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor ; 2° la suspension de toutes les procédures commencées contre eux ; 3° le rapport de la loi du 4 ventose sur le désarmement des prétendus terroristes ; 4° le rappel des députés fugitifs ou arrêtés le 12 germinal ; 5° la nomination d'une commission pour remplacer le comité de sûreté générale, composée des quatre représentans, Bourbotte, Duroy, Prieur de la Marne et Duquesnoy.

Mais le triomphe ne fut pas long ; Legendre, Auguis, Chénier, Delecloy, Bergoëng et Kervélégan, arrivèrent à la tête de forts détachemens. On somme la multitude de se retirer au nom de la loi ; elle répond par des huées. On charge les insurgés, on les sabre, on les poursuit à coups de baïonnettes, et ils évacuent la salle après une courte résistance. La convention, restée libre, annule tout ce qui venait d'être fait ; sans désemparer, elle décrète d'arrestation Romme, Duroy, Soubrany, Goujon, Duquesnoy, Bourbotte, Prieur de la Marne, Peyssard, Albitte, Rhul. Les six premiers se donnèrent la mort avec une lame de ciseau qu'ils se repassèrent, à l'exemple de Caton, qui se déchira les entrailles, lorsqu'il vit qu'il n'y avait plus pour Rome d'espoir de liberté.

Aspasie ne tarda pas à être arrêtée. Elle montra dans ses interrogatoires une constance inouïe ; convint de tous les faits qui lui étaient imputés ; déclara au tribunal que : « Si elle était libre, le bras qui avait mal atteint Boissy-d'Anglas et Camboulas les frapperait de nouveau ; qu'elle ne connaissait point Féraud, mais qu'elle l'avait assassiné avec plaisir, parce qu'il était député, et que tous les députés avaient fait le malheur du peuple. »

Elle resta en prison plus d'un an sans être jugée.

Elle s'opposa opiniâtrément à ce que personne prît sa défense et à ce qu'aucun témoin déposât en sa faveur. Elle-même récita un discours qu'elle répétait auparavant à ses compagnes. Il paraît que dans sa prison elle ne recevait de secours que de ces dernières, et qu'elle était plongée dans la plus profonde misère.

Cela ne l'empêcha pas de conserver son audace et son courage ; elle soutint qu'elle n'avait point de complices, et qu'elle avait agi spontanément. En vain le président lui fit-il entendre qu'en nommant ceux qui avaient armé son bras, elle parviendrait à sauver ses jours. Elle se retrancha dans les dénégations les plus absolues.

Lorsqu'on lui rapporta les diverses circonstances de sa vie qui semblaient prouver le dérangement de sa raison, elle montra la plus vive indignation,

et redoubla d'énergie pour faire voir qu'elle l'avait conservée tout entière.

Cependant elle accusa les émigrés, les Anglais, les Italiens et les royalistes d'être les secrets instigateurs de la révolte; elle ajouta même qu'on avait répandu de l'argent, et que le but du complot consistait à s'emparer du fils de Louis XVI, alors renfermé au Temple et à le proclamer roi; révélations imaginaires, faites dans l'intention de redoubler les haines contre un parti qu'elle avait en horreur, par cela seul que sa famille y était autrefois attachée.

Le jury ayant déclaré Aspasie coupable, le tribunal la condamna à mort, par jugement du 24 prairial an IV. Elle l'entendit prononcer avec un imperturbable sang-froid, et déclara même aux jurés qu'ils avaient fait leur devoir. Elle ne voulut pas d'abord se pourvoir en cassation, disant qu'il était inutile de prolonger son existence; toutefois, de retour à la prison, on la pressa tellement de profiter de ce recours, qu'elle y consentit par complaisance; mais le tribunal de cassation ayant trouvé la procédure régulière, elle fut livrée à l'exécuteur. Elle montra, en allant au supplice, la même impassibilité qu'elle avait conservée pendant le cours des débats, et mourut à vingt-trois ans.

Il y a des esprits qui semblent destinés à subir d'irrésistibles impulsions, qui en sont les esclaves

soumis, qui leur obéissent aveuglément ; et, parce qu'ils ont été lancés fortuitement dans une voie fatale, n'agissent qu'au gré des invisibles ressorts qui les y font mouvoir ; esprits néanmoins impatiens du joug, idolâtres de l'égalité et qui représentent parfaitement sur la terre l'effort de ces archanges rebelles, à qui rien ne coûtait, et dont l'orgueil s'humiliait sous le despotisme des chefs les plus terribles dans l'espoir instinctif d'arriver à la conquête de *la république céleste*. Telle est l'idée qui perce dans le poëme de Milton, et qui tourmentait ce grand génie. C'est elle qui explique beaucoup de choses en apparence inconciliables dans la destinée d'un grand nombre de femmes et même d'hommes célèbres de la grande palingénésie révolutionnaire.

SOPHIE LAPIERRE.

La convention avait résigné ses pouvoirs et léguait à la France le directoire et la constitution de l'an III. Le gouvernement ne devait plus résider dans les mains d'une assemblée unique; on associait *au conseil des Cinq-Cents,* institué pour proposer les lois, *le conseil des Anciens,* chargé de les sanctionner. Le directoire était le pouvoir exécutif. Les ambitions s'agitèrent, et toutes s'imaginèrent tirer parti de ce nouvel ordre de choses; mais elles se trouvaient bridées par une mesure qu'elles avaient en vain combattue : ce fut celle qui composait la nouvelle législature des deux tiers de

la convention. Les royalistes voyaient bien qu'une majorité d'hommes qui avaient tant fait pour la révolution, ne pouvait pas agir contre elle. Ils se plaignaient de ce qu'on avait conservé au pouvoir les mêmes individus qui avaient couvert la France d'échafauds, à l'exclusion de ceux qui étaient restés purs de tout crime : C'était, disaient-ils, perpétuer l'autorité dans les mains de la convention. Beaucoup d'autres, tels que les publicistes, les hommes de lettres et ceux qui, ayant espéré des élections et des places, voyaient ainsi presque toutes les portes fermées pour eux, criaient partout : *A bas les deux tiers !* Et le 13 vendémiaire, où domina la bannière insurgée des émigrés et des chouans, avait mis à deux doigts de sa perte la république, sauvée cette fois par la vigueur et la résolution du même homme qui devait plus tard la ruiner à jamais.

Après ce rude assaut, le directoire avait enfin pris place. Conduira-t-il à pleins bords son pavillon politique inauguré au milieu d'une pareille bourrasque? Mille écueils l'environnaient : une foule de prêtres et d'émigrés subrepticement rentrés à Paris, entretenaient mille foyers de discorde; le parti montagnard s'irritait de la rigueur avec laquelle on reprenait la poursuite des massacres de septembre, et de la mollesse dont on usait à l'égard des conspirateurs de vendémiaire. Il s'était élevé

des nuées d'agioteurs, de fournisseurs d'armée et de *sangsues du peuple*, dont l'opulence insultait à la misère publique. On voyait avec dépit le papier-monnaie de la république, ce puissant moyen d'action pour le gouvernement, perdre de sa valeur de jour en jour, sans que le directoire osât recourir aux mesures de terreur qui en 93 l'avaient ramené au pair. Enfin l'expulsion des jacobins de la salle du Panthéon, dernier asile où ils s'étaient réfugiés pour tenir leurs séances depuis la clôture de leur club, acheva d'exaspérer leur parti, que la création d'un ministère de la police tint encore plus en échec. Les emplois publics leur étaient retirés pour passer dans les mains des royalistes, en faveur desquels le gouvernement semblait pencher.

Ils n'étaient pourtant pas demeurés spectateurs froids et oisifs de tant d'injures. Ils avaient monté, eux aussi, un directoire secret dit *de salut public*, à l'instar du vrai directoire; puissance invisible qui ne se communiquait que par l'intermédiaire de douze agens chargés de transmettre les volontés, sans faire connaître le centre mystérieux d'où elles partaient; et qui, de cette manière, aboutissait à des sociétés affiliées et répandues dans tout Paris, et dans les principales villes de France, ayant pour mot d'ordre : *bonheur commun*, et pour journaux propagateurs : le *Tribun du peuple* et l'*Éclaireur*. On y prêchait les doctrines démagogiques les plus

absolues. On devait renverser le directoire, disperser les conseils, reconstituer une nouvelle convention, investie de tous les pouvoirs, jusqu'à ce que le peuple fût remis en possession de sa souveraineté, et qu'ainsi l'œuvre du *bonheur commun* fût accomplie.

Déjà la conspiration chauffait. Un agent écrivait le 11 floréal an IV : « Le sang des républicains bout dans leurs veines; tous sont pénétrés d'indignation contre nos législateurs indignes; chacun aspire au moment de sauver son pays; *les femmes pétillent et commencent à vouloir s'en mêler*. » (*Pièces saisies chez Babœuf*, Ier volume, page 250.)

Les conjurés se réunissaient au café des Bains-Chinois. On y *décadisait* auprès d'un pot de bierre; on y fraternisait autour d'un bol de punch. C'est là qu'une jolie chanteuse, blonde, œil vif, air mutin, peut-être initiée aux mystères et d'intelligence avec quelqu'un des chefs, Sophie Lapierre enfin, fredonnait des couplets patriotiques dont la nouveauté et la hardiesse attiraient l'attention. Tantôt c'était l'hymne de délivrance :

Un code infâme a trop long-temps
Asservi les hommes aux hommes :
Tombe le règne des brigands !
Sachons enfin où nous en sommes.
Réveillez-vous à notre voix,
Et sortez de la nuit profonde ;

Peuple ! ressaisissez vos droits :
Le soleil luit pour tout le monde.

Tu nous créas pour être égaux,
Nature, ô bienfaisante mère !
Pourquoi des biens et des travaux
L'inégalité meurtrière?
Réveillez-vous, etc.

Pourquoi mille esclaves rampans
Autour de quatre à cinq despotes ?
Pourquoi des petits et des grands ?
Levez-vous, braves sans-culottes !
Réveillez-vous, etc.

(*Papiers saisis chez Babœuf*, tome II, page 6.

ou bien la nouvelle Carmagnole :

Français, volons tous à Paris
Pour embrasser nos bons amis !
Vive la liberté !
Chantons l'égalité.
Dansons la carmagnole,
Vive le son,
Vive le son ;
Dansons la carmagnole,
Vive le son
Du canon, etc.

(*Ibidem*, volume Ier, page 133.)

ou bien les couplets à l'usage des faubourgs, sur l'air : Ah ! daignez m'épargner le reste.

Là, dites-nous de bonne foi,
Messieurs les tyrans de la France,
Jusqu'à quand ferez-vous la loi?
Quand verrons-nous tourner la chance ?

N'est-ce pas assez gouverner ?
Plus long-temps vous serait funeste.
Capet aussi voulut régner :
Comme nous vous savez le reste.

Soyez-en sûrs, le peuple est las.
La faim l'agite et le réveille ;
Il veut du pain, non des débats :
Ventre affamé n'a point d'oreille ;
Grassement il vous entretient ;
Et que lui donnez-vous ? un reste.
S'il se lève, pensez-y bien,
On ne vous répond pas du reste.

(*Ibidem*, tome II, page 41.)

ou bien enfin cette boutade sur l'air : C'est ce qui me désole : paroles de Sylvain Maréchal. (Voyez *Conspiration de Babœuf*, par Buonarotti, tome II, page 230.)

Gorgés d'or, des hommes nouveaux,
Sans peines, ni soins, ni travaux,
S'emparent de la ruche :
Et toi, peuple laborieux,
Mange et digère, si tu peux,
Du fer comme l'autruche.

Évoque l'ombre des Gracchus,
Des Publicola, des Brutus ;
Qu'ils te servent d'enceinte !
Tribun courageux, hâte-toi ;
Nous t'attendons : trace la loi
De l'égalité sainte.

Certes, un million d'opulens
Retient depuis assez long-temps,
Le peuple à la glandée ;
Nous ne voulons, dans le faubourg,
Ni les chouans du Luxembourg,
Ni ceux de la Vendée, etc.

(*Ibidem*, tome II, page 78.)

Il y avait foule pour entendre la gentille cantatrice qui, à la faveur de ses piquantes ritournelles, où l'on voyait bien, à son air, qu'elle entendait finesse, jetait au peuple avide les principaux articles de foi de la secte des égaux et des communistes.

Ceux-ci, comme des joueurs qui font leur tout, ou comme un médecin qui croit n'avoir pas encore donné la dose assez forte, parlaient de recommencer la révolution à nouveau, et comme si rien n'avait été fait. C'est l'ordre social à réédifier sur des bases toutes neuves dont la principale est l'abolition de la propriété (1). Le cri de ralliement est donc : *communauté des biens et des travaux;* et le but de la société, de travailler à détruire les effets de l'inégalité naturelle. (*Conspiration de Babœuf*, par Buonarotti, tome I, page 87.)

Le *manifeste des égaux* portait : « La révolution

(1) M. Thiers se trompe en parlant de la loi agraire, qu'il les accuse d'avoir voulu introduire. La loi agraire suppose une propriété répartie. Ils n'en voulaient point : la terre, disaient-ils, n'est à personne, pas plus que la mer. Il ne doit s'agir que de la participation commune aux fruits qu'elle produit.

française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière... Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons; nous consentons à tout faire pour elle, à faire table rase pour nous en tenir à elle seule. Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle... Plus de propriété individuelle des terres; la terre n'appartient à personne. Qu'elles disparaissent enfin, ces révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernans et de gouvernés! L'instant est venu de fonder la république des égaux, ce grand hospice ouvert à tous les hommes. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune dressée par la nature à tous ses enfans! Les productions de la terre et de l'industrie seront déposées dans les magasins publics, d'où elles seront distribuées avec égalité aux citoyens, et sous la surveillance de magistrats comptables... Plus de capitales, plus de grandes villes; le commerce extérieur interdit. Simplicité et uniformité dans les costumes et dans les habitations; magnificence dans les édifices publics; les vieillards pour magistrats; la guerre pour distraction; des fêtes pour les grands événemens de

la vie civile, tels que l'union des sexes; la présentation des nouveau-nés; l'entrée des enfans dans les maisons d'éducation ; le départ des jeunes gens pour la frontière; leur retour et leur admission au rang de citoyens; les honneurs à rendre aux défenseurs de la patrie morts dans les combats, et les triomphes à décerner aux plus vaillans. »

Le cachet de la conspiration était empreint des mots : *salut public* autour d'un niveau. L'acte insurrecteur se formulait en ces termes : art. 1er. Le peuple est en insurrection contre la tyrannie. 2. Le but de l'insurrection est le rétablissement de la constitution de 93, de la liberté, de l'égalité et du bonheur de tous. 3. Aujourd'hui, dès l'heure même, les citoyens et les *citoyennes* partiront de tous les points et se rallieront au son du tocsin et des trompettes. 4. Des vivres de toute espèce seront portés au peuple sur les places publiques, et le pain lui sera distribué gratis.... 10. Les deux conseils et le directoire usurpateurs de l'autorité populaire seront dissous. Tous les membres qui les composent seront immédiatement jugés par le peuple.... 16. Le peuple ne prendra de repos qu'après la destruction du gouvernement tyrannique. 17. Tous les biens des émigrés, des conspirateurs et de tous les ennemis du peuple seront distribués sans délai aux défenseurs de la patrie et aux mal-

heureux. — Les malheureux de toute la républi-que seront immédiatement logés et meublés dans les maisons des conspirateurs,» etc.

Nous n'avons pas encore nommé, sinon le chef de cette conspiration, du moins celui qui lui a donné son nom, Babœuf, homme jeune, plein de séve et de ferveur. On l'a peint mal à propos comme un personnage sanguinaire; car il fut un des premiers à s'élever contre les barbaries des *terroristes*, mot créé par lui dans sa haine pour les cruautés purement atroces; et il flétrit les *noyades de Nantes* dans plusieurs brochures signées de lui. Ce fut encore moins un disciple des Danton, des Hébert et des Chaumette, dont les doctrines dé-moralisatrices tendaient à l'assouvissement brutal des passions matérielles et à la possession à tout prix des richesses qui donnent le moyen de les sa-tisfaire. Babœuf ne proposait dans sa république spiritualiste que d'abstraites félicités et d'imma-térielles jouissances. Il était sobre, studieux et pauvre. (*Voyez* Prudhomme, *Biographie*, Buona-rotti, tome I, page 70, et *Procès*.)

C'était lui qui rédigeait le *Tribun du peuple*. C'est là qu'il tonnait contre la faction conspiratrice qu'il accusait d'avoir usurpé la souveraineté, en substi-tuant sa volonté particulière, à la volonté générale librement et légalement exprimée dans les assem-blées primaires de 1793, en imposant au peuple

français, sous les auspices des persécutions et des assassinats de tous les amis de la liberté, un code exécrable appelé constitution de 95, à la place du pacte démocratique de 1793, accepté avec enthousiasme et mis par le peuple sous la garde de toutes les vertus; il présentait ce code comme établissant des distinctions entre les citoyens, leur interdisant la faculté de sanctionner les lois, de changer la constitution et de s'assembler; limitant leur liberté dans le choix des agens publics, et ne leur laissant aucune garantie contre l'usurpation des gouvernans; il en peignait les auteurs comme s'étant maintenus en état de rébellion permanente contre le peuple, et comme s'étant créés, les uns rois sous un nom déguisé, les autres législateurs indépendans. Il leur reprochait d'avoir tout fait pour démoraliser le peuple; d'avoir outragé, avili et fait disparaître les attributs et les institutions de la liberté; d'avoir fait égorger les meilleurs amis de la république, pour rappeler et protéger ses plus dangereux antagonistes; d'avoir pillé et épuisé le trésor public, pompé toutes les ressources nationales, discrédité la monnaie républicaine, effectué la plus infâme banqueroute, livré à l'avidité des riches jusqu'aux derniers lambeaux des malheureux, qui depuis près de deux ans mouraient chaque jour de faim, etc.

En langage de caserne, et toujours dans le même

esprit, le soldat de l'armée parisienne écrivait à celui de l'armée du Rhin :

« Nous aurons donc en vain ébréché nos sabres sur le casaquin des plats soutiens des loups couronnés ; en vain, nous avons bivouaqué, jeûné, combattu, sué sang et eau, et tué des poux et des esclaves durant quatre ans ; nous avons tiré notre poudre aux moineaux ; et cette liberté, ce digne objet de nos vœux, ce but sacré de nos travaux, ainsi que la douce égalité, son inséparable compagne, ne sont plus que de vaines images empreintes sur les torchons de cuisine des héritiers de Capet. Sous les mots d'ordre et de discipline, nous sommes enchaînés, nous et nos frères les sans-culottes, comme des chiens de basse-cour, avec la différence qu'on jette aux dogues de quoi se passer par le cou lorsqu'ils aboient ; et que nous, on nous traite à bouche cousue. Pendant que nous donnions sur le bec aux émigrés, et sur la gueule aux rois, qui aurait cru que des tigres à poil doré auraient étranglé, déchiré et dévoré nos parens, nos amis et la liberté avec eux ; que des coquins de commis à qui nous avions confié le soin de nos affaires, auraient établi, sous le nom de directoire exécutif, cinq mulets caparaçonnés, panachés et entourés de Scapins, de Scaramouches et de Cartouches, qui tous ensemble ont quintuplé la morgue, l'insolence, la tyrannie et le despotisme de feu Capet, leur di-

gne prédécesseur? Les scélérats nous arrachent la dépouille des ennemis de la patrie pour la leur restituer; ils pillent tout le monde, et ne paient personne. Ils foulent aux pieds le bonnet rouge, pour coiffer le bonnet vert, etc. »

Parmi les conspirateurs, on remarquait Félix Lepelletier, l'un des fondateurs du club du Panthéon; le marquis Antonelle, député d'Arles, homme d'un républicanisme réfléchi, nourri de fortes études, signalé depuis long-temps par Mirabeau pour son éloquence et son mérite, et l'un des rédacteurs principaux du *Journal des Hommes libres*; tous les deux puissamment riches; Buonarotti, patricien de Florence, descendant de Michel-Ange, d'une rare vigueur d'esprit et de caractère, invariablement attaché aux principes de démocratie pure, et qui devait, après cinquante années de malheurs et de persécutions subies pour eux, en publier de nos jours l'apologie. Darthé, homme d'une raideur inflexible, qui pénétra de bonne heure, dit Buonarotti, et seconda de tout son pouvoir la pensée de Robespierre; Germain, jeune officier de hussards, homme violent et emporté, mais d'une résolution à toute épreuve; enfin, Drouet, le fameux maître de poste qui avait arrêté le roi à Varennes, et dont l'imagination s'était enflammée depuis pour les doctrines démagogiques; fait prisonnier à l'armée du Nord, où

il avait été envoyé en qualité de commissaire, et où sa bravoure l'avait imprudemment engagé dans les rangs ennemis; rentré en France en échange de la duchesse d'Angoulême, et devenu membre du conseil des Cinq-Cents; esprit faible et vaniteux, plus rempli d'engouement que de véritable conviction, et qui est mort dévot et sous un faux nom dans une ville du département de la Côte-d'Or.

Le complot fut éventé, et la mèche en fut vendue par l'un des affidés sur lesquels on comptait le plus. Le traître Grisel instruisit la police qui dès lors suivit le mouvement, et n'eut pas de peine à faire saisir les conjurés, dans le temps même où ils s'occupaient de leurs plus essentielles opérations (le 21 floréal an IV, 11 mai 1795). Il signala le café des Bains-Chinois comme le lieu le plus ordinaire des rendez-vous. « Là je vis un assemblage confus des deux sexes, dit-il. Les discours, les chants (j'y entendis chanter, entre autres horreurs, la complainte de la mort de Robespierre (1)), les visages, tout rappelait les formes acerbes de la terreur. »

(1) Sur l'air de *Pauvre Jacques*. Elle commence ainsi :

Ah! pauvre peuple, adieu le siècle d'or;
N'attends plus que peine et misère:
Il est passé dès le dix thermidor,
Jour qu'on immola Robespierre, etc.

Deux jours après son arrestation, Babœuf, qui n'avait rien perdu de son arrogance et de sa fermeté, écrivit au Directoire sa lettre célèbre : « Regarderiez-vous au-dessous de vous de traiter avec moi comme de puissance à puissance ? Vous avez vu de quelle vaste confiance je suis le centre ! vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre ! vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent ! J'en suis plus que convaincu, cet aperçu vous a fait trembler..... Qu'arrivera-t-il si cette affaire paraît au grand jour ? que j'y jouerai le plus glorieux de tous les rôles : j'y démontrerai avec toute la grandeur d'âme, avec toute l'énergie que vous me connaissez, la sainteté de la conspiration dont je n'ai jamais nié d'être membre. Sortant de cette route lâche et frayée de dénégations dont le commun des accusés se sert pour parvenir à se justifier, j'oserai développer les grands principes et plaider les droits éternels du peuple avec tout l'avantage que donne l'intime pénétration de la beauté de ce sujet..... On pourra me condamner à la déportation, à la mort ; mais mon jugement serait aussitôt réputé prononcé par le crime puissant contre la vertu faible ; mon échafaud figurerait glorieusement à côté de celui de Barnevelt et de Sidney. Veut-on, et dès le lendemain de mon supplice, me préparer des autels auprès de ceux où l'on révère aujourd'hui comme d'illustres martyrs

les Robespierre et les Goujon?..... Remarquez bien le caractère de l'entreprise des patriotes; vous n'y distinguerez pas qu'ils voulaient votre mort; et c'est une calomnie que de l'avoir fait publier..... Ils voulaient marcher par d'autres voies que celles de Robespierre; ils ne voulaient point de sang; ils voulaient vous forcer à confesser vous-mêmes que vous avez fait du pouvoir un usage oppressif! que vous en avez écarté toutes les formes et la sauve-garde populaires; et ils voulaient vous le reprendre..... Je n'agis point ici par faiblesse : la mort ou l'exil seraient pour moi le chemin de l'immortalité, et j'y marcherai avec un zèle héroïque et religieux; mais ma proscription, mais celle de tous les démocrates ne vous avanceraient point, et n'assureraient pas le salut de la république.....»

Ils avaient été arrêtés au nombre de quarante-sept. Drouet, l'un d'eux, en sa qualité de représentant du peuple, ne pouvait être jugé que par une haute cour; et sa présence attira tous ses complices à la juridiction qui lui était propre. Vendôme fut le lieu choisi où devait siéger la haute cour saisie de ce vaste procès. Les prisonniers y furent transférés dans la nuit du 9 au 10 fructidor. Des efforts furent tentés par leurs adhérens pour faciliter leur évasion. On avait pratiqué des intelligences dans le camp de Grenelle; et, au jour convenu, on devait s'aboucher avec les troupes et les décider à un

coup de main pour les sauver ; on s'était assemblé au nombre de sept cents ; mais une seconde trahison fit tout manquer ; le chef-d'escadron Malo, autre espion vendu au gouvernement, entraîna les insurgés dans un odieux guet-à-pens. On en tua une vingtaine ; on en fit prisonniers cent trente-quatre ; en cinq séances, les tribunaux militaires en condamnent à mort et en font fusiller trente-deux ; trente sont condamnés à la déportation, et vingt-cinq à la détention.

L'attitude des accusés dans les débats eut l'air d'une provocation et d'un triomphe ; ils se posaient en vengeurs de la France, et jugeaient plutôt leur cause qu'ils ne la défendaient. L'un d'eux, Antonelle, alla jusqu'à entreprendre la justification de l'accusateur public dont il se constitua le *défenseur officieux envers et contre tous* (*Procès*, tome Ier, page 207.) Babœuf tint parole. Son plaidoyer fut une longue diatribe contre le gouvernement, qu'il stigmatisa, et sur lequel il répandit des flots de bile ; loin de nier la conspiration, il s'en glorifia, et s'en fit le plus beau titre aux yeux de la postérité : « Génie de la liberté, s'écriait-il, que de grâces j'ai à te rendre de m'avoir mis dans une position où je suis plus libre que tous les autres hommes, par cela même que je suis chargé de fers ! Qu'elle est belle, ma place ! qu'elle est belle, ma cause ! elle me permet le langage de la vérité !....

Si la patrie est condamnée à mourir dans tous ceux de ses enfans qui sont dans ce procès, qu'au moins il soit dit qu'en périssant ils n'ont point trahi, et qu'ils ont courageusement professé les maximes de leur mère !..... »

Sophie, toujours insouciante et gaie, persiffla ses juges, et leur fit des révérences ironiques à chacune des questions qu'ils lui adressaient. Elle se borna pour toute défense à décliner la juridiction de la haute cour : « Comme j'ai à choisir entre vous et la constitution de 93, je n'hésite pas. » Et à la fin de chaque séance, elle reprenait ses couplets républicains, dont les refrains étaient répétés en chœur par tous les accusés pendant tout le trajet qu'ils avaient à parcourir pour retourner à leur prison ; souvent la foule des Vendômois qui les suivaient se surprenait à chanter à l'unisson et à faire retentir la colline de leurs applaudissemens. La contenance ferme et assurée des prévenus, dit le *Moniteur*, leurs chants de victoire, sous le coup d'une accusation si grave, tout ce spectacle frappait d'étonnement et de terreur. (Voyez le *Moniteur* de l'an v, n° 226 ; le *Journal de Soudry et Buonarotti*, tome II, page 21.) C'était la complainte de Goujon qu'ils entonnaient de préférence comme plus conforme à leur position présente (*Procès*, tome II, page 154.) :

« Dieu protecteur de la justice,
C'est nous qui sommes dans les fers!
. . . .
Liberté, ...
Nous voulons mourir tes victimes...
. . . .
De nos fers nous nous honorons,
Mais nous pleurons sur ceux du monde.
. . . .
Des méchans bravons la furie.
Mourons tous pour l'égalité,
Sans elle il n'est pas de patrie! »
. . . .
. . . .

Quatre autres femmes figuraient parmi les accusés. Marie-Louise Adbin veuve Monnard, Jeanne Ansiot femme Breton, Nicole Poynot femme Martin, et Marie-Adélaïde Lambert. Celle-ci déclina la compétence de la haute cour comme sa camarade Sophie. Elle se fit remarquer par son énergie à la séance du 26 ventôse; et, lorsque l'accusateur national Bailly reprocha à Babœuf d'avoir préconisé *les héros de prairial*, et de les avoir appelés des patriotes purs, *eux qui avaient applaudi à la tête sanglante du représentant Féraud*, elle protesta avec indignation, et s'écria à haute voix : « Ce sont les royalistes qui ont tué Féraud! » Darthé l'appuya : « Oui, c'est le royalisme qui a assassiné Féraud! » Un des prévenus demanda que l'accusa-

teur public fût rappelé à l'ordre pour avoir provoqué les accusés ; *Germain* rappela la loi qui condamnait à mort quiconque parlait mal de la constitution de 93. Enfin rien n'égalait la licence et l'audace des débats. Voici quelques traits qui donnent une idée de leur fougue orageuse : L'accusateur public lisait ces derniers mots d'un diplôme délivré par le directoire secret aux douze agens révolutionnaires : *Paris, l'an IV de la république démocratique à venir.* Babœuf. — *Oui, elle est à venir la république !* » Le même accusateur, continuant son exposé, Babœuf se lève brusquement : « *Président, je demande qu'on nous fasse grâce de ces horreurs,* attendu qu'il est trois heures et demie. — *Plusieurs voix* : Oui ! oui ! — *D'autres:* — Non ! non ! Il faut le laisser achever ; cela le condamne lui-même. — *Plusieurs voix* : Il a été chercher le plaidoyer à Paris ; c'est la société de Clichy qui l'a fourni....... C'est Isnard...... c'est Jourdan..... C'est sans talent ! — *Amar* : Non, il faut qu'on connaisse quel est l'esprit de l'accusateur public Viellart, sa haine contre le peuple, la liberté et l'égalité, les atroces injures qu'il a vomies contre le fondateur de la république (Robespierre) seront une accusation contre lui. Il faut que sa bassesse et sa lâcheté soient mises au jour, et nous lui répondrons : Des amis de la liberté ne craignent pas les esclaves de la tyrannie.....

Un autre jour, Amar se plaint qu'il y ait des places réservées dans l'auditoire. « C'est ici, dit-il, qu'on doit retrouver l'égalité. Une place réservée dans un tribunal criminel est une monstruosité. Il ne doit point y avoir de privilége. Pourquoi cet homme qui est-là devant moi, tirait-il des crayons de sa poche, et dessinait-il avec insolence nos figures, avec deux ou trois acolytes qui prenaient des notes ? (On s'empresse de faire sortir les personnes assises aux places réservées.) *Le commandant de la gendarmerie* : — La municipalité doit-elle y rester ? *Les accusés* : — Non, non ; nous ne reconnaissons pas de municipalité ici. C'est une municipalité de contre-révolutionnaires. *Un accusé* : — Il ne faut pas que ce commissaire des guerres reste là : il offusque notre vue. *Un autre accusé* : — Voici un muscadin (1) qui est là ; il faut qu'il s'en aille, etc.

L'inflexible Darthé fut le seul qui persista à récuser ses juges, et qui refusa constamment de se défendre. Voici le peu de mots qu'il prononça pour

(1) Les élégans de l'époque avaient reçu le nom de *Muscadins*, par allusion aux pastilles musquées qu'on appelait ainsi, et que les petites maîtresses étaient autrefois dans l'usage de manger pour se parfumer la bouche. Dans les anciennes comédies on donnait le nom de muscadins aux valets musqués. (Voyez *la Fille Savante* dans le théâtre italien de Ghérardi.) Il est probable que si les dandys du Directoire eussent connu ce fait, il n'auraient pas été charmés de l'épithète.

ainsi dire sur sa propre tombe : « Pour moi, si la Providence a fixé à cette époque le terme de ma carrière, je la finirai avec gloire, sans crainte et sans regrets. Que pourrais-je, hélas! regretter? quand la liberté succombe, quand l'édifice de la république se démolit pièce à pièce; quand son nom est devenu odieux; quand les amis, les adorateurs de l'égalité sont poursuivis, errans, livrés à la rage des assassins ou aux angoisses de la plus affreuse misère; quand le peuple, en proie à toutes les horreurs de la famine et de l'indigence, est dépouillé de tous ses droits, avili, méprisé, et languit sous un joug de fer; quand cette sublime révolution, l'espoir et la consolation des nations opprimées, n'est plus qu'un fantôme; quand les défenseurs de la patrie sont partout abreuvés d'outrages, nus, maltraités et courbés sous le plus odieux despotisme; quand, pour prix de leurs sacrifices, de leur sang versé pour la défense commune, ils sont traités de scélérats, d'assassins, de brigands, et que leurs lauriers sont changés en cyprès; quand le royalisme est partout audacieux, protégé, honoré, récompensé même, avec le sang et les larmes des malheureux; quand le fanatisme ressaisit avec une nouvelle fureur ses poignards; quand la proscription et la mort planent sur la tête de tous les hommes vertueux, de tous les amis de la raison qui ont pris quelque part aux grands et

généreux efforts de notre régénération; quand, pour comble d'horreur, c'est au nom de ce qu'il y a de plus sacré, de plus révéré sur la terre, au nom de l'amitié sainte, de la vertu, de la probité, de la justice, de l'humanité, de la divinité même, que les brigands traînent à leur suite la désolation, le désespoir et la mort; quand l'immoralité profonde, l'horrible trahison, l'exécrable délation, le parjure infâme, le brigandage et l'assassinat sont officiellement honorés, préconisés et qualifiés du nom sacré de vertu; quand tous les liens sociaux sont rompus; quand la France est couverte d'un crêpe funèbre; quand elle n'offrira bientôt plus à l'œil effrayé du voyageur que des monceaux de cadavres et des déserts fumans à parcourir; quand il n'y a plus de patrie, la mort est un bienfait?

» Je ne léguerai à ma famille, à mes enfans, ni l'opprobre, ni l'infamie; ils pourront citer avec orgueil mon nom parmi ceux des défenseurs et des martyrs de la cause sublime de l'humanité. Je l'atteste avec confiance, j'ai parcouru toute la sphère révolutionnaire sans souillure; jamais l'idée d'un crime ou d'une bassesse ne flétrit mon âme; lancé, jeune encore, dans la révolution, j'y supportai toutes les fatigues, j'en courus tous les dangers sans jamais me rebuter, sans autre jouissance que l'espérance de voir fonder un jour le règne durable de l'égalité et de la liberté; uniquement oc-

cupé de la sublimité de cette philanthropique entreprise, je fis la plus entière abnégation de moi-même; intérêt personnel, affaires de famille, tout fut oublié, négligé; mon cœur ne battit jamais que pour mes semblables et le triomphe de la justice? »

Paroles perdues! Babœuf et Darthé furent condamnés à mort; tous deux tentèrent de se la donner; mais Darthé se manqua, et la lame se brisa sur le cœur de Babœuf. Leurs souffrances et le sang qu'ils perdirent ne purent abattre leur courage. Ils allèrent au supplice comme à l'apothéose; Babœuf eut encore la force de haranguer le peuple, et lui recommanda sa famille. Sept autres, parmi lesquels on comptait Buonarotti et Germain, furent condamnés à la déportation; Drouet s'était évadé. L'arrêt fut prononcé le 17 floréal an v. (27 mai 1796.)

Les femmes furent acquittées. Bien que Sophie Lapierre fût convaincue d'avoir chanté des couplets révolutionnaires, ce fait ne parut pas assez grave à l'accusateur national pour fonder contre elle une condamnation, *lorsqu'il s'agissait d'une conspiration capable de compromettre la sûreté d'une grande république*, et elle fut renvoyée comme les autres femmes. (*Procès*, tome II, page 127, et *Résnmé*, page 122.)

Telle fut la péripétie, tel fut le dernier acte en-

tremêlé de chants, du grand drame de la révolution, après quoi elle expira ; rien ne put empêcher Sophie de chanter ; et c'est ainsi qu'en France tout finit par des chansons.

MARIE-ANTOINETTE.—MADAME DE STAËL.—MADAME DE STAINVILLE.—CÉCILE RENAUD, ETC.

La révolution qui nous occupe est bien près de nous, et déjà ses monumens détruits ou dispersés n'offrent plus qu'un aspect de ruines qu'on étudie comme des souvenirs éloignés, éteints ou disparus, et dont on évoque à grand'peine des restes d'étincelles, ou des ombres égarées. Ce sont quelques-uns de ces débris que nous avons rassemblés laborieusement, pareils à ces poudreux investigateurs d'antiquités, tout glorieux de la trouvaille d'un décombre, ou de la découverte d'un mythe.

Comme notre objet essentiel a été de montrer l'influence active des femmes dans la révolution,

nous ne parlerons qu'avec rapidité, dans un dernier article, de celles qui n'y ont fait qu'un acte d'apparition hostile ou négatif, pour ne pas restreindre la vue à leur seul horizon révolutionnaire, et pour que les apercevant aussi quelque peu réagir et combattre du côté opposé, le contraste jette une nouvelle lumière, et les fasse éclairer les unes par les autres.

Presque toutes se rattachent à la fameuse conspiration dite *de l'Étranger*. Tous les trônes du monde, menacés par la chute du nôtre, dont les éclats peut-être allaient entraîner la leur, s'étaient ressentis de la secousse, et avaient tremblé au bruit de cet immense écroulement. Frappés d'un coup terrible, et sentant que l'heure allait sonner pour eux, ils s'étaient efforcés d'arrêter, ou du moins de retarder le mouvement du balancier fatal; ils s'étaient donné la main pour soutenir le principe magique de la monarchie, assez semblable à ces pierres constellées dont il suffisait d'effacer les signes hiéroglyphiques, pour faire tomber en poudre les palais d'acier des enchanteurs qui les avaient construits.

Au mois d'août 1791, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse signèrent à Pilnitz, le traité célèbre qui détermina les mesures à prendre pour comprimer la révolution de France. La jonction de ces deux oints du Seigneur, Léopold et Frédéric-Guillaume, fut comme celle des corps célestes,

qui présage toujours quelque malheur au genre humain. « Plût à Dieu, s'écrie l'enthousiaste Goldsmith, que, comme du temps de Coré et d'Abiron, la terre se fût ouverte pour engloutir Pilnitz au moment même ! »

Cette conférence fut suivie du traité de Pavie, qui n'était autre qu'un plan de croisade des puissances continentales contre la France, auquel accédèrent tous les princes spirituels et temporels de l'Europe, excepté celui de Danemarck. Les émigrés de Coblentz, ayant à leur tête *Monsieur*, *le prétendu régent de France*, publièrent un manifeste, pour annoncer qu'ils étaient puissamment secondés par l'empereur d'Allemagne, qui avait déjà détaché des Pays-Bas le maréchal Bender avec six mille hommes, pour couvrir l'électorat de Trèves. L'Autriche et la Prusse publièrent partout que Louis XVI avait adhéré au traité de Pavie. A Rome, le pape Pie VI, lors de la fuite du roi à Varennes, avait enjoint à tous les Français qui se trouvaient dans ses états de se rallier à l'étendard royal, et avait livré à l'inquisition, emprisonné, envoyé aux galères ou fait massacrer, suivant le rapport de M. Azzara, tous ceux qui avaient refusé de s'y ranger. L'infortuné Basseville, envoyé pour réclamer nos compatriotes, s'étant décoré de la cocarde tricolore, fut déchiré dans les rues de Rome par une soldatesque ameutée, aux cris de : *Vive le*

saint-père et saint Barthélemy! mort aux Français!

En Angleterre, autant notre levée de boucliers contre les rois déplut au cabinet de Saint-James, autant elle fut applaudie par le parti de l'opposition. La société instituée en commémoration de la révolution de 1688, présidée par lord Stanhope, chargea son secrétaire, le docteur Price, de rédiger une adresse de félicitations à l'assemblée constituante, qui exprima combien elle était flattée d'un pareil témoignage. « Vous avez ouvert le chemin à une réformation générale des gouvernemens de l'Europe, disait cette adresse, et vous avez frayé la route à la liberté et au bonheur du monde. »

L'alarme se répandit au cabinet de Londres, qui, de concert avec les orgueilleux torys, choqués de voir attaquer leurs priviléges, fit jouer les ressorts de la plus astucieuse politique, pour étouffer le foyer d'où partaient les nouveaux rayons qui venaient frapper ses yeux trop faibles pour en soutenir l'éclat.

Profiter de nos troubles pour s'emparer de nos colonies fut sa première idée. Il crut le moment opportun pour soulever la question de la traite des nègres, contre laquelle ne devait pas manquer de s'élever un peuple comme le nôtre, dans un premier élan de liberté; et pour semer par ce moyen la division entre les colons de Saint-Domingue et les noirs, auxquels il fournit des armes et dont il

favorisa la révolte contre les blancs. On connaît les cruels résultats de cette désastreuse tactique, le massacre de nos colons, et le débarquement des Anglais, qui ne tardèrent pas à s'emparer, à force de ruses et de fourberies, de la Martinique, où ils commirent d'affreuses barbaries contre les Français qui étaient restés fidèles à la république.

D'un autre côté, le cabinet britannique avait excité la Turquie à une guerre dangereuse contre les Russes, en lui promettant des secours qu'il ne lui donna jamais. Dans sa détresse, la Sublime Porte s'adressa à la France, son alliée, pour obtenir un renfort de troupes. C'était là où l'Angleterre voulait en venir. Nous avions trop d'affaires sur les bras pour nous occuper des intérêts musulmans, et nous perdîmes ainsi notre crédit dans le Levant.

Le nabab de Mysore, Tippo-Saëb, brûlant de secouer le joug des Anglais dans l'Inde, avait envoyé des ambassadeurs à Versailles, pour déterminer la cour à soutenir ses projets. L'Angleterre en fit une querelle à ce prince, lui déclara la guerre, le contraignit à des traités honteux, et prit de là occasion de ruiner nos possessions dans l'Inde.

A Londres, on déclara au marquis de Chauvelin, ambassadeur français, que, depuis le 10 août, l'Angleterre ne voulait plus avoir de communications avec *les ennemis des rois*, qu'on ne reconnaissait plus

ses pouvoirs, et qu'il eût à sortir du royaume dans les huit jours. Il part ; mais on l'arrête à Douvres ; et on ne le relâche qu'après lui avoir, contre toute espèce de droit des gens, arraché ses dépêches. Le docteur Priestley, l'un des apôtres les plus ardens de la révolution de France, présidait les sociétés chargées d'en répandre les principes en Angleterre, et, à ce titre, s'était attiré les haines de tous ceux qui avaient fondé leurs *jouissances* ou leur *pouvoir sur l'ignorance, la corruption ou l'aveuglement du peuple.* Ils l'en punirent en lançant à Birmingham, où il demeurait, des hordes d'assassins, qui pillèrent sa maison et incendièrent sa bibliothèque. Le célèbre Burke fit même au parlement l'apologie de ces violences, et peignit sous les couleurs les plus noires les sectes, d'unitaires, de sociniens et de réformistes, *qui jetaient le désordre parmi les peuples.*

Bientôt les hostilités prirent une couleur plus tranchante. La flotte anglaise fit feu sur nos vaisseaux amarrés au port de Gênes, et qui avaient refusé de hisser le pavillon blanc, en coupa les câbles, et tua un grand nombre de matelots ; elle força le grand-duc de Toscane à déclarer la guerre à la France, en menaçant de brûler Livourne s'il s'y refusait. La Suisse reçut des injonctions semblables. La Corse expulsa les Français de son territoire, et secoua leur joug pour subir celui de

l'Angleterre. Beurnonville et les quatre députés livrés par Dumouriez , vendu au cabinet britannique, furent jetés dans les prisons de l'Autriche. L'ambassadeur de France reçut ordre de sortir du royaume de Hollande; même intimation à nos ambassadeurs en Portugal et à Naples. On prit partout la résolution d'arrêter les agens de la république, en quelque endroit qu'on pût les saisir. Un cri d'anathème universel retentit contre nous; on nous traita d'infidèles, d'ennemis de Dieu; on jura un pacte d'alliance et d'extermination contre la *race abominable* qui arborait le drapeau de l'indépendance, et déposait ses rois.

Un vaste plan fut combiné pour diffamer dans le monde entier la nation française, et pour la faire prendre en horreur. Ce ne fut pas assez : on organisa contre elle un système de famine dans l'année de disette, où elle était obligée de quêter des grains de tous côtés. Les bâtimens chargés de blé, qui se dirigeaient, de la Baltique ou des États-Unis, vers nos ports, étaient arrêtés et soumis à un séquestre ou à un embargo. Des secours étaient incessamment fournis à la Vendée, pour la soutenir dans sa révolte contre le gouvernement. On refusa de recevoir nos assignats, et pour répandre la perturbation dans le crédit public et dans nos finances, on en fabriqua en Angleterre de faux qu'on infiltra dans la circulation.

Tant d'outrages et d'agressions accumulés forcèrent la république à déclarer ou plutôt à constater la guerre avec des ennemis si acharnés. Alors le cabinet de Saint-James conçut la possibilité de s'emparer de toute la puissance maritime de la France. Les ports de Dunkerque, de Toulon et de Brest, étaient l'objet de ses convoitises. Mais il comptait plutôt sur la corruption et l'intrigue, que sur la force, pour venir à bout de les envahir. Au nord, son premier essai ne fut pas heureux. Le duc d'York fut battu honteusement sous les murs de Dunkerque. Une incandescence de royalisme embrasait le Midi; et à Toulon la trahison réussit mieux. Cette ville ouvrit son port, où l'on vit entrer à pleines voiles une escadre de quatorze mille Anglais, Napolitains, émigrés, Allemands, Piémontais et Portugais. Mais ce fut le rêve d'une conquête. La république s'émut, et n'eut besoin que de se montrer pour chasser de Toulon *ces hordes d'esclaves*, qui, en fuyant, mirent le feu à l'arsenal, et firent un horrible incendie de la ville qu'ils n'avaient pu garder. Ils repoussèrent avec barbarie les habitans de Toulon qu'ils avaient embauchés, et qui les suppliaient de les prendre sur leur bord, pour éviter le châtiment dû à leur rébellion. Il en fut de même à la défaite de Quiberon, où se brisèrent les derniers efforts de l'escadre anglaise, qui abandonna encore au massacre, malgré ses promesses, les mal-

heureux émigrés et Vendéens qu'elle avait enrôlés sous ses drapeaux.

Un mois s'était à peine écoulé depuis que la France s'était proclamée république, et déjà les puissances coalisées, qui, de leurs innombrables armées, avaient couvert son territoire et se promettaient de le déchirer et de s'en partager les lambeaux, s'étaient vues forcées de plier devant quelques soldats rassemblés à la hâte et soutenus par le seul enthousiasme de la liberté, et avaient disparu de nos frontières. Des Alpes aux bords du Rhin, de Genève jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, la victoire avait suivi nos drapeaux et rendu tout son éclat à une cause dont vainement on s'était efforcé d'avilir la beauté. Un moment d'espérance apparut aux peuples qui gémissaient sous le joug de l'oppression; nos triomphes les tirèrent de l'engourdissement; et le despotisme eut à craindre que la raison partout ne tentât de briser ses fers à notre exemple.

Après cette excursion dans la politique et les intrigues du dehors, replions nos voiles, et portons nos regards dans l'intérieur; nous y verrons jouer des ressorts non moins honteux; nous y verrons les agens de l'étranger semer l'or et marchander les consciences, tendre ces réseaux perfides où la révolution devait être enveloppée, et ces filets invisibles où la république allait périr.

Tous les quartiers de Paris avaient des comptoirs d'embauchage et des banques de corruption à bureau ouvert, où l'espionnage s'escomptait, où la trahison avait cours, et qui correspondaient avec le grand livre des forfaits de Londres ou de Vienne. Les Kock, les Proly, les Frey, les Junius, les Dubuisson, les Pereyra, les d'Espagnac, les Deffieux, en étaient les souteneurs. « Des émigrés, des prêtres réfractaires, des femmes, dit Réal, et même des membres de la constituante et de la législature, formaient partout des conciliabules, liaient des parties de jeu, des soupers, où l'on préparait, sans trop de précaution, l'avilissement, la dissolution et le massacre de la convention; la proscription et le meurtre de tout ce qui avait été patriote, et le retour des rois. Leurs journalistes étaient le *Courrier Républicain*, le *Bulletin Républicain*, le *Messager du soir*, le *Courrier universel*, la *Gazette universelle*, les *Nouvelles politiques*, la *Quotidienne*, et jusqu'à l'ignorant et lourd *Postillon des armées*. Leurs pamphlétaires, l'Espagnol *Marchenna*, qui rappelait les émigrés; *La Harpe*, qui demandait l'anarchie; *Richer*, qui implorait un roi; *Morellet*, qui évoquait les ombres; *Dussault*, qui aiguisait les poignards du fanatisme sur la tombe de Louis XVI. Tous, continue le même écrivain, pervertissaient l'opinion, enflammaient les vengeances, ou faisaient préluder aux insurrections, par des assassinats dans les promenades,

les cafés et les spectacles. Beaucoup agissaient sous le masque d'un civisme exagéré, et n'étaient pas les moins dangereux, parce qu'un grand nombre étaient parvenus par ce moyen aux premières places de l'état. D'autres prêchaient le fédéralisme, qui n'était autre chose que la maxime des tyrans : *Diviser pour régner*, mise en pratique. Ils avaient soulevé Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulon et la Vendée. »

De cet ensemble d'aperçus généraux, descendons dans les particularités, et voyons encore figurer les femmes.

Marie-Antoinette ! à ce nom douloureux, le cœur se serre, et l'humanité gémit ! Hélas ! à Dieu ne plaise que nous venions troubler les cendres d'une princesse dont les infortunes ont dépassé la mesure des forces que la nature nous donne pour souffrir, et lui ont certes mérité de jouir après sa mort d'un repos qu'on a si cruellement détruit pendant sa vie ! mais aussi, faut-il que l'histoire couvre d'une ineffaçable infamie et déshérite de tous sentimens humains, la nation qui croyait n'user que de représailles envers cette reine à laquelle la plus grande partie des maux qui écrasaient la France était attribuée ? Les rigueurs sont toujours affreuses ; mais elles ne doivent pas être envisagées isolément, et sans avoir égard aux circonstances qui les ont excitées.

Deux époques bien tranchantes marquent la vie

de Marie-Antoinette, depuis son arrivée en France : la première, toute filée d'or et de soie ; la seconde toute d'épouvante et d'horreur. Plus Française qu'Allemande ; vive, enjouée, spirituelle, décidée, belle et noble même pour une reine, elle fut adorée de la cour, où sa présence vint répandre un parfum d'amour et de jeunesse ; elle fut idolâtrée de son beau-père, qui lui passait tout, même de venir en déshabillé, sans nul respect pour l'étiquette, lui présenter le front pour le bonjour du matin, en lui en demandant toutefois la permission ; sur quoi le vieux monarque : « Il est bien temps de la demander quand elle est prise ! » Enfant, elle ne se mêlait de rien que de ce qui était de son âge, c'est-à-dire de toilette, de bals où elle dansait à ravir, de comédies où son gros dauphin de mari la sifflait ; de musique et de beaux jardins qu'elle aimait à la folie, et dont on ne pouvait la rassasier. Partout son humeur folâtre et ses grâces inspiraient le bonheur et la joie ; il n'y avait que les vieilles duchesses de l'ancienne cour qui fronçaient le sourcil, entre autres madame de Noailles ; quand Marie-Antoinette revenait trop tard de Trianon ou d'un autre lieu, elle disait : « Je parie que madame *l'étiquette* a grondé : » c'est le surnom qu'elle donnait à cette dame. Un jour que dans une course sur des ânes elle s'était laissée tomber, elle voulut qu'on allât chercher madame de Noailles, pour qu'elle indiquât ce que l'étiquette

prescrit quand une reine de France tombe à bas d'un âne. Une autre fois, se trouvant toute nue dans un bain, il lui prit fantaisie de parler à un vénérable ecclésiastique, lequel s'étant approché, recula dès qu'il vit que la reine n'était nullement couverte; mais elle l'obligea de rester jusqu'à ce qu'il eût répondu à toutes ses questions. Dans un tableau qui parut à l'exposition, elle se fit peindre tellement décolletée, que le peuple murmura et qu'on fut forcé de le faire enlever.

Toutes ces légèretés, ou plutôt leur souvenir, ne nuisirent à la reine que dans un temps plus reculé, lorsque, pour elle, la seconde période dont nous avons parlé approchait. Ce fut à la mort de Louis XV, à l'avénement de son mari au trône et à la naissance du dauphin, dont elle devint mère après sept années de stérilité. Ces circonstanees jetèrent dans son esprit un sérieux qui lui devint fatal. On la vit s'occuper beaucoup plus des affaires de l'état; d'un autre côté, ses dépenses furent excessives; elle acheta Saint-Cloud sans en prévenir le roi; elle se ressouvint de l'injure que les grands seigneurs de la cour lui avaient faite à sa noce, de quitter le bal, plutôt que de céder, à la danse, le pas aux princes de la maison d'Autriche; et profita de l'ascendant qu'elle avait su acquérir sur l'esprit de son mari pour disgracier ou destituer ceux dont l'orgueil l'avait offensée. De cette manière elle s'a-

liéna les plus grandes familles, notamment les Noailles et les d'Aiguillon; de plus, l'affaire du collier lui fit une ennemie de la maison de Rohan. On sait comment le cardinal fut la dupe de l'intrigante madame Lamotte-Valois, qui, en le flattant de l'espoir de lui faire regagner les bonnes grâces de la reine, qu'il avait perdues, lui persuada que celle-ci voulait bien se servir de lui pour l'acquisition secrète d'une superbe parure en diamans de la valeur d'un million et demi. On lui fit avoir une entrevue dans un des bosquets de Versailles, à la faveur de l'obscurité, avec une demoiselle d'Oliva qu'on lui dit être la reine elle-même, et qui en effet avait beaucoup de ressemblance avec Marie-Antoinette, et s'était habillée comme elle. Le joaillier, sur la signature du cardinal, livra l'écrin, que la dame Lamotte fit passer adroitement à son mari à Londres. Mais lorsqu'il se fut agi de le payer, la fraude fut découverte, et la reine voulut imprudemment que le procès fût intenté au cardinal et poursuivi avec sévérité, au lieu de donner tous ses soins pour l'étouffer. Ses malheurs datent de là. Mille insinuations perfides se répandirent sur son compte dans le public, dont l'esprit s'envenima facilement; et dès lors un parti se forma contre elle. Mais ce qui la perdit, ce fut sa prédilection pour les intérêts de la cour d'Autriche. On crut qu'elle faisait passer à son frère Joseph des sommes immenses

pour l'aider à soutenir la guerre contre les Turcs. On fit courir une lettre adressée par l'empereur au baron de Breteuil, où il le priait de s'entendre avec Calonne et la reine, pour lui envoyer cinquante millions, *qu'on ferait facilement placer dans le déficit.* On était fermement convaincu de son antipathie pour le nouvel ordre de choses, et des efforts qu'elle employait auprès du roi pour le dissuader de faire la moindre concession, lorsqu'il y paraissait disposé. Les plus grands sacrifices ne lui coûtaient rien pour acheter les journalistes et les députés les plus influens. On sait ce qui fut promis à Mirabeau. Lors de l'entrevue avec ce dernier, le roi semblait décidé à accepter la constitution avec les modifications indiquées par ce formidable orateur; mais la reine lui prit le projet des mains, le jeta par terre, et lui dit: « Ce plan ne me convient pas, monsieur. *Tout ou rien.* » (Voyez *Maximes et Pensées de Louis XVI et d'Antoinette*, page 81, Hambourg, 1802.) On avait l'opinion que, lors du repas des gardes du corps à Versailles, elle les avait excités à fouler aux pieds la cocarde tricolore pour prêter, sur leurs épées, serment de fidélité inviolable à la cocarde blanche. On l'accusait de soupirer après l'arrivée des puissances coalisées sur le territoire français; on savait que le départ du roi pour Montmédy avait été inspiré par elle. On n'aurait pas dissuadé le peuple qu'au 10 août elle avait excité les Suisses à tirer sur

lui. On rapporta une liste, écrite de sa main, des émigrés qu'elle protégeait et qu'elle recommandait à sa sœur Christine. Enfin le comité de surveillance découvrit des pièces qui achevaient de la *convaincre de distributions corruptrices*. (*Moniteur*, 1792, 276.)

Que pouvait-elle faire? Brouillée dès l'origine avec les plus grands seigneurs, et plus tard avec la nation, pour une question de préséance entre des grands seigneurs et des princes, et pour une autre entre les rois et les peuples, ne devait-elle pas, afin de se ménager une retraite en Autriche, se montrer favorable à cette maison? En outre, fille d'une des plus grandes souveraines qui aient jamais occupé le trône, de l'illustre Marie-Thérèse, pouvait-elle abdiquer tout d'un coup les idées orgueilleuses de domination dans lesquelles sa mère l'avait bercée? Outragée, captive, livrée à toutes sortes de tortures, ne lui était-il pas naturel de conserver l'espérance d'être un jour secourue et sauvée?

Mais aussi, le peuple qui s'était prévenu contre elle, et qui, dans sa grossière diplomatie, la regardait comme un éternel foyer de désastre, soit que, dans le sein de la France, elle attirât ces terribles cohortes étrangères, qui devaient venir y porter le ravage et l'extermination; soit que, loin du territoire, elle leur soufflât ses haines et les précipitât sur nous; le peuple tournait toutes ses fureurs contre cette malheureuse princesse; et le jour où,

devant les deux comités réunis, on lut d'un ton solennel, et d'une voix effrayante, la lettre datée d'Allemagne qui annonçait que *la veuve de Louis XVI, du fond de sa tour, influençait les déterminations des cabinets germaniques*, sa perte fut jurée, toujours par mesure de salut public ; et l'on jugea qu'il valait mieux anéantir que de conserver en elle la vivante étincelle d'un inextinguible incendie.

Faut-il que nous ayons à placer parmi les femmes qui ont fait obstacle à la révolution madame de Staël, cet esprit si rapide et si progressif ! Son amour aveugle et presque idolâtrique pour un père, d'abord porté si haut, et ensuite si brutalement renversé par les fluctuations populaires, égara ses idées, sans doute, et la détourna d'une voie où l'aurait infailliblement portée la nature de son génie libre et aventureux.

Dès qu'elle put penser, elle s'occupa de politique. (*Galerie historique des contemporains.*) Le travail qui se fit dans cette jeune tête, dont la rare précocité surprenait les gens de lettres célèbres qui fréquentaient les salons de M. Neker son père, et qui se plaisaient à la faire discourir, altéra sa santé au point que, pour la rétablir, le docteur Tronchin conseilla de lui faire quitter toute étude sérieuse, et de la conduire à la campagne pour y respirer un air plus pur. Retirée à Saint-Ouen, son effervescence enfantine se calma ; mais, à l'époque

où *le Compte-rendu* fit tant de bruit, elle ne put s'empêcher d'écrire une longue lettre anonyme à son père, où elle, jeune fille de seize ans, discutait déjà les questions d'état les plus ardues, mais dans laquelle elle ne put si bien déguiser son style, que son père ne le reconnût et ne conçût, à dater de ce jour, la plus haute opinion de son talent.

Dès ce moment, elle s'entretenait sans cesse avec M. Neker des graves matières ministérielles auxquelles s'était voué ce dernier, que délassait délicieusement l'esprit vif et inattendu de sa fille.

Elle n'eut pas plus tôt atteint sa vingtième année, que la reine Marie-Antoinette, qui s'intéressait vivement au baron de Staël, ambassadeur de Suède en France, la maria avec lui. Son entrée dans le monde ne fut pas heureuse. Sa réputation de femme politique et de savante à idées profondes attira sur elle l'attention moqueuse d'une cour superficielle, et qui faisait parade de légèreté. On ne lui sut aucun gré de son mérite; une raillerie fine effleurait les regards et les lèvres à chaque effort qu'elle faisait pour le montrer; un accident arrivé à sa robe acheva de lui faire perdre contenance, et les larmes lui vinrent aux yeux. Elle alla s'en dédommager dans des effusions de tendresse filiale au sein d'un père chéri.

Il ne faut pas croire qu'elle fut toujours sérieuse au milieu des intérêts élevés qu'on traitait devant

elle: il lui arrivait d'interrompre une discussion *sur le doublement du tiers,* pour éclater de rire, ou pour danser une chaconne; plus d'une fois M. de Talleyrand lui en fit le reproche. C'était l'image de la société française, un mélange de raison sévère et de gaieté folle.

Mais ce ne fut plus la même femme lorsque son père fut renvoyé du ministère, la première fois par le roi, et la seconde par le peuple; elle ne le pardonna ni à l'un ni à l'autre. Sa vie pendant la révolution ne fut plus qu'un amer sarcasme, une ironie cruelle, toujours prête à s'épancher sur le double objet de ses ressentimens; elle ne songea plus qu'à saisir les occasions de les satisfaire. Elle ouvrit des cercles, où des trames s'ourdissaient en secret; elle jeta l'or à pleines mains, et noua toutes les intrigues qui pouvaient servir à ses vues.

Vers le 14 juillet 1789, s'il faut en croire M. de Montgaillard, lorsque la cour ne comptait plus que sur les troupes pour comprimer la fermentation populaire excitée par le départ de M. Neker, on vit madame de Staël, de concert avec ceux qui travaillaient à ébranler leur fidélité, parcourir les casernes de gardes françaises et verser de ses propres mains l'eau-de-vie aux soldats. Aux journées des 5 et 6 octobre, lorsque le trône fut mis à deux doigts de sa perte, ses éclats de rire furent entendus au moment de la mêlée sanglante des femmes

avec les gardes du corps. (*Forfaits des 5 et 6 octobre,* tome II, page 270.)

Elle riait de voir sans doute la monarchie entraînée à Paris à la merci des vagues populaires, flotter à vau-l'eau; elle riait bien plus de ce que l'assemblée constituante, qui croyait avoir beaucoup gagné en plaçant le roi sous la main du peuple, y tombait elle-même, et allait perdre par ce dangereux contact, toute la puissance et tout le prestige qui l'environnaient; de ce que l'avènement des Jacobins daterait de ce jour, sans que l'assemblée s'en doutât. (Voyez ses *Considérations sur la révolution.*)

Madame de Staël entretenait d'intimes relations avec M. de Narbonne, ministre de la guerre sous Louis XVI; c'était à la fois un homme de cour, d'intrigue et de plaisir : bâtard de Louis XV, il avait de l'esprit, de la vivacité, de la grâce, un excellent ton, beaucoup de fatuité et tant de légèreté qu'on ne l'appelait que le *Ministre-Linotte.* Madame de Staël pensa pouvoir en tirer parti. Elle se souvenait du mot orgueilleux de son père : « Je tiens le sort de la France dans mon portefeuille. » Elle crut le tenir dans ses beaux yeux (elle les avait d'une rare magnificence, dit madame de Saussure), dans sa jeunesse luxuriante, et dans l'effervescence de son infatigable génie. Parmi les puissances coalisées, la Suède était celle sur laquelle

on comptait le plus; la mort de Gustave vint rompre de ce côté les espérances de la ligue européenne. Le duc de Sudermanie, régent du royaume, ne partagea point les idées de son frère Gustave, ne voulut pas courir les risques de la croisade, et resta neutre. Un plan fut concerté : madame de Staël et M. de Narbonne en étaient l'âme ; on dit que le baron suédois d'Armfeldt y prit part. Il s'agissait de se débarrasser d'un prince dont la sagesse importunait, de placer sur le trône le jeune fils de Gustave âgé de quinze ans, de reprendre les négociations interrompues avec la Russie, qui devait envoyer une flotte de vingt vaisseaux de ligne pour débarquer à Delaro (à vingt milles de Stockholm), dix mille hommes destinés à marcher sur la capitale ; le premier acte du jeune roi devait être de déclarer la guerre à la France, et le deuxième, de mettre la Russie en possession de la Finlande suédoise. Un manifeste avait été préparé, dans lequel on déclarait que les principes jacobins s'étant répandus dans le pays, et cette doctrine ayant causé la mort du roi, la Suède avait cru devoir prendre les mesures nécessaires pour en arrêter les progrès. Le complot fut éventé ; mais madame de Staël eut encore assez de crédit pour procurer sous un faux nom, au baron d'Armfeldt, que le duc régent avait donné l'ordre de faire arrêter comme criminel d'état, un passeport, à l'aide duquel il

s'embarqua pour Naples, d'où il passa à Vienne, ensuite à Hambourg, et de là en Russie. (Voyez *Les crimes des cabinets par Goldsmith.*)

Comme le but essentiel de madame de Staël était de susciter des troubles à la faveur desquels son père pût reprendre le rang qu'il avait perdu, peu lui importait de quel côté cela vînt. Ce fut elle qui, le 19 février 1791, lors du départ de Mesdames tantes du roi, que des scrupules de conscience chassaient de l'irréligieuse capitale, pour se rassurer auprès du pape, se donna le plus de mouvement, elle déterminée calviniste, pour empêcher leur sortie de France; elle poussa le peuple, déjà irrité des émigrations qui se multipliaient de jour en jour, à leur barrer le passage. Elle tâcha encore d'associer M. de Narbonne à cette nouvelle tentative; mais il paraît que celui-ci, qui devait tout à Mesdames, et qui même était le chevalier d'honneur de madame Adelaïde, lui fit accroire qu'il donnait dans ses vues, feignit d'avoir contribué à les arrêter à Arnay-le-Duc, et lui donna à entendre qu'il aurait l'air de solliciter un décret qui les autoriserait à continuer leur route, tandis que, sous main, il ferait jouer tous les ressorts pour en faire rendre un contraire. (Voyez une brochure intitulée : *Les Intrigues de madame de Staël.*) L'assemblée, saisie de l'affaire, délibéra, et comme la discussion se prolongeait, le général Menou la termina par cette plaisanterie :

« L'Europe sera bien étonnée, quand elle apprendra qu'une grande assemblée a mis plusieurs jours à décider si deux vieilles femmes entendraient la messe à Paris ou à Rome. » Les princesses furent libres et se rendirent dans les états du saint père.

Bientôt ce fut au roi lui-même que madame de Staël ne craignit pas de s'attaquer; elle voulut que M. de Narbonne dénonçât Louis XVI comme formant au-dedans et au-dehors des projets de contre-révolution; mais ce dernier s'y étant nettement refusé, elle s'en chargea elle-même, et envoya au *Journal de Paris*, suivant M. de Montgaillard, une lettre outrageante contre le roi, signée Narbonne. Celui-ci n'osa pas la désavouer; mais il encourut la disgrâce du roi, et fut renvoyé de son ministère.

Aux approches du 10 août, madame de Staël ne paraît pas aussi ferme. Parfaitement instruite de tout ce qui se tramait, il est constant qu'elle voulut reculer la terrible catastrophe, des suites de laquelle elle faillit être victime, comme nous allons bientôt le voir. C'est M. Réal qui nous l'apprend dans son *Essai sur les journées des* 13 et 14 *vendémiaire*, page 56. Il aurait fallu d'autres efforts que les siens pour faire ajourner un pareil événement.

Lorsqu'il eut éclaté, faisant tout-à-coup volte-face, elle rédigea un plan d'évasion pour la famille royale, et l'adressa avec une lettre à M. de Montmorin ministre des affaires étrangères; mais comme

elle exigeait que M. le comte de Narbonne eût la direction de l'entreprise, M. de Montmorin, qui connaissait l'excessive légèreté de ce dernier, ne jugea même pas à propos d'en parler au roi.

Madame de Staël tenait caché dans son hôtel d'ambassadrice ce même M. de Narbonne, désigné aux vengeances populaires comme un chevalier du poignard. Peu de jours après le 10 août, une visite domiciliaire fut faite chez elle; son admirable présence d'esprit vint à bout de tromper les recherches et d'éluder les soupçons; et, au moyen d'un faux passeport qu'elle trouva le secret de lui procurer, le comte s'évada et se réfugia en Angleterre.

Madame de Staël raconte comment elle échappa elle-même aux émeutes de septembre: « A peine ma voiture avait-elle fait quatre pas, qu'au bruit du fouet des postillons, un essaim de vieilles femmes sorties de l'enfer se jette sur mes chevaux et crie qu'on doit m'arrêter, que j'emporte avec moi l'or de la nation, que je vais rejoindre les ennemis, que sais-je? mille autres injures plus absurdes encore. Ces femmes attirent la foule, et des gens du peuple avec des physionomies féroces, se saisissent de mes postillons, et leur ordonnent de me mener à l'assemblée de la section du quartier où je demeurais (le faubourg Saint-Germain). J'entrai dans cette assemblée, dont les délibérations avaient l'air

d'une insurrection en permanence. Celui qui se disait le président me déclara que j'étais dénoncée comme voulant emmener avec moi des proscrits, et qu'on allait examiner mes gens... On exigea que je fusse conduite à l'Hôtel-de-Ville. Rien n'était plus effrayant qu'un tel ordre ; il fallait traverser la moitié de Paris et descendre sur la place de Grève : or c'était sur les degrés mêmes de l'escalier de l'Hôtel-de-ville que plusieurs personnes avaient été massacrées le 10 août ; aucune femme n'avait encore péri ; mais le lendemain la princesse de Lamballe fut assassinée par le peuple, dont la fureur était déjà telle que tous les yeux semblaient demander du sang. Je fus trois heures en route ; on me conduisit au pas, à travers une foule immense, qui m'assaillait par des cris de mort ; ce n'était pas moi qu'on injuriait : à peine alors me connaissait-on ; mais une grande voiture et des habits galonnés représentaient aux yeux du peuple ceux qu'il devait massacrer... Le moment le plus dangereux devait être à la place de Grève ; mais j'eus le temps de m'y préparer d'avance, et les figures dont j'étais entourée avaient une expression si méchante, que l'aversion qu'elles m'inspiraient me donnait plus de force. Je sortis de ma voiture au milieu d'une multitude armée, et je m'avançai sous une voûte de piques. Comme je montais l'escalier, également hérissé de lances, un homme dirigea contre

moi, celle qu'il tenait dans sa main. Le gendarme qui me conduisait m'en garantit avec son sabre; si j'étais tombée dans cet instant, c'en était fait de ma vie, car il est de la nature du peuple de respecter ce qui est encore debout, mais quand la victime est déjà frappée, il l'achève. J'arrivai donc à cette commune présidée par Robespierre; et je respirai, parce que j'échappais à la populace. Quel protecteur cependant que ce Robespierre! Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes lui servaient de secrétaires.... La salle était comble de peuple. Les femmes, les enfans, les hommes, criaient de toutes leurs forces : « Vive la nation ! » Je me levai, et je représentai le droit que j'avais de partir comme ambassadrice de Suède, et les passeports qu'on m'avait donnés en conséquence de ce droit. Dans ce moment, Manuel arriva ; il fut très-étonné de me voir dans une si triste position; et, répondant aussitôt de moi, jusqu'à ce que la commune eût décidé de mon sort, il me fit quitter cette terrible place, et m'enferma avec ma femme de chambre dans son cabinet. Nous restâmes là six heures à l'attendre, mourant de faim, de soif et de peur. La fenêtre de l'appartement de Manuel donnait sur la place de Grève, et nous voyions les assassins revenir des prisons avec les bras nus et sanglans et pousser des cris horribles. Ma voiture, chargée, était restée au milieu de la place, et le peuple se préparait à la pil-

ler, lorsque j'aperçus un grand homme en habit de garde national, qui monta sur le siége, et défendit à la populace de rien dérober. C'était le brasseur Santerre, si cruellement connu depuis ; il avait été plusieurs fois témoin et distributeur dans le faubourg Saint-Antoine, où il demeurait, des approvisionnemens de blé envoyés par mon père, et il en conserva de la reconnaissance. Manuel, à la nuit, me ramena chez moi. Le lendemain, Tallien vint me trouver, chargé par la commune de m'accompagner jusqu'à la barrière. A chaque instant on apprenait de nouveaux massacres. Je montai dans ma voiture avec Tallien, et nous nous quittâmes sans avoir pu mutuellement nous dire notre pensée ; la circonstance glaçait la parole sur les lèvres. Je rencontrai encore dans les environs de Paris quelques difficultés dont je me tirai ; mais en m'éloignant de la capitale, le flot de la tempête semblait s'apaiser ; et dans les montagnes du Jura rien ne rappelait l'agitation épouvantable dont Paris était le théâtre. »

Cette fois, madame de Staël eut peur ; elle écrivit des réflexions sur la nécessité de la paix adressées à Pitt. *Le Moniteur* les mentionna, et se contenta de dire qu'elles n'étaient pas sans intérêt, en ajoutant qu'elle s'était associée, dans ce travail, MM. de Jaucourt et de Narbonne, mais qu'elle s'en était réservé tout l'honneur. (*Moniteur, an* III, 218.)

En revanche, M. Fox en fit le plus grand éloge dans le parlement d'Angleterre.

Madame de Staël a toujours avoué que la France avait pour elle un charme d'attraction tout-puissant; c'était la seule sphère où son activité pût jouer à l'aise; aussi la chute de Robespierre ne fut pas plus tôt arrivée, qu'elle y revint.

Elle avait écrit, dès le mois d'août 1793, des réflexions sur le procès de la reine Marie-Antoinette, dans lesquelles elle tâche d'émouvoir les cœurs sur le sort déplorable de cette princesse, tombée du plus haut faîte de la splendeur humaine dans le plus profond abîme de misère. « Je mesure la chute, dit-elle, et je souffre de chaque degré. » — Cela devait faire pressentir ses nouvelles opinions; le peu de précautions qu'elle prit à les déguiser, le souvenir des services qu'elle avait rendus aux personnages attachés à la royauté, la rendirent suspecte; elle fut dénoncée par le député Legendre, dont la vive apostrophe se dirigea surtout contre elle : « J'invite la convention, s'écria-t-il, à étendre sa sévérité sur tous ces perfides émigrés qui, n'ayant pu détruire la république, en combattant contre elle, sont rentrés dans son territoire pour l'attaquer d'une manière plus sûre, par la corruption de ses défenseurs..... Malouet, Jaucourt, et beaucoup d'autres de cette espèce sont à Paris. Ils y sont rappelés par l'influence de leur plus *grande prote-*

trice, qui, après avoir répandu chez l'étranger plusieurs écrits en leur faveur, est passée de Suisse à Paris pour consommer apparemment son ouvrage. Je dirai plus, car je ne puis rien garder sur le cœur : je connais plusieurs membres estimables du gouvernement, dont je certifie les principes et les intentions, qui ont eu la faiblesse d'aller dîner chez cette *correspondante des émigrés*. Quand ils auraient juré d'être incorruptibles, me répondront-ils de rester sourds aux séductions de ces sirènes enchanteresses? Que les représentans du peuple dînent en famille, qu'ils dînent avec leurs collègues ou leurs amis, mais qu'ils fuient les banquets où l'on cherche à les corrompre! Il n'est pas un membre de cette assemblée qui n'ait reçu des invitations fréquentes de cette femme dont je me défie ; j'en ai reçu moi-même avec mon collègue Dumont, et plusieurs autres. » (*Moniteur*, an III, 335.)

M. Réal tonnait aussi contre elle dans le même sens, quand il reprochait à M. le duc de Nivernais, l'ami de madame de Staël, de s'être mêlé à l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire : « Ce n'est pas dans le boudoir d'une intrigante étrangère, dans ce boudoir où l'on a ajourné le procès du 10 août, qu'un ancien commensal de nos princes pouvait étudier le jeu d'une révolution gigantesque et monstrueuse comme la nôtre, et apprendre ce qui convenait à la crise la plus terrible qui soit consi-

de la révolution, pour les pervertir et les détourner de leur vrai but. Il ajoutait que tout ce qui pouvait tendre à concentrer l'autorité n'était qu'un acte d'oppression, et terminait en invoquant *la démocratie* ou *la mort!* C'était en 1799. (Voyez *Moniteur, an* VII. 324.)

Madame de Staël parut, vers ce temps-là, s'éloigner des intrigues diplomatiques pour se jeter dans son véritable élément, les compositions littéraires. Nous ne parlerons que de ses *Considérations sur la révolution*, que M. de Bonald a jugées, en disant que *le peintre n'avait pas plus posé que le modèle.* Si l'on en retranche son engouement pour son père et pour les Anglais, ses deux idées dominantes à la vérité, cet ouvrage est écrit avec une force et d'un style que beaucoup de nos plus grands écrivains seraient heureux d'avoir rencontrés (1).

Madame de Stainville fut encore une de celles

(1) M. Schlosser, dans les *Archiv für Geschichte,* fait bien sentir la supériorité de madame Rolland sur madame de Staël. Il peint celle-ci comme une ambitieuse dissertante, toujours en scène, et pour qui le talent, la science, la vie, n'ont aucun prix, si tout cela ne brille dans un cercle nombreux. L'autre demeure toujours derrière la scène, alors même que son esprit, que sa plume en fait mouvoir les personnages. Une seule idée remplit son âme; on sent qu'elle mourrait pour cette idée. Si elle aspire à des connaissances qui semblent au-dessus de son sexe, elle n'y est point excitée par l'orgueil des succès qu'elles pourront lui valoir, mais par l'impérieux besoin qu'elle ressent de les possé-

qu'on accusa d'avoir trempé dans la conspiration de l'étranger. C'était une belle et douce femme, de la famille des Choiseul, née à Paris en 1767, et mariée fort jeune au prince de Grimaldi-Monaco. Lors de la suppression des offices seigneuriaux, en 1791, ce dernier perdit ses priviléges et ses états, qui furent depuis réunis au département des Alpes maritimes. Bien qu'un décret de l'assemblée lui accordât une indemnité pour la perte qu'il venait de faire, il ne le pardonna jamais. Son caractère de prince, que la révolution avait immolé en lui, comme un premier essai qui devait préluder à de plus grands, lui paraissait une atteinte aux droits les plus imposans et les plus sacrés. Son ombre de petit potentat détrôné rôdait sans cesse en murmurant, et harcelait autant qu'elle le pouvait nos grandes institutions républicaines, dans le rouage desquelles il finit par s'embarrasser et se faire écraser. C'est-à-dire, que, surpris dans ses manœuvres contre-révolutionnaires, et au milieu de ses intelligences avec les émigrés et les puissances qui les soutenaient, il fut arrêté en 1793. Hélas! la proscription s'étendit sur sa jeune femme, aussi d'une famille noble et attachée aux mêmes principes.

On s'aperçut de quelques vices de forme dans

der. Elle n'aimait, ne recherchait que les plaisirs de la vie domestique, et n'était heureuse qu'au sein d'une belle nature.

l'arrestation de celle-ci, et elle fut relâchée, comme madame Rolland, pour être reprise presque aussitôt (septembre 1793). Elle parvint à s'évader, quitta Paris, et réussit à se soustraire quelque temps aux recherches, en se cachant dans les campagnes, où elle errait de retraite en retraite ; mais le dernier asile où elle se réfugia fut découvert. La pauvre fugitive ne put éviter le sort qui la menaçait : elle fut traduite au tribunal révolutionnaire, et condamnée à mort le 8 thermidor, la veille de la chute de Robespierre. On lui conseilla de se déclarer enceinte, seul moyen de retarder le supplice ; mais il y avait plus d'un an qu'elle était éloignée de son mari. La noble femme ne voulut pas, bien que ce ne fût qu'un mensonge, déclarer qu'elle avait forfait à la foi conjugale : elle aima mieux périr ; elle aurait été sauvée. On raconte que, près d'aller à l'échafaud, elle demanda du rouge : « Si la nature, dit-elle, veut que j'aie un instant de faiblesse, employons l'art pour la dissimuler. » Elle brisa ensuite un carreau de vitre, et s'en servit pour couper ses beaux cheveux blonds, qu'elle envoya à ses enfans. Elle distribua aux indigens tout l'argent qui lui restait, embrassa sa femme de chambre et ses amis, dont elle se sépara, *comme après une longue route on quitte des compagnons de voyage dont la société nous fut utile et douce*. La décence et le courage qui l'accompagnèrent en allant à la

mort achevèrent de la rendre la rivale des anciennes martyres de la foi, qu'à leur exemple elle n'avait pas voulu renier.

Dans la célèbre conspiration du baron de Batz furent enveloppées la famille Sainte-Amaranthe, madame Despremenil, la femme Grandmaison, la suivante Nicolle, la femme Lamartinière, Cécile Renaud, etc.

Madame de Sainte-Amaranthe, veuve d'un officier de la maison du roi, mort dans les journées des 5 et 6 octobre, à côté des Miomandre, des Deshutte et des Durepaire, restait à Paris sans fortune avec une fille d'une rare beauté. Sa maison, s'il faut en croire les uns, était ouverte à de brillantes sociétés qu'attirait l'amabilité de la mère et de la fille. Selon les autres, elle aurait tenu n° 50, au Palais-Royal, des salons à parties de jeu, où elle aurait reçu les plus célèbres contre-révolutionnaires. Suivant la déposition de Pierre Chrétien, délégué par la convention aux échelles du Levant, le député Chabot y aurait été habilement attiré par Deffieux, l'un des croupiers du lieu, afin de couvrir par sa protection les intrigues secrètes qu'on y tramait, à la faveur des plus bruyantes orgies. Le scandale de cette maison, dénoncé plusieurs fois au comité de sûreté générale, serait demeuré impuni, au moyen d'un manége d'espions à la solde de madame de Sainte-Amaranthe, qui environnaient ce

comité dont Chabot était membre, et qui donnaient avis de cesser les jeux, dès que la police prenait l'éveil. M. de Sartines, fils de l'ancien ministre de la marine, homme de mœurs dissolues et gendre de madame de Sainte-Amaranthe, aurait été l'un des souteneurs du tripot, dans le voisinage duquel il demeurait. Madame de Sainte-Amaranthe elle-même aurait vécu, depuis plusieurs années, avec un ami de Chabot, nommé Eugène, ancien chevalier de Saint-Louis.

Ce qui plus que toute autre chose doit ici faire foi, c'est la lettre de mademoiselle de Sombreuil, cette héroïne de la piété filiale, adressée à Fouquier-Tinville. « Dans la feuille qu'on distribue dans les maisons de suspicion, lui écrit-elle, j'ai vu sur une longue liste de conspirateurs, François Sombreuil mon père, Stanislas Sombreuil mon frère, amalgamés avec l'intrigant de Batz et la *Messaline Sainte-Amaranthe*.

Il serait difficile, après un pareil témoignage, de réhabiliter entièrement les habitudes de cette famille. L'opinion commune est que Robespierre, pour faire trève sans doute à l'austérité de ses méditations, et curieux de voir si les plaisirs de ce fastueux Casino méritaient leur vogue, accepta une invitation à un banquet où l'on avait prodigué tout ce qui peut porter l'incendie et le trouble dans les sens; on ajoute qu'il se laissa aller ce jour-là

à quelque intempérance provoquée par les joyeux propos des convives, la délicatesse des mets et l'éclat des dames ; et comme il lui était difficile de ne pas un peu parler république, il aurait dévoilé quelques-uns de ses projets, et nommé certains collègues qui paraissaient l'offusquer et lui faisaient froncer le sourcil. Mais la nuit ayant dissipé le prestige de la veille, il se serait ravisé, ou quelqu'un de ses amis, Trial, acteur du théâtre des Italiens, serait venu dès le matin lui représenter son imprudence et le danger de l'ébruitement ; sur quoi il aurait froidement répondu : «Cela n'ira pas loin ! » et que, de suite, la famille Sainte-Amaranthe et tous ceux qui se trouvaient chez elle avec Robespierre auraient été, par son ordre, arrêtés et jetés dans les prisons, moyen assuré de rendre les langues discrètes. Tout cela a bien l'air d'une fable nouvelle ajoutée à toutes celles dont on a voulu grossir l'*ogre*. La rapidité de la mesure ne s'accorde pas avec la circonstance de l'arrestation, qui se fit près Corbeil, à Cercy, où ces dames avaient une maison de campagne, et où certes on ne leur aurait pas donné le temps de se réfugier. Le motif de leur condamnation fut d'avoir entretenu des liaisons avec Chabot et Deffieux, condamnés eux-mêmes pour avoir trempé dans la conspiration de l'étranger, dont le baron de Batz, comme nous allons bientôt le voir, était l'un des chefs les plus

marquans. La belle madame de Sartines s'immortalisa au dernier acte de la vie : arrachée aux délices de l'existence, et menée à la mort dans toute sa fleur de jeunesse, au milieu de sa mère, de son époux et de son frère, elle semblait ne penser qu'au bonheur de cette réunion. Elle jetait sur eux tour à tour des regards d'attendrissement et de douleur, sans paraître songer à son propre sort. Toute la beauté de son âme se révéla dans ces derniers momens, et vint illuminer la foule qui suivait les victimes. Elle mourut à dix-neuf ans. Elle s'appelait Charlotte-Rose-Émilie Sainte-Amaranthe.

Le baron de Batz est peint, dans le rapport d'Élie Lacoste, comme celui dont la main tenait le fil électrique du vaste plan de conspiration intérieure tramée pour perdre la république. Il avait sous lui des agens intermédiaires dans les sections de Paris, au département, dans la municipalité, dans l'administration, dans les prisons mêmes, enfin, dans les ports de mer et les places frontières. Il disposait de sommes immenses et correspondait partout pour se faire des complices, ainsi qu'on finit par le découvrir dans une lettre anglaise en caractères hiéroglyphiques, datée du 29 juin 1793, et trouvée sur la frontière du nord, et dans des journaux dont les interlignes étaient remplies de signes invisibles tracés en encre sympathique, qui ne paraissaient qu'en l'approchant du feu.

Ce baron de Batz avait été membre de l'assemblée constituante. C'était à Charonne, dans une maison de plaisance dite l'Hermitage, dépendante du ci-devant château de Bagnolet, qu'il réunissait ordinairement ses acolytes, parmi lesquels on comptait le marquis de Sombreuil et son fils, Laval-Montmorency, le prince de Rohan-Rochefort, le marquis de Guiche, déguisé sous le nom de Sévignon, le prince de Saint-Maurice, etc. Il avait pour maîtresse une femme charmante, Marie Buret, actrice au théâtre Italien, et connue sous le nom de Grandmaison. Elle était jeune, gracieuse, excellente cantatrice; son jeu animé, vif et séduisant, réussissait dans les rôles enjoués et spirituels. (*Famille Sainte-Amaranthe,* par madame E. L. tome I, page 28.) Elle présidait à ces réunions; elle avait avec elle sa suivante Nicole, jeune fille de dix-huit ans fort jolie : elles étaient toutes les deux initiées aux mystères; riantes bordures qui en égayaient le fond un peu sombre, et qui s'y étaient étroitement attachées.

De Batz faisait distribuer de faux assignats à face royale, fabriqués en Angleterre, et achetait à très-haut prix l'or et l'argent, pour discréditer les assignats de la république. Il devait favoriser l'évasion de la reine, et avait déjà gagné à cet effet quatre administrateurs de police, le procureur-syndic du département, le secrétaire-général de la

mairie et le chef du bureau central. Il se vantait d'acheter à prix d'or tous les membres de la convention, et l'on ne sait ce qui serait arrivé, s'il n'eût été dénoncé. Il eut l'adresse d'échapper au mandat décerné contre lui, en se cachant ; et c'est alors que l'actrice Marie Buret et la servante Nicole, aidées d'une dame Grimoire, propriétaire de la maison où demeuraient ces dernières, et associée aux mêmes projets, lui furent utiles en facilitant la correspondance des conjurés, qui continuaient à s'entendre. Néanmoins, une grande partie d'entre eux fut arrêtée, et en même temps ces malheureuses femmes. Leur sort fut suspendu jusqu'à ce qu'une nouvelle conspiration vint réveiller l'ancienne et s'y rattacher. Nous voulons parler de l'attentat sur la personne de Collot-d'Herbois et de Robespierre, auquel vinrent encore se mêler plusieurs noms de femmes, telles que Cécile Renaud, Suzanne Chevalier, femme Lamartinière, Lucile Parmentier, Catherine-Suzanne Griois, les femmes Bourgeois, Flos et Porteboeuf, auxquelles on adjoignit madame Despremenil (Françoise-Augustine Santuaré), pour avoir reçu la confidence de plusieurs complices du baron de Batz, et comme *ennemie du peuple et de sa souveraineté*, depuis 1789, conjointement avec son mari. C'était une femme d'un grand mérite, de beaucoup d'esprit, et d'un admirable courage. Elle était née à l'Ile-Bourbon.

On sait comment le député Collot-d'Herbois, en rentrant chez lui à deux heures du matin, fut assailli par Henri Admiral, qui lui tira deux coups de pistolet, dont aucun ne l'atteignit; et comment, appréhendé dans le moment même, celui-ci déclara avoir eu l'intention formelle d'attenter aux jours de Collot ainsi qu'à ceux de Robespierre. Admiral était l'ami intime de Roussel, affidé lui-même du baron de Batz ; il ne fut pas difficile de reconnaître dans son action la suite et la ramification du grand complot. Suzanne Lamartinière n'avait pas craint de seconder Admiral dans son double attentat. La veille, elle avait recélé ses meubles et ses effets; elle avait reçu ses papiers et mis tout en œuvre pour les dérober aux recherches; et, suivant l'accusateur public, c'était elle qui avait constamment dirigé et soutenu son complice. Les femmes Lucile Parmentier et Portebœuf professaient les mêmes opinions, et n'avaient pu s'empêcher, en apprenant que la tentative d'Admiral avait échoué, de s'écrier que c'était un grand malheur. La femme Griois se chargeait de la correspondance avec Pitt et Cobourg. La femme Bourgeois était la maîtresse de Ménil-Simon, le grand distributeur des faux assignats, et l'aidait à les mettre en circulation; elle et la femme Flos ont été, selon le rapporteur Élie Lacoste, les instrumens infatigables de tous les délits dont Batz s'est rendu coupable. Elles ne

prêchaient que renversement de liberté et contre-révolution ; elles ne voyaient pas arriver un courrier pour le ministre de la guerre (leur maison était sur le passage) qu'elles ne criassent après *le scélérat !* Elles ne cessaient de répéter, avec des accens de rage, qu'elles voudraient être des Charlotte Corday, et qu'elles ne mourraient pas contentes qu'elles n'eussent poignardé un député montagnard.

Quant à Cécile Renaud, elle offre en elle le phénomène moral de l'insensibilité apathique où peut jeter la vue, la menace et la chance habituelle du supplice. On s'y était familiarisé au point de l'attendre avec tranquillité, d'y marcher avec indifférence, de faire de son simulacre des jeux dont on s'amusait dans les prisons, et d'emprunter à ses attributs les principaux articles de modes, comme les boucles d'oreilles à la guillotine, les schals à la chemise rouge, etc. Aymée-Cécile Renaud naquit à Paris, elle était fille d'un marchand de papier. Elle donnait ses soins aux détails du commerce avec le plus âgé de ses frères : les deux autres servaient sous les drapeaux. Cécile, sans être d'une beauté parfaitement régulière, avait une physionomie piquante. Elle était arrivée à l'âge de vingt ans sans que les épisodes de sa vie eussent rien présenté d'assez remarquable pour qu'on en ait pris note. Nous lisons toutefois dans une notice, en tête

de laquelle est gravé son portrait, qu'on attribua l'aversion qu'elle nourrissait contre Robespierre, à la mort de son amant, que ce banal exterminateur aurait fait périr sur un échafaud. Mais le fait n'est point assez constant pour qu'il soit acquis à l'histoire, et qu'elle ait le droit de l'enregistrer. Il n'est permis que de faire des conjectures ou de tirer des inductions. Ainsi il faut admettre qu'elle fut élevée dans la haine du régime terrible qu'elle avait sous les yeux; que son imagination fut frappée du sang qui coulait à flots, et qui tendait la France comme d'un voile rouge; que, sans doute, le sujet ordinaire des entretiens de sa famille roulait sur ce déplorable état de choses; qu'on y maudissait ce qu'on appelait le règne de Robespierre; qu'on la fanatisait de royalisme, ainsi que le prouva une espèce de bannière empreinte d'une couronne de fleurs de lis, recouverte d'une croix en papier d'argent, trouvée dans sa chambre; et qu'enfin on lui monta la tête au point que, sans autre but, s'il faut l'en croire, que d'en finir avec la vie, elle se rendit, le 23 mai 1794, au domicile de Robespierre, un paquet sous le bras, et que lorsqu'on lui eut dit qu'il était sorti, elle objecta : « Qu'en qualité de fonctionnaire public, il devait répondre à tous ceux qui se présentaient; ajoutant que, lorsqu'il n'y avait qu'un roi, on entrait tout de suite chez lui, et qu'elle verserait tout son sang pour en avoir encore un. »

Ce propos la perdait : aussi l'entraîna-t-on au comité, où on lui demanda ce qu'elle voulait à Robespierre ? — J'ai voulu voir comment était faite la figure d'un tyran. — Pourquoi elle avait dit qu'elle désirait un roi ? — Parce que vous êtes cinq cents tyrans, et que je préfère un roi tout seul. — Pourquoi elle portait un paquet ? — Parce que m'attendant à aller en prison, j'étais bien aise d'avoir du linge pour changer. »

Deux couteaux furent trouvés dans ce paquet. On lui demanda si elle n'avait pas l'intention de s'en servir pour assassiner Robespierre. Elle répondit que non ; qu'elle en portait toujours un sur elle, et qu'elle n'avait pris le second que parce qu'elle ne croyait pas avoir l'autre ; qu'au surplus ils pourraient en juger comme bon leur semblerait. Interrogée si on lui avait suggéré le dessein d'aller chez Robespierre, et quels étaient ceux qui l'avaient dirigée, elle répondit qu'elle n'avait reçu les conseils ni l'assistance de personne ; mais ayant déclaré qu'elle avait l'espérance de voir le rétablissement du roi, à l'aide des puissances coalisées, qu'elle l'achèterait au prix de tout son sang, et qu'elle-même y aurait concouru par des secours en argent, elle se trouva fort embarrassée lorsqu'on lui rappela que son père ne lui donnait, selon ses propres aveux, que quinze sous par semaine, en se chargeant de lui acheter lui-même ce qu'il fallait pour son en-

tretien. De plus, elle avait fait l'emplette, depuis peu, d'étoffes de mousseline et de taffetas d'Italie fort chères, pour s'en faire des robes. Avec quel argent aurait-elle payé tout cela, et aurait-elle encore fourni des secours pécuniaires pour le retour de la monarchie? La faible rétribution paternelle n'était donc pas son unique ressource.

Il est plus raisonnable de penser que la famille Renaud avait des intelligences avec le parti royaliste; d'autant plus qu'un témoin de l'enquête dépose avoir entendu le fils aîné soutenir qu'on ne pouvait se passer de roi, déplorer la détention de la reine et le sort de ses enfans, et qu'on découvrit chez le père deux tableaux de Louis XVI et de Marie-Antoinette, avec plusieurs papiers portant les signes de la féodalité.

Une vieille tante de Cécile, ex-religieuse, fut englobée dans sa condamnation, ainsi que son père et ses frères.

Parmi plus de soixante victimes qui furent traînées à l'échafaud, ce furent les dix femmes qui montrèrent le plus de courage. Cécile Renaud, constamment impassible et calme, déploya la vertu d'une vraie stoïcienne. Epictète lui-même n'aurait eu rien à apprendre à cette fille de vingt ans.

Placerons-nous dans la faction de l'étranger l'épisode des jeunes filles de Verdun, qui furent choisies par la commune de cette ville, à cause de

leur grâce et de leur beauté, pour aller offrir des bonbons et des bouquets de fleurs, selon l'usage, afin de désarmer les vainqueurs, lors de la capitulation de cette place, en présence de l'armée prussienne, qui n'avait presque fait que se montrer? Etaient-elles de bien terribles conspiratrices, pour avoir paru, brillantes de parure et d'attraits, au bal donné par les généraux ennemis? Et n'y avait-il pas bien de la sévérité à leur faire payer de leur tête cet innocent plaisir, auquel on se laisse aller si facilement à leur âge, sans éplucher qui le procure, et sans entrer sur un pareil sujet dans les *distinctions politiques?*

Pourtant ce ne fut pas tout. On leur reprocha encore d'avoir donné de l'or aux émigrés; lorsqu'en raison de tous ces faits, elles furent traduites devant l'inexorable tribunal, le farouche Fouquier-Tinville fut ému de pitié; et comme il sentait que le dernier grief était le plus dangereux, il leur laissa entrevoir qu'elles ne se sauveraient qu'en le niant. Mais ces modestes émules des Thècle, des Ursule et des Agathe, aimèrent mieux mourir que de renier *une belle action*. On dit qu'elles marchèrent à l'échafaud avec les mêmes parures dont elles s'étaient ornées le jour du bal, et qu'en chemin leurs voix virginales chantèrent de saints cantiques et des hymnes religieux. (Voyez *Montgaillard,* tome IV, page 240, et notes du *Poème de la Pitié.*) Hélas, n'au-

rait-on pas dû les épargner, lorsque Dieu lui-même, dans le massacre des Madianites, en excepta les vierges? Elles étaient au nombre de quatorze. Les plus connues sont : Henriette, Hélène et Agathe Watrin, Barbe Henri et Sophie Tabouillot. Les trois premières seules furent condamnés à mort; les autres, à la détention et au carcan, parce qu'elles n'avaient pas quatorze ans. M. Victor Hugo leur a consacré une de ces odes comme il les sait faire, où il charge la sombre mémoire de Fouquier-Tinville d'un crime qui y ajoute encore une teinte plus noire s'il est possible : celui d'avoir promis de les sauver, si elles voulaient condescendre à des propositions injurieuses à leur honneur. Heureusement rien ne prouve cette horreur de plus.

En 1794, seize religieuses carmélites de Compiègne furent accusées d'avoir recélé des armes dans leur communauté, d'avoir exposé le saint sacrement sous un manteau royal, marque d'attachement à la famille déchue; d'avoir entretenu des correspondances avec les émigrés, et de leur avoir envoyé de l'argent. Plusieurs étaient jeunes et belles ; elles entonnèrent, en allant à la mort, le *Veni creator* et le *Te Deum laudamus*. Elles se pressèrent à qui recevrait le plus tôt la couronne du martyre et à qui monterait le plus vite au ciel. L'échafaud est pour elles le chemin du trésor des biens éternels. Elles quittent cette vallée de larmes pour le séjour

des ineffables délices, et les douleurs passagères de ce monde pour les joies éternelles de l'autre. La supérieure voulut mourir la dernière, pour que sa présence soutînt jusqu'au bout le courage et la constance des jeunes sœurs. (Voyez *Histoire des religieuses Carmélites*. Sens, 1836.)

La révolution de France, qui révéla chez les hommes tant de faiblesse, de cruauté, de trahison et de peur, sembla, chose remarquable! n'éveiller presque toujours dans l'autre sexe, que les vertus hospitalières et consolatrices, le courage, le mépris de la mort, et l'héroïque dévouement! et quelles annales en ont transmis de plus beaux exemples?

Dans la journée du 20 juin, lorsqu'une troupe de forcenés qui avait fait irruption dans le palais des Tuileries, demandait la reine à grands cris, Elisabeth de France présenta sa poitrine aux poignards, en disant : « La voici! » Au moment de l'exécution, ce qui l'occupait, c'était le dérangement de son fichu : « Au nom de la pudeur, couvrez-moi, dit-elle au bourreau! » Les mots sublimes n'étaient pas rares dans cette famille. Marie-Antoinette, lorsqu'on l'accusait, en plein tribunal, d'un crime infâme avec son propre fils, avait fait cette réponse mémorable : « J'en appelle aux mères! » Ces deux princesses moururent avec une admirable magnanimité.

Madame Clavière, femme du ministre des finances, apprend que son mari, arrêté, s'est tué dans la

prison; elle met ordre à ses affaires avec une rare tranquillité d'âme, et s'immole pour l'aller joindre dans un monde meilleur.

Madame Lavergne (Victoire Régnier), âgée de vingt-huit ans, femme du commandant de Longwy, le défend elle-même devant le tribunal révolutionnaire. Quand elle voit ses efforts inutiles, elle pousse le cri fatal de « Vive le roi ! » et parvient à se faire condamner avec lui. Il était malade, sexagénaire et mourant. Il ne s'était aperçu de rien. Dans le trajet, il entend cette femme céleste qui l'appelle, il rouvre les yeux : « Ne t'alarme pas, lui dit-elle d'une voix angélique; c'est ton amie qui ne saurait vivre sans toi et qui te suit. »

Madame Lavalette apprend que son mari est condamné à mort. Elle implore la grâce de mourir avec lui : elle s'attache à son cou, elle le serre dans ses bras ; mais on le lui arrache, et bientôt le désespoir termine une vie dont n'a pas voulu le bourreau.

Madame Lefort obtient la permission de faire à son mari ses derniers adieux dans la prison. Elle a eu soin de se couvrir d'un double vêtement de femme ; elle en donne un à son mari, qui s'évade à la faveur de ce travestissement. Le lendemain, le juge ne trouve plus que l'héroïque épouse. — « Qu'as-tu fait, malheureuse? — Mon devoir, fais le tien ! » — On la traîne au supplice.

Le duc de Mouchy n'est pas plus tôt conduit au Luxembourg que sa femme s'y rend. On lui représente que l'acte d'arrestation ne fait pas mention d'elle : — « Puisque mon mari est arrêté, je le suis aussi. » Il est traduit au tribunal révolutionnaire ; elle y arrive aussitôt que lui. On lui objecte qu'elle n'est point mandée. — « Puisque mon mari est mandé, je le suis aussi. » — Il est condamné à mort ; elle s'élance dans la charrette avec lui. — Le bourreau lui dit qu'elle n'est point condamnée. — « Puisque mon mari l'est, je le suis aussi. » — On accède à ses vœux ; elle périt avec lui.

Le tribunal reçoit une lettre d'une personne qui fait des vœux pour le retour du roi. On la fait venir : c'était une jeune femme charmante. Montée à l'échafaud, elle s'écrie : « C'est là qu'il a péri hier à la même heure ; je vois son sang, bourreau, viens y mêler celui de son amante ! »

Mademoiselle de Maillé est détenue dans la prison de Sèvres : on demande la duchesse de Maillé sa belle-sœur ; elle se présente pour elle, et va mourir sur l'échafaud, à sa place.

Mesdemoiselles Cazotte et Sombreuil, ces anges des prisons, sauvent la vie à leurs pères. Voyez la première, pâle, échevelée, plus belle encore de sa douleur et de ses larmes, se jeter au-devant des piques et des sabres dirigés contre le cœur et sur les cheveux blancs du vénérable auteur de ses jours.

Elle tombe à genoux, demande grâce, joint les mains, baise celles des égorgeurs, et vient à bout de les fléchir. Mademoiselle de Sombreuil n'eut, dit-on, le même bonheur, qu'à la condition d'avaler un verre de sang. Il lui en resta un tremblement convulsif. Madame de Rosambeau la rencontrant au moment où elle accompagnait elle-même son père, le vertueux Malesherbes, à l'échafaud, lui dit : « Vous avez eu la gloire de sauver votre père, et moi j'ai la consolation de mourir avec le mien. »

Mademoiselle Delleglace fit plus de cent lieues à pied, pour suivre de Lyon à Paris, son père, traduit devant le tribunal révolutionnaire. Elle lui prodigua pendant la route les soins les plus tendres; elle mendiait partout des secours et les lui apportait. Elle parvint, à force d'instances auprès du comité de salut public, à obtenir son élargissement. Épuisée de tant d'efforts, elle ne tarda pas à succomber.

Madame de Boisranger, détenue avec son père, sa mère et sa jeune sœur, ne songeait qu'à leur infortune. Le messager de mort un jour les appelle tous les trois sans elle : « Quoi ! nous ne mourons pas ensemble? s'écria-t-elle désespérée; elle pleure, elle s'arrache les cheveux. En cet instant, arrive un second message qui est pour elle. Elle saute de joie, elle vole dans leurs bras : « Nous mourrons donc ensemble ! » disait-elle en montrant l'acte

qui la concerne. Elle se charge des funestes apprêts ; elle coupe les cheveux de sa mère, de sa sœur ; son âme les soutient, et leur épargne une partie de l'horreur du passage de la vie à la mort.

Madame de Malezy, jeune comme elle, était la providence des prisonniers ; ils se pressaient autour d'elle pour entendre les paroles touchantes qui sortaient de sa bouche ; un vieillard, navré de désespoir, sentit renaître le courage à sa voix. Lorsqu'il fallut marcher au supplice, elle dit à son vertueux père : « O mon bon père ! je me serrerai si fort près de vous, que, malgré mes péchés, Dieu me laissera passer. »

Mademoiselle de la Chabaussière fut la Nina de l'amour filial ; on l'avait séparée de sa mère dans les prisons, elle en devint folle. Elle lui parlait quoique absente ; elle portait au seuil de son cachot les alimens qu'on lui donnait, et se laissait mourir de faim.

La fille du duc de La Rochefoucauld était parvenue à soustraire au glaive de la loi son père, condamné à mort dans la Vendée ; mais toutes ses ressources étant épuisées, il allait mourir de faim et de misère ; elle écrit au général républicain que son père va périr s'il n'est promptement secouru, et qu'elle s'offre à marcher à sa place à l'échafaud, si on veut le sauver.

Madame de Payssac offrit un asile à Rabault-

Saint-Étienne, mis hors la loi; en vain il lui représenta l'étendue du danger qu'elle courait; elle insista, et parvint à triompher de ses refus. Il fut découvert chez elle, et elle le suivit au supplice avec un courage digne de cette généreuse hospitalité. Une noble femme, qui n'a jamais voulu qu'on révélât son nom, offrit aussi chez elle une retraite au célèbre Condorcet: « Ignorez-vous, lui dit celui-ci, que je suis hors la loi? — Si vous êtes hors la loi, vous n'êtes pas hors de l'humanité. »

Madame veuve Lejay, libraire, qui avait tenu, à Paris, le bureau du journal rédigé par Mirabeau, et chez laquelle se donnaient rendez-vous les membres du côté gauche de la première assemblée, recueillit dans sa maison le comte Doulcet de Pontécoulant, et le déroba aux poursuites pendant un an. Le comte paya un si généreux service de sa fortune et de sa main.

Qui ne connaît l'héroïsme de madame Bouquet, la parente de Guadet? Celui-ci lui demanda asile. — « Venez et ne craignez rien! — Mais c'est que j'ai deux de mes amis... — Amenez-les. — Ils en ont deux autres avec eux... — Venez tous les cinq! » Comme c'était un temps de famine, et qu'on ne délivrait qu'à chacun sa portion de vivres, elle partageait ceux qu'elle recevait avec eux, et parvint miraculeusement à soutenir leur existence et la sienne pendant près d'un mois. Elle fut victime d'une si

noble pitié, et marcha d'un courage égal à la mort avec ses hôtes infortunés.

Un vénérable vieillard, exténué de besoins, se présente chez madame Ruvilly, à Brest; elle lui prodigue les secours de la commisération : c'est un ecclésiastique, sans refuge, que la mort menace et que tout le monde fuit ou dénonce. « Restez ici, lui dit-elle. — Mais vous êtes perdue si on me découvre! — J'espère vous sauver, restez, je vous en supplie! » Elle ne put le retenir que deux jours, et fut immolée pour avoir cédé au sentiment d'humanité qui semblait s'être réfugié dans le cœur des femmes.

Les déportés du 18 fructidor, réduits au plus déplorable dénuement, ne trouvaient sur leur passage que des cœurs fermés à la pitié par la crainte. Madame Thoinet se déguise en servante, et se fait recevoir pour balayer les prisons où ils descendent, à Orléans. Sous ce déguisement, elle leur prodigue les secours, l'argent et les effets dont ils ont besoin; son activité se multiplie, et elle relève à elle seule le courage de tous ces malheureux.

A Bordeaux, la servante d'un concierge s'intéresse à deux jeunes prisonniers, et leur procure des moyens d'évasion. Ils veulent lui laisser quelque gage de leur reconnaissance; elle refuse, argent, or, bijoux. — « Que pouvons-nous donc vous offrir? — Embrassez-moi. »

A Lyon, une jeune fille refuse de porter la cocarde. Traduite devant le tribunal révolutionnaire, on lui en demande la raison : — « Il suffit que vous la portiez pour qu'elle me paraisse le signe de tous les crimes. » — Un guichetier veut la lui attacher de force ; elle l'arrache et la jette sur le bureau : c'était braver la mort.

Un jeune détenu tombe malade ; il est confié aux soins d'une jeune sœur nommée Thérèse ; il se rétablit, mais il n'est pas sauvé. Elle feint qu'il est plus mal ; et un jour, qu'il est mort. Elle le fait porter à la salle de dissection. Un médecin est gagné, et lui procure des habits de son état, à la faveur desquels il s'évade.

M. Lanjuinais dut la vie, après le 31 mai, à la sollicitude et aux infatigables soins d'une domestique dont la fidélité, loin d'être effrayée par le danger, redoubla et s'éleva jusqu'à l'héroïsme.

La femme de chambre de madame Lépinay, femme d'un général vendéen, entend appeler sa maîtresse, qui en ce moment venait de sortir de sa chambre ; elle se présente à sa place, et va périr pour elle dans les flots de la Loire.

Louvet trouva dans sa femme une tendresse ingénieuse à imaginer les moyens qui vinrent à bout de le soustraire aux vengeances de Robespierre. Sa Lodoïska, c'est ainsi qu'il l'appelait, fit elle-même les travaux de menuiserie et de maçonnerie néces-

saires pour lui pratiquer une cachette. « Viens, lui disait-elle, si l'on nous surprend, au moins nous mourrons ensemble. Peut-être avant pourrons-nous gagner huit jours, quinze jours, que sais-je? un mois! O mon ami! nous vivrons plus dans ce court espace de temps que tel qui meurt de vieillesse! »

On dit que la charmante madame de Lowendal avait formé le projet de sauver la princesse de Lamballe, au 2 septembre. Elle devait se déguiser, ainsi que plusieurs de ses affidés, sous le costume des égorgeurs, la figure souillée de boue et de sang, le sabre d'une main et la pique de l'autre, se mêler au milieu d'eux, et leur arracher leur proie, au risque de se faire écharper. Mais elle ne put arriver qu'au moment où la malheureuse princesse venait de périr. (Voyez Dubroca, *Femmes célèbres*, page 241.)

Telles ont été les femmes dans la révolution: nulle histoire n'a mieux servi à les mettre en évidence, nulle n'a jeté sur elles un jour aussi splendide, nulle ne leur a ouvert un champ plus vaste pour se donner carrière, un plus large clavier pour faire résonner d'un bout à l'autre toutes les cordes de leur organisation. Rien n'a gêné leur jeu ni comprimé leur action; il semble, loin de là, qu'elles s'y soient retrempées à des feux créateurs dont la chaleur soudaine a vivifié mille germes de vertus assoupies, et fait éclore ces actes innombrables

d'héroïsme qui leur étaient devenus aussi naturels que des habitudes de tous les jours, et dont le moindre aurait suffi pour immortaliser des femmes d'un autre temps.

Ceux qui auraient jugé de la puissance d'action, du levier moral et de la valeur virtuelle du peuple, par les femmes qui le composaient, en auraient pris, certes, une haute idée. Quelle est donc cette nation, aurait-on pu dire, où les femmes les plus charmantes du monde cachent des âmes sublimes dans des corsets de guêpe? qui ne semblent faites que pour les boudoirs, les colifichets et les intrigues, et qui, tout-à-coup, savent abdiquer les charmes d'une vie pleine de délices et d'idolâtrie, pour se précipiter presque aussi amoureusement au milieu des agitations et des hasards d'une tourmente qui menace de les submerger, et pour braver de sang-froid les horreurs d'un trépas qui ne leur cause jamais ni crainte ni faiblesse? Aussi a-t-on vu ce qu'il a fait ce peuple, quand il était libre, ou qu'il a bien voulu donner son amour à des rois! Dans tous les temps, sa gloire n'a été qu'à lui; c'est toujours par lui que ses chefs ont été grands, et non lui par ses chefs. Il serait temps de rétablir cette vérité, et de revenir de ces déplorables engouemens et de ces absurdes déifications qui font tout de ce qui est peu, et rien de ce qui est tout. Dans les guerres de la révolution, c'est par lui-même et par

lui seul que le peuple est demeuré invincible, et qu'il a soutenu et repoussé le choc de l'Europe armée ; et si depuis on a fait de grandes choses avec lui, c'est à la faveur des restes encore chauds de ce grand mouvement populaire. Dès qu'on a soufflé dessus et qu'on a voulu y substituer on ne sait quel fétichisme impérial et qui n'était plus lui, ce centre unique, où devaient aboutir tous les rayons, finit par les diverger et les éteindre. Dès qu'un homme s'imposa et se mit à la place du pays, on sentit le sol manquer sous les pieds, l'esprit vivifiant qui nous avait rendus forts se retira de nous, et la menace que la révolution avait si glorieusement refoulée, s'est deux fois accomplie !

FEMMES

DONT IL EST PARLÉ DANS L'OUVRAGE.

TOME PREMIER.

TOME DEUXIÈME.

ERRATA.

TOME PREMIER

Page 2, ligne 22, *cete*, lisez : *cette*.
Page 18, ligne 8, *tome* III, lisez *tome* II.
Page 83, ligne 24, *marchand*, lisez : *marchant*.
Page 121, ligne 20, *chager*, lisez : *charger*.
Page 251 et passim, *Rolland*, lisez : *Roland*.

TOME DEUXIÈME.

Page 259, ligne 20, *Madeleine*, lisez : *Marie*.
Page 285, *Fontanay*, lisez : *Fontenay*.

TABLE.







